

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

SEPTIÈME SÉRIE

DIXIÈME VOLUME



1905





BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie

Grande-Rue, 87

—

1906

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

SEPTIÈME SÉRIE

DIXIÈME VOLUME

1905





BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie

Grande-Rue, 87

—

1906

MÉMOIRES
DE
LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION
DU DOUBS
1905

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 21 janvier 1905.

Présidence de MM. Thuriet et Ad. Parizot.

Sont présents :

Bureau : MM. *Thuriet*, président sortant ; *Ad. Parizot*, président élu pour 1905 ; *Georges Gazier*, secrétaire ; *A. Vaissier*, vice-secrétaire ; *Fauquignon*, trésorier ; *Kirchner* et *Maldiney*, archivistes.

Membres : MM. *Boname*, Dr *Bourdin*, *Boussey*, *Leclerc*, Drs *Ledoux* et *Nargaud*, *Pingaud* et *Rocardet*.

M. M. Thuriet, avant de remettre la présidence à M. Ad. Parizot, nouveau président, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Me voici parvenu au terme de mes pouvoirs, et, comme tout mandataire élu, je dois compte à mes électeurs de l'accomplissement de mon mandat. Je vous prie de juger ma tâche avec quelque indulgence, en considérant les difficultés que j'ai trouvées sur ma route. Mon année de présidence aura été, il faut le

reconnaître, une année de crise pour notre Société. Dès le début, notre secrétaire décennal, qui est le premier ministre de notre petite République, nous a quittés un peu inopinément, et, durant l'année entière, sa présence si nécessaire, son concours si précieux nous ont fait à peu près complètement défaut. Fort heureusement, la prévoyante constitution qui nous régit a institué un vice-secrétaire, dont l'activité et la complaisance se sont dépensées largement à notre profit. Malgré l'adversité des circonstances, nous avons pu tenir régulièrement nos séances mensuelles et en remplir le programme avec d'intéressantes études. Si notre séance publique annuelle n'a pas eu lieu en décembre, comme à l'ordinaire, nous pouvons dire qu'elle a été tenue en réalité au mois d'août et qu'elle s'est confondue avec la réunion du Congrès des Associations franc-comtoises dans lequel notre Société a pris une part active, je puis dire prépondérante.

« Aujourd'hui, j'ai la satisfaction de laisser à mon successeur une situation éclaircie et une administration reconstituée. Notre nouveau secrétaire, M. Georges Gazier, est un érudit et un laborieux, qui a conquis ici toutes les sympathies et qui incarne toutes les espérances ; il sera à la Société d'Emulation ce qu'il est à la Bibliothèque municipale, le digne continuateur de Castan.

« C'est aussi pour nous une chose heureuse d'avoir à notre tête, en l'année 1905, un ancien fonctionnaire naturalisé bisontin qui, arrivé à l'âge heureux de la retraite, pourra nous consacrer ses loisirs et mettre au service de notre association son expérience administrative et une activité qui n'est pas près de s'éteindre. Je souhaite bonne chance à M. Parizot et l'invite à prendre place au fauteuil. »

M. Ad. Parizot prend place au fauteuil et remercie en ces termes les membres de la Société qui l'ont appelé à la présidence :

« Messieurs,

« Vous ne serez pas surpris si les remerciements que je dois vous adresser pour le grand honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la Présidence de la Société d'Emulation, sont em-

preints d'un caractère de modestie et aussi d'une certaine appréhension.

« Jusqu'à présent, je fus au milieu de vous plutôt un auditeur qu'un collaborateur, et quand je me reporte par la pensée vers les distingués présidents qui ont occupé cette place dans ces dernières années, je reconnais qu'ils m'étaient supérieurs sous bien des rapports.

« Mais, lorsqu'il y a un an, l'honorable M. Francey voulut bien, au nom d'un certain nombre de confrères, m'offrir la vice-présidence, il fit appel à mon dévouement, et dans ces conditions j'ai accepté.

« Toutefois je me suis demandé, à part moi, quels motifs vous avaient déterminés à porter vos suffrages sur mon nom. Est-ce parce que j'ai acquis de l'expérience dans ma longue carrière administrative et que j'ai quelque compétence en matière d'assistance, d'hygiène, de protection de l'Enfance ? Vous avez pensé sans doute que l'un de vos membres qui s'intéresse aux questions sociales, objet des préoccupations du Parlement et des Assemblées départementales, pourrait figurer parmi le personnel qui compose le bureau de votre Association.

« Permettez-moi, Messieurs, de vous adresser l'expression de ma profonde reconnaissance.

« Je serai encouragé dans la tâche que vous m'avez confiée en voyant à mes côtés deux excellents collaborateurs, l'un notre nouveau secrétaire, M. Georges Gazier, sorti de l'Ecole des Chartes, conservateur de la Bibliothèque de Besançon, et qui dès son arrivée dans notre ville, sut intéresser un auditoire à la Faculté des lettres par une série de conférences sur la bibliographie, — l'autre, l'érudit M. Vaissier dont la compétence en archéologie égale celle de l'inoubliable Castan.

« Par leur utile coopération, MM. Gazier et Vaissier seront à même de vous indiquer des sujets d'études intéressant la Franche-Comté qui n'ont pas encore été abordés, et eux-mêmes vous soumettront les résultats de leurs recherches historiques.

« Messieurs, je succède au docte M. Thuriet, versé dans l'étude des belles-lettres ainsi que dans la science du droit, et dont la parole au Palais est fort appréciée par les magistrats de la Cour. Vous savez avec quel succès M. Thuriet a dirigé les travaux du

Congrès qui s'est tenu au mois d'août dernier, à Besançon.

« Je n'aurai qu'à suivre les exemples de parfaite courtoisie que nous a donnés mon prédécesseur pour chercher à m'attirer votre sympathie qui, je l'espère, ne me fera point défaut. Soyez assurés de trouver en moi dévouement, droiture et loyauté. »

M. Boussey lit, au nom de M. l'abbé Rossignot empêché d'assister à la séance, une notice sur M. le chanoine Rigny, ancien curé de l'église Saint-Pierre, décédé le 15 mai 1904. M. Rigny faisait partie de la Société d'Emulation depuis 1886.

M. Kirchner rend compte de l'ouvrage de M. le Dr Magnin sur *La Végétation des lacs du Jura.* Il dit tout l'intérêt et la haute valeur de ce bel ouvrage, résultat de dix années d'études et de patientes recherches, illustré de remarquables photogravures. Il rappelle l'accueil particulièrement flatteur fait par le monde savant à ce travail de M. Magnin.

A propos de récentes études parues sur Bernardin de Saint-Pierre, M. Georges Gazier signale les différents manuscrits de l'auteur de *Paul et Virginie* qui se trouvent à la Bibliothèque de Besançon. C'est d'abord un mémoire adressé en 1777 par Bernardin de Saint-Pierre à l'Académie de Besançon qui avait mis au concours l'étude de la question suivante : *Comment l'éducation des femmes pourrait contribuer à rendre les hommes meilleurs.* Cette année, l'Académie ne jugea aucun concurrent digne du prix, bien qu'à côté du travail de Bernardin de Saint-Pierre, on en trouve un autre sur le même sujet de Mme Phlipon, la future Mme Roland. La Bibliothèque de Besançon possède en outre trois lettres autographes de Bernardin de Saint-Pierre. Deux, datées de 1796 et 1798 sont adressées au comtois Charles Pertusier qui avait soumis diverses œuvres littéraires de sa composition à l'appréciation de l'écrivain qu'il avait voulu prendre pour modèle. La troisième lettre, envoyée par Bernardin à sa femme en 1797, peut servir à éclairer la question très controversée des rapports de celui-ci avec la fille de l'éditeur Didot, qu'il avait épousée en 1793.

Est élu :

Membre résidant :

M. l'abbé Charles Petitjean, ancien curé de Plancher-Bas, à Chateaufarine, présenté par MM. Pingaud et l'abbé Rossignot.

Le Président, Ad. Parizot. *Le Secrétaire.* Georges Gazier.

Séance du 18 février 1905.

Présidence de M. Adolphe Parizot.

Sont présents :

Bureau : MM. *Ad. Parizot,* président ; le docteur *Magnin,* vice-président ; *Georges Gazier,* secrétaire ; *Vaissier,* vice-secrétaire ; *Kirchner,* archiviste.

Membres : MM. le Dr *Baudin, Boussey,* Dr *Bourdin, Leclerc,* Drs *Ledoux* et *Nargaud, Pidancet, Pingaud,* abbé *Rossignot.*

M. le docteur Magnin, doyen de la Faculté des Sciences de Besançon, fait une communication sur les anciens botanistes bisontins. Les premiers savants qui se sont livrés à l'étude des plantes dans notre région et dont on retrouve la trace, ont vécu au XVIe siècle. Parmi ceux-ci, il convient de signaler particulièrement Antoine Dupinet, le célèbre traducteur de Pline, Casenat, recteur de l'Université de Dole qui cultivait des plantes rares dans un jardin situé au pied de la Citadelle, près de la rue qui porte encore aujourd'hui son nom, Jacques de Saint-Maurice, prieur de Bellefontaine et le médecin Chiflet, l'auteur de *Vesontio.*

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, l'Université de Dole, transférée à Besançon en 1691, était pourvue d'une troisième chaire de médecine, dont le titulaire devait enseigner à la fois l'anatomie et la botanique. Les plus célèbres des savants qui y professèrent furent Billerey, dont divers travaux sont conservés à la

Bibliothèque de Besançon, Athalin, le véritable créateur de notre jardin botanique, situé alors sur l'emplacement du théâtre actuel, et le docteur Rougnon.

En dehors de ces professeurs, M. Magnin cite encore comme s'étant occupés de botanique à Besançon au XVIIIe siècle, le chirurgien Levacher, mort en 1760, qui, avant Parmentier, avait signalé les propriétés nutritives de la pomme de terre, et le docteur Roman, ancien médecin de l'Hôtel Dieu, et membre de l'Académie de Besançon, mort en cette ville en 1803.

Tous ces savants sont les précurseurs des botanistes bisontins de XIXe siècle, qui feront l'objet d'une prochaine communication de M. Magnin.

M. le docteur Baudin rend compte des *Souvenirs d'Armand Marquiset : A travers ma vie*, classés et annotés par le Comte Marquiset. Il signale l'intérêt au point de vue local de certains chapitres de ces mémoires pleins de détails curieux, notamment sur le siège de Besançon en 1814 et sur la vie de Rouget de l'Isle qui, depuis la Révolution jusqu'en 1830, eut tant à souffrir de l'ingratitude de ses concitoyens. Les pages de Marquiset relatives aux derniers moments du duc d'Enghien complètent les récits déjà connus des contemporains de cet évènement sanglant. Enfin le caractère même d'Armand Marquiset mérite d'attirer l'attention des historiens et des psychologues. Homme intelligent et bien doué, celui-ci végéta toute sa vie dans des postes subalternes, et, éternel sous-préfet, ne put obtenir la préfecture, objet de ses rêves, malgré les promesses les plus formelles des hommes au pouvoir. Il garda de ses mécomptes une certaine aigreur qui perce à travers ses souvenirs, et, voyant ses talents dédaignés, resta toute sa vie un fonctionnaire mécontent.

Est élu :

Membre résidant :

M. Louis LEBRUN, répétiteur au lycée Victor Hugo, présenté par MM le Dr Magnin et Georges Gazier.

Le Président, AD. PARIZOT.

Le Secrétaire, GEORGES GAZIER.

Séance du 18 mars 1905.

PRÉSIDENCE DE M. ADOLPHE PARIZOT.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Ad. Parizot*, président; docteur *Magnin*, vice-président; *Georges Gazier*, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire; *Kirchner*, archiviste.

MEMBRES : MM. le Dr *Baudin*, *Boname*, *Bonnet*, Dr *Bourdin*, *Cellard*, Dr *Chapoy*, *Dayet*, *Gaiffe*, Dr *Girardot*, *Leclerc*, Dr *Ledoux*, *Mairot*, *Nardin*, *Pingaud*, *Simonin*, Dr *Vaissier*, *Vernier*.

M. le docteur Chapoy communique les *Souvenirs* d'un chirurgien bisontin, le docteur Claude-Louis Morel, chargé d'une tournée de révision dans le Jura en 1814. Le docteur Morel, d'une vieille famille de médecins comtois, désigné par le comte de Bourmont pour la visite des troupes stationnées à Lons-le-Saunier, Poligny et Arbois, avait noté au jour le jour ses impressions de voyage. Il raconte dans son journal l'accueil chaleureux qu'il reçut partout en compagnie de Bourmont, et ne manque pas de rapporter tous les repas plantureux et toutes les soirées auxquelles il fut invité durant son voyage. Il convient d'ajouter qu'il subit les inconvénients de ce régime, et qu'en proie à une neurasthénie caractérisée, au bout de 15 jours d'une vie si agitée, il dut à son retour à Besançon prendre un repos sérieux. Son récit, semé d'anecdotes parfois piquantes est fort curieux, et, en citant de nombreux extraits des *Souvenirs* de Morel, M. Chapoy a pu tracer un tableau fort intéressant de la vie en Franche-Comté sous la première Restauration.

M. Félix Gaiffe, professeur au lycée Victor Hugo, analyse et commente quelques documents curieux qu'il a découverts sur le théâtre à Besançon à la fin du XVIIIe siècle. Il fait connaître divers règlements municipaux qui déterminent d'une façon très précise les droits et les devoirs des directeurs de théâtre

à cette époque. Les représentations qui avaient lieu alors à 5 heures de l'après-midi furent données à Besançon de 1740 à 1754 dans une salle du Palais Granvelle. Les Bisontins eurent alors le plaisir d'assister à diverses premières, notamment à celle du *Petit Maitre raisonnable* d'Armand et de Rozée joué sur notre scène le 15 février 1754. D'autres documents, tirés des *Archives municipales*, montrent que les rapports entre la municipalité et l'administration du théâtre furent parfois assez tendus : il ne semble pas qu'en général les directeurs de théâtre aient fait fortune dans notre ville. D'autre part, le public était difficile, et M. Gaiffe cite le cas d'uue malheureuse actrice qui dut venir faire des excuses sur la scène pour n'avoir pas bien su son rôle. Cette étude très documentée de M. Gaiffe complète le savant travail de M. Ul. Robert sur les origines du théâtre à Besançon.

M. Vaissier présente et décrit une pièce d'orfèvrerie en vermeil venue d'Allemagne, dit-on, et récemment mise en vente à Besançon. C'est une sorte de petite bonbonnière, de la grosseur d'une orange, formée de deux pièces d'égale capacité qui s'emboîtent l'une dans l'autre. Sur le plat des deux fonds se trouvent les portraits de Gustave Adolphe, roi de Suède, et de sa femme Marie Eléonore, entourés d'une légende circulaire. Une discussion s'élève entre plusieurs membres au sujet de l'authencité de cet objet, d'origine suspecte, et dont les inscriptions sont incorrectes et mal frappées : M. Vaissier est porté à le croire faux.

Le Président,
AD. PARIZOT.

Le Secrétaire,
GEORGES GAZIER.

Séance du 20 mai 1905.

PRÉSIDENCE DE M. ADOLPHE PARIZOT

Sont présents :

BUREAU : MM. *Ad. Parizot*, président ; le docteur *Magnin*, vice-président ; *Georges Gazier*, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire ; *Kirchner*, archiviste.

MEMBRES : MM. *Berdelet*, Dr *Bourdin*, *Dayet*, *Guillemin*, *Lebrun*, *Leclerc*, *Nardin*, chanoine *Rossignot*, *Rouget*, *Savoye*.

M. le président Parizot fait part à la Société de la perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. l'abbé Auguste Rossignot, bibliothécaire de l'Archevêché, qui était l'un de ses membres les plus assidus et les plus laborieux, décédé à Guiseuil le 23 avril 1905. Vicaire à Fougerolles, puis curé à Argillière et à Mamirolle, M. l'abbé Rossignot avait dans ces différents postes conquis l'affection de ses paroissiens par sa bonté et sa charité. En 1903, Mgr l'archevèque de Besançon l'avait chargé de classer la bibliothèque de l'Archevêché et en un an il avait achevé la plus grande partie de ce travail. M. l'abbé Rossignot avait réservé à notre Société divers travaux qui ont été fort appréciés : il convient de citer surtout sa savante étude sur l'orientaliste *Guillaume Pauthier*, et son travail lu à l'Association franc-comtoise sur le *Livre de raison d'Emmanuel-Simon Pourchet*.

« D'un caractère affable qui se reflétait dans sa physionomie, M. l'abbé Rossignot laissera parmi nous le souvenir d'un confrère ami des belles-lettres et toujours disposé à accueillir avec bienveillance les personnes désireuses de recourir à ses connaissances de bibliophile ».

M. le docteur Magnin, donne lecture d'une notice sur un autre de nos confrères, M. Ansberque, vétérinaire en retraite, membre de notre Société depuis 1877. M. Ansberque s'était

occupé activement de botanique et a laissé des Flores utiles à consulter. La note de M Magnin sera insérée à la suite des procès-verbaux de nos séances.

M. le docteur Magnin fait une communication sur Girod-Chantrans, mycologue bisontin. Girod-Chantrans, qu'une rue de notre ville rappelle maintenant à notre souvenir, a été un naturaliste d'un réel mérite. On connaît déjà ses travaux en histoire naturelle et en agriculture, mais on n'avait pas encore signalé jusqu'à ce jour ses recherches sur les champignons. C'est cette partie de l'œuvre de notre compatriote que M. Magnin a cherché à élucider. Il est vrai qu'il est difficile aujourd'hui de se rendre un compte exact de la valeur des recherches de Girod-Chantrans en mycologie, à cause de la brièveté et de l'insuffisance de ses descriptions et de l'absence de dessins ou d'échantillons : cette première tentative scientifique ne devait pas néanmoins être passée sous silence.

M. Magnin entretient ensuite la Société des plantes myrmécophiles, c'est-à-dire des plantes qui contractent des associations plus ou moins intimes avec les fourmis ; il présente des figures de *myrmécolia* dont les racines et la base des tiges sont parcourues par de nombreuses galeries creusées par les fourmis, et qui seraient indispensables à la vie de la plante, puis les reproductions des photographies rapportées par Ule du Brésil, représentant les jardins suspendus que certaines espèces de fourmis savent édifier sur des arbres de cette contrée.

M. Louis Lebrun, répétiteur au lycée Victor Hugo, expose le résultat des fouilles qu'il a exécutées au cours de l'été dernier avec M. Grosjean, négociant à Clairvaux, dans le lac de Clairvaux (Jura). Il a trouvé un grand nombre d'objets préhistoriques remontant à l'époque néolithique. M. Lebrun met sous les yeux des membres de la Société un certain nombre de ces objets fort bien conservés : des ustensiles en corne de cerf, des manches de hache, des silex taillés, des poteries et divers débris de végétaux, notamment une espèce de champignon qu'on ne retrouve plus aujourd'hui que dans les régions australes.

La Société remercie M. Lebrun de son intéressante communication. Sur la proposition de MM. Vaissier, Magnin et Gazier, elle met à la disposition de notre confrère une somme de 100 fr. pour lui permettre de continuer ses fouilles. M. Lebrun fera don au Musée de Besançon des objets préhistoriques qu'il pourra découvrir au cours de ses recherches.

M. Abel Girardot fait hommage à la Société de son livre intitulé : *Paléontostatique jurassique.* M. Girardot donnera lui-même dans nos mémoires une analyse de son travail, dont M. Magnin tient cependant à dire dès aujourd'hui la haute valeur scientifique.

Le Président, AD. PARIZOT.

Le Secrétaire, GEORGES GAZIER.

Séance du 17 juin 1905.

PRÉSIDENCE DE M. ADOLPHE PARIZOT.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Parizot*, président ; *Thuriet*, vice-président ; *Georges Gazier*, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire ; *Fauquignon*, trésorier ; *Kirchner*, archiviste.

MEMBRES : MM. le Dr *Baudin, Bonnet*, Dr *Bourdin, Boussey, Leclerc*, Dr *Ledoux, Pingaud, Rocardet, Vernier.*

M. le président Parizot rend hommage à la mémoire de M. le chanoine Drouhard, membre de la Société depuis 1883, récemment décédé. Né à Gray, en 1829, fils d'un conseiller à la Cour royale de Besançon, M. Drouhard, sorti du séminaire de Saint-Sulpice, devint professeur au Collège catholique de Besançon et y enseigna durant 16 années. Ensuite, successivement aumônier

de l'orphelinat Saint-Joseph à Gray, puis du lycée Victor Hugo, son caractère aimable, conciliant et plein de droiture lui fit autant d'amis qu'il eut d'enfants et de jeunes gens à diriger. Il fut nommé chanoine titulaire à la cathédrale de Besançon en 1893.

M. L. Pingaud communique la correspondance échangée de 1801 à 1814 entre Le Coz archevêque de Besançon et l'ancien évêque constitutionnel de Blois, Grégoire. Ces lettres conservées au séminaire de Besançon, à la Bibliothèque de la Ville et dans une collection privée, montrent la persistance d'une sorte de petite église constitutionnelle dans le Doubs, après le Concordat. Le Coz, ancien évêque de Rennes sous la Révolution, devenu archevêque concordataire, avait appelé autour de lui à Besançon un grand nombre de ses anciens collègues, notamment les évêques constitutionnels Seguin, Demandre, Moïse, Flavigny, Royer et Dorlodot, et le savant bénédictin dom Grappin. Ce petit groupe, dont les membres occupaient auprès de l'archevêque les plus hautes fonctions ecclésiastiques, était en assez mauvais termes avec les autres membres du clergé qui ne leur pardonnaient pas leur serment à la Constitution civile. M. Pingaud signale les efforts tentés sous la Restauration, après la mort de Le Coz pour amener ceux de ces prêtres qui vivaient encore à rétracter ce serment. Presque tous s'y refusèrent, affirmant jusqu'à leur mort que leur conscience ne leur reprochait nullement le rôle qu'ils avaient joué pendant la Révolution.

M. Georges Gazier rend compte du livre de M. l'abbé Perrod sur Moïse, évêque constitutionnel du Jura. Cet ouvrage fort bien fait, écrit avec une rare impartialité, a mérité les éloges des historiens de tous les partis. Il n'intéresse pas seulement le département du Jura, dont Moïse fut l'évêque, mais aussi d'une façon plus générale toute la Franche-Comté. Moïse, en effet, était originaire des environs de Morteau et fut élu en 1797 évêque métropolitain de l'est (évêque de Besançon) ; s'il refusa ce poste par scrupules canoniques, il n'en resta pas moins en relations étroites avec le clergé constitutionnel du Doubs, et, démission-

naire après le Concordat, c'est dans son pays natal qu'il vint finir ses jours. M. Georges Gazier complète à l'aide de quelques documents inédits le savant travail de M. Perrod.

Le Président, AD. PARIZOT.

Le Secrétaire, GEORGES GAZIER.

Séance du 8 juillet 1905.

PRÉSIDENCE DE M. ADOLPHE PARIZOT.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Parizot*, président ; *Thuriet*, vice-président ; *Georges Gazier*, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire ; *Fauquignon*, trésorier ; *Kirchner*, archiviste.

MEMBRES : MM. *Cellard*, *Dayet*, Dr *Ledoux*, *Nardin*, chanoine *Rossignot*, *Savoye*, Dr *Vaissier*.

M. le président Parizot fait en termes émus l'éloge funèbre de M. le docteur Dietrich, chargé de cours à l'École de Médecine et à la Faculté des Sciences, membre de la Société, récemment décédé. Il rappelle la belle carrière médicale si prématurément arrêtée de ce jeune savant, et son activité laborieuse que rien ne pouvait lasser. M. Parizot vante également son parfait désintéressement et sa bonté dont il lui a été donné d'être le témoin, notamment à l'œuvre de la Crèche Bersot et à la Goutte de lait. M. le Dr Dietrich avait fait en 1895 une communication fort remarquée à la séance publique de notre Société sur *la vipère en Fanche-Comté.* Né en 1871 à Besançon, M. Dietrich s'est éteint dans cette ville le 22 juin 1905.

M. le docteur Bourdin, à propos d'une lettre autographe de Voltaire qu'il possède et qui est adressée à M. Jeanmaire, régisseur des biens de la famille de Würtemberg à Montbéliard,

a fait une étude sur les rapports financiers du patriarche de Ferney avec le prince Carle Eugen de Würtemberg.

Tout le monde connait un *Voltaire* historien, philosophe, poëte, etc... mais un *Voltaire* financier, manieur d'argent, est plutôt inédit. Les capitaux provenant de la vente de ses ouvrages étaient considérables et il ne pouvait trouver mieux pour s'en débarrasser, qu'en s'adressant aux grands seigneurs de l'époque qui devenaient ainsi ses obligés et dont la haute situation le garantissait de tous risques. Le prince de Würtemberg, toujours à court d'argent, était tout indiqué pour remplir ce rôle. C'est ainsi qu'en différentes occasions, Voltaire lui prêta plus de 600.000 francs. Malheureusement, ce débiteur qui était loin d'être insolvable employa tous les moyens pour retarder l'échéance des paiements. De là, tout un échange de lettres pendant vingt-cinq ans, entre Voltaire et les représentants du duc, l'un réclamant son dû, les autres cherchant tous les faux-fuyants pour gagner du temps et ne payer qu'à la dernière extrémité.

La lettre que possède M. Bourdin fait partie de cette collection et vient ajouter une plainte de plus aux récriminations de notre philosophe.

En fin de compte, Voltaire rentra largement dans ses débours et reçut tout au moins des intérêts très élevés qui d'après M. Nardin qui a fait des prêts de Voltaire à la maison de Montbéliard une étude très approfondie, dépasseraient largement les sommes prêtées. Il est vrai d'ajouter que la plus grande partie de ces sommes était placée à fonds perdu et que la longévité de Voltaire n'a pas peu contribué à les augmenter.

M. Bourdin conclut en reconnaissant que le prince Carle Eugen de Würtemberg était un créancier difficile, mais que si Voltaire eut toutes les peines du monde pour toucher les arrérages des sommes qui lui étaient dûes, il les toucha pourtant et au delà même de ses prévisions. En résumé, Voltaire qui a réussi dans tous les genres fut de plus un financier remarquable et un capitaliste avisé et si, comme il se plaisait à le dire, *il avait perdu son temps avec les grands*, du moins il n'y perdit pas son argent.

M. le chanoine Rossignot fait connaître la vie et l'œuvre his-

torique du président Richardot, ministre des Pays-Bas. Celui-ci, originaire de Champlitte, fut investi à maintes reprises, comme ministre d'Etat et ambassadeur, de la confiance du roi d'Espagne Philippe II et de celle de son successeur Philippe III. Il fut notamment l'un des négociateurs du traité de Vervins, signé en 1598 entre la France et l'Espagne.

La Société vote le principe d'une subvention à la Société des Amis des Beaux-Arts pour l'Exposition rétrospective des arts en Franche-Comté qui doit se tenir à Besançon en juillet-août 1906. La Société fixera dans une prochaine séance le montant de cette subvention.

Le Président, AD. PARIZOT. *Le Secrétaire,* GEORGES GAZIER.

Séance du 17 novembre 1905.

PRÉSIDENCE DE M. ADOLPHE PARIZOT.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Ad. Parizot*, président ; Dr *Magnin*, vice-président ; *Georges Gazier*, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire ; *Fauquignon*, trésorier ; *Kirchner* et *Maldiney*, archivistes.

MEMBRES : MM. *Boname*, Dr *Bourdin*, *Cellard*, Dr *Cornet*, *Dayet*, *Lambert*, *Leclerc*, Dr *Ledoux*, *Nardin*, Dr *Nargaud*, *Rocardet*, *Savoye*.

M. le président Parizot fait part à la Société de la mort de MM. Jules Gauthier, Paul Dubourg et Alfred Rambaud.

Une notice spéciale sera consacrée dans nos Mémoires à M. Jules Gauthier, archiviste de la Côte-d'Or, ancien archiviste du Doubs et secrétaire décennal de notre Société, correspondant de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Dijon, le 16 octobre 1905.

M. Paul Dubourg, industriel, chevalier de la Légion d'honneur appartenait à notre Société depuis 1891. M. le président Parizot cite les paroles prononcées sur sa tombe par M. Fleury-Ravarin, député du Rhône : « Dans les fonctions si multiples et si diverses que Paul Dubourg occupa au Conseil municipal, au Conseil générel, à la Commission des hospices, au Tribunal de Commerce, à la Chambre de Commerce, dont il fut président, il se distingua par la justesse de son jugement, par la droiture et la loyauté de son caractère, par la sûreté de ses relations. Il fut de ceux qui ont le don de forcer l'estime de tous. »

« Plus récemment encore, dit M. Parizot, la Société d'Emulation vient de perdre l'un de ses membres correspondants les plus distingués. M. Alfred Rambaud, membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur, est décédé à Paris le 10 novembre courant, à la suite d'une longue maladie. Né à Besançon, le 2 juillet 1842, il montra dès sa jeunesse les remarquables qualités qui devaient le distinguer dans la vie et fut lauréat du Concours général.

» La Presse a fait la longue énumération de ses brillants services dans la carrière du professorat. Quel chemin parcouru depuis sa sortie de l'Ecole Normale supérieure jusqu'au jour où il devint grand maître de l'Université ! Nancy, Bourges, Colmar, l'Ecole pratique des Hautes Etudes, le lycée Charlemagne, la Faculté des Lettres de Caen, l'Ecole Normale de Sèvres et enfin la Sorbonne furent ses étapes successives.

» Son séjour dans le département des Vosges, où il fut conseiller d'arrondissement de Neufchateau, le mit en relations avec des personnages politiques importants, tels que MM. Jules Ferry et Méline. M. Jules Ferry, qui le tenait en haute estime, le choisit comme chef de cabinet pendant son passage au Ministère de l'Instruction publique, du 4 février 1879 au 14 novembre 1881. Conseiller général du Doubs pour le canton de Roulans, puis sénateur, M. Rambaud fut chargé du département de l'Instruction publique dans le ministère que présida M. Méline, de 1896 à 1898. Dans l'intervalle, le 11 décembre 1897, il fut élu membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.

» M. Rambaud a publié de nombreux ouvrages d'histoire. Ses

études sur la Russie, où il fut chargé de mission à diverses reprises, font encore autorité même dans ce pays. Son *Histoire de la Civilisation française* est devenue classique et l'on admire l'*Histoire générale* dont il dirigea la publication avec M. Lavisse. Il collabora à de nombreuses revues, notamment à la *Revue Bleue*, à la *Revue des Deux-Mondes* et à la *Revue de Paris*.

» M. Rambaud aimait le sol natal. Chaque année, il revenait en Franche-Comté au milieu de sa famille, et ses collègues du Conseil général s'accordaient à louer son affabilité. Ses compatriotes conserveront de lui le souvenir d'une belle intelligence et d'un grand cœur ».

M. le président Parizot exprime également les regrets de la société au sujet de la mort de M. le docteur Meynier, ancien secrétaire décennal de la Société, décédé à Vallorbe le 14 novembre : une notice lui sera consacrée dans nos mémoires.

M. Vaissier demande à la Société de compléter la 7e série de ses Mémoires (l'année 1903-1904 ne formant qu'un seul volume), en y faisant entrer comme 9e volume l'ouvrage où Mme Castan réédite les deux œuvres suivantes de son mari devenues rares aujourd'hui : la *Notice sur l'hôpital du St-Esprit* parue dans l' « Annuaire du Doubs » de 1864-65, et l'article sur *Granvelle et le petit empereur de Besançon*, publié en 1875 dans le tome Ier de la « Revue historique ». Mme Castan veut bien faire les frais de cette publication, à laquelle la Société ajoutera quelques reproductions artistiques. A la suite. sera insérée une étude sur les frères Grenier, bienfaiteurs de notre Société. La Société accepte avec empressement la proposition de M. Vaissier, heureuse de rendre cet hommage à la mémoire vénérée de M. Castan et des frères Grenier.

M. Léon Nardin, après avoir cité le nom de Pierre Metlinger comme celui du premier typographe établi à Besançon (1847), fait part de ses longues recherches sur Jacques Foillet, un des premiers imprimeurs bisontins, et l'introducteur de l'art typographique à Montbéliard. Il esquisse à grands traits les différentes pérégrinations de cet artiste ambulant et le suit pour

ainsi dire pas à pas dans sept villes ou localités différentes. M. Léon Nardin entre dans des détails très circonstanciés sur le séjour de Jacques Foillet à Besançon où il fut appelé par la municipalité en 1588 avec Jean Exertier, en vue de l'impression du Missel et du Bréviaire. Ce Missel paru en 1589 et aujourd'hui de toute rareté (M. Nardin en possède un exemplaire; il en existe un également à la Bibliothèque de Besançon), est orné de nombreuses initiales historiées gravées sur bois. M. Nardin s'est efforcé de faire la lumière sur leur origine et leur filiation ; il y a réussi en partie en indiquant et le nom de l'artiste qui les avait dessinées et les différents artistes bâlois qui en ont fait usage aux XVIe et XVIIe siècles.

M. Louis Lebrun présente quelques-uns des objets qu'il a recueillis cette année dans les fouilles exécutées dans le lac de Clairvaux (Jura), grâce à la subvention de la Société d'Emulation : haches polies, silex divers, grattoirs, pointes de javelots, pointes de flèche d'un travail remarquable ; des poinçons et des ciseaux en os, des objets de parure, grains de collier et dent percée, et surtout deux curieux instruments appelés par M. de Mortillet agitateurs pour fabriquer le beurre. Ils sont formés d'une tige médiane de jeune sapin coupée à une longueur de 10 à 15 c/m à partir d'un nœud d'embranchement ; les branches secondaires sont sectionnées à 3 ou 4 c/m du nœud. Pour faire le beurre, on devait imprimer un mouvement de rotation en roulant la tige entre les doigts.

M. le docteur Magnin entretient la Société des voies de peuplement du massif jurassien, c'est-à-dire de l'origine des plantes qui habitent actuellement nos montagnes et de la façon dont elles y sont arrivées. Après avoir rappelé : 1° les principales particularités climatiques des périodes glaciaires et xérothermiques qui se sont succédées ; 2° les diverses catégories de plantes qu'on peut former, particulièrement en Europe, au point de vue de leur répartition actuelle et de leur origine probable (plantes arctiques, plantes alpines, plantes méditerranéennes, plantes pontiques, etc.), M. Magnin montre qu'en dehors des espèces sylvatiques qui constituent le fonds commun

de la végétation des montagnes de l'Europe moderne, les plus intéressants de ces groupes sont ceux constitués par les espèces *alpines*, arrivées dans le Jura surtout par son extrémité méridionale, les espèces *pontiques* parvenues par les deux voies d'immigration danubienne et méridionale, et les espèces *méditerranéennes* remontées par la vallée du Rhône.

M. Magnin remet à une prochaine séance la suite de sa communication.

La Société fixe au jeudi 14 décembre sa séance publique annuelle. Elle s'en remet au bureau du soin de prendre les dispositions nécessaires pour l'organisation et le programme de cette séance.

La Société vote une somme de 100 francs en faveur de l'Exposition rétrospective des Arts comtois qui doit se tenir à Besançon aux mois de juillet et août 1906.

Sont élus :

Membres résidants :

M. Louis Party, comptable à Tarragnoz, présenté par MM. Maldiney et Vaissier.

M. le docteur Maurice Limon, professeur suppléant à l'Ecole de Médecine, présenté par MM. les docteurs Ledoux et Magnin.

Le Président,
Ad. Parizot.

Le Secrétaire,
Georges Gazier.

Séance du 13 décembre 1905.

Présidence de M. Adolphe Parizot.

Sont présents :

Bureau : MM. *Ad. Parizot*, président ; *Thuriet*, vice-président ; *Georges Gazier*, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire ; *Fauquignon*, trésorier ; *Kirchner*, archiviste.

Membres : MM. le Dr *Baudin*, *Bonnet*, *Cellard*, *Lambert*, Drs *Ledoux* et *Nargaud*, *Pidancet*, *Pingaud*, *Rocardet*, chanoine *Rossignot*.

M. le docteur Ledoux lit une notice sur le docteur Meynier, ancien secrétaire décennal de la Société d'Emulation. Né à Ornans, le 3 septembre 1839, Meynier entra au Val-de-Grâce, d'où il sortit avec le grade de médecin militaire. M. Ledoux rappelle les diverses étapes de la carrière médicale de Meynier qui, en Algérie en 1868, puis en France en 1870, fit simplement et noblement son devoir, et en fut récompensé par la croix de chevalier, puis d'officier de la Légion d'honneur. Revenu à Besançon en 1895, après sa retraite, il fut l'un des membres les plus laborieux de la Société d'Emulation qui lui confia en 1896 les fonctions de secrétaire décennal, fonctions qu'il garda jusqu'en 1901. Nos Mémoires montrent combien il s'intéressait à nos travaux et s'y associait par des communications nombreuses et variées. Il se retira en 1901 à Vallorbe, et c'est là qu'il s'est éteint le 14 novembre dernier. M. Ledoux rend un hommage ému aux hautes qualités intellectuelles et morales de notre ancien confrère.

M. Vaissier dit la perte que la Société vient de faire en la personne de M. Paul Drouhard, ancien conservateur des hypothèques, qui a suivi de près dans la tombe son frère le chanoine Drouhard. Il voulait bien assister fréquemment à nos séances et s'intéresser à nos travaux.

M. Georges Gazier fait part à la Société de la mort d'un de ses membres honoraires les plus éminents, M. Bernard Prost, ancien archiviste du Jura, inspecteur des bibliothèques et archives, décédé à Paris le 8 décembre. Une notice lui sera consacrée dans nos Mémoires.

M. Bonnet demande le renvoi à une prochaine séance du projet de modification à nos réglements que, d'accord avec plusieurs de nos confrères, il veut soumettre à l'approbation de la Société.

La Société discute et vote le budget de 1906 présenté par M. le trésorier Fauquignon.

Projet de budget pour l'année 1906.

RECETTES.

1. Subvention du département du Doubs	300 fr.
2. — de la ville de Besançon.	400
3. Cotisations des membres résidants.	1.050
4. — — correspondants . . .	450
5. Droits de diplômes, recettes accidentelles . . .	50
6. Rentes.	600
Total.	2.850 fr.

DÉPENSES.

1. Impressions.	2.200 fr.
2. Frais de bureau	150
3. Frais de séance publique	80
4. Traitement de l'agent	200
5. Crédit pour recherches	220
Total.	2.850 fr.

Procédant à l'élection du Bureau pour l'année 1906, la Société nomme :

Président annuel : M. le Dr Ant. MAGNIN, doyen de la Faculté des Sciences.

Premier vice-président : M. Ad. PARIZOT, inspecteur honoraire des Enfants assistés, président sortant.

Deuxième vice-président : M. Adrien LECLERC, conseiller à la Cour d'appel de Besançon.

Vice-secrétaire : M. Alfred VAISSIER, conservateur du Musée archéologique.

Archivistes : MM. KIRCHNER et MALDINEY.

Le Président,
AD. PARIZOT.

Le Secrétaire,
GEORGES GAZIER.

Séance publique du 14 décembre 1905.

PRÉSIDENCE DE M. AD. PARIZOT.

Sont présents :

Bureau : M. Ad. PARIZOT, ayant à sa droite M. CHIPON, président de l'Académie de Besançon, à sa gauche M. MAIROT, MM. les docteurs BAUDIN, MAGNIN et LIMON, M. NARDIN, M. Georges GAZIER, secrétaire, M. VAISSIER, vice-secrétaire, M. KIRCHNER, archiviste.

Dans la salle remplie par une assistance nombreuse de dames en élégante toilette et d'invités, Mme CASTAN, M. FORIEN, président de la Société des Beaux-Arts, MM. le docteur BOURDIN, CELLARD, LAMBERT, le docteur LEDOUX, ROCARDET, THOUVENIN, le docteur VAISSIER, et plusieurs autres membres de la Société.

La séance, ouverte à deux heures, est close après lecture des études suivantes :

1° *La Société d'Emulation du Doubs en 1905*, par M. Ad. PARIZOT, président annuel ;

2° *Les Amours de la Vallisnérie : science et poésie; l'évolution il y a 4000 ans*, par M. le docteur MAGNIN, vice-président ;

3° *Les Souvenirs d'Armand Marquiset*, par M. le docteur BAUDIN, membre résidant ;

4° *Comment on se défendait de la peste à Besançon au XVIe siècle*, par M. le docteur LIMON, membre résidant ;

5° *L'Exposition rétrospective des Beaux Arts comtois à Besançon en 1906*, par M. Georges GAZIER, secrétaire décennal.

Le Président, AD. PARIZOT.

Le Secrétaire, GEORGES GAZIER.

M. LE CHANOINE RIGNY

Par M. l'abbé ROSSIGNOT.

M. le chanoine Rigny était membre de la *Société d'Emulation du Doubs* depuis 1886. Bien qu'il n'ait rien publié dans ses Mémoires, il s'intéressait à ses travaux, comme peut le faire un artiste et un littérateur, car il était l'un et l'autre. Il est donc bon que cette société conserve de lui un souvenir.

François-Alphonse-Marie-Hippolyte Rigny est né, non pas à Tincey, comme on le croyait généralement, mais à Villers-Vaudey, le 20 novembre 1826. Son père débutait dans ce village comme instituteur, et, l'année suivante, il était appelé au même titre à Tincey, où il se dévoua pendant plus de 40 ans à l'enseignement de la jeunesse. Tincey devint donc le pays d'adoption de la famille Rigny.

Le jeune Hippolyte fit ses études primaires à l'école de son père, et M. l'abbé Joly, ancien vicaire de Lure, qu'une cécité complète avait obligé de quitter prématurément le ministère, lui enseigna les premiers éléments de la langue latine. Il suivait le cours ordinaire des études au séminaire de Luxeuil, de Vesoul et de Besançon. Son caractère aimable, son intelligence et sa piété lui méritèrent, avec l'estime et la sympathie de ses maîtres, l'amitié sincère et durable de ses condisciples.

Ordonné prêtre le 8 septembre 1850, il entrait dans la carrière sacerdotale au moment où allait s'ouvrir le collège libre de Saint-François-Xavier. M. Rigny y fut appelé dès le premier jour, c'est-à-dire le 5 novembre de cette même année, et il fit partie de cette pléiade d'hommes d'élite, dont plusieurs devaient se faire remarquer dans l'enseignement, la littérature ou le ministère paroissial. Avec la classe de huitième qui lui fut confiée, M. l'abbé Rigny cumulait plusieurs fonctions accessoires. Dessinateur habile, il seconda M. Franceschi dans ses leçons, tout en demeurant pendant vingt-trois ans son élève le plus assidu.

Il consacra le temps de ses vacances à l'éducation de plusieurs enfants, particulièrement dans les familles de Tricornot et Girardot. Voyageur intelligent et artiste, il rapporta de ses excursions avec ses élèves en Suisse, à Aix-la-Chapelle, en Bretagne et ailleurs, maints croquis de cathédrales, de lacs et de montagnes. C'est à son talent de dessinateur que faisait allusion, à une réunion des anciens élèves, un *vieux catho*... rappelant les origines du collège :

Rigny dans le paysage
Lançait nos jeunes esprits ;
Nous aimions son doux langage
Et ses jolis manuscrits.

Ce n'est qu'après un stage de huit ans dans les classes de grammaire que M. Rigny devint professeur de seconde. Ayant une imagination vive et une plume assez facile, dans cette chaire où il fallait peut-être plus de brillant que de solide, il s'acquitta de sa tâche à la satisfaction de tous. Il se fit aimer de ses élèves et contracta avec ses collègues des amitiés solides et profondes, entre autres avec Mgr Besson qui lui prouva son affection en diverses circonstances et avec M. Suchet qui lui demeura toujours fidèle.

Après vingt-trois années de professorat, — le collège de Saint-François-Xavier venait d'être réuni aux Eudistes. — M. l'abbé Rigny fut nommé aumônier du pensionnat des dames du Sacré-Cœur à Saint-Ferréol. Il n'y passa qu'une année et, en 1874, il était nommé curé-doyen de Vauvillers.

Il arrivait dans cette paroisse plein de vigueur et de bonne santé. Il sut gagner la sympathie de tous et, en exerçant une puissante action religieuse, il usa de son influence pour obtenir des réparations importantes à son église. Il donna comme retable à l'autel de Saint-Joseph le tableau de la Sainte Famille de Baille, une des plus belles toiles de l'artiste parmi tant d'autres, et, pour M. Rigny, souvenir des fresques admirables de son cher collège.

Le bien qu'il fit à Vauvillers attira sur lui l'attention de l'autorité ecclésiastique, et la haute protection de Mgr Besson, qui le connaissant mieux que quiconque, le fit désigner pour la cure

de Gray. Sa nomination allait être agréée, mais on était en période électorale : des indiscrétions d'une part, et de l'autre des influences politiques furent un obstacle à cette nomination. C'est alors qu'il fut nommé curé de la paroisse Saint-Pierre, à Besançon.

Il y fut installé le 1er mars 1885, en présence d'un grand nombre d'anciens élèves du collège catholique qui tenaient à donner à leur ancien maître un témoignage de leur fidèle souvenir. Deux œuvres principales y ont marqué son ministère : une, toute spirituelle, l'érection de la *Confrérie de Notre-Dame du Suffrage*, et la restauration de son église. Celle-ci était un travail important consistant à enlever le badigeon qui couvrait les colonnes et les pierres de taille. Avec le concours de ses paroissiens, et sans rien demander à la ville ni à la fabrique, il commença en 1889 cette restauration qui fut achevée en 1891. M. Rigny avait bien mérité de tous.

Déjà chanoine honoraire de Nîmes, il fut nommé chanoine honoraire de Besançon en 1881. En 1895 il fut élu membre de l'académie de cette ville. Il n'était pas sans avoir des titres à cet honneur : ses œuvres littéraires consistent en quelques publications telles qu'un article sur les *Voyages du baron de Tricornot* et dans un discours prononcé à Quingey pour l'inauguration de deux tableaux religieux, qui ont paru l'un et l'autre dans les *Annales franc-comtoises*. Il aimait à écrire les compte-rendus des cérémonies religieuses ; plusieurs discours de circonstance prononcés par Mgr Besson sont précédés de prologues sortis de sa plume. On lui attribue la *Vie de Mme Jacoulet, fondatrice de la congrégation de la Sainte-Famille*, mais la première édition de ce livre ayant paru sans nom d'auteur et la seconde sous le nom de Mgr Besson, il est difficile de savoir quelle part il eut à sa composition. Celle qu'il prit à la *Vie des saints de Franche-Comté* est plus certaine. D'après les renseignements donnés par M. Suchet à M. Bascoul, auteur de la vie de Mgr Besson, c'est lui qui écrivit la vie de saint Antide, de saint Valère et de saint Bernon de Baume-les-Messieurs. Son discours de réception à l'académie eut pour sujet *la Vie et les œuvres de l'abbé Devoille*, son vieil ami, entré comme lui au collège catholique au moment de sa fondation. Enfin il a dû

laisser des notes pour une histoire de Vauvillers et de Saint-Remy qu'il se proposait de composer.

Le crayon de M. Rigny était plus remarquable que sa plume et lui assurait également une place dans une société qui s'occupe aussi bien de beaux-arts que de sciences et de belles-lettres. Il fit de nombreuses illustrations dont ses amis et sa paroisse de Vauvillers conservent de beaux spécimens ; c'est lui qui donna le plan du magnifique vitrail qui orne encore aujourd'hui le chœur de la chapelle de l'ancien collège catholique. Mais la plus grande partie de ses dessins doit être entre les mains de son héritier.

Depuis plusieurs années M. Rigny sentait sa vue s'affaiblir, et, après une amélioration momentanée, son infirmité ne fit que s'accroître. Elle le mit dans l'impossibilité de s'acquitter de ses fonctions de curé. On fut obligé de l'en avertir, car on est souvent mauvais juge de son propre état. Il reconnut la volonté de Dieu, s'y soumit chrétiennement, et donna sa démission.

M. Rigny n'était pas d'un tempérament résistant aisément à la maladie et à la peine. Son intelligence baissa rapidement avec ses forces et il quitta Besançon pour se retirer chez un ami de Purgerot. Il y était depuis plusieurs années, souffrant et ignoré. Il s'éteignit doucement le 15 mai 1904. Ses anciens élèves et ses nombreux amis lui conserveront du moins un reconnaissant et bon souvenir.

NOTICE SUR M. ANSBERQUE

Par M. le Dr Ant. MAGNIN

Le 8 mai dernier, est décédé à Besançon, à l'âge de 77 ans, après une longue maladie, Edme Ansberque, vétérinaire militaire en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, membre de la *Société d'Emulation* depuis le 13 janvier 1877.

Ansberque, qui était Franc-Comtois, — étant né à Bougnon (Haute-Saône), le 27 octobre 1828, — a parcouru toute sa carrière dans l'armée, mais dans un corps où il eut l'occasion de s'occuper activement de botanique appliquée.

Pendant qu'il exerçait les fonctions de vétérinaire au 4e escadron du train des équipages militaires, à Lyon, Ansberque organisait déjà, de 1860 à 1867, un *Herbier de la 7e division militaire*.

En 1865, il publie une *Flore fourragère du centre de la France*, représentant 177 Graminées figurées d'après une méthode *phytoxygraphique* dont il était l'inventeur. Cette méthode consiste à prendre une plante d'herbier, convenablement desséchée, présentant bien nettement les principaux organes et les caractères de l'espèce, et à la traiter par un mordant servant à impressionner par contact une pierre lithographique; cette pierre traitée et encrée par les procédés ordinaires, sert à son tour à reproduire le dessin de la plante à nombreux exemplaires.

L'année suivante (1866), Ansberque publiait, par le même procédé, une *Flore fourragère de la France* représentant 708 espèces, en 272 planches.

Enfin, en 1867, il commençait, avec la collaboration de M. Cusin (1), aide-naturaliste au Jardin botanique du Parc de la Tête-d'Or, à Lyon, la publication de l'*Herbier de la Flore fran-*

(1) Voy. une notice sur ce botaniste, dans le n° 17-18 des *Arch. de la flore jurassienne*, octobre 1901, p. 67.

çaise, ouvrage comprenant 26 volumes, in-folio, représentant toutes les plantes Phanérogames et Cryptogames vasculaires de France ; elles sont aussi reproduites par le procédé phytoxy-graphique, mais complétées, pour les détails d'organisation de la « fleur », par un dessin lithographié et colorié à la main ; Ansberque a publié, avec L. Cusin, de 1867 à 1873, les 12 premiers volumes (des *Renonculacées* aux *Composées Corymbifères*) de cet important ouvrage, qui rend de grands services aux botanistes, mais qu'il est difficile de se procurer, ayant été tiré à un très petit nombre d'exemplaires ; les 14 suivants (t. XIII à XXVI, 1874) sont signés de L. Cusin seul.

L'Institut Botanique de Besançon possède deux des ouvrages d'Ansberque : sa *Flore fourragère*, qu'il eut l'obligeance, sur ma demande, d'offrir à la galerie des Herbiers de notre *Jardin botanique*, et l'*Herbier de la Flore de France* que nous avons acheté dans une vente ; je vous présente un spécimen de ces deux ouvrages.

Peu de nos collègues ont pu connaître M. Ansberque, qu'une longue maladie retenait chez lui, depuis plusieurs années, dans son domicile des Chaprais ; et certainement la plupart d'entre nous ne soupçonnait pas l'existence dans notre ville de l'auteur de plusieurs ouvrages intéressants de botanique.

Je me fais un devoir de le rappeler ici, pour que sa mémoire et le souvenir de ses travaux scientifiques soient conservés dans nos *Annales*.

MÉMOIRES

LA
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS
EN 1905

Discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 14 décembre

Par M. Adolphe PARIZOT

PRÉSIDENT ANNUEL

MESDAMES,
MESSIEURS,

Au président de la Société d'Emulation échoit la tâche de vous présenter annuellement un rapport sur les travaux de cette association pendant la période écoulée.

L'année dernière il a été dérogé à cette coutume en raison du Congrès comtois tenu à Besançon le 1er août 1904, et pendant lequel les lectures les plus variées ont été faites.

Je n'ai pas la prétention de passer en revue tout ce qui a été produit dans l'espace de deux ans ; le temps me manquerait, même en ne faisant qu'effleurer les sujets. Je me bornerai à ce qui est le plus de nature à vous intéresser.

Et tout d'abord en histoire naturelle, M. le Dr Magnin, doyen de la Faculté des Sciences, nous met en garde contre les effets nuisibles que présentent certains végétaux. C'est ainsi que dans une de nos séances mensuelles, il nous a entretenus de la production et de la propagande des rouilles des céréales occasionnées par l'épine-vinette dont les spores chassées par le vent se répandent dans les champs. Toutefois l'épine-vinette n'est pas toujours la cause génératrice de la

rouille que l'on rencontre dans des contrées où cet arbuste n'existe pas. Des conditions climatériques défavorables, la mauvaise préparation du sol et diverses autres causes peuvent engendrer cette maladie.

Messieurs, les grands botanistes tels que Tournefort, Linné, Jussieu, de Candolle, Brongniart et d'autres, dans des temps plus rapprochés, ont leur histoire. M. le Dr Magnin a eu la bonne pensée de sortir de l'oubli les noms de modestes botanistes de notre contrée qui, dans leur sphère, n'ont pas été sans mérite C'est une œuvre de justice dont nous devons lui être reconnaissants. Son travail s'est arrêté à la fin du XVIIIe siècle; il nous en a promis la continuation.

M. le Dr Magnin nous a fait également une communication sur Girod de Chantrans, mycologue bisontin, naturaliste signalé déjà par ses travaux en histoire naturelle et en agriculture, et dont il a mis en évidence les recherches sur les champignons.

Enfin les plantes myrmécophiles, qui contractent des associations plus ou moins intimes avec les fourmis, nous ont été expliquées. Des figures de myrmécolia nous ont été présentées, dont les racines et la base des tiges sont parcourues par de nombreuses galeries creusées par les fourmis et qui seraient, paraît-il, indispensables à la vie de la plante. A l'appui de cette démonstration, des reproductions photographiques rapportées par Ule du Brésil, ont été placées sous nos yeux. Elles représentent des jardins suspendus que certaines espèces de fourmis savent édifier sur les arbres de cette contrée. On peut se demander si ce n'est pas à cause de l'activité et de l'intelligence des fourmis que Jupiter, selon la fable, a métamorphosé des fourmis en hommes pour en créer les myrmidons.

Dans l'archéologie préhistorique, nous avons eu une conférence faite par M. Lebrun, répétiteur au lycée Victor Hugo, sur les fouilles qu'il a entreprises pendant l'été de 1904

dans la cité lacustre de Clairvaux (Jura) et d'où il a extrait des poteries, des pointes de javelot en silex, des grattoirs, des gaines de hache en bois de cerf, des cornes de cerf, etc. Ces divers objets ont été soumis à notre examen. La Société d'Emulation voulant encourager M. Lebrun dans ses recherches, lui a voté une subvention de cent francs. Ce jeune explorateur s'est remis à l'œuvre au mois d'août dernier et ses trouvailles ont été fructueuses. Les dernières découvertes de M. Lebrun deviennent la propriété de notre musée où le public pourra les visiter.

M. Vaissier nous a décrit une sculpture gallo-romaine découverte dans une substruction à Champforgeron représentant un Priape jeune, dieu des jardins, personnifiant la fécondité végétale plutôt que la fécondité animale. Cette statue a trouvé sa place dans notre musée.

Nos galeries d'antiquités occupent un rang fort honorable parmi les établissements similaires de France. M. Louis Gonse, qui a entrepris un grand voyage d'exploration à travers les collections de nos musées provinciaux, a fait paraître un volume intitulé « Chefs-d'œuvre des Musées de France » dans lequel il exprime pour notre musée d'archéologie une admiration partagée avec ceux d'Arles, d'Aix, de Lyon, d'Evreux.

Il y aurait un moyen d'augmenter encore nos collections artistiques sans bourse délier. Le musée lorrain de Nancy s'enrichit fréquemment de dons faits par des particuliers. On insère dans les journaux de la localité les noms des généreux donateurs avec la description des objets reçus. C'est un moyen d'encourager des imitateurs. Vous n'êtes pas sans connaître des amateurs qui tiennent renfermés avec un soin jaloux au fond d'un tiroir de bureau un bronze, un ivoire, des médailles anciennes, etc., ce que vous appelez des bibelots, qui ne voient le jour que lorsqu'on reçoit un ami. Pourquoi donc ne pas imiter nos voisins lorrains qui, inspirés par un bon mouvement, n'hésitent pas à faire pro-

fiter la collectivité des curiosités artistiques qu'ils possèdent ? Notre vigilant conservateur du musée serait heureux de faire figurer dans ses vitrines des objets offerts ainsi bénévolement.

En ce qui concerne la topographie, nous avons eu une intéressante étude de M. l'abbé Paul Druot sur la voie romaine dans les cantons de Baume et de Clerval conduisant à Mandeure. Je ne veux en retenir que la composition matérielle et la façon de cette chaussée, pour les comparer à celles d'autres voies romaines dans le pays messin, où les Romains avaient construit trois voies : la première de Metz à Trèves sur la rive gauche de la Moselle ; la deuxième de Metz à Reims ; la troisième de Metz à Strasbourg.

Dans l'histoire de Metz par les Bénédictins, on lit que la chaussée conduisant à Trèves avait une largeur de 18 pieds sur une hauteur de 5 pieds. La couche inférieure était composée de grosses pierres mises à plat, la seconde était formée de pierres mises de champ ; au dessus était une couche de deux pieds de pierrailles entremêlée de sable, le tout surmonté d'une couche de brocailles.

La Société d'archéologie de la Moselle a fait creuser, il y a une cinquantaine d'années, sur une certaine étendue, les deux autres voies afin de reconnaître leur mode de construction.

La voie de Reims à Metz se composait de trois couches inégales ; la première était un amas de grosses pierres, puis venait un amas de petites pierres concassées, enfin la superficie était formée par une couche de pierres amalgamées entre elles comme dans un bain de mortier.

La voie de Strasbourg se composait d'un lit de grosses pierres, posées de champ, et au dessus d'une couche de gros gravier de Moselle, avec une espèce de glaise blanchâtre tirant sur la chaux.

Sur la voie de Besançon à Mandeure, M. l'abbé Druot ne trouve que deux couches bien distinctes, au lieu de trois

une fondation en pierres noyées dans du mortier, faite partout de la même manière, puis un aggloméràt d'épaisseur et de composition variables suivant la conformité du sol et les matériaux que les Romains avaient à leur disposition. Ce qui caractérise particulièrement cette dernière voie, c'est l'abondance de chaux dans les fondations, d'où viendrait, sans doute, le mot de chaussée (calceata).

Les Romains ne tournaient pas les obstacles. Leurs voies, toujours tracées suivant la ligne la plus directe d'un point à un autre, étaient de véritables constructions. Une exception cependant est à signaler sur la ligne de Mandeure, où l'on remarque à Voillans des courbes assez prolongées.

L'attention de la Société d'Emulation a été appelée sur des évêques constitutionnels de la Franche-Comté, par deux communications, l'une de M. Gazier, notre sympathique secrétaire, l'autre de M. Pingaud, professeur à la Faculté des Lettres. Qu'étaient les prêtres et les évêques constitutionnels ? C'étaient ceux des membres du Clergé qui avaient accepté la Constitution civile du Clergé votée par l'Assemblée constituante en 1790.

La Constituante voulut subordonner le culte à l'Etat et considérer les évêques et les prêtres comme des fonctionnaires. Les diocèses étaient répartis dans chaque département. L'élection des évêques et des curés appartenait aux fidèles. Les prêtres élus devaient immédiatement prêter serment à la Constitution.

La plupart des ecclésiastiques refusèrent de se soumettre à la loi. Ils lui reprochaient de toucher à des choses spirituelles, comme la nomination des curés et des évêques et la délimitation des diocèses, sans le concours de l'Eglise. On les appelait *réfractaires* ou *insermentés* par opposition aux prêtres *assermentés* ou *constitutionnels*. Un petit nombre de curés et quelques évêques acceptèrent la Constitution civile du Clergé ; les autres s'y refusèrent.

L'Assemblée législative, en 1792. usa d'une mesure dra-

conienne en votant un décret qui expulsa de France les réfractaires. Déjà battue en brèche par la Convention, en 1795, la Constitution civile du Clergé fut définitivement abandondonnée lors de l'adoption du Concordat, en 1801.

M. Gazier nous a présenté trois figures d'évêques constitutionnels : Seguin, évêque du Doubs, — Moïse, évêque du Jura, — Demandre, évêque du Doubs.

C'est à l'aide de correspondances échangées avec l'abbé Grégoire, ancien évêque de Blois, et qu'il a eu entre les mains, que M. Gazier a coordonné les diverses phases de l'existence de ces évêques constitutionnels. Membre de toutes les assemblées politiques qui ont gouverné la France, de 1789 à 1815, l'abbé Grégoire a joué un rôle prépondérant dans l'Eglise constitutionnelle.

Seguin, chanoine de Sainte-Madeleine, à Besançon, âgé alors de 50 ans, avait été élu évêque du Doubs au lendemain de la promulgation de la Constitution civile du Clergé. D'une santé débile et d'un caractère faible, il n'avait accepté qu'avec répugnance des fonctions qu'il jugeait trop lourdes pour lui. Membre de la Convention, il vint déclarer à la tribune, sans rien dire qui fut contraire à ses convictions religieuses, qu'il abdiquait ses fonctions épiscopales. Il fit part de sa démission au Conseil d'administration du Doubs et au Conseil épiscopal.

Toutefois sa démission n'ayant pas été adressée officiellement aux évêques de la métropole, elle n'avait point été et n'avait pu être acceptée dans les formes canoniques.

Après le 9 thermidor, quand la Convention eut proclamé la liberté des cultes, et réalisé la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat, de vives instances furent faites auprès de Seguin pour l'amener à retirer une démission qui, n'ayant pas été régulièrement donnée, ne pouvait être définitive.

Le seul vicaire épiscopal resté à son poste, le P. Roy, ancien curé de Saint-Maurice, ancien Supérieur des Oratoriens, le supplia, dans l'intérêt religieux du diocèse du Doubs, de

reprendre ses fonctions épiscopales. Il lui adressait une pétition de vingt-cinq prêtres constitutionnels réclamant son retour. « Au nom de Dieu, de la Patrie, de la Religion, lui écrivait-il, mettez le comble à nos vœux par une réponse favorable. » Seguin ne céda pas.

Les prêtres constitutionnels résidant à Besançon, se décidèrent à agir pour remédier, dans la mesure du possible, à l'anarchie religieuse, dont le départ de l'évêque était la principale cause. Ils constituèrent entre eux un presbytère, qui, sous la présidence du P. Roy, devait, jusqu'à une élection définitive, administrer le diocèse du Doubs.

A propos de la nomination de l'évêque Berdolet, élu dans le département du Haut-Rhin, et qu'il s'agissait de faire consacrer par l'évêque métropolitain de Besançon, Seguin consentit seulement à déléguer ses pouvoirs à Maudru, évêque des Vosges, et renouvela à cette occasion l'acte de sa démission d'évêque. Flavigny, évêque de la Haute-Saône, se fit l'interprète de Grégoire et des évêques constitutionnels pour l'adjurer une fois encore de retirer sa démission.

Toutes les prières furent inutiles.

Grégoire alors invita le presbytère du Doubs à nommer sans délai un successeur à son collègue.

Grand embarras du clergé constitutionnel du Doubs qui en fin de compte jeta les yeux sur Moïse, évêque du Jura. Moïse était en tournée de confirmation lorsqu'il apprit son élection. Appréhendant les difficultés qu'il rencontrerait à Besançon, où les prêtres réfractaires étaient plus nombreux qu'ailleurs, il écrivit aussitôt qu'il refusait l'honneur qu'on lui faisait, et invita les fidèles du Doubs à procéder à une nouvelle élection. Il déclara que, partisan déterminé du rétablissement de l'ancienne discipline ecclésiastique, il jugeait toute translation d'évêque contraire aux canons. Seul un concile pouvait dans un cas exceptionnel permettre une infraction à cette règle.

Le presbytère du Doubs décida de porter l'affaire au Concile national qui se réunit à Paris le 17 août 1797. Moïse présent au Concile, insista sans doute vivement auprès de ses collègues pour empêcher sa translation. En effet le 21 août 1797, les évêques suffragants de la province de l'Est siégeant au Concile national réunis en Concile métropolitain, arrêtèrent que l'élection de Moïse devait être considérée comme non avenue, et invitèrent le presbytère du diocèse du Doubs à procéder incessamment à l'élection d'un autre évêque.

Demandre par ses vertus, la modération de son caractère et de remarquables qualités d'administrateur, était tout désigné pour succéder à Seguin. Fils d'un maître de forges de la Lorraine, il avait fait ses études au collège de Dole. Devenu prêtre, il avait obtenu le bonnet du docteur en théologie et il avait été attaché comme préfet des études au collège de Besançon après l'expulsion des Jésuites. Plus tard il fut appelé à la cure de Saint-Pierre de Besançon où il était encore quand la Révolution éclata. Il s'y était fait aimer de ses paroissiens pour sa bienfaisance, et ce fut une des raisons qui le firent choisir par ses confrères comme député à la Constituante. Pendant la Terreur, il refusa courageusement de rendre ses lettres de prêtrise. Il fut pour ce fait enfermé comme fanatique pendant treize mois dans les prisons de Dijon.

L'élection de Demandre ne souleva aucune difficulté. Le 14 mai 1798, il fut proclamé évêque dans la cathédrale. Ainsi prit fin une vacance qui avait duré cinq ans, depuis la démission de Seguin.

Durant les trois ans qu'il administra comme évêque le diocèse du Doubs, Demandre se distingua par une grande activité et un remarquable esprit de conciliation. Il sut gagner les sympathies du clergé insermenté, et son attitude tolérante contribua beaucoup à l'excellent accueil que reçut à son arrivée à Besançon son successeur concordataire Le Coz, origi-

naire du Finistère, ancien évêque constitutionnel de Rennes.

Lors de la promulgation du Concordat, il se démit sans difficulté de ses fonctions d'évêque qu'il n'avait acceptées que par devoir, et consentit modestement à redevenir simple curé de la Madeleine. Il s'y fit chérir par sa libéralité à l'égard des pauvres, et quand il mourut en 1823, son inépuisable charité lui avait conquis l'estime même de ses adversaires.

Seguin devenu en 1802 chanoine honoraire du diocèse de Besançon, s'était retiré à Vaivre près de Vesoul où il s'éteignit en 1812. Quant à Moïse il donna sa démission d'évêque du Jura lors du Concordat, et se retira dans sa famille à Morteau où il fut emporté subitement par une attaque d'apoplexie le 7 février 1813.

D'après les renseignements recueillis aux meilleures sources, on peut dire que ces trois évêques constitutionnels se recommandaient par leurs mœurs austères, leur amour de l'étude, leur vie laborieuse et appliquée.

C'est de Le Coz que M. Pingaud nous a entretenus.

Pendant les négociations entamées pour la préparation du Concordat entre l'abbé Bernier et le cardinal Consalvi, le Saint-Siège exigea d'abord la démission de tous les évêques constitutionnels. Mais le premier consul, dans un but de conciliation et d'apaisement, obtint la nomination de douze d'entre eux, parmi lesquels Le Coz. Toutefois le pape avait subordonné leur institution canonique à la reconnaissance par eux des brefs pontificaux condamnant la Constitution civile du clergé, c'est-à-dire à une rétractation.

Le Coz fit la sienne avec des réserves qui parurent acceptées néanmoins par le cardinal Caprara légat du Saint-Siège à Paris.

Ni lui ni son ami Grégoire n'avaient renoncé à l'idée d'acclimater en France l'établissement ecclésiastique imaginé par la Constituante. Leurs tendances étaient de maintenir les anciennes libertés de l'Eglise gallicane en les appropriant aux besoins des temps nouveaux.

A la fin de l'an IX, ces deux coryphées du clergé constitutionnel subirent une destinée différente. Tandis que Grégoire consentait à entrer au Sénat, Le Coz accepta d'organiser sous l'autorité du St-Siège et du gouvernement français le vaste diocèse de Besançon.

Grégoire et Le Coz restèrent en correspondance permanente, s'entretenant de leurs anciens collègues et de leurs luttes passées, s'affirmant mutuellement qu'ils avaient combattu pour la bonne cause.

Dans ses lettres pastorales, dans ses mandements, Le Coz recommandait l'oubli des luttes du passé. Mais pouvait-il faire une loi absolue de l'oubli du passé? « Ses paroles de paix, dit M. Pingaud, s'adressant à des prêtres qu'il avait longtemps qualifiés de dissidents, ne devaient être accueillies qu'avec méfiance et ne désarmaient pas les hostilités... L'archevêque ne pouvait faire qu'il n'y eût pas et pour longtemps autour de lui une majorité d'anciens réfractaires et une minorité d'anciens assermentés. Lui-même faisait partie de cette minorité. Les insermentés forts des décisions du Saint-Siège n'entendaient accorder le bénéfice de l'oubli à leurs anciens adversaires qu'au prix d'une rétractation formelle et cette rétractation, l'archevêque qui l'avait en quelque sorte esquivée à Paris, ne la demandait à personne. Il la qualifiait à l'occasion de délit qui compromet la tranquillité publique. »

« Son entourage eut suffi à éloigner de lui les vétérans de l'ancien clergé et à semer la défiance. Si dans la distribution des postes curiaux, il n'attribua à ses amis que la portion déterminée par les instructions expresses du gouvernement, dans son conseil officiel et officieux figuraient plusieurs ecclésiastiques marquants de son parti, tels que Royer, l'ex-évêque métropolitain de Paris, d'Orlodot qu'il avait jadis sacré évêque de la Sarthe. Il accorda toute sa confiance à l'ex-bénédictin Grappin, fit de lui son principal conseiller, son confident de tous les jours ».

Au grand séminaire péniblement reconstitué, Le Coz avait dû recourir aux anciens directeurs, par conséquent laisser prédominer un enseignement donné par ses adversaires. Un jour il tenta d'introduire son esprit dans la personne de l'abbé Vernerey, l'homme le plus instruit du clergé assermenté. A défaut du supérieur retenu par le respect professionnel, les séminaristes s'insurgèrent; ils mirent à l'index, de leur autorité propre, la chaire au pied de laquelle on les appelait. L'archevêque eut beau les renvoyer dans leurs familles et le préfet les menacer de la caserne, le calme ne revint pas. En fin de compte Le Coz dut donner congé à son protégé.

Par ces traits et par beaucoup d'autres contenus dans la correspondance de Le Coz avec Grégoire, on voit quelles préventions existaient parmi le clergé du diocèse à l'égard de l'archevêque.

La maladie emporta presque subitement ce prélat pendant les Cent-jours (5 mai 1815), au cours d'une tournée pastorale dans le Jura. Toutes les autorités civiles parurent à la cérémonie funèbre. Du côté des autorités religieuses, on n'accorda à l'archevêque défunt que les honneurs strictement nécessaires. Aucun prêtre ni dignitaire quelconque ne voulut se charger de prononcer l'oraison funèbre.

Il a été question de la Marseillaise dans notre congrès de l'année dernière. On s'est demandé à quel compositeur de musique Rouget de Lisle avait emprunté sa mélodie. On a cité les noms de divers maîtres de chapelle, mais rien n'a été prouvé à cet égard. Les contemporains de Rouget de Lisle ne se sont point inquiétés de la question et aujourd'hui après plus d'un siècle que l'hymne national a été improvisé chez Dietrich, le maire de Strasbourg, on est amené à dire que cette question reste insoluble.

On sait que le septième couplet de la *Marseillaise*, appelé la Strophe des Enfants, n'est pas de Rouget de Lisle ;

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus.

La paternité en appartient à l'abbé Peyssonneaux qui était à cette époque, professeur au collège de Vienne Cet abbé Peyssonneaux fut cité devant le Tribunal révolutionnaire sans doute comme réfractaire. Il fut acquitté lorsqu'il déclara qu'il était l'auteur du dernier couplet de la *Marseillaise.* Ceci nous a été révélé par la presse jurassienne, en 1882, lors de l'inauguration de la statue de Rouget de Lisle, à Lons-le-Saunier.

M. le chanoine Rossignot nous a fait connaître la vie et l'œuvre historique du Président Richardot, ministre des Pays-Bas. Celui-ci, originaire de Champlitte, fut investi à maintes reprises de la confiance des rois d'Espagne Philippe II et Philippe III. Il fut notamment l'un des négociateurs du traité de Vervins, signé en 1598, entre Henri IV et Philippe II. Par ce traité, l'Espagne rendait à la France les places qu'elle avait prises en Picardie, ainsi que Port-Louis, en Bretagne. La France cédait Cambrai.

M. Ch. Blondeau, substitut du Procureur de la République, utilisant des récits contemporains, et en particulier le journal et les notes manuscrites de l'avocat Grimont, a reproduit dans leur abondant détail les fêtes populaires qui accompagnèrent la rentrée des membres du Parlement de Franche-Comté, après leur exil de 1759. Il a fait connaître les particularités locales de ces manifestations où l'opinion publique, ayant pris parti contre le pouvoir royal, applaudissait avec enthousiasme aux courageuses résistances des Parlements.

Trente ans après, observe judicieusement l'auteur, ce même peuple se souleva et d'un seul coup renversa le trône et les institutions du royaume ; les Parlements furent ses premières victimes. Le récit de M. Blondeau, inséré dans nos Mémoires, est accompagné de la reproduction d'une

gracieuse allégorie touchant la rentrée du Parlement à Besançon.

M. l'Avocat général Thuriet nous a donné communication de la première partie d'une étude sur les discours de rentrée, d'abord sur ceux qui ont été prononcés devant le Parlement de Franche-Comté et ensuite devant la Cour d'Appel de Besançon. Après avoir établi l'origine de cette tradition, qui disparaît aujourd'hui, M. Thuriet en a souligné les principales manifestations dans l'histoire du Parlement de notre province. En outre, il a cité les discours prononcés depuis l'institution de la Cour d'Appel de Besançon jusqu'en 1902, en signalant plus particulièrement ceux dont le sujet a trait à l'histoire locale ou à des personnages comtois.

M. Gaiffe, professeur au lycée Victor Hugo, a analysé quelques documents qu'il a découverts sur le théâtre de Besançon, à la fin du XVIIIe siècle. Il a fait connaître divers règlements municipaux qui déterminaient d'une façon très précise les droits et les devoirs des directeurs de théâtre à cette époque. Les représentations qui avaient lieu alors à cinq heures de l'après-midi, furent données à Besançon, de 1740 à 1754, dans l'une des salles du Palais Granvelle, où les Bisontins eurent le plaisir d'entendre diverses premières. Le prix des places était modique. On se tenait debout au parterre. D'autres documents tirés des archives municipales montrent que les rapports entre la municipalité et l'administration du théâtre furent parfois assez tendus et il ne semble pas que les directeurs aient fait fortune. D'autre part le public était difficile, et M. Gaiffe cite le cas d'une malheureuse actrice qui dut venir faire des excuses sur la scène pour n'avoir pas bien su son rôle.

M. le docteur Bourdin nous a fait une communication sur les rapports financiers de Voltaire et du prince de Montbéliard. Prenant occasion d'une lettre autographe de Voltaire, qu'il a en sa possession, M. le docteur Bourdin a rappelé comment le philosophe de Ferney se trouva amené à de-

venir le créancier du jeune duc de Wurtemberg, prince de Montbéliard. Il a analysé les différents travaux parus en France et en Allemagne, qui montrent que Voltaire, qui a réussi dans tous les genres, a été de plus un financier remarquable et un capitaliste fort avisé. S'il perdit, comme il l'a dit lui-même, son temps avec les grands, du moins, il n'y perdit pas son argent.

Il y a un mois, M. Léon Nardin nous a lu une étude très approfondie et très consciencieuse sur les origines de l'imprimerie à Besançon. Ce travail a exigé de sa part de longues recherches, tant en France qu'à l'étranger. Il sera inséré dans le recueil de nos Mémoires, où les personnes qui s'intéressent au mouvement intellectuel à Besançon, à partir du XVIe siècle, pourront le consulter avec fruit.

M. le docteur Chapoy, avec une certaine pointe d'humour, nous a communiqué les souvenirs d'un chirurgien bisontin, le docteur Claude-Louis Morel, qui faisait partie d'un Conseil de revision dans le Jura, en 1816, et qui fut désigné, par le comte de Bourmont, pour la visite des troupes stationnées à Lons-le-Saunier, Poligny, Arbois. Il avait noté au jour le jour ses impressions de voyage. Accueil chaleureux reçu partout en compagnie de M. de Bourmont. Ah ! les bons dîners qu'on faisait alors dans les hôtelleries du Jura et chez des notables de la contrée. Des repas plantureux, à trois ou quatre services, arrosés de vins de Poligny, d'Arbois, de Bourgogne, de Champagne. Le docteur Morel écrivait presque journellement à sa femme, lui décrivant avec complaisance les menus auxquels il faisait grand honneur. Le résultat de ce régime de surexcitation, qui dura une quinzaine de jours, c'est que ce brave docteur fut atteint d'une neurasthénie prononcée qui exigea un long repos.

M. le docteur Baudin nous a fait l'analyse d'un livre de M. Armand Marquiset. C'est l'histoire d'un sous-préfet qui a eu des illusions, des désillusions, et, en fin de compte, de grands déboires. Mais je ne veux pas empiéter sur la lecture

annoncée de M. le Dr Baudin que vous aurez le plaisir d'entendre dans quelques instants. Je dirai seulement que ce livre de M. Marquiset fourmille d'historiettes amusantes. Je n'en citerai qu'une seule :

Talma était un causeur aimable qui conversait volontiers avec les personnes disposées à l'écouter. Il se plaisait à raconter ce qu'il appelait les naïvetés de Mlle Duchesnois. Un jour il quittait Paris en chaise de poste, avec la célèbre actrice, pour se rendre à Troyes, où il devait donner quelques représentations. Durant le trajet, Mlle Duchesnois ne cessait de lui répéter : « Ah ! il me tarde de voir les rem-» parts de cette fameuse ville de Troyes, autour desquels » Achille a traîné le corps d'Hector, mari d'Andromaque. » Dans l'esprit de Mlle Duchesnois, Troie en Troade et Troyes en Champagne ne faisaient qu'un. Il fut impossible à Talma de la faire revenir de son erreur.

En terminant ce compte-rendu, j'exprime le vœu que les nouveaux venus parmi nous s'adonnent à des études concernant les arts, les lettres, les sciences en Franche-Comté. Ils y trouveront une jouissance intime et concourront au bon renom de notre Compagnie.

Nous avons eu à déplorer de nombreuses pertes parmi nos confrères durant ces deux dernières années Au fur et à mesure que des décès se sont produits, le président ou un membre de notre société s'est fait un devoir, dans nos séances mensuelles, d'adresser un souvenir ému à la mémoire des membres disparus.

Nous sommes informés que le mercredi 1er août 1906 aura lieu, à Vesoul, le 6e Congrès de l'Association franc-comtoise. Ce congrès coïncidera avec le centenaire de la Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône.

Cet avis est donné dès aujourd'hui, afin de permettre aux personnes qui désireraient faire des communications, dans cette réunion, d'avoir le temps de s'y préparer.

LES AMOURS DE LA VALLISNÉRIE

SCIENCE ET POÉSIE

L'ÉVOLUTION IL Y A 4,000 ANS

Par le Dr Ant. MAGNIN

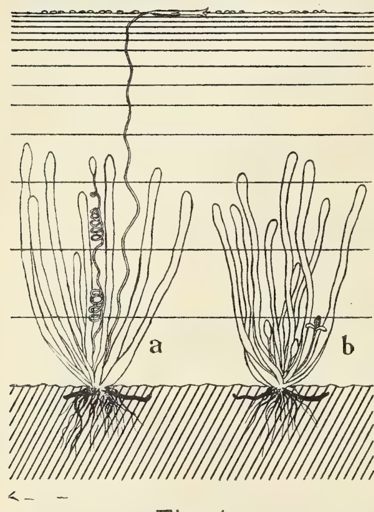
Séance publique du 14 décembre 1905.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Le titre de la communication que j'ai l'honneur de faire à cette séance publique de la Société d'Emulation, aura peut-être éveillé, chez quelques personnes scrupuleuses, un peu d'inquiétude sur la nature des faits qui en sont l'objet ; je tiens à les rassurer de suite : malgré son titre, ce sujet n'évoquera que des images sérieuses et gracieuses tout à la fois, comme il convient à la science parée des ornements de la poésie.

J'ai, en effet, le dessein de vous parler de la *Vallisnérie*, d'une plante de notre flore, intéressante, non par la beauté de ses fleurs ou l'élégance de son port, mais par son curieux mode de reproduction, par les modifications de ses organes suivant les variations du milieu qu'elle habite, — particularités si singulières qu'elles ont été célébrées par les poètes, — plante remarquable aussi par le rôle que ces phénomènes auraient joué, d'après certains naturalistes et archéologues, dans le développement de plusieurs mythes des systèmes philosophiques et religieux de l'ancienne Grèce.

D'abord, quelle est cette plante merveilleuse ?



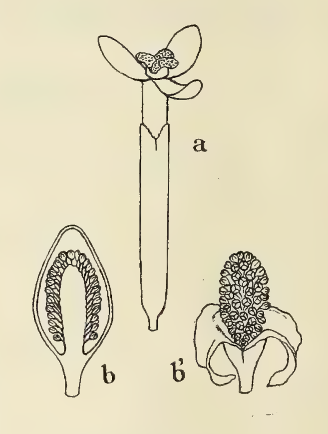


Fig. 1

a. Plante femelle, à fleur épanouie à la surface de l'eau et à fruit terminant un pédoncule spiralé.
b. Plante mâle.

Fig. 2

a. Fleur femelle.
b. Inflorescence mâle à spathe fermée.
b'. Id., à spathe ouverte.

Vous pouvez l'observer ici même (fig. 1) ; si vous vous promenez, un jour d'été, en canot, sur le Doubs, au voisinage de notre ville, par un temps calme, et sur une eau transparente, vous pourrez apercevoir, en quelques points privilégiés (1), une sorte de prairie sous-aquatique, formée par des gazons de feuilles étroites, en rubans flexibles, qui suivent les mouvements de l'eau ; quelques semaines plus tard, vous verrez sortir de ces touffes, de fins et longs filaments, décrivant dans l'eau des séries de spirales, pour por-

(1) La Vallisnérie, qui, du Midi de la France, remonte le Rhône et la Saône, a été trouvée dans le Doubs, sous Dole et près de Besançon ; voyez *note A*.

ter, à sa surface, un petit renflement qui n'est pas autre chose qu'une fleur (voy. fig. 1a) (1).

Remarquez d'abord cette première particularité : cette tige s'allonge ou se raccourcit, desserre ou resserre ses anneaux, suivant que le niveau de l'eau s'élève ou s'abaisse, toujours dans la mesure nécessaire pour que la fleur qu'elle porte flotte constamment à la surface.

Lorsque cette fleur s'épanouira, nous assisterons à un autre spectacle : des centaines de petites nacelles, de quelques millimètres de diamètre, forment autour d'elle un véritable cortège, tantôt s'écartant, tantôt se rapprochant, sous l'influence des mouvements divers qui ondulent la surface de l'eau ; puis, tout disparaît, la fleur pédicellée elle-même, entraînée par les contractions des spirales de son support, au fond de l'eau où mûrira la graine qui doit reproduire la plante (Fig. 1a).

Que s'est-il passé en réalité ?

La fleur, qui est rattachée aux touffes de feuilles par une mince tige ondulée ou spiralée, est une fleur femelle (Fig. 2a) ; les petites nacelles sont des fleurs mâles, produites par d'autres pieds,— la Vallisnérie étant, comme le disent les botanistes, une plante *dioïque* ; — et ces fleurs mâles sont contenues dans des sortes de boutons portés par un pédicelle court, ne pouvant pas s'allonger comme celui des fleurs femelles (voy. les fig. 1b, 2b ci-contre) ; aussi, comme il est nécessaire, pour que la fécondation ait lieu et que la graine se forme, que les deux sortes de fleurs arrivent au contact l'une de l'autre, au moment propice, les pédicelles des fleurs mâles se rompent, et ces fleurettes, entraînées à la surface par une bulle d'air, — véritable flotteur, — viennent former,

---

(1) Ces dessins ont été transformés en belles planches murales par M. Thouvenin, professeur à l'Ecole de Médecine, chef des travaux de botanique à la Faculté des Sciences ; je lui en adresse mes sincères remerciements.

autour de la fleur femelle, le gracieux cortège que nous avons décrit et admiré plus haut.

Telle est l'histoire scientifique, — et l'on peut bien dire poétique — de la *Vallisnérie spirale*, dont un des noms rappelle la disposition du pédicelle de la fleur femelle ; nous verrons plus loin l'origine de son nom générique de Vallisnérie (1).

Ce procédé de fécondation si remarquable, presque unique dans le règne végétal (2), a excité, on le comprend sans peine, la curiosité et les observations des botanistes et aussi l'admiration de toutes les personnes qui s'intéressent aux choses de la nature ; je viens de dire que ces phénomènes avaient quelque chose de poétique ; aussi n'êtes-vous plus étonnés qu'ils aient été chantés par les poètes ; j'en citerai seulement deux : le premier est le Normand Castel (3), qui a cumulé les qualités de naturaliste, de poète et d'administrateur ; il vivait à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle, et a publié un poème didactique *Sur les plantes*, dans le genre de ceux de Delile et de Rochard ; le second a été un naturaliste distingué, moins connu toutefois comme poète, et cependant il s'agit d'un Bisontin, de mon prédécesseur ici, à cette place, et à la Faculté des Sciences, du botaniste Grenier, dont la famille est encore très honorablement représentée dans notre ville (4).

---

(1) Cet exposé est plus poétique que scientifique : une description exacte de ces phénomènes est donnée, en appendice, dans la *note B*.

(2) On ne rencontre une fécondation analogue que chez deux autres plantes voisines, le *Vallisneria alternifolia* de l'Inde, observé par Gœbel et l'*Enhalus acoroides* qui croît à l'embouchure de certains fleuves dans l'Océan Indien.

(3) René-Richard-Louis Castel, né à Vire, le 6 octobre 1758 ; † à Reims en 1832.

(4) Jean-Marie-Charles Grenier, né à Besançon le 4 oct. 1808, † le 9 nov. 1875 ; — professeur à l'Ecole de médecine (1843-1874), à la Faculté des sciences (1845-1874), doyen de cette Faculté (1869-1874), président de de la Soc. d'Emulation (1850, 1855, 1861, 1865). — Outre de nombreux mémoires de botanique disséminés dans les Revues spéciales, Grenier a

La description de Castel est courte :

« Le Rhône impétueux, sous son onde écumante,
Durant dix mois entiers, nous dérobe une plante
Dont la tige s'allonge en la saison d'amour,
Monte au-dessus des flots et brille aux feux du jour.
Les mâles, jusqu'alors, dans le fond immobiles,
De leurs liens trop courts brisant les nœuds débiles
Voguent vers leur amante, et libres dans leurs feux,
Lui forment sur le fleuve un cortège nombreux :
On dirait d'une fête où le Dieu d'hyménée
Promène sur les flots sa pompe fortunée.
Mais les temps de Vénus une fois accomplis,
La tige se retire en rapprochant ses plis,
Et va mûrir sous l'eau sa semence féconde. » (1)

Les critiques ont dit de cette poésie qu'elle était remarquable « par l'élégance la plus pure, la grâce sans afféterie, une harmonie délicieuse qui ne sent jamais le travail pénible de l'art. » (2)

Au surplus, le poème des *Plantes* a eu 5 éditions, de 1797 à 1829 ; il a même été traduit en *vers latins*, par Rochard, en 1819 ; je vous fais grâce de la description latine de notre plante.

Notre naturaliste bisontin, Grenier, a voulu, comme bien s'entend, en botaniste consciencieux, décrire plus minutieusement les phénomènes déjà brièvement chantés par Castel ; il l'a fait, du reste, avec autant de grâce et d'harmonie. Comme ce morceau littéraire est peu connu, même de nos

---

laissé deux ouvrages très importants, la *Flore de France* (3 vol., en collaboration avec Godron, 1847-1856), et la *Flore de la chaîne jurassique* (1864-1874) ; voy. *Soc. Em. Doubs*, 1875, p. 3.

(1) *Les Plantes*, 3e édit., 1802, Paris ; chant Ier, p. 23. Le texte donné par H. Coupin, dans ses *Plantes originales*, 1904, p 163, présente quelques légères différences : « Durant *six* mois entiers... ; Les mâles, dans le fond, jusqu'alors immobiles ;... on dirait d'une fête *dont* le Dieu d'hyménée... »

(2) Saint-Ange cité dans la Biographie Michaud.

compatriotes, le voici tel qu'il a été lu, par Grenier, à la fin de son discours de réception à l'Académie de Besançon, à la séance du 30 janvier 1849.

LES AMOURS DE LA VALISNÉRIE (1)

Lorsque naît le printemps, sous l'onde ensevelie,
Captive tu gémis, triste Valisnérie,
Loin de ce beau soleil dont les feux créateurs
Rajeunissent nos champs parés de mille fleurs.
Tu voudrais vainement, en spirale pliée,
Elancer hors des eaux ta tige déployée;
Tu demandes en vain qu'un rayon fécondant
Vienne échauffer la sève en ton sein languissant.
Les traits du dieu du jour, ses flèches de lumière
Se brisent impuissants sur ton manteau de verre.
A peine jusqu'à toi quelque pâle rayon
Glisse décoloré dans ta sombre prison.
Tu grandis lentement; mais pour toi vont éclore
Une nouvelle vie, une nouvelle aurore.
Déjà je vois paraître, armé de son flambeau,
L'amour qui dans ton sein allume un feu nouveau.
Il te touche; et soudain tes tiges submergées,
Sur le cristal mouvant en rubans allongées,
Déroulent les replis de leurs nombreux anneaux
Qui les tenaient encore captives sous les eaux,
Et courent entr'ouvrir, en phalanges pressées,
De leurs naissantes fleurs les corolles rosées.
Ces vierges que l'hymen anima de ses feux,

---

(1) Le texte que nous donnons est celui des C. R. des séances de l'Académie de Besançon, 30 janvier 1849, p. 40. Dans les tirages à part distribués par Grenier, on remarque quelques légères différences, qui ont été corrigées de la main même de Grenier, sur un exemplaire que nous possédons ; les voici :

Vers 5 : ......en spirale plissée *pour* pliée ;

Vers 30 : ......dans leur âme irritée *pour* égarée ;

Vers 42 : ......aura tranché le jour *pour* le fil...

Vallisnérie est imprimé fautivement Valisnérie.

D'autres poètes encore ont chanté la Vallisnérie ; voy. *note C*.

Cherchent timidement ces suppliants nombreux,
Qui, nuit et jour veillant sous leurs flottants ombrages,
Entouraient leur pudeur de candides hommages.
Ils sont captifs ! Pareil au marbre des tombeaux,
Tout autour d'eux s'épand le froid linceul des eaux.
Leurs amantes ont fui dans la plaine éthérée;
Mais eux, que feront-ils? Dans leur âme égarée,
En brûlant tourbillon, mille pensers amers
Roulent..... Que feront-ils? Ils briseront leurs fers!
Dans la captivité la vie est un supplice.
Ils rompent indignés le pétiole propice
Qui leur donnait la vie, et volent au bonheur.
Le fleuve en est couvert, et leur essaim vainqueur
S'agite beau d'amour, et rayonnant d'ivresse
Que fait éclore au cœur l'heure de la tendresse,
Qui pour eux va sonner, et sonne sans retour.
Car ce suprême effort, avec la fin du jour
Dont les rayons font naître et mourir leur constance,
Aura tranché le fil de leur frêle existence.
Ils ne sont plus, hélas! Et le fleuve en son cours
Entraîne ces époux victimes des amours.
L'épouse déjà veuve au jour de l'hyménée,
Déplorant son malheur, gémit abandonnée,
Elle hait la lumière, et roulant ses anneaux,
Seule elle va mûrir son fruit au fond des eaux.

Grenier a fait précéder sa lecture de remarques qui méritent aussi d'être reproduites:

« En poétisant, dit-il, ces instincts de la plante, en prêtant la vie et la pensée à ce singulier phénomène, il se présente alors avec des couleurs aussi riches et aussi gracieuses que les plus riantes fictions de l'antique mythologie.

« Veuillez donc me pardonner, ajoute-il, si, entrainé par la beauté du sujet, j'ai oublié un moment mon rôle de naturaliste, pour usurper celui de poète. »

Il eût été vraiment regrettable que Grenier n'ait pas fait taire ses scrupules : ils nous auraient privés d'une œuvre intéressante, d'un caractère véritablement poétique, et de

remarques qui, par une singulière prévision, ainsi que nous allons le voir dans la 2e partie de cette notice, comparent déjà la poésie de ces phénomènes, suivant l'expression même de Grenier, « aux riantes fictions de la mythologie. »

II.

Dans les fouilles exécutées sur l'emplacement de l'antique Mycènes, — cité dont on fait remonter l'existence à 2.000 ans avant notre ère [1], — on a trouvé des vases, des amphores, ornés de dessins remarquables ; leur signification a été l'objet de nombreuses recherches contradictoires, mais plusieurs de ces dessins peuvent être rapportés, avec une grande vraisemblance, à des plantes et à des animaux connus.

Ces dessins représentent presque toujours des êtres aquatiques, poulpes, argonautes, hippocampes, etc. ; et, circonstance qui nous intéresse particulièrement, certains d'entre eux paraissent reproduire des organes de la Vallisnérie et sa curieuse fécondation.

Considérez, en effet, les figures des planches ci-contre, (fig. 3) — et les vases mycéniens en portent beaucoup d'autres qui les complèteraient, si nous avions pu les reproduire ici, — remarquez notamment les dessins formés par des touffes de traits parallèles, par des spirales de formes diverses, et celui-ci (fig. 3b), qui paraît une réduction de cette figure de Vallisnérie femelle (fig. 3a), un peu schématisée, mais parfaitement exacte, et il vous paraîtra, comme à M. Houssay, à qui revient le mérite de cette interprétation au moins ingénieuse [2] :

Que ces groupes de traits parallèles (fig. 3c) représentent

---

(1) Voyez *Appendice*, note *D*.

(2) Voy. Houssay, *La Vallisnérie dans la décoration mycénienne*, Rev. arch., 1897, p. 91 ; notamt p. 93 et suiv.

les touffes des *feuilles*, étirées en longs et étroits rubans, de la Vallisnérie (fig. 1);

Que la *spirale* représente la *hampe femelle*, synthétisée dans la forme caractéristique. (fig. 3b, 3c).

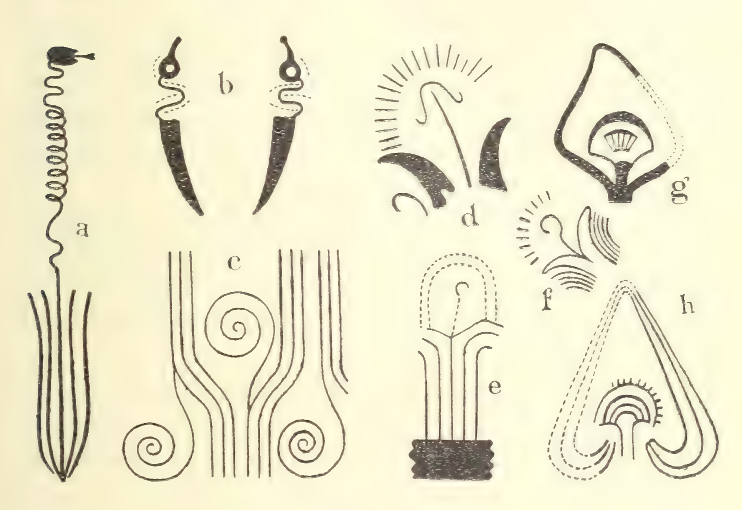


Fig. 3

La Vallisnérie : *a*, figure schématique de la plante femelle ; *b*....., *h*, dessins des vases mycéniens.

On y trouve même :

L'inflorescence mâle, avec le cône supportant des fleurs mâles disposées en auréole (fig. 3d, 3g, 3h et fig. 2b) ;

La spathe, c'est-à-dire l'enveloppe de cette inflorescence, s'ouvrant en 3 valves, dont 2, les plus grandes, toujours bien représentées (fig. 3d et fig. 2b) ;

Et enfin les figures *complexes* (3e,f symbolisant le phénomène de la fécondation, par la spirale, (emblème de l'appareil femelle), entourée de l'auréole des fleurs mâles !

Le mémoire de M. Houssay contient beaucoup d'autres rapprochements justifiant cette interprétation ; mais le peu que je viens de citer suffit pour nous faire admettre que

ces dessins des vases de Mycènes sont bien une représentation des organes de la Vallisnérie, plus ou moins déformés et arrangés pour les besoins de l'ornementation, groupés et synthétisés pour symboliser le phénomène de la fécondation tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Et ceci est d'autant plus remarquable que la Vallisnérie et son mode de reproduction ont été ignorés de tous les naturalistes Grecs, Romains, du Moyen-Age et de la Renaissance ; il faut arriver tout à fait à la fin du XVIIe siècle pour en trouver une première mention.

C'est, en effet, le botaniste italien BOCCONE (1) qui observe la Vallisnérie dans les environs de Pise et la décrit, pour la première fois, en 1697, dans son *Museo di piante rare*, comme un Potamot, sans en soupçonner la nature véritable (2).

Quelques années plus tard, en 1700, notre illustre botaniste français, TOURNEFORT (3), la mentionne, très probablement, sous le nom d'*Algue fluviatile à feuilles de graminées*, dans ses *Institutiones*, en la classant dans *Les plantes sans fleurs ni fruits*, ce qui prouve bien qu'on ne connaissait pas, alors, le mécanisme de sa reproduction (4).

Il en est de même de MICHELI (5), botaniste italien, qui lui donna, en 1729, le nom de Vallisnérie, en l'honneur de son compatriote Vallisnieri de Vallisnera, professeur à Padoue (6), qui venait de découvrir la fleur, difficile à voir, de la Lentille d'eau (1711) ; Micheli observa les deux sexes, mais sans se rendre compte de leur nature ; il les décrit comme deux plantes différentes : le pied femelle, sous le

(1) Né à Savone en 1633, † Palerme en 1703.

(2) Potamogeton, algæfolio, pisanum. *Mus.*, I, p. 29.

(3) Joseph Pitton de Tournefort, né à Aix-en-Provence, le 5 juin 1656, † à Paris, le 28 déc. 1708.

(4) Alga fluviatilis, graminea, longiss. folio. *Institut.*, I, p. 569

(5) Micheli ; Florence, 1679 † 1737.

(6) Padoue, 1661 † 1730.

nom de *Vallisneria palustris*, le pied mâle, sous celui de *Vallisnerioides palustre* (1) ;

C'est enfin LINNÉ, l'auteur célèbre de la théorie et de la classification sexuelle des plantes, qui décrit le premier, avec exactitude la fécondation de la Vallisnérie, dans son ouvrage, *Hortus Cliffortianus*, paru en 1737 (2).

Ainsi ce phénomène si curieux, observé et représenté déjà par les artistes décorateurs des vases de Mycènes, avait été méconnu ou ignoré pendant de nombreux siècles, pendant près de 4.000 ans.

Ces recherches préhistoriques présentent un autre intérêt non moins considérable ; les dessins des vases mycéniens font, en effet, partie d'un ensemble de symboles constituant une philosophie naturelle établie, principalement, sur les phénomènes qui paraissent expliquer ou résumer la genèse, la métamorphose et la génération des êtres vivants.

Et il n'y a rien là de bien étonnant : ces artistes appartenaient à une population de *marins*, à qui les phénomènes de la vie aquatique étaient familiers, ce qui explique leur préférence à emprunter les motifs d'ornement à la flore et à la faune aquatiques, et leur croyance que toute vie débute dans les eaux ; ils attachaient une grande importance aux phénomènes de génération, de sexualité, de fécondation, dont toute l'ancienne mythologie est remplie ; ils croyaient aussi aux métamorphoses des êtres vivants et représentaient ceux qui leur paraissaient réaliser ces transformations (3).

Houssay a étudié plusieurs de ces représentations, d'après les dessins des vases mycéniens ; et justement, il en est

---

(1) *Vallisneria* palustris. algæfolio italica, foliis in summitate denticulatis, fl. purpurascente (*Gen.* 12, t. 10, f. 1) ; — *Vallisnerioides* palustre, algæfolio, italicum, foliis in summitate tennuissime denticulatis, fl. albis vix conspicuis (*Gen.* 3, t. 10, f. 2)

(2) LINNÉ, botaniste suédois, né en 1707, † en 1778.

(3) Voy. HOUSSAY, *op. cit.*, particulièrement p. 103.

une qui rentre encore dans notre sujet et dont je vais vous dire quelques mots.

Sur les bords de nos rivières, du Doubs, par exemple, vous pouvez encore rencontrer une plante intéressante par ses fleurs rosées, surtout par ses feuilles caractéristiques, la plupart en forme de hallebarde ; c'est la Sagittaire à feuilles en flèche, *Sagittaria sagittifolia* des botanistes (fig. 4[e]).

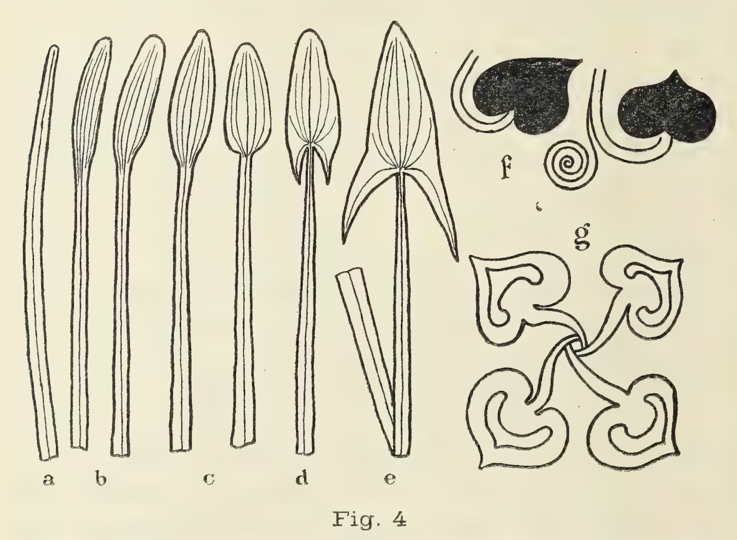


Fig. 4

Le *Sagittaria sagittifolia : a....., e*, diverses modifications de la feuille ; *f, g*, dessins de vases mycéniens.

Si l'on examine la plante avec un peu de soin, aux diverses époques de sa croissance, et dans des conditions différentes de profondeur de l'eau, on constate que la forme de ses feuilles varie avec cette profondeur : celles qui s'élèvent dans l'air ont seules la forme de flèches ; les autres arrivent, par tous les intermédiaires possibles, à la forme rubannée, caractéristique de la plante complètement submergée (Voy. les figures représentant plusieurs de ces

modifications, les deux extrêmes ($^{a\ e}$) et des intermédiaires, fig. 4^{bcd}.)

Or, la forme rubannée ressemble tellement à la feuille de la Vallisnérie que les botanistes actuels ont donné à la plante qui les porte le nom de *Sagittaria sagittifolia* var. *Vallisnerifolia*, c'est-à-dire de Sagittaire à feuilles de Vallisnérie.

Eh bien, certains des motifs qui décorent les vases mycéniens paraissent représenter cette particularité ; on y voit des feuilles en cœur associées à des feuilles rubannées, groupées de diverses manières, comme le montrent les deux dessins ci-contre (fig. 4^{fg}) ; ici encore, une autre interprétation n'est guère possible, et la vraisemblance de celle que nous adoptons est encore confirmée par les considérations que j'ai développées plus haut : par cette association des deux formes, dans le même dessin, l'artiste a voulu, semble-t-il, indiquer les rapports d'origine des deux plantes, le passage de l'une à l'autre, l'évolution en un mot d'une plante aquatique (1).

Cependant, n'exagérons pas les conséquences de ces comparaisons et de ces rapprochements ; il ne peut être question ici de l'évolution, comme nous l'entendons aujourd'hui, c'est-à-dire d'une théorie fondée sur des données précises, établie sur des observations rigoureuses ; ces conceptions singulières qui font dériver l'*Anatife* du Chêne marin qui le porte accidentellement, l'*Oie bernache* d'une plante aquatique symbolique, comme on le voit sur certains vases de Mycènes (2), ou encore la Sagittaire provenir de la Vallisnérie, comme nous venons de le montrer, — ces transformations n'ont rien de scientifique ; elles sont le résultat d'observations superficielles, la représentation des croyances de l'époque ; elles sont plutôt le symbole des idées qui régnaient

(1) Cf. Houssay, *op. cit.*, not^{t} p. 101.
(2) Voy. *note E*.

alors sur l'origine des êtres et leurs métamorphoses (1).

Mais il n'en est pas moins curieux que des phénomènes d'une observation aussi délicate que celui de la fécondation de la Vallisnérie, que des théories aussi ingénieuses que celles de la transformation des espèces, aient pu être constatées et imaginées à une époque si reculée, et j'ai pensé que c'était là un sujet intéressant de réflexions et de méditations.

Et maintenant, si dans le cours d'une promenade sur le Doubs, il nous venait à l'esprit de chercher à surprendre les curieux phénomènes que je viens de décrire, nous nous rappellerons, en les constatant à notre tour, qu'ils ont inspiré non seulement des poetes, mais aussi de graves naturalistes, qu'il y a des milliers d'années, des observateurs, des philosophes appartenant à des civilisations que nous considérons probablement à tort comme tout à fait primitives, ont su les voir, les figurer, les interpréter. Mais aurons-nous, comme eux, cette imagination si vive qui leur faisait apercevoir, sous les formes extérieures, tout un monde nouveau, d'où ils tiraient de gracieux mythes, et dont ils construisaient des systèmes philosophiques et religieux ?

Notre tournure d'esprit est devenue plus positive; si nous ne possédons pas cette riche imagination, créatrice de symboles, nous avons acquis, en revanche, le sens de l'observation exacte ; nous avons appris à compléter l'observation par l'expérimentation, et, à leur lumière, découvrir la véritable signification des phénomènes ; aux lueurs indécises des anciens mythes et des antiques symboles, aux observations incomplètes des naturalistes grécoromains et de la Renaissance, ont succédé les clartés de plus en plus vives de la science moderne; et c'est pourquoi, ainsi que l'a rappelé très heureusement M. Costantin, notre devise doit toujours être celle de Gœthe, s'écriant à la fin de sa vie : « De la lumière, toujours plus de lumière ! »

---

(1) Voy. *note E.*

APPENDICE

Note A. Distribution géographique de la Vallisnérie.

La Vallisnérie est une plante de l'Europe méridionale et orientale, de l'Asie occidentale et de l'Inde ; elle a été aussi observée en Algérie, en Amérique et en Australie.

En Europe, on la cite en Portugal, dans l'Espagne et la France méridionales, l'Italie centrale et septentrionale, la Croatie, le Banat, la Russie méridionale.

En France, elle se trouve surtout dans les eaux stagnantes et les délaissés des fleuves de la région méridionale (particul[t] de Toulouse à Avignon où elle est assez commune), d'où elle remonte par le Rhône et la Saône dans l'Est ; on la signale aussi dans le Centre, jusque dans la Seine.

Pour la Franche-Comté et son habitat dans nos rivières, c'est PAILLOT qui le premier, en septembre 1886, a vu la Vallisnérie, dans le Doubs, en aval de Besançon (1) ; DÉSÉGLISE avait déjà annoncé la présence de cette plante dans la Saône, à Gray, en 1868 (Voy. sur ce point *Flora Sequaniæ exsiccata* par PAILLOT et VENDRELY, VII, 1889, p. 6 ; *Soc. Emul. du Doubs*, 9 fév. 1889, t. IV, 6e sér., p. 113.)

Note B. Organographie et fécondation de la Vallisnérie.

Les botanistes ont décrit de façons diverses les mouvements de la hampe femelle et la fécondation de la Vallisnérie.

Pour la hampe portant la fleur femelle, les uns, — par ex. Erasme Darwin, (1731 † 1802), Turpin, Richard, Grenier et

---

(1) Le botaniste PAILLOT (Justin), né à Soye (Doubs), en 1829, † à Rougemont (Doubs), le 4 nov. 1891, a habité Besançon de 1863 à 1887 et a fait de nombreuses découvertes botaniques dans ses environs ainsi que dans le reste du département et une grande partie du Jura septentrional ; voy. *Flore jurass.* de GRENIER, passim ; Mém. de la *Soc. dEmul. du Doubs* passim, de 1870 à 1889 ; et *id.* 1891, p. XXIX.

Godron, — l'ont décrite comme roulée en spirale, se déroulant pour porter la fleur à la surface, resserrant ses anneaux après la fécondation ; on remarquera que Delile et Castel n'ont pas répété cette inexactitude.

Chatin, qui a étudié avec beaucoup de détail cette question dans son *Mémoire sur le* « Vallisneria spiralis » (Paris, Mallet-Bachelier, 1855, in-4°, 31 p., 5 pl.), a vu que les hampes d'abord *droites*, s'élèvent *sans s'enrouler* jusqu'à la surface ; puis elles deviennent flexueuses, au moment de la floraison ; enfin, après la fécondation, elles se rétractent, s'enroulent pour entraîner l'ovaire au fond de l'eau.

Quant à la fécondation, trois opinions différentes ont été émises sur la nature des organes qui se détachent et viennent flotter à la surface : pour les uns, c'est l'inflorescence mâle toute entière ; pour d'autres c'est la fleur mâle (Micheli, Darwin, Moquin-Tandon, Parlatore, Chatin) ; pour Barbieri, Meyen, etc , c'étaient des grains de pollen ; ainsi que Chatin le dit, ce sont bien des fleurs mâles détachées de leur pédicelle.

Note C. Autres descriptions poétiques de la Vallisnérie.

Suivant Chatin (*op. cit.*), les Amours de la Vallisnérie ont été chantées par les poètes suivants :

« Darwin ; Delile ; René Richard ; Castel ; André Lausun, de Lyon ; etc... »

On remarquera que le nom de Grenier ne figure pas dans cette énumération, bien que son œuvre eût pu être connue de Chatin.

C'est dans l'ouvrage intitulé : *The botanic Garden, a poem in two part*; part II, *the loves of the plants*, London 1791, — qu'Erasme Darwin (1731 † 1802) a décrit la fécondation de la Vallisnérie ; cet ouvrage a été traduit en français par J. P. F. Deleuze, sous le titre de *Les Amours des plantes*, Paris, an VIII (1800) ; il a été aussi traduit en allemand et en italien.

Tout le monde connaît Delile et ses *Trois règnes de la nature* ; nous croyons cependant devoir rappeler ici, à titre de comparaison, les 30 vers suivants, dans lesquels le poète

didactique français décrit la plante objet de notre notice (t. II, chant VI) :

Eh ! même dans le sein de l'humide séjour
Les peuples végétaux n'ont-ils pas leur amour !
Je t'en prends à témoin, ô toi, plante fameuse
Que le Rhône soutient sur son onde écumeuse !
Même lieu n'unit point les deux sexes divers ;
Le mâle dans les eaux cachant ses épis verts
Y végète ignoré ; sur la face de l'onde
Son épouse, suivant sa course vagabonde,
Y goûte, errant au gré des vents officieux,
Et les bienfaits de l'air, et la clarté des cieux.
Mais des flots paternels la barrière jalouse
Vainement de l'époux a séparé l'épouse ;
L'un vers l autre bientôt leur sexe est rappelé :
Le temps vient, l'amour presse, et l'instinct a parlé.
Alors, prêts à former l'union conjugale,
Les amants élancés de leur couche natale
Montent, et sur les flots confidents de leurs feux,
Forment à leur amante un cortège nombreux.
L'épouse attend l'époux que l'onde lui ramène ;
Zéphire à leurs amours prête sa molle haleine ;
Le flot les réunit, la fleur s'ouvre, et soudain
L'espoir de sa famille a volé dans son sein.
L'amour a-t-il rempli les vœux de l'hyménée,
Sûre de ses trésors, la plante fortunée,
Prête à donner aux eaux de nouveaux citoyens,
De ses plis tortueux raccourcit les liens,
Redescend dans le fleuve, et sur la molle arène
De sa postérité s'en va mûrir la graine,
Attendant qu'elle vienne, au milieu de sa cour
Retrouver le printemps, le soleil et l'amour.

Note D. La Vallisnérie dans l'antiquité.

Pour cette deuxième partie de notre lecture, nous avons fait beaucoup d'emprunts aux deux ouvrages suivants :

HOUSSAY. *La Vallisnérie dans la décoration mycénienne* (*Revue archéol.*, t. XXX, janv.-fév. 1897, p. 91.)

COSTANTIN. *Les végétaux et les milieux cosmiques*, Paris, Alcan, 1898.

L'antique cité de Mycènes, où ont été trouvés les vases por-

tant des dessins de plantes aquatiques, correspond comme époque à la deuxième des quatre villes dont les ruines se superposent sur l'emplacement de Troie ; la 4e la plus récente, est celle chantée par Homère et sa date est environ l'an 1200 avant notre ère ; en tenant compte des changements considérables constatés dans les ruines des divers villages superposés constituant la 3e couche, il n'est pas exagéré de reporter la 2e ville à plusieurs siècles en arrière, soit de 1500 à 2000 ans avant notre ère.

Note E. Les métamorphoses d'après les anciens.

« Tout vient de la mer, c'est l'idée fondamentale que nous retrouvons dans la philosophie de Thalès, le plus ancien des philosophes grecs, qui ne faisait vraisemblablement que répéter ce qui se cachait sous les mythes du culte de Vénus. Cette conception semble justifiée par la nature des êtres figurés sur les vases de Mycènes qui paraissent devoir se rapprocher deux à deux : l'Hippocampe se transformerait en Cheval, l'Oursin en Hérisson, le Ptéropode en Papillon. Faut-il ajouter aussi, comme le dit M. Houssay, que l'Anatife devient un Canard et la Vallisnérie une Sagittaire ? »

M. Costantin (*op. cit.*, p. 279) discute ces diverses interprétations ; il expose ensuite la légende de l'Oie bernache, d'après les dessins de Mycènes, les travaux de M. Houssay, les anciens textes de Damien, du Zohar, de Théophraste, etc ; il conclut en ces termes :

« On jugerait d'une manière absolument fausse et injuste les scrutateurs scrupuleux des phénomènes de la vie qui ont fondé la religion de la nature, si on attribuait aux métamorphoses précédentes un sens absolu. Il est infiniment peu probable qu'ils aient cru que l'Anatife donnait naissance à un Oiseau, que l'Hippocampe devenait un Cheval ; ils ont dû penser plutôt que la force créatrice en perpétuel enfantement s'exerce d'abord en pétrissant la matière et que les êtres informes et bizarres rejetés par les abîmes de la mer n'en sont que les premières ébauches. »



FRAGONARD

Dessin de la Collection Pâris.

L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE

DES BEAUX-ARTS

à Besançon, en 1906

Par M. Georges GAZIER

SECRÉTAIRE DÉCENNAL

Séance publique du 14 décembre 1905

MESDAMES,
MESSIEURS,

La Société d'Emulation du Doubs a accueilli dès le premier jour avec la plus grande sympathie l'idée émise par sa jeune sœur la Société des Beaux-Arts, heureusement inspirée par MM. Boudot et Forien, d'organiser à Besançon, aux mois de juillet et août prochains, une Exposition rétrospective des arts de la Franche-Comté. D'autre part le Comité de cette exposition a fait l'honneur à notre Société de choisir son secrétaire comme secrétaire général. Permettez-moi donc, à ce double titre, de vous dire quelques mots de cette Exposition, du but que se sont proposé les organisateurs, et des moyens par lesquels ils comptent atteindre ce but.

Il s'agit avant tout de présenter une exposition comtoise, c'est-à-dire de faire revivre dans ce qu'il a eu de plus remarquable le passé artistique de notre province. Vous savez, sans qu'il soit besoin d'insister longuement sur ce point, que la Franche-Comté a eu de tous temps des écoles d'art très prospères.

De glorieux débris nous montrent encore aujourd'hui ce que fut l'art comtois aux premiers siècles de notre ère. Notre Porte-Noire, malgré les mutilations qu'elle a subies, supporte encore la comparaison avec les arcs de triomphe de l'antique Rome. Vesontio, la vieille cité des Séquanes, pénétrée par la civilisation romaine, revit encore aujourd'hui dans les ruines majestueuses de son théâtre, de ses thermes et de ses aqueducs, et l'on s'arrête toujours avec émotion devant l'élégante colonnade du square Castan, évocatrice du siècle des Antonins qui la vit s'élever.

Le Moyen-Age n'a malheureusement pas laissé dans notre province des traces aussi capables de réjouir le cœur des artistes. Ce n'est pas sans regret que, parcourant nos villes et nos campagnes, on n'y aperçoit que très rarement ces merveilles de l'architecture romane et gothique que l'on voit presque à chaque pas surgir du sol dans d'autres régions de la France, comme l'Auvergne, l'Ile-de-France, la Normandie ou la Picardie.

Pour représenter cette longue période du passé, nous ne pourrons guère vous montrer à notre exposition que quelques statues de marbre, de pierre ou de bois, des ivoires ou reliquaires sauvés par hasard de la destruction, et qui attestent du moins la persistance de l'art comtois.

Vous pourrez aussi combler ce vide immense, laissé par ces siècles de foi et d'héroïsme chevaleresque, en contemplant de beaux manuscrits, sortis des monastères comtois. Nos vieux moines vous consoleront par les délicieuses enluminures et miniatures, dont ils ornaient leurs livres d'heures ou leurs chroniques, de l'absence d'œuvres plus importantes. Sans doute ils vous feront parfois sourire par leur naïveté charmante et leur imagination quelque peu extravagante, qui ne reculait pas devant les plus audacieux anachronismes. Vous vous étonnerez de voir les beaux habits brodés à franges d'or, dont Adam et Eve se couvrent après leur expulsion du Paradis. Vous vous demanderez

comment Noé, sortant de son arche après le déluge, a pu offrir une colombe en holocauste au Seigneur, dans une belle chambre aux lambris dorés et aux tentures de pourpre, ou comment Josué s'est procuré, pour ses guerriers, de superbes casques et de solides armures XIVe siècle. Telle autre miniature vous montrera Romulus, coiffé du chapeau de Louis XI et vêtu d'un riche costume analogue à celui de ce roi, venant solennellement visiter la Rome qu'il construit, entourée de tours crénelées et dominée par de redoutables donjons.

Mille autres représentations du même genre ne vous choqueront pas, j'en suis sûr : vous n'admirerez dans ces petites œuvres que la foi simple qui illuminait ces humbles artistes, et leur incontestable talent. Vous serez séduits par la variété infinie des sujets représentés, par la finesse de l'exécution, l'éclat et la fraîcheur du coloris qui feraient croire peintes d'hier ces jolies miniatures vieilles de cinq ou six siècles. Voilà, direz-vous, les pères incontestables de la peinture moderne, les vrais « primitifs », et vous regretterez moins de ne trouver chez nous que de rares œuvres de ces vieux peintres du XIIIe et du XIVe siècle, que réunissait, l'an passé à Paris, dans une exposition si brillante notre cher et éminent compatriote Henri Bouchot.

Si le Moyen-Age, en dehors des manuscrits dont je viens de vous entretenir, n'a pas été une période de grand développement artistique pour la Franche-Comté, la Renaissance au contraire y marqua fortement son empreinte. Une simple promenade dans nos rues, du Palais Granvelle à l'Hôtel de Ville, de la maison Maréchal, à Rivotte, aux vieilles maisons de Battant, en passant par la maison Chassignet et la demeure des Gauthiot d'Ancier, vous le prouve déjà. Mais, en outre, nos érudits archéologues, tels que Castan, Gauthier et l'abbé Brune, ont montré à l'aide des textes et des monuments laissés sur notre sol comment l'art s'épanouit alors dans notre province. Ils ont signalé deux mou-

vements artistiques féconds au XVIe siècle, l'un inspiré par les artistes que réunit à Brou Marguerite d'Autriche, et qui essaimèrent ensuite dans notre province, l'autre dirigé par les Granvelle et dont les épaves font encore la richesse de notre Musée et de notre Bibliothèque publique. La collection d'œuvres d'art rassemblée par les Granvelle était merveilleuse, comme le prouve le catalogue qui en a subsisté, et ces bourgeois d'Ornans contribuèrent dans une large mesure à développer le sens artistique de leurs compatriotes. On les imita; notamment Gauthiot d'Ancier, le petit empereur de Besançon, dont vous connaissez les beaux meubles, et de jeunes artistes se formèrent par la contemplation de ces chefs-d'œuvre rassemblés par des hommes de goût. Ces artistes ne rencontrèrent pas toujours ici-même les encouragements nécessaires et c'est hors de leur pays qu'ils se firent apprécier : tels les peintres Jacques et Guillaume Courtois, le sculpteur Pierre Monnot, le musicien Claude Goudimel. (Je viens de nommer un musicien, car nous comptons donner à l'Exposition de Besançon des concerts, où la musique comtoise, ancienne et moderne, se fera entendre, alternant avec les vieilles chansons qui ont réjoui nos pères, et inspiré peut-être le jurassien auteur de la *Marseillaise*.) La longue dynastie des graveurs bisontins Loisy fut par contre fidèle à sa ville natale, et en sera récompensée par une place d'honneur dans nos salles.

La domination française qui amena en Franche-Comté la forte centralisation administrative qu'elle faisait peser sur le reste de la France, devait aspirer à diriger les arts comme toutes les autres manifestations de la vie nationale.

Au XVIIIe siècle, des écoles de dessin s'ouvrirent dans presques toutes les villes de France. Et chose curieuse, ce fut un bisontin, Donat Nonnotte, qui fonda l'école de Lyon, en 1757, et un graylois, Devosge, qui créa, en 1765, un établissement du même genre, à Dijon.

Besançon ne pouvait rester en arrière, et en 1771, le

statuaire Luc Breton, s'associait avec le peintre suisse Wyrsch, installé depuis plusieurs années dans notre ville, pour fonder, sous les auspices de l'intendant de Lacoré, notre première Ecole de peinture et de sculpture. Quand ses compatriotes rappelèrent Wyrsch en Suisse, l'excellent portraitiste parisien Le Noir le remplaça comme professeur de dessin. De tels maîtres ne pouvaient que former d'excellents disciples, et les œuvres de Chazerand et Péquignot, que vous verrez à notre exposition, vous en donneront la preuve. D'autres artistes comtois se distinguaient également en dehors de cette école, tels que les peintres Gresly et Nonnotte, le sculpteur dolois Attiret, élève de Pigalle, et Rosset, de Saint-Claude, l'ami de Voltaire qui nous a laissé du philosophe un buste si frappant.

Le temps et surtout la compétence me manquent pour vous parler comme il conviendrait, de tous les artistes comtois dont le XIX[e] siècle a pu s'enorgueillir.

Vous connaissez mieux que moi les chefs-d'œuvre des Conscience, Faustin Besson, Henri Baron, Courbet, dont la gloire va renaître dans quelques jours, réveillée par l'ouvrage magnifique qui fut la dernière œuvre de notre regretté compatriote Georges Riat, Machard, Baille, Rapin, l'animalier Lançon, Lancrenon, Gigoux, que quelques-uns d'entre vous sont fiers d'avoir eu pour ami, Gérôme enfin, dont l'art pleure encore la perte récente. Les sculptures de Clésinger, Perraud, Max Claudet, Maire, Demesmay, Jules Franceschi et Jean Petit vous sont également familières.

La peinture, la sculpture et la gravure ne seront pas seules représentées à l'Exposition de Besançon : les arts industriels tiendront aussi une belle place. Et comment, en effet, nous jugerait-on, si nous négligions de montrer aux étrangers les plus remarquables de nos horloges et de nos cartels, nos montres et toutes ces petites merveilles de joaillerie et de ciselure qui ont fait notre réputation mondiale ? Nos soieries sont aujourd'hui célèbres, mais nous avons de

qui tenir, et de belles tapisseries anciennes, notamment celles si fameuses de Saint-Anatoile de Salins, le prouveront à qui voudrait en douter.

Les amateurs de vieux meubles, eux aussi, seront heureux de voir rassemblées, à côté du buffet de Gauthiot d'Ancier et de la table de l'Hôtel de Ville, toutes les belles œuvres de ce genre, qui ornent nos vieilles demeures comtoises.

Bref, tout ce qui est beau aura droit de cité à l'Exposition de Besançon, ou plutôt, car nous sommes obligés, faute de place, de nous restreindre, vous y trouverez tout ce qui est beau dans l'œuvre de nos pères. Ce sacrifice nous est commandé parce que les artistes contemporains que la Franche-Comté a vu naître sont trop nombreux. Laissons à nos enfants le soin d'exposer les belles œuvres des maîtres comtois qui sont aujourd'hui l'honneur de notre province. Leurs noms sont sur vos lèvres, mais je ne veux en citer aucun, car l'énumération en serait trop longue, et entre tant de talents divers et de même mérite, on ne pourrait légitimement faire un choix. Dans de longues années, quand ces artistes qui nous sont chers ne seront plus, quelle joie ce sera pour nos fils de les découvrir à leur tour et de les faire apprécier et aimer à leur juste valeur !

Par cet aperçu rapide, vous avez pu comprendre, mesdames et messieurs, que toute l'histoire artistique de la Franche-Comté sera racontée aux visiteurs de notre Exposition. Pour la première fois on verra réunis ici tous les chefs-d'œuvre de l'art comtois. Aussi sommes-nous assurés que tous les connaisseurs viendront à Besançon au mois de juillet prochain et ne regretteront pas leur voyage. Mais à côté d'eux, il y a l'immense foule des amateurs qui, eux, ne se préoccupent pas de questions d'école et que laisse indifférents l'origine des œuvres d'art : ils ne demandent qu'à voir de belles choses et à leurs yeux, pour qu'une chose soit belle, il faut que tout le monde la proclame telle. Or il

faut bien avouer qu'à ceux-là les noms de la plupart de nos artistes ne sont pas très familiers.

Telle est la raison qui a décidé les organisateurs de l'Exposition à y faire entrer non seulement les œuvres des Comtois, mais aussi tous les trésors d'art qui, pour une raison ou une autre, sont conservés dans notre province. Nous serons très heureux d'accueillir toute toile signée d'un nom illustre possédée par un de nos compatriotes, ou toute sculpture dûe au ciseau d'un habile artiste, ce dernier n'eût-il jamais paru en Franche-Comté.

C'est ainsi que pour la première fois, vous pourrez admirer à l'Exposition la merveilleuse collection de dessins du XVIII[e] siècle léguée par l'architecte bisontin Pâris, à la Bibliothèque de sa ville natale. Vous avez pu voir au Musée quelques spécimens de ces dessins ; on vous en montrera plus de 200 qui ne le cèdent en rien à ceux que vous connaissez. Pâris, lié avec tous les grands artistes de son temps, artiste lui-même de premier ordre, (il fut architecte du roi Louis XVI, puis en 1806, directeur de l'Ecole de Rome, et a laissé des dessins et des aquarelles de toute beauté), Pâris, dis-je, était doué d'un goût parfait, et sa collection en fournit à chaque instant la preuve. Son meilleur ami était Hubert Robert, le peintre des ruines romaines et le charmant paysagiste ; aussi avait-il réuni de lui une quantité de dessins dont quelques-uns, de l'avis des personnes les plus compétentes, sont supérieurs à ses tableaux du Louvre. Pâris était également lié avec Saint-Aubin, Carle Van Loo, Natoire, Vincent, Suvée, et aussi une foule d'autres peintres du XVIII[e] siècle, dont les noms sont oubliés aujourd'hui, mais dont les œuvres vous frapperont cependant par l'habileté de l'exécution et la perfection du dessin.

Boucher aussi, le maître de ces jeunes, avait donné quelques-unes de ses œuvres à Pâris, qui pieusement les fit encadrer et que vous découvrirez avec joie à notre Exposition. Mais surtout Fragonard, l'incomparable Frago, qui avec

Watteau reste le symbole de son siècle, Fragonard le récent triomphateur de la vente Cronier(1), sera là, représenté par plus de 30 dessins. Il vous fera revivre ce charmant XVIIIe siècle, le siècle de l'esprit et de la grâce, le siècle où règna la femme, et son crayon si fin, si spirituel qui laisse tout deviner sans rien approfondir, vous fera songer à cette génération de grands enfants, qui, à travers mille folies, se précipitaient en souriant à l'abîme.

Aujourd'hui nous sommes bien loin de l'état d'esprit des contemporains de Louis XV. Les révolutions, les malheurs des guerres, et aussi les inquiétudes d'un avenir troublant nous ont rendus tristes et songeurs. Nous avons compris que nous n'avions plus ni le temps ni le droit de nous amuser comme on le faisait alors, et l'amer souci du lendemain, le sort misérable de ceux qui nous entourent nous ont fait mieux sentir nos devoirs. Mais c'est précisément peut-être parce que nous ne ressemblons en rien aux gens du XVIIIe siècle, que nous aimons à évoquer leur souvenir, à nous transporter par la pensée dans leurs salons ou leurs boudoirs. Impuissants à trouver le bonheur pour nous-mêmes, nous cherchons avec passion à nous imaginer quelle pouvait être l'existence de ces seigneurs poudrés et de ces belles dames aux joues roses qui, n'ayant qu'un seul dieu, l'Amour, se croyaient heureux, et allaient bientôt être les premières victimes d'une des tragédies les plus effroyables que l'histoire enregistre.

Fragonard, mieux que tout autre, ressuscitera à vos yeux ce siècle étonnant, et cela par les dessins les plus variés. Vous retrouverez en lui le délicieux peintre de la femme qui reste sans rival ; un portrait inédit de Mlle Gérard, sa

---

(1) A la vente Cronier, le 4 décembre, le *Billet doux*, de Fragonard, fut adjugé 420,000 francs ; la *Liseuse*, du même, 182,000 francs. Un dessin de Fragonard, le *Taureau échappé*, était vendu 35,500 francs.

charmante belle-sœur, une admirable tête de fillette (1), seront pour vous à ce point de vue une agréable surprise. Des études ravissantes d'enfants et de jeunes filles, de jolies petites scènes de genre, des paysages pleins de mystère et de grâce vous montreront le talent le plus souple et le plus sûr de lui-même qui fut jamais.

Grâce à lui, grâce à ces autres merveilleux artistes dont je viens de vous parler, on viendra de tous côtés à notre Exposition. Ils seront l'appât, et les étrangers venus pour les déguster, s'apercevront, non peut-être sans surprise, que les artistes comtois eux aussi méritaient le voyage. Ils repartiront doublement satisfaits, et la Franche-Comté comptera de nombreux amis de plus.

Vous serez, mesdames et messieurs, les premiers conviés à la contemplation des chefs-d'œuvre qui figureront à notre Exposition. Ce sera d'autant plus légitime que vous aurez été à la peine avant que d'être au plaisir. Car, nous vous le disons sans façon, les organisateurs de l'Exposition comptent sur votre concours à tous. Les pouvoirs publics et les Sociétés savantes ont déjà répondu avec empressement à notre appel, prouvant ainsi que l'art est ce qui nous divise le moins. La presse bisontine, que l'on trouve toujours prête à soutenir toutes les nobles causes, a bien voulu faire connaître au public notre Exposition, et grâce à elle voici que peu à peu tous les grands journaux et les périodiques français nous consacrent les articles les plus encourageants. Un grand nombre de particuliers nous ont déjà apporté leur concours le plus dévoué. Les uns comme nos présidents, MM. Dujardin-Beaumetz, Georges Berger, Henri Bouchot, Stéphen Pichon, en nous faisant l'honneur de se mettre à notre tête, ont garanti notre succès ; hier encore hélas ! je

(1) Voir en tête de ce discours la reproduction de ce dessin de Fragonard, due à un habile photographe amateur de Besançon.

pouvais nommer parmi eux Bernard Prost qui voulait bien s'intéresser passionnément à notre œuvre.

D'autres ont voulu contribuer par de généreuses offrandes à assurer la réussite de l'Exposition, comprenant quelles énormes dépenses entraînerait son installation dans le bâtiment des Halles, le transport des œuvres d'art, les assurances contre l'incendie, et la garde, nuit et jour, des trésors qui nous seraient confiés.

Nous ne saurions trop leur exprimer notre reconnaissance, comme à ceux qui voudraient imiter leur exemple, car c'est à eux que l'on devra que notre Exposition sera véritablement sensationnelle. Les riches Mécènes sont malheureusement l'exception dans notre pays, mais ce que tous nous pouvons faire, c'est mettre à la disposition des organisateurs les œuvres d'art que nous possédons, c'est faire connaître celles que le hasard de nos relations ou de nos études nous aura fait découvrir.

A vous, mesdames et messieurs, qui représentez l'élite intellectuelle de la province de nous accorder votre sympathique confiance et de faire si bien que l'on garde un long et profond souvenir de l'Exposition de Besançon et des merveilles de l'art comtois.

A TRAVERS MA VIE

SOUVENIRS D'ARMAND MARQUISET

(1797-1859)

Par M. le Dr BAUDIN

Séance publique du 14 décembre 1905.

Les souvenirs d'Armand Marquiset, souvenirs classés et annotés par le comte Alfred Marquiset, son petit-neveu, membre correspondant de l'Académie de Besançon, constituent un in-octavo de prèsde 300 pages. L'œuvre, considérable, — volumineuse, à tout le moins, — pourrait s'intituler : « Histoire d'un sous-préfet de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe », avec ce sous-titre, renouvelé de certaine série des romans de Balzac : « Illusions perdues ». Titre et sous-titre résument assez bien et la matière de l'ouvrage, et ses enseignements.

Mémoires, chroniques, annales, impressions, souvenirs... ! On a dit beaucoup de mal de ce genre littéraire : on en a contesté l'utilité, l'impartialité, et jusqu'à la loyauté. Les mémoristes, a-t-on dit, n'ont jamais écrit pour eux seuls, sinon ils n'eussent point écrit du tout ; ils ont toujours, qu'ils aient voulu ou non l'avouer ou se l'avouer, écrit peu ou prou pour la postérité, et, pour la postérité, ils ont forcément pris une pose, grandi ou rapetissé les hommes, émondé,

corrigé ou amplifié les faits au gré de leur tempérament, de leurs sympathies ou de leurs affections, de leurs haines ou de leurs rancunes. Plus considérable a été le rôle qu'ils ont joué, plus élevée leur situation, plus étendues leurs relations, et plus, avec une inconscience fatale, ils ont dû être amenés à dénaturer les faits et leurs circonstances, à dépeindre et à juger partialement eux-mêmes et leurs amis et leurs adversaires. En sorte que nous voyons porter les appréciations les plus diverses et les plus contradictoires sur les mêmes hommes et sur les mêmes événements par des écrivains pourtant également probes et avertis : d'où, la valeur minime, en histoire, des mémoires historiques.

Que si d'autre part, telle est l'insignifiante banalité des faits rapportés, qu'on n'y puisse attacher le moindre soupçon d'égotisme, de pose ou de partialité, nous tombons alors dans le papotage et le bavardage puéril, dont nul, – au talent près et l'esprit de l'auteur mis à part, — ne se soucie davantage que du « Roman chez la portière », et ainsi se trouve justifiée la condamnation portée par Fontenelle à l'encontre du mémoire anecdotique : « Cela est écrit avec une élégance agréable ; mais cela ne valait pas la peine d'être écrit ». Sans compter que, trop souvent, l'esprit coûte quelque chose à la justice.

Dans ces reproches, il y a quelque chose de fondé : leur tort est d'être théoriques et absolus, et d'une généralité excessive ; de s'adresser, sans distinguer, à toute une collectivité d'auteurs, c'est-à-dire d'hommes essentiellement ondoyants et divers, dont chacun, dans l'espèce, constitue un cas réclamant un examen et une sanction propres. Et, pour nous en tenir à notre sujet, les souvenirs d'Armand Marquiset semblent à peu près à l'abri des critiques de principe adressées aux mémoires et aux mémoristes. Marquiset, sous-préfet, absorbé dans son rêve de candidat perpétuel et malheureux à une préfecture, a joué un rôle trop effacé pour qu'il eût à prendre une pose, à déformer les hommes et les

choses pour les besoins d'une politique ou d'un parti Et cependant, sa situation ou ses situations successives, sa fortune, ses relations nombreuses, personnelles ou familiales, l'ont mis au courant de bien des « dessous », en contact avec bien des hommes que son esprit intelligent et observateur lui a permis de juger avec une originale sagacité.

Aussi, comme le dit son éditeur, ses « souvenirs » sont-ils « émaillés de portraits bien troussés, d'anecdotes délectables, « dépeignant sur un ton familier le monde politique, mais « surtout l'existence provinciale de ce temps-là ». Et, naturellement, Besançon et la Comté trouvent une large place dans cette peinture. La table alphabétique des personnages cités dans le volume fourmille de ces noms de vieilles familles comtoises, noms qui sonnent bien à nos oreilles, réjouissent nos yeux, évoquent tout un passé, et doublent pour nous, ses compatriotes, l'intérêt de cette partie des « souvenirs ».

Le temps passé, comme écolier, au Lycée de Besançon, de 1809 à 1814, fournit tout d'abord à l'auteur quelques pages intéressantes sur le mode d'instruction et d'éducation dispensé par l'Empire aux jeunes garçons et aux adolescents de sa génération : « Nous étions éveillés chaque matin au bruit du tambour ; les heures se partageaient entre Quinte-Curce, Cicéron, Virgile et l'école de peloton, les études classiques et le maniement d'armes. L'Empereur voulait faire de chaque collège une pépinière de soldats, il y avait réussi... On nous lisait les bulletins de la Grande-Armée, arrivés de la veille, et souvent cette lecture se faisait en présence du général Marulaz, qui était accompagné de tout l'Etat-major de la place, dont les élégants costumes tournaient les têtes, et faisaient étinceler nos yeux. On rêvait déjà les joies du champ de bataille, les épaulettes de général, et ma flamme patriotique était entretenue par les nouvelles que nous recevions parfois de nos sept cousins Marquiset, tous braves soldats

qui suivaient les aigles impériales à travers l'Europe. »

Le passage est à rapprocher, — *si parva licet...* — du magnifique début de la Confession d'un enfant du siècle » :

« Pendant les guerres de l'Empire, tandis que les maris et les frères étaient en Allemagne, les mères inquiètes avaient mis au monde une génération ardente, pâle, rêveuse : conçus entre deux batailles, élevés dans les collèges au roulement des tambours, des milliers d'enfants se regardaient entre eux d'un œil sombre, en essayant leurs muscles chétifs. De temps en temps, leurs pères ensanglantés apparaissaient, les soulevaient sur leurs poitrines chamarrées d'or, puis les posaient à terre et remontaient à cheval...

« Un seul homme était alors en vie en Europe... Chaque année, la France faisait présent à cet homme de 300,000 jeunes gens ; c'était l'impôt payé à César...

« Jamais il n'y eut tant de nuits sans sommeil que du temps de cet homme ; jamais on ne vit se pencher sur les remparts des villes un tel peuple de mères désolées ; jamais il n'y eut un tel silence autour de ceux qui parlaient de mort. Et pourtant, jamais il n'y eut tant de joie, tant de vie, tant de fanfares guerrières dans tous les cœurs...

« C'était l'air de ce ciel sans tache, où brillait tant de gloire, où resplendissait tant d'acier, que les enfants respiraient alors. Ils savaient bien qu'ils étaient destinés aux hécatombes ; mais ils croyaient Murat invincible, et on avait vu passer l'Empereur sur un point où sifflaient tant de balles, qu'on ne savait pas s'il pouvait mourir... »

Tel était bien l'état d'âme de ces adolescents vers la fin du premier Empire, et, de son côté, Armand Marquiset écrit encore : « Je me rappelle avec quel chagrin je me vis trop jeune d'une année pour endosser le brillant dolman des gardes d'honneur, monter à cheval et partir avec mes aînés, que je croyais bien heureux d'aller se faire estropier ou tuer dans les plaines de Lutzen ou de Bautzen. J'étais pourtant d'une nature calme, sans passion, mais il était impossible de résis-

ter à cet enivrement, à cette fièvre de gloire militaire. »

Parmi ses camarades de lycée, il cite Paul Dormoy (plus tard général), les deux Thorigny (l'aîné mort lieutenant-colonel du 4e chasseurs à cheval), les Huvelin, Henri de Conflans, les trois Anthony (dont un mourut à la retraite de Russie), les Louvot, les Marquis (plus tard « de Tallenay »), Fleury de Bry (mort sous-préfet de Péronne), Fortuné de Bry (plus tard préfet de la Côte-d'Or), Hippolyte de Taxenne, Bizot (général du génie), les deux Picot (l'un mort à la retraite de Moscou, l'autre devenu un des habiles et renommés chirurgiens de Besançon), Etienne Larchey (général de division), Félix Briot (tué à Waterloo), Villequez (père de l'ancien doyen de la Faculté de droit de Dijon), Marcel Pourcelot (chef de bataillon), Francis Conscience (peintre de talent), etc., etc.

Arrivent 1814, la première invasion et le blocus de Besançon par une division autrichienne sous les ordres du prince de Lichtenstein. Alors commandait à Besançon, nous dit Marquiset, « un des plus braves capitaines de l'armée française, » qui en comptait beaucoup : le général de division Marulaz »; suit un portrait qui cadre bien avec celui du héros de la légende bisontine : « Agé de 45 ans environ au moment de l'invasion, Marulaz n'avait rien d'un roué, ni par l'élégance, ni par le langage, et ses vigoureuses apostrophes lancées avec un accent allemand très rude, sentaient la caserne plus que l'hôtel de Rambouillet. Son salon, c'était le champ de bataille. »

Quant au blocus de Besançon, les « souvenirs » d'Armand Marquiset ont renversé, — avec quelles désillusions ! — toutes les idées que m'en avaient données, et la croyance populaire, et la tradition parlant par la bouche d'une vieille parente, témoin, alors que fillette, de ces événements mémorables. Pour moi, donc, comme pour tant d'autres, ce simple blocus avait été bel et bien un siège en règle, dont les péripéties tragiques : bombardement, sorties victorieuses, privations

héroïquement endurées, faisaient l'un des épisodes les plus honorables de la défense nationale en 1814. Il faut en rabattre. Ecoutons Marquiset, qui, âgé de 17 ans, faisait partie d'une sorte de garde nationale, milice bourgeoise organisée par le général Marulaz, de concert avec l'autorité civile, en vue de décharger la garnison d'une partie au moins du service militaire de la place :

« L'ennemi se contenta d'investir étroitement la place, sans faire sur elle la moindre tentative ; car à l'exception d'une seule nuit où il prit fantaisie au comte de Colleredo, qui n'était qu'en passage sous nos murs avec un gros de troupes, de faire lancer quelques bombes et quelques obus sur la ville, nous ne fûmes point inquiétés...

« Pourtant, nous ne devons pas faire les faux-braves, et je dois avouer que le bombardement dont je viens de parler, causa à toute notre ville un effroi sans pareil. Quand une bombe ou un obus tombait dans un quartier, on fuyait dans un autre, et dès qu'un projectile tombait de ce côté, on se sauvait de nouveau vers un autre point. Les troupes avaient également quitté leurs casernes devenues le point de mire des artilleurs autrichiens, et circulaient dans les rues... Enfin l'aurore parut, et on s'occupa de réparer les légères dégradations que les bombes ennemies avaient faites aux toitures des maisons. Quelques seaux d'eau avaient suffi pour empêcher le développement de deux ou trois incendies partiels. Il n'y avait point, ou presque point de mal, car, avant la fin de la journée, il ne restait aucune trace du bombardement...

« On craignait aussi de manquer de blé, de farine, et de mourir de faim, car on supposait que cet état de siège durerait plus d'une année. On n'a manqué de rien, si ce n'est d'un peu de viande. C'est même durant le blocus que l'on a fait chez mon père les plus charmants soupers auxquels j'aie jamais assisté. »

Et ce fut tout ! ou plutôt, non, malheureusement, ce ne

fut pas tout ; car la fin du blocus fut, pour certaine classe, tout au moins de la population bisontine, l'occasion de manifestations antipatriotiques absolument scandaleuses : sur le bruit de la prochaine restauration de Louis XVIII, un armistice avait été proposé par les autorités civiles et militaires de Besançon au prince de Lichtenstein. Celui-ci accepta, et, raconte Armand Marquiset, « ses soldats venaient se promenerchaque jour, musique en tête, sur les glacis de la place. Il était de mode alors, dans notre monde, d'aller chaque soir aussi entendre la brillante musique des Autrichiens qui, en réalité, était très bonne, et, dans leur enthousiasme royaliste, ces dames, car c'étaient, bien entendu, les jeunes et jolies femmes qui dominaient, criaient après chaque morceau : « Vivent nos amis les alliés ! » Ces gros soldats d'outre-Rhin, visiblement impressionnés et surpris de tant d'acclamations de tendresse, dont certainement ils n'avaient pas l'habitude, se mettaient à jouer et à chanter, tout à la fois, ce qui était fort original, des valses rapides que nos élégantes dansaient dans leur folle joie, au son de cet orchestre entraînant ; et, quand l'heure de la retraite avait sonné, on échangeait de galants adieux, qu'on prolongeait, les uns en élevant leurs shakos et leurs casques au bout de leurs sabres, les dames à l'aide de leurs mouchoirs blancs suspendus aux cannes des dandys qui leur donnaient le bras. Ce petit manège, très flatteur pour les Autrichiens, mais très blessant pour les Français, durait jusqu'à ce qu'on se perdît de vue. De telles démonstrations avaient de l'entrain (?), du piquant (!), du romanesque (?!) ; mais, à coup sûr, elles n'étaient pas patriotiques, et j'ai vu de nos jeunes officiers en verser des larmes de rage... »

On croît rêver ! Et ce n'était point à ces épisodes que pensait à coup sûr, Napoléon, lorsque, durant les Cent-Jours, il lançait sa fameuse proclamation : « Imitez ces braves populations alsaciennes, lorraines et comtoises... etc. »

C'est encore au milieu de ces tristesses du « blocus » que se place le récit sentimental du premier et naïf amour de l'auteur, amour jamais avoué, si ce n'est par de muets truchements, même à celle qui en fut l'objet, Mademoiselle Virginie Nodier, nièce de notre éminent compatriote, Charles Nodier : il y a là quelques pages d'une tendresse vraiment émue et d'une aimable fraîcheur. Comment l'oubli est-il venu si vite d'heures aussi charmantes ! On est choqué et quelque peu scandalisé de voir avec quelle désinvolte sécheresse de cœur le bel amoureux parle, dans la suite de ses *Souvenirs*, de son ancienne amie :

« Lancé presque tout à coup au milieu d'un monde nouveau, absorbé par les plaisirs attrayants d'une grande ville, j'oubliai peu à peu mes bonheurs bisontins, y compris le pur et suave sourire de Virginie Nodier... Virginie en fit tout autant de son côté, seulement sa constance fut un peu plus longue que la mienne .. Elle se maria, eut des enfants, perdit sa grâce de jeune fille et se développa demesurément de taille et de visage ; ses traits se noyèrent dans un épais ovale de graisse qui éteignit les lignes si correctes, si distinguées de sa figure charmante ; ce n'était plus qu'une superbe mère de famille, dont la physionomie sans cachet et la tournure alourdie n'inspiraient ni sentiment ni passion... Je l'ai revue plusieurs fois depuis mon départ de Besançon, mais jamais elle n'est redevenue, pour moi du moins, Virginie Nodier. Il n'est donc pas absolument vrai

Que l'on revient toujours
A ses premiers amours.

» Elle avait une santé magnifique et pourtant elle est morte jeune. »

Et voilà toute son oraison funèbre. Quelques lignes auparavant, Armand Marquiset nous retraçait cependant le lamen-

table tableau de leur séparation : « Virginie était pâle et me regardait avec une anxiété touchante, la pression plusieurs fois accentuée de sa main me dit tout ce qu'elle éprouvait. J'abrégeai cet adieu pénible en sortant brusquement, mais quand je fus dans la rue, mes yeux se fondirent en deux cataractes tumultueuses (!) » Comediante !

Le procès du général comte Marchand, qui, en 1815, lors du retour de l'île d'Elbe, commandait à Grenoble, et qui, durant la Terreur blanche, fut cité devant le conseil de guerre de Besançon, fournit à Marquiset l'occasion d'intéressants « souvenirs » sur l'inculpé, sur ses juges et sur son avocat, le fameux Curasson, savant jurisconsulte et orateur disert, qui emporta l'acquittement. A ce même procès, se rattachent quelques notes sur le lieutenant de chasseurs à cheval Randon, plus tard maréchal de France, alors aide-de-camp du général Marchand, son oncle.

Le chapitre concernant Rouget de l'Isle, est certainement l'un des plus documentés du livre de Marquiset : « C'est en 1823, écrit-il, que je fis la connaissance du Tyrtée français et j'avoue avoir éprouvé une certaine désillusion à ma première visite. Bien que mon père et mes deux frères m'eussent souvent parlé du poète et me l'eussent dépeint avec exactitude je le voyais immense, majestueux, superbe, une tête à la Danton, les cheveux au vent, entouré de trophées guerriers, et, son violon à la main, prêt à lancer d'une voix tonnante sur le monde la tempête de son inspiration. Or, lorsque je pénétrai dans son appartement (si je puis nommer appartement la pauvre chambrette qu'il habitait), je trouvai un vieillard à la figure fatiguée (Rouget de l'Isle avait alors 63 ans), légèrement voûté, d'assez belle taille, habillé d'un ample pantalon qu'on apercevait sous la robe de chambre ouverte, coiffé d'un bonnet grec d'où sortaient de rudes cheveux roux et écrivant sur une petite table de bois. Les murs de la pièce étaient à peu près nus, et l'on n'apercevait aucune porcelaine ni aucune faïence sur la

modeste commode ; il n'en allait pas de même en regardant du côté du lit. A mon entrée, l'aimable homme se leva, m'embrassa paternellement, et quand je vis ses yeux vifs, francs et flamboyants, je compris l'éclair de génie qui les avait une fois illuminés.

« Un jour qu'il me parlait avec orgueil de son petit vin de Montaigu (modeste clos familial près de Lons-le-Saunier), je lui avouai que je préférais le « corton » et le « chambertin » : Parbleu ! me riposta-t-il de son bon accent comtois, si je n'avais bu que du Montaigu chez ce brave Diétrich, il est probable que je n'aurais jamais écrit la « Marseillaise ».

« Mon frère Alfred, doué d'un véritable talent musical, le taquinait, mais fort innocemment, en lui chantant chaque fois qu'il le voyait, le couplet :

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus...

et en s'accompagnant avec fracas sur le piano. Ce couplet était le seul qui ne fût pas de Rouget de l'Isle.

« Si la « Marseillaise » a donné la gloire à son auteur, elle lui a attiré aussi bien des ennuis et des déboires ; c'est indirectement à cause d'elle qu'il eut avec Bonaparte et Carnot de malheureux démêlés qui ne furent pas à son avantage. Le dernier de ces deux hommes était pour lui un véritable cauchemar, et quand je parlais d'un être méprisable, haineux, faux, égoïste ou indélicat, il ne manquait jamais de soupirer : « Que diriez-vous si vous aviez connu Carnot ? »

« Bon, sensible et débonnaire, Rouget de l'Isle a passé une partie de sa vie à s'apitoyer sur les malheurs des autres et à redresser des torts...

« Comme il vivait plus dans les nuages que sur la terre, c'est peut-être pour la réalisation de ses utopies qu'il fit preuve de convictions assez versatiles dont l'affirmation bruyante ne lui apporta pourtant jamais le bien-être.

« De l'Olympe où il plana, Rouget de l'Isle termina sa vie dans la misère... Seul le gouvernement de Louis-Philippe, grâce aux solicitations de Béranger, adoucit ses derniers jours. Ce sera une honte éternelle pour les contemporains d'avoir laissé souffrir de la pauvreté le génie qui a doté la France du chant national le plus grandiose de tous les temps. »

Les incidents provoqués à Besançon par la Révolution de Juillet, les tergiversations des autorités civiles et militaires en présence du parti définitif à prendre. sont résumés en quelques pages fortement tracées, parce que vécues. Armand Marquiset était alors capitaine de la garde nationale ; il fut convoqué aux conseils tenus chez le général baron Lanusse, commandant la division, d'accord avec le maire d'alors, M. Terrier de Santans. C'est sur son avis exprès que l'on se serait décidé, le 2 août, à faire arborer le drapeau tricolore aux fenêtres de l'hôtel de ville, et à faire prendre aux troupes la cocarde aux mêmes couleurs.

Enfin, un chapitre anecdotique fort intéressant se rapporte au colonel Noirot, de Lons-le-Saunier, mort en retraite à Vesoul, et au rôle secondaire, mais très honorable, joué par cet officier, en 1804, lors du procès et de l'exécution du duc d'Enghien : le duc venait d'être transféré, le 20 mars, vers 5 heures et demie du soir, au château de Vincennes. « Après son dîner, dit Armand Marquiset, comme le prince s'installait dans sa chambre, un lieutenant de gendarmerie d'élite fut introduit ; c'était M. Noirot : Monsieur, lui dit cet officier avec le ton de la plus exquise politesse, je réponds sur ma tête de votre personne, et j'ai l'ordre de ne pas vous perdre de vue un seul instant ; mais, rassurez-vous, j'exécuterai cet ordre avec tous les égards dus au malheur. » — Le prince considéra le militaire que l'on venait de lui donner pour gardien. C'était un homme bien tourné, d'une figure douce, avenante. Après l'avoir un moment examiné, le prince dit tout à coup :

« — Lieutenant, j'ai l'honneur de vous connaître, mais je ne me rappelle pas en quel lieu ni en quelle circonstance je vous ai vu.

« — Monsieur, répliqua l'officier, je faisais la même réflexion ; mais mes souvenirs me servent mal, et je ne me rappelle plus où j'ai eu le plaisir de vous rencontrer.

« — Dans quel régiment, continua le prince, serviez-vous au moment de la Révolution ?

« — Dans le Royal-Cavalerie, répondit Noirot, et j'étais adjudant sous-lieutenant chargé de l'instruction des hommes à cheval. En cette qualité, j'allais souvent chez mon colonel, M. le duc de Crussol, et c'est là, très certainement, où nous nous sommes rencontrés.

« — Oui, c'est précisément là, reprit le duc avec vivacité, et il révéla son nom à Noirot, qui l'ignorait, le commandant du château, Horel, ayant reçu l'ordre de ne le dévoiler à personne...

« Le duc d'Enghien dormait profondément lorsque, vers 11 heures du soir, le lieutenant Noirot rentra dans sa chambre, accompagné des gendarmes Lerva et Thersis ; il s'habilla à la hâte et les suivit devant le capitaine-rapporteur, qui procéda à son interrogatoire. Cet interrogatoire terminé, le major Dautencourt vint en donner lecture aux membres de la commission, en fit le dépôt sur le bureau, et il fut décidé qu'on allait passer au jugement immédiat. »

On sait la suite : la sentence, la condamnation, aussitôt suivies de la tragique exécution du prince dans les fossés du château, vers l'encoignure et au pied du pavillon de la Reine, au point du jour, sous une pluie fine et froide, qui mouillait la victime et les soldats du peloton d'exécution.

« L'adjudant Pélé, reprend le narrateur, s'avança, tenant en mains le jugement de la commission militaire, dont il donna lecture à haute voix. En apprenant qu'il était condamné à mort, le prince garda un moment le silence, puis, appelant le lieutenant Noirot qui n'était pas loin de lui, il dit

qu'il avait un dernier service à demander ; et, lui ayant parlé tout bas, le lieutenant se retourna brusquement et dit aux gendarmes : L'un de vous aurait-il une paire de ciseaux ? Sur une réponse affirmative, les ciseaux furent passés de main en main et remis au prince. Celui-ci coupa une mèche de ses cheveux, l'enveloppa dans un papier avec un anneau d'or et une lettre, et tendit le paquet à Noirot en le priant de le remettre à la princesse Charlotte de Rohan-Rochefort, avec laquelle il était uni, dit-on, par un mariage secret. Le prince donna ensuite sa montre au lieutenant en le priant de la faire remettre à son père. Après ces dernières dispositions, le descendant des Condé serra vivement la main à Noirot, qui ne pouvant maîtriser sa douleur, laissa couler de grosses larmes sur la main du condamné. Quelques minutes après, tout était fini. »

Capitaine, puis chef d'escadron de la gendarmerie impériale, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, Noirot prit sa retraite avec le grade de lieutenant-colonel et obtint la perception de Wagney, près Remiremont ; disgracié en 1823, il vint s'établir à Vesoul, où il acheva l'éducation de ses enfants, et où il mourut, entouré de l'estime générale.

Il y aurait à glaner encore bien des anecdotes, bien des récits intéressants dans l'œuvre d'Armand Marquiset ; ceux relatifs, par exemple, au peintre Francis Conscience, l'un des élèves de prédilection de Jean Gigoux, et son ami — au colonel, plus tard général de Brak, neveu de Cuvier et auteur des fameux traités sur la tactique de la cavalerie — à Courvoisier, député du Doubs et ministre de la justice durant les dernières années de la Restauration, — à la duchesse d'Abrantès et à son fils Napoléon d'Abrantès, — au général Bachelu et à ses mésaventures conjugales, — à Francis Wey etc., etc Mais, sans avoir la prétention de savoir écrire, on peut avoir la sagesse de savoir se borner.

Au surplus, s'il est vrai que tous ces « souvenirs », ces récits, ces anecdotes, ces portraits, reproduits avec sincérité et fleurant une bonne odeur de terroir présentent un intérêt assez vif, — pour nous autres Comtois surtout, — parce qu'ils donnent sur les événements et sur les hommes d'un temps relativement proche encore des renseignements qui, pour avoir besoin d'être contrôlés avant de servir à l'histoire, ne sont pourtant point à dédaigner, ni à écarter de prime abord, il n'en reste pas moins que leur mérite principal consiste à nous dépeindre, à l'insu même de l'auteur, son état d'âme, celui du type social qu'il représente, de la classe ou de la caste à laquelle il a appartenu, et, aussi, bien qu'à un moindre degré d'exactitude, l'image de l'époque où il a vécu et du milieu qu'il a observé. Pour avoir le sentiment absolu de la réalité sociale d'une époque, rien ne vaut ces « souvenirs » écrits par des hommes simples au soir de leur vie. M. Ernest Charles le dit avec raison : leurs mémoires « nous « renseignent mieux sur leur auteur que sur les faits histo- « riques dont ils furent les spectateurs plus ou moins atten- « tifs, plus ou moins prévenus. Ils sont le reflet des âmes ».

Et, en effet, les *Souvenirs* d'Armand Marquiset valent surtout en tant qu'instructive et lamentable épopée des illusions, des déceptions, des grandes espérances et des amers déboires d'un notable bourgeois atteint de *fonctionnairomanie* (pardon du néologisme !), ayant conscience de son mal et bien décidé à n'en pas guérir. Là est bien le fond, la trame intime de l'ouvrage ; anecdotes et portraits ne s'y intercalent que par surcroît, à l'occasion, pour ponctuer et orner le récit.

En 1820, après une année ou deux passées à Versailles comme attaché au cabinet de M. des Touches, préfet de Seine-et-Oise, Marquiset est nommé secrétaire général de la préfecture de la Lozère. Il a vingt-trois ans à peine ; il ne possède aucun titre universitaire ; il n'a fait aucune étude de droit administratif ou autre ; il est intelligent, certes ;

mais enfin, il doit surtout sa nomination à la protection du duc de Richelieu, alors premier ministre et frère de sa marraine, Mme de Montcalm. Il semble qu'il ait quelques raisons, et de bonnes raisons d'être satisfait ; il est jeune, très jeune, excessivement jeune pour le poste qu'il est appelé à remplir, et on le lui fait un peu sentir lorsqu'il est présenté à la Cour, puis à « Monsieur ». Mais notre jeune bourgeois, très protégé, — moins protégé encore qu'il ne se croyait en droit de l'être, — n'accepte qu'avec une sérénité un peu dédaigneuse la faveur dont il est l'objet ; ses ambitions sont vraiment démesurées, et, depuis près de deux ans déjà, il escomptait « le chapeau à plumes et l'épée » de sous-préfet, fulminant contre le ministre comte Decazes, contre la marquise de Montcalm, sa marraine et sa protectrice, contre tout et contre tous.

En janvier 1823, Armand Marquiset, toujours secrétaire général de la Lozère, est « épuré » par le ministère Villèle pour n'avoir pas voulu faire échouer aux élections le général Brun de Villeret, qu'il avait soutenu en 1820 sous les ordres du ministère de Richelieu. Le général, député royaliste libéral, eut sa revanche après 1830, sous le ministère Soult ; il fut nommé alors général de division et pair de France ; mais sa nouvelle fortune lui enleva, paraît-il, la mémoire des services jadis à lui rendus par notre auteur. Et celui-ci de noter avec amertume : « Et c'était pour soutenir sa cause personnelle que j'avais, à vingt-six ans, sacrifié ma place, mon avenir, sans hésitation ! Ah ! les hommes ! et dire qu'on n'en rencontre guère d'autres ! »

S'il est juste, mais sévère pour le général Brun de Villeret, Marquiset devient féroce pour M. de Villèle : « C'est, écrit-il, sous le ministère sans pudeur de M. de Villèle que ce système d'intimidation fut mis en pratique et qu'on se décida à donner aux préfets des ordres formels pour faire nommer, sous leur responsabilité personnelle, tel ou tel candidat à l'exclusion de tout autre. Et le gouvernement qui dictait ces

ordres immoraux affectait les dehors de la probité la plus légale et de la piété la plus austère ! »

Revenu en Franche-Comté, et après avoir pris deux ans pour maudire ses juges, il épouse, en 1825, Mlle de Mandre, fille d'un « grand maître de forges », dont il eut un fils, Jean-Gaston Marquiset, député de la Haute-Saône de 1878 à 1889, et une fille mariée à M. Monnot-Arbilleur, député, puis sénateur du Doubs. Jusqu'à la Révolution de Juillet, il vécut surtout à Besançon, secondant les entreprises industrielles de son père et classé, comme lui, parmi les « libéraux », dont « on soupçonnait et redoutait l'influence » La Révolution faite, l'ère des réparations s'ouvrait.

« Je faisais partie, sous la Restauration, écrit notre auteur, de ce libéralisme sage auquel la génération nouvelle accordait toutes ses sympathies ; je ne pouvais pas oublier non plus, que *vierge de toute opinion politique autre que celle du gouvernement royal*, j'avais été brutalement destitué de mes fonctions, — (nous avons déjà vu et nous verrons encore qu'Armand Marquiset a la rancune longue) — et qu'une carrière qui semblait s'ouvrir pour moi sous les plus heureux auspices avait été brisée tout à coup, dès mes premiers pas ; cet acte injuste avait irrité mon cœur, et j'en conservais contre les Bourbons une aigreur que je ne dissimulais pas. » Et voilà pourquoi votre fille n'est pas muette !

Donc, dès le 16 août 1830, — l'auteur ne nous dit pas s'il avait demandé ce poste ou un poste analogue, — Armand Marquiset est « appelé à la sous-préfecture de Dole ». Sa joie fut-elle grande de recevoir, enfin, « le chapeau à plumes et l'épée » ? Si oui, et il faut le croire, il a le triomphe modeste : « J'abandonnais des intérêts certains de fortune pour reprendre des fonctions qui ne m'avaient laissé que des chagrins et des regrets. Mais il s'agissait de coopérer à la fondation d'un gouvernement qui plaisait à mes opinions modérées, à mes goûts, enfin à mes sentiments patriotiques ;

je n'hésitai point. » Bon ! bel exemple de courageuse résignation !

Cependant, ses débuts furent peu heureux ; il eut vite fait de se rendre compte que son préfet, M. Pons (de l'Hérault), dont il nous trace un portrait physique, intellectuel et moral, plutôt peu flatté, n'était point du tout ce qu'il fallait au Jura ; cependant, comme « M. Pons n'était point un méchant « homme, et qu'il était même obligeant », que d'ailleurs, il n'avait point de fortune, la condamnation n'est prononcée qu'avec sursis.

Mais en 1831, le comte d'Orfeuil, successeur de M. Pons, démissionnait pour cause de maladie et désignait au ministre, M. de Montalivet, pour son successeur tout indiqué, le sous-préfet de Dole, Armand Marquiset. Voici notre auteur en campagne, avec pour viatique, une belle et bonne lettre du comte d'Orfeuil au ministre de l'Intérieur, Fatalité ! au débotté de la diligence, à Troyes, il apprend que le ministère Montalivet est renversé et remplacé par le ministère Casimir Périer. Découragé, il continue pourtant sa route sur Paris, court à la rue de Grenelle, voit à grand'peine Rémusat d'abord, puis Casimir Périer, et, après avoir reçu un peu d'eau bénite de cour, rentre chez lui « le cœur plein d'espérances et le visage radieux. » — « Pauvre naïf ! s'empresse-t-il d'ajouter : après six semaines de vaine attente, le *Journal Officiel* lui apportait la nouvelle de la nomination, à Lons-le-Saunier, de Léon Thiessé, ancien rédacteur du *Constitutionnel*.

Ici, une page d'une amertume et d'une naïveté qui désarment : « Qu'un gouvernement naissant cherche à avoir pour lui les savants, les littérateurs, les artistes, les supériorités de tout genre, rien de mieux ; mais il ne fallait cependant pas considérer les préfectures et les sous-préfectures comme des places taillées indistinctement pour toutes les capacités, toutes les encolures (?) La preuve la meilleure et la plus décisive de ce que j'avance, c'est que les hommes qui s'é-

taient fait une réputation comme écrivains n'ont rien ajouté à cette réputation en devenant préfets ou sous-préfets : ils ont même laissé dans ces emplois les plus belles plumes de de leurs ailes (?) ; c'est-à-dire qu'ils ont cessé d'être écrivains, poètes, historiens, sans avoir rien innové, rien inventé, rien amélioré comme administrateurs... »

Bien qu'écrivain et littérateur plus qu'administrateur, M. Thiessé sut apprécier les services de Marquiset, dont il appuya les propositions d'avancement, ainsi que l'excellent général Delort. En vain ! le ministre continua à ignorer le sous-préfet de Dole.

En 1836, nouvelle désillusion : le général Bernard, de Dole, ministre de la guerre, après s'être engagé par des promesses solennelles, s'empresse de « faire passer » son gendre en lieu et place de notre infortuné sous-préfet : excuses, promesses nouvelles ; nouvelle déception : la préfecture continue à fuir comme une ombre légère et trompeuse. « De tout temps, hélas ! — observe notre auteur toujours naïf, en un style que je prie de remarquer en passant, — les hauts emplois n'ont presque jamais été donnés à ceux qui ont porté le sac sur le dos (?) et qui ont soutenu de leurs épaules (?) la machine gouvernementale dans les rudes ébranlements que des vents contraires lui ont fait éprouver ; ces hauts emplois sont tous, à peu d'exceptions près, dévolus entièrement (?) aux parents, aux amis des ministres, aux favoris... et aux charlatans. »

En 1832, Armand Marquiset a 35 ans, il est fait chevalier de la Légion d'honneur. Voici comment il accueille sa promotion : « En 1832, on me décore tout à coup pour orner l'uniforme que je traînais dans une petite (?) sous-préfecture, et que je quittai dix ans plus tard à la suite d'un démêlé avec mon chef, le préfet du Jura, M. Thomas, ancien commis de nouveautés des « Deux Magots », ancien facteur à la halle au beurre de Paris, et beau-frère du Carbonaro Berthe. »

Sa démission envoyée, il accourt à Paris, voit le ministre

comte Duchâtel, qui lui dit : Vous ne pouvez pas rester avec ce préfet ; voulez-vous, en attendant mieux, prendre un des meilleurs bureaux de mon ministère?... J'acceptai avec » l'espoir qu'on reconnaîtrait plus tard ma bonne volonté. » J'avais l'innocence indéracinable ! » Son dévouement (?), en effet, fut mal récompensé, et il eut à subir de nouvelles désillusions avec le ministère Guizot-Duchâtel, lequel, en conséquence, se trouve fort malmené dans ses *Souvenirs* : — « Ce ministère, fulmine-t-il, s'est plu à barboter perpétuellement dans la fange électorale et n'est sorti de là, (continuez à remarquer ce style et ses métaphores), que couvert de confusion, de mépris et de boue... Il est fâcheux que deux hommes aussi corrompus n'aient pas payé, au moins de l'exil, le mal qu'ils ont fait au pouvoir et à la France ». — L'exil ! l'auteur y met de la modération : la sagesse lui est venue avec l'âge ; il était plus énergique à 22 ans, lorsque, pour la première fois, on lui manqua de parole. C'était alors Decazes le grand coupable : « Les promesses des ministres, écrivait-il alors, sont plus fragiles que celles des femmes ; il faut les écrire sur le sable avec une plume tirée de l'aile du papillon (*sic*). » — Puis : « l'abus des promesses m'a toujours paru une chose révoltante. On dirait vraiment que plus un homme est élevé, plus il est en droit de se jouer de sa parole. Ah ! si l'on pendait (!) un ministre lorsqu'il manque à ses engagements qui, en raison de sa haute position, devraient être toujours sacrés, (où allons-nous, mon Dieu !) il y aurait plus de moralité dans le gouvernement et moins de solliciteurs aux portes des ministres. »

Enfin, après quatre années passées au ministère de l'intérieur, Armand Marquiset prend sa retraite, en 1846, avec la croix d'officier de la Légion d'honneur, et se retire à Fontaine-les-Luxeuil dans le manoir construit vers le milieu du siècle dernier par M. de Rans, évêque de Rosy, prieur commandataire de Fontaine : sorti de l'Ad-mi-nis-tra-tion, de son atmosphère d'ambitions et d'intrigues, il devint presque sage...;

pas assez pourtant pour résister à l'envie de se présenter à la députation et de se faire battre par le comte de Grammont. Ce fut son dernier échec et sa dernière déception... « Lorsque la mort vint le prendre, nous dit son petit-neveu et commentateur, elle le trouva calme et serein au milieu de ses livres et de ses estampes, tous l'objet d'un tendre souvenir, d'une caresse fréquente ; car les livres, pensait-il, avec son éminent ami Charles Nodier, c'est la plus délicieuse chose du monde, après les femmes, les fleurs et les marionnettes. »

Que dire du style de ces *Souvenirs*? Le style, c'est l'homme, et l'homme vous est apparu suffisamment, je crois, dans ce compte-rendu, où j'ai fait entrer de fréquentes et copieuses citations. Armand Marquiset fut, à coup sûr, un esprit d'élite en son temps ; il avait reçu une bonne éducation classique, et l'on ne saurait lui refuser une certaine finesse d'appréciation jointe à beaucoup d'esprit critique et à pas mal de bon sens. Mais il observe et il juge, il pense même, beaucoup mieux qu'il n'écrit : la phrase est lente, d'allures compliquées, surchargée de métaphores toujours ampoulées et parfois un peu ridicules. Trop souvent on dirait du Berquin aggravé des prétentions sentimentales de Mme Cottin et des naïvetés de Joseph Prudhomme ». L'épithète rare brille par son absence ; en revanche surabonde le quelconque adjectif, poncif et conventionnel. Voici, par exemple, un « portrait » : « Mme d'Houdetot avait une *ravissante* cousine, Mme la duchesse de Castiglione... Cette *délicieuse* duchesse vint en 1816 passer une semaine à la préfecture de Versailles. C'est, sans contredit, la femme *la plus exquise* que j'aie vue de ma vie. Son profil *grec* est d'une *grande pureté*, d'une *grande noblesse ;* ses yeux *bleus*, qui reflètent l'azur des cieux, sont surmontés de sourcils *largement dessinés* et *retombant en arc ;* quelques *rares* taches de rousseur, semées sur son *beau* visage, ne semblent se trouver là que pour faire ressor-

tir la *finesse* et la *délicatesse* de sa peau ; sa taille, bien qu'*élevée* est d'une *élégance admirable* et d'une *souplesse voluptueuse ;* son corsage montre les *proportions* les plus *riches* et les plus *gracieuses ;* une *opulente* chevelure *noire* et *soyeuse* semble fatiguer de son poids sa tête et son cou *merveilleusement attachés ;* pleine d'une *grande* bienveillance, et n'ouvrant jamais la bouche que pour en laisser tomber *de douces, d'agréables* paroles... Mme la duchesse de Castiglione est *bonne musicienne,* sa voix *étendue* et *vibrante* plonge ceux qui l'entendent dans de *ravissantes extases ;* elle dit *délicieusement* surtout, et avec un *cachet particulier,* les romances guerrières de l'Empire : *La sentinelle ! — Quoi ! vous partez pour aller à la gloire ? Partant pour la Syrie,* etc., etc. » Et maintenant, n'est-ce pas, vous connaissez la duchesse (?) vous la connaissez du moins aussi bien que moi.

A quelles épreuves, pour mener sa tâche à bien, n'a pas dû se résigner pieusement son petit-neveu et commentateur, dont on connaît la plume alerte et incisive, la tournure d'esprit, si originale et si moderne, au meilleur sens du mot.

Il ne reste plus qu'à chercher la morale. « les fruits à retirer de cette leçon », et donc, de la vie et de l'œuvre d'Armand Marquiset. Cette morale, ces « fruits à retirer », nous les empruntons à M. Emile Charles qui, dans la *Revue Bleue,* a publié une analyse très personnelle (c'est son habitude), et un peu sévère aussi (c'est encore son habitude), des *Souvenirs* de notre auteur :

« Armand Marquiset naquit en Franche-Comté, enfant de bonne race rurale. Son bisaïeul cultivait lui-même ses vignes des coteaux du Doubs. Son père avait travaillé dans la banque. La Révolution était faite. Lui devait, annonçant l'avenir des jeunes bourgeois de France, entrer dans l'Administration. Sa carrière fut médiocre. C'est pour cela qu'il est pessimiste. Elle est symbolique, on ne peut mieux. Après 30 ans d'ad-

ministration, Marquiset était encore sous-préfet de Dole. Et il était intelligent, et il avait d'appréciables protections ! Toute son énergie s'usa dans le mécontentement. Le livre d'Armand Marquiset devrait être la Bible de tous les sous-préfets. Il pourrait être la Bible de tous les Français qui aspirent à être fonctionnaires. Ambitions, désillusions, déceptions, rages, amertumes. Vérité en 1840. Vérité en 1905. Ce livre sans art est beau comme la vérité une. »

UNE LETTRE INÉDITE DE VOLTAIRE

Par M. le Dr BOURDIN

Séance du 8 juillet 1905.

Dans la *Revue de Paris* du 1er mai dernier, on lit sous la signature de M. H. Jullemier, une étude intéressante et bien documentée sur les rapports financiers de Voltaire avec le duc de Wurtemberg, prince de Montbéliard.

Mon intention n'est pas de faire un compte rendu de cet article dont la matière première a été puisée dans les archives de Stuttgart et de Colmar où M. Sackmann, professeur au gymnase d'Ulm, avait publié, en 1899, une longue série de lettres ayant trait à ce sujet, sous ce titre : *Voltaire und das Haus Würtemberg*.

Mon but est simplement d'ajouter une pierre à l'édifice construit par MM. Sackmann et Jullemier, en vous donnant lecture d'une lettre autographe de Voltaire que j'ai en ma possession et qui n'a pas encore été publiée. Elle n'est qu'une suite aux lettres analogues déjà connues et continue en quelque sorte cette longue série de plaintes, que Voltaire ne cessa, pendant vingt-cinq ans, d'adresser au duc de Wurtemberg ou à ses représentants et des luttes qu'il eut à soutenir au jour le jour pour toucher les arrérages d'une rente qui lui était légalement due.

Déjà, en 1850. dans la *Revue d'Alsace*, M Mossmann publia un article intitulé : *Une créance de Voltaire sur les vignes de Riquewihr*, qui nous initie à la vie financière du patriarche de Ferney.

Notre érudit collègue, M. Nardin, qui a fait des rapports financiers de Voltaire avec le prince de Wurtemberg une étude particulière, a bien voulu nous communiquer en même temps que le travail de M. Mossmann, le résultat de ses longues et minutieuses recherches à ce sujet et nous sommes heureux de pouvoir les reproduire ici, car elles jettent un jour tout nouveau sur la question qui nous occupe.

Ce côté intime de la vie du philosophe, devenu peut être, malgré lui, capitaliste financier, homme d'affaires, etc., est intéressant à un double titre.

On y rencontre *un Voltaire* en quelque sorte *inédit*, assez oublieux de son titre de roi de la littérature et des beaux esprits, pour se mettre bourgeoisement en quête de placements d'argent sûrs et avantageux. On le voit surtout soucieux de se ménager une vieillesse honorable et d'assurer l'avenir de Mme Denis, sa nièce, qu'il affectionnait tout particulièrement (1).

Puis, tout ce qui a trait à ce petit côté de la vie du patriarche de Ferney se passe ici, chez nous, dans cette principauté de Montbéliard, occupée quelques années plus tard par les armées révolutionnaires et définitivement réunie à la France par le traité de Lunéville, en 1802, pour devenir une des parties intégrantes de la Franche-Comté.

Aussi cette question intéresse-t-elle toute particulièrement notre pays et il serait à souhaiter que l'on pût réunir tous les documents épars ayant trait aux relations de Voltaire avec les Francs-Comtois : on y recueillerait ainsi des aperçus intéressants dont notre histoire locale ne pourrait que bénéficier.

---

(1) Voltaire avait deux nièces mais c'est à l'aînée Mme Denis qu'allaient surtout ses faveurs. Celle-ci du reste lui survécut, tandis que la plus jeune Mme de Fontain mourut avant lui. Après la mort de Mme du Chatelet, ce fut Mme Denis qui pendant vingt ans fit les honneurs de la maison de Voltaire et qui eut ainsi l'occasion de lui rendre d'immenses services.

Comment Voltaire entra-t-il en relations avec le duc Karl Eugen von Vürtemberg?

Ce dernier était très jeune lorsque son père mourut, et pour le soustraire au parti catholique auquel appartenait sa mère et dont les progrès étaient manifestes dans la principauté de Montbéliard, son oncle, auquel la régence avait été confiée, l'envoya à la cour de Prusse.

C'était l'époque où Voltaire était l'ami et l'hôte du grand roi. Plusieurs fois il eut à intervenir personnellement dans l'éducation du jeune prince et dans la direction donner à ses études.

Aussi quand sa mère eut fait, sans résultat, toutes les tentatives et toutes les démarches nécessaires pour rentrer en possession de son fils, pensa-t-elle à Voltaire et le pria-t-elle d'être l'avocat de ses doléances auprès de Frédéric II, pour qu'il usât de son influence et qu'il réclamât encore une fois en son nom cet enfant que des intérêts politiques seuls lui avaient ravi

Le caractère de Voltaire se plaisait assez à ce rôle d'arbitre et de conciliateur. Son amour propre devait même être singulièrement flatté d'avoir été choisi comme intermédiaire entre un roi puissant et autoritaire dont il était fier de se dire l'ami et une mère éplorée qui avait pour elle le bon droit et la justice dans ses maternelles revendications.

Frédéric II promit beaucoup mais resta inflexible et ce n'est que lorsque le duc eut seize ans accomplis que sa majorité fut officiellement proclamée et qu'il put rentrer dans ses états.

Les relations de Voltaire avec la maison de Wurtemberg datent donc de cette époque (1743) et elles l'entraînèrent à des conséquences auxquelles il ne s'attendait pas car elles furent pour lui non seulement une source d'ennuis de toutes sortes mais aussi de gros revenus.

A peine majeur, le jeune duc fut aux prises avec des besoins d'argent qu'expliquaient suffisamment son faste et

sa manie de bâtir. De son côté, Voltaire ne savait trop où placer les sommes considérables qu'il avait entre les mains et qui provenaient de la publication et de la vente de ses ouvrages. Ni la France, ni la Prusse, ni même la Suisse à laquelle il allait demander l'hospitalité ne lui semblaient offrir de garanties suffisantes. Aussi ne put-il cacher son contentement quand le duc de Wurtemberg fit appel à sa bourse, car comme il le disait lui-même, il croyait le placement *sûr et avantageux*. C'était pour lui un placement de tout repos, « un placement de père de famille » suivant l'expression actuelle.

« Cet emploi de mon bien, disait-il, dans une lettre (1) adressée à Mme Denis, sa nièce, est d'autant meilleur que le paiement est assigné sur les domaines que le duc de Würtemberg a en France ». Puis plus loin : « J'ai perdu quelquefois une partie de mon bien avec des financiers, avec des dévots, avec des gens de l'Ancien Testament qui auraient fait scrupule de manger d'un poulet bardé le jour du Sabbat et de ne pas voler le dimanche, mais je n'ai jamais rien perdu avec les grands, excepté mon temps ».

Voltaire se hâta alors de réunir une partie de ses capitaux répartis dans différentes banques à l'étranger et notamment à Berlin. Il était alors si confiant dans le placement qu'il venait de dépister !

« Je commence, dit-il, dans cette même lettre à Mme Denis, à sentir que j'ai un pied hors du château d'Alcine Je remets entre les mains de M. le duc de Würtemberg les fonds que j'avais fait venir de Berlin. Il nous fera une rente viagère sur nos deux têtes : la mienne ne lui coûtera pas beaucoup d'arrérages, mais je voudrais que la vôtre fît payer ses enfants et ses petits-enfants. »

« Je ne sais pas, écrivait-il encore à la princesse de Lutzelbourg, quand j'irai dans le voisinage de ces vignes (de Ri-

(1) Lettre datée de Potsdam, 1752.

quewihr) sur lesquelles j'ai une bonne hypothèque. Elles appartiennent au duc de Würtemberg. Il y a des gens qui veulent me persuader que ce sera la vigne de Nabot et que mon hypothèque est *le beau billet qu'a la Châtre*, mais je n'en crois rien. Le duc de Würtemberg est un honnête homme Dieu merci, il n'est pas roi et je pense qu'il croit en Dieu. quoi qu'il n'ait jamais voulu baiser la mule du pape (1). »

Une promesse de contrat est d'abord échangée avec garantie hypothécaire générale sur les biens de la principauté. Le receveur Rozé reçut même l'ordre de payer Voltaire « préférablement à toute autre assignation (2). »

Qui ne se serait contenté de semblables garanties ! Voltaire plus que tout autre avait lieu d'être satisfait, car non seulement il était heureux de savoir son argent placé entre bonnes mains et rapportant de gros intérêts, mais il se sentait de plus flatté dans son amour propre et, on peut bien le dire, dans sa vanité, d'avoir un prince pour obligé.

Ce n'est pourtant pas sans s'être entouré de mille précautions qu'il avançait son argent même à des person-

---

(1) Correspondance générale. Strasbourg, 14 septembre 1753.

(2) « Le duc Frederick Eugène avait par lui-même, mais surtout par sa femme, une assez belle fortune. Outre le revenu des terres qu'il possédait en propre dans le pays de Montbéliard, en Alsace et ailleurs, il recevait des rentes du duché de Wurtemberg et la duchesse en recevait de la maison de Prusse. Mais il ne touchait rien des contributions ou des revenus domaniaux du comté et des seigneuries. Une partie de cet argent était d'ailleurs offerte en paiement des intérêts de dettes assez considérables, contractées autrefois par le duc Louis pour satisfaire l'avidité des Grœvnitz et plus tard par le duc Charles dans les folles dépenses de sa jeunesse. Une créance entre autres, avait été hypothéquée pour 30,000 francs sur les terres d'Horbourg et de Riquewihr, au profit de M. de Voltaire qui écrivait tantôt à M. le conseiller Jean Maire, tantôt à M. le conseiller Goguel, pour réclamer ses arrérages, assez irrégulièrement payés, paraît-il ». — Extrait de *Montbéliard au XVIII*e *siècle*. par M. Clément Duvernoy, *Société d'Emulation de Montbéliard*, année 1891.

nages haut placés, car à propos d'un prêt analogue à celui qui nous occupe, consenti au prince de Guise quelques années auparavant, il écrit à Moussinot, son gérant : « On a très mal fait de se reposer sur la parole positive du prince de Guise, les paroles positives des princes sont des chansons (1) ».

Puis, quelque temps après : « Il me semble qu'en fait d'intérêt et d'argent on ne peut trop mettre les choses au net, et qu'il faut *tout prévoir et tout prévenir* (2) »

Le duc de Wurtemberg s'était engagé par une promesse ferme à payer annuellement en quatre termes égaux la somme de 7,500 *reichthaler* dont 2,600 étaient reversibles sur la tête de Mme Denis, à la mort de son oncle. D'où cette lettre si dithyrambique dont nous venons de citer quelques passages et où l'on retrouve à chaque ligne la satisfaction et le contentement bien légitimes du reste pour un capitaliste d'avoir su convenablement tirer parti de son argent.

L'ère des difficultés allait pourtant s'ouvrir avec le paiement des intérêts et notre philosophe ne devait pas tarder à s'apercevoir qu'il avait affaire à forte partie.

Une discussion s'engagea d'abord au sujet de la valeur du *reichthaler*. Voltaire comptait être payé en écus de Brandebourg d'une valeur de 4 livres et ce sont ceux de l'Allemagne du Sud qui ne valaient que 3 liv. 75, que le duc offrit à son créancier pour payer les intérêts de son emprunt.

Cette polémique n'était probablement qu'une feinte pour permettre au jeune duc de retarder le moment des échéances, et Voltaire, pour surveiller ses intérêts, dût venir, pendant toute une année, s'installer à Colmar, qu'il traita plus tard « de ville moitié allemande, moitié française, et entièrement iroquoise » (3), malgré l'hospitalité qu'il avait reçue.

---

(1) Lettre à Moussinot, 17 août 1737. — Correspondance générale.

(2) *Idem.*

(3) Lettre au marquis d'Argens, 3 mars 1753. — Correspondance générale.

De guerre lasse et sur le conseil de M. de Turckheim, de Strasbourg, notre philosophe accepta en paiement les écus de l'Allemagne du Sud. Il va dès lors marcher à grand pas dans la voie des concessions tout en continuant à alimenter la cassette princière.

La pension viagère qui, dans le principe, devait être payée par trimestre, ne la sera plus sur les instances du duc que tous les six mois et à chaque échéance la lutte recommencera.

Malgré toutes ces difficultés, Voltaire consentit à un nouveau prêt dont la rente viagère qui venait s'ajouter à la première était de 3 300 *reichthaler*, ou de douze mille trois cent soixante quinze livres, dont 600 *reichthaler* où deux mille deux cent quarante-huit livres étaient reversibles sur sa nièce.

Ces deux rentes à fonds perdu représentaient à peu près un capital de trois cents mille francs qui furent versés au prince Karl Eugen.

Les intérêts payés toujours très irrégulièrement provoquèrent une lutte incessante entre Voltaire et les agents du duc. Il y eut en effet, parmi tous ceux qui furent mêlés de près ou de loin à ces prêts d'argent, une sorte de mauvais vouloir général, une entente de parti pris, soit pour faire reculer l'échéance, soit pour en discuter les prix

Le gouverneur de Montbéliard, Gemmingen, l'intendant Jean Maire, le receveur particulier Rozé, le conseil lui-même semblaient obéir à un mot d'ordre venu d'un haut, et les fins de non recevoir qu'il basaient sur des raisons futiles pourraient se résumer dans ce mot d'une lettre du gouverneur à l'intendant : « Il sera toujours temps de payer quand Voltaire fera du bruit. »

Il est vrai d'ajouter que Voltaire n'était pas le seul créancier du duc de Montbéliard, qui était obligé de prendre ses

mesures pour faire face à de nombreuses échéances (1).

Voltaire n'ignorait rien de tout cela, aussi prit-il toutes les sûretés désirables pour s'assurer du paiement des intérêts qui lui étaient dus. Toutes ses lettres à ce sujet forment un vrai cours de procédure où sa science financière, jointe à une prudence raisonnée, éclate au grand jour.

Mais sa rhétorique resta impuissante, les arrérages continuaient à s'accumuler, notre philosophe se fâcha. Il s'adressa même au roi de Prusse, avec lequel il n'entretenait plus que de lointaines et froides relations, pour le prier d'user de son influence auprès de son ancien pupille et

---

(1) Voici d'après M. Nardin, le relevé des créances du duc dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle qu'il a patiemment recueilli à différentes sources :

Le gouvernement du prince de Montbéliard devait :

1° A M. le Colonel de Velken . . . . 24,000 livres.
dont il payait les intérêts à 5 0/0.
Comptes des revenus du Domaine, 1753-1754. — *Archives du Doubs* E, 1127.

2° A la République de Berne . . . . 100,000 florins.
dont il payait 6,750 livres pour les intérêts de six mois.
Comptes des revenus des domaines. — *Archives du Doubs* E, 1127.

3° Au baron Dietrich de Strasbourg. . . . . 150,000 livres.
dont il payait les intérêts à 5 0/0.
Comptes des revenus des domaines, 1765-1766. — *Archives du Doubs* E, 1132.

4° A la recette ecclésiastique du comté de Montbéliard. 36,577 livres, 15 sous tournois.

A propos de cette dette, M. Nardin possède un manuscrit de M. Roy, ancien pasteur à Montbéliard intitulé : « Note sur la vente des biens nationaux ecclésiastiques protestants du pays de Montbéliard à l'époque de la Révolution », et dans lequel on trouve les lignes suivantes : « A l'époque de la Révolution, le gouvernement des princes de Montbéliard devait à la recette ecclésiastique une somme de 36.577 livres 15 sous tournois, que ce gouvernement lui avait emprunté à différentes reprises et dans des buts divers. Le remboursement de cette somme avec ses intérêts jusqu'en 1793 fut vainement réclamé au gouvernement Wurtembergeois de 1805 à 1812. — Notes inédites de M. Nardin.

d'intercéder auprès de lui en sa faveur pour le faire rentrer en possession d'un capital qu'il avait si malencontreusement avancé ou tout au moins pour lui en faciliter le paiement des intérêts en retard (1). Frédéric II répondit d'une façon évasive et finalement donna le conseil à Voltaire de s'adresser aux tribunaux pour faire valoir ses droits.

Ce conseil plut au philosophe et ce moyen lui parut la dernière ressource pour arriver à ses fins. « Il me faut *une planche de salut*, écrit-il à son homme d'affaire, je ne puis trouver ma sureté que par la voie de la justice (2) ».

Il s'adressa alors au parlement de Besançon, dont dépendait la principauté de Montbéliard au point de vue juridique et il fit prendre un arrêt qui est resté enfoui dans les archives du Doubs jusqu'au jour où les patientes recherches de M. Nardin le mirent à jour (3).

La menace des foudres du Parlement, suivie d'un commencement d'exécution produisit son effet. Le Conseil, as-

---

(1) Lettres du 8 novembre et du 9 décembre 1776, au roi de Prusse.

(2) Lettre à M. Dupont, 13 octobre 1767.

(3) A nos seigneurs, nos seigneurs du parlement, en la chambre des vacations :

Supplie humblement François Marie Arouet de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, Seigneur de Ferney, Tournay, Prigny, Chambin est...

Disant que par acte reçu de Callot, notaire royal à Colmar, le 10 octobre 1764, contrôlé au bureau de Saint-Claude le 21 du courant, il est créancier du duc de Wurtemberg, prince de Montbéliard, pour une rente à fonds perdu au principal de 200,000 livres, annuelle de 24,000.

Il est dû au suppliant en vertu de ce contrat 61,192 livres d'arrérages échus, sans préjudice du terme courant.

Pour avoir payement de ces arrérages, le suppliant se voit dans la nécessité de faire saisir et arrêter entre les mains des fermiers dudit prince, les sommes qu'ils peuvent lui devoir en vertu des baux qui leur a passés des terres et domaines qu'il possède en Franche-Comté lesquels sont spécialement hypothéqués à la rente dont il s'agit.

Ces fermiers ont leur domicile en différents baillages, le sieur Alexandre Bureau de Puzi, fermier de la terre de Grange, de celles de Blamont et de Clermont, de la saline de Saulnot dans le bailliage de Vesoul ; le sieur

semblé en toute hâte se décida à payer l'arriéré de la dette et s'engagea pour l'avenir par des promesses fermes accompagnées de nouveaux contrats.

Le duc de Wurtemberg allégé ainsi du poids d'une dette criarde et déjà ancienne, ne pensa plus qu'à une chose, ce fut d'emprunter de nouveau de l'argent à Voltaire qui, malgré tout ce qui venait de se passer, consentit à délier

---

Antoine Pauthier, de Baume-les-Dames est... fermier des terres de Clerva et de Passavant.

Un seul de ces baux ne suffisant pas pour le paiement dont il s'agit, le suppliant est obligé de faire faire des arrêts de deniers entre les mains des deux fermiers et d'autres qu'il pourra découvrir.

Mais les fermiers demeurent dans des bailliages différents et la juridiction de leur domicile ne détermine pas celle où ils doivent être assignés pour faire leur révélation. Dans l'usage, c'est dans la juridiction du domicile du débiteur principal que les débiteurs saisis doivent porter leur révélation, mais comme le duc de Wurtemberg n'a point de domicile en France, le suppliant recourt :

« A ce qu'il plaise à la Cour lui assigner cette juridiction qu'il jugera à propos, les Requettes du Palais ou même le baillage de Besançon, aux fins d'y faire aller les fermiers et régisseurs des terres et domaines que le dit Prince possède dans cette province, pour révéler les sommes qu'ils doivent en vertu de leurs baux jusqu'à concurrence de la somme susdite, sera justice.

» Christin fils,
fondé de procuration de M. de Voltaire. »

« Vu la requête et l'expédition joints, je n'empèche pour le Roy que le suppliant soit renvoyé à se pourvoir par devant la chambre des Requêtes du Palais.

» Fait le 26 octobre 1767

» Grangier. »

« Vu la requête, la copie collationnée de l'acte y énoncé et les conclusions du procureur général du Roi auquel le tout a été communiqué.

» La Chambre a renvoyé et renvoye le suppliant à se pourvoir comme il trouvera convenir, par devant la Chambre des Requêtes du Palais du Parlement de Besançon.

» Fait le 26 octobre 1767.

» De Chappuis,
» De Rozières. »

(*Archives du Doubs.* — Arrêts sur Requêtes du Parlement de Besançon B 2346, n° 54). — Note communiquée par M. Nardin.

encore une fois les cordons de sa bourse et permit au duc d'y puiser largement.

Tous deux du reste y trouvaient bien leur compte, l'un parce qu'il fallait coûte que coûte faire taire d'autres créanciers et soutenir un train de maison dont les dépenses allaient en augmentant, l'autre parce qu'il avait de fortes sommes disponibles et que son principe en matière de finances était qu'il valait mieux « placer sur les princes que sur les particuliers (1) ».

L'homme, comme l'écrivait Goëthe qui a vu réunies en lui « toutes les variétés de talent, toutes les gloires du génie, toutes les puissances de la pensée », pourrait nous paraître un bien misérable capitaliste, mais la candeur et la naïveté dont il faisait preuve dans ses relations financières avec le duc de Wurtemberg étaient certainement calculées, et Voltaire ne doutait pas que ses plaintes ne fussent écoutées et accueillies favorablement.

Pendant vingt-cinq ans, en effet, c'est un échange perpétuel de lettres entre Voltaire et les représentants du duc de Wurtemberg, l'un réclamant son dû, les autres cherchant tous les faux-fuyants possibles pour se soustraire aux légitimes revendications de leur prêteur. Pendant vingt-cinq ans, ce sont les mêmes ennuis, les mêmes difficultés qui surgissent avec la même régularité ; pendant vingt-cinq ans, c'est le même sans-gêne de la part du duc et le même empressement du côté de Voltaire à satisfaire les moindres désirs de son obligé.

C'est que tous deux, comme nous l'avons déjà dit, y trouvaient leur compte. Voltaire était un banquier facile pour le duc et la haute situation de ce dernier permettait au créancier, malgré ses plaintes et ses récriminations, d'entrevoir l'avenir sans crainte et pour lui et pour les siens. Voltaire rendait service au duc en lui prêtant l'argent dont il avait

---

(1) Lettre à M. Dupont, 25 sept. 1764.

besoin et le duc rendait service à Voltaire en le débarrassant de capitaux dont-il ne savait que faire et pour lesquels il était toujours en quête de placements. Echange, en somme, sinon de bons procédés, du moins d'intérêts réciproques.

Voilà, pensons-nous l'explication de la conduite de Voltaire, car sa façon d'agir reste la même envers ses autres débiteurs, qui sont également comme le prince de Wurtemberg des personnages marquants et de grands seigneurs. C'est le prince de Guise, c'est le duc de Richelieu, c'est le marquis de Lézeau, c'est M. du Chastelet, etc.. A tous, ce sont les mêmes lettres de réclamations qu'il fait même adresser sous forme de circulaire par l'entremise de son secrétaire : « Monsieur, M. de Voltaire, voyageant dans les pays étrangers a un besoin extrême de la rente que vous lui devez ; il espère, de votre générosité et de votre amitié, que vous voudrez bien le payer. J'attends votre réponse. »

Enfin, au fur et à mesure qu'il avançait en âge, Voltaire avait des sommes de plus en plus importantes à placer et il eût certainement beaucoup perdu à les garder. « Il y a des occasions où il faut savoir perdre », écrivait-il un jour à l'abbé Monssinot, un de ses hommes d'affaires. D'où sa facilité de se contenter parfois d'intérêts modiques et de faire d'importantes concessions quand l'emprunteur lui paraissait solvable. C'est là, le secret de sa conduite avec le prince de Wurtemberg, qui remplissait largement, comme nous l'avons vu, toutes les conditions désirables.

En 1772, le duc eut un nouveau besoin de 150 mille livres. Il fallut bien s'adresser encore au prêteur habituel, qui, cette fois, répondit qu'il était ruiné et continua, malgré une correspondance suivie et pressante entre Montbéliard et Ferney, à faire la sourde oreille.

C'est ici que se place la lettre, reproduite sur la planche ci-contre, adressée à M. Jeanmaire, qui remplissait alors à Montbéliard, comme nous le savons déjà, les fonctions d'intendant du duc pour les biens de Franche-Comté.

Cette lettre est intéressante à plusieurs titres. Elle est en quelque sorte le cliché qui, pendant un quart de siècle, servit à Voltaire dans ses réponses au duc de Wurtemberg, bien qu'en réalité il s'empressera, comme nous l'avons déjà vu maintes fois, de satisfaire les moindres désirs du duc au fur et à mesure qu'ils viendront plus pressants.

Elle nous montre aussi que Voltaire, oublieux de toutes les avanies reçues, malgré tous les manquements de parole du duc, malgrè les réticences calculées de ses employés et leur mauvais vouloir évident, malgré les risques à courir dans une nouvelle *entreprise*, va s'employer à chercher à Genève de l'argent pour le duc. Il ne répond pas, dit-il, d'y parvenir, il ne répond que de sa bonne volonté ! N'est-ce pas beaucoup déjà dans l'état actuel des choses et ne fallait-il pas que l'intérêt que Voltaire avait de placer ses capitaux et d'en retirer de beaux bénéfices fût bien grand pour se prêter à tant de complaisances !

Toute la vie financière de Voltaire est en quelque sorte résumée dans cette lettre. Toujours harcelé par le duc, il répond d'abord qu'il n'a rien, qu'il est ruiné, tout en laissant entrevoir qu'il est à la disposition du duc et qu'il va essayer de le tirer encore une fois d'embarras.

Il a l'air de céder de guerre lasse aux instances du duc, quand, dans son for intérieur, il est tout disposé à accorder ce qu'on lui demande.

On ne sait ce qu'il faut le plus admirer de la persistance du duc de Wurtemberg à vouloir emprunter de l'argent, coûte que coûte, à Voltaire et des artifices employés pour y parvenir ou de la facilité avec lequel ce dernier, malgré ses plaintes et ses doléances, souscrit d'un cœur léger à toutes les exigences du duc.

Cette fois encore, malgré le refus catégorique qu'il oppose dans la lettre que je viens de vous lire, le duc aura gain de cause, mais il dut alors employer les grands moyens. L'intendant Jeanmaire n'hésita pas, malgré les rigueurs de l'hiver

et la difficulté des communications, à entreprendre le voyage de Ferney.

Reçu d'abord avec froideur par Voltaire, il ne tarda pas à reconquérir ses bonnes grâces et c'est avec quatre-vingt mille livres *en espèces sonnantes* que ses bonnes paroles avaient su encore lui arracher et que Voltaire ne demandait pas mieux de prêter, qu'il reprit le chemin de Montbéliard.

Ce fut là le dernier prêt consenti par le philosophe au prince de Montbéliard (1er février 1773). L'ensemble des sommes ainsi prêtées, soit à fonds perdu, soit à 4 0/0 d'intérêt, s'est élevé au chiffre rond de six cent mille francs, sur lesquels Voltaire a touché, de 1753, date du premier prêt, à 1778, date de sa mort, de sept à huit cent mille francs. C'était là, assurément, comme le dit M. Mossmann, le mieux renté des beaux esprits (1).

Quant à sa nièce, Mme Denis, qui ne mourut que dans les premières années du siècle suivant, elle fit valoir régulièrement ses droits d'usufruitière, n'ayant pas à ménager ni le duc ni ses conseillers, qui du reste n'avaient rien à attendre d'elle.

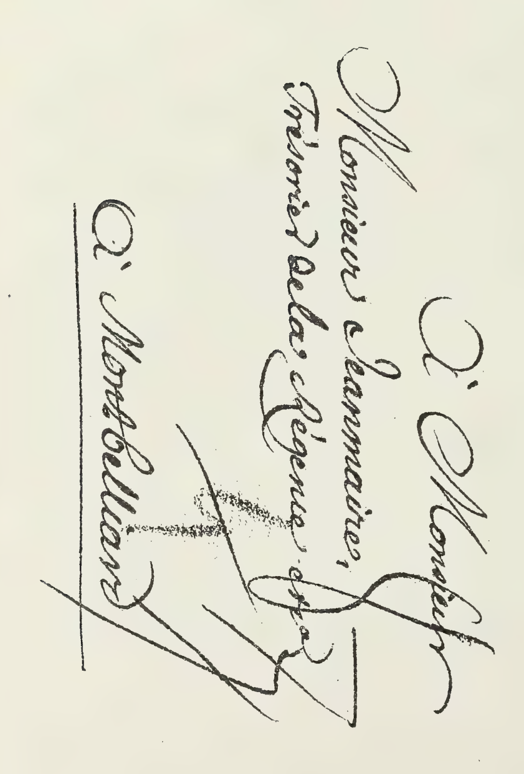
De l'exposé sommaire que je viens de faire des rapports financiers de Voltaire avec le duc Karl-Eugen von Würtemberg et de la lettre autographe qui s'y rapporte et que j'ai eu la bonne fortune de vous lire, on peut conclure que notre philosophe récolta beaucoup d'ennuis mais aussi beaucoup de rentes et que si son esprit souple et hardi a pu s'essayer dans tous les genres, passant alternativement de la prose à la poésie, de la philosophie à l'histoire, épuiser enfin, suivant le mot de Goëthe, *toutes les variétés de talent*, il a su aussi s'assimiler les connaissances spéciales à un financier et à un homme d'affaires.

Voltaire a réussi partout : il fut historien, philosophe,

---

(1) Une créance de Voltaire sur les vignes de Riquewihr par Mossmann. — *Revue d'Alsace*, 1850.




A Monsieur
Monsieur Jeanmaire,
Trésorier de la Régence etc.
à Montbéliard

LETTRE DE

à ferney 17. 8bre 1772.

Vous ignorez, Monsieur, que j'ai établi à ferney une Colonie et des manufactures qui me ruinent. loin de pouvoir vous prêter de — l'argent je suis obligé d'en emprunter. mon empressement à servir Mgr. le Duc de — Virtemberg, me fera tenter toutes les voies possibles de lui trouver de l'argent à Genève je ne sais si je pourai y réussir; je ne réponds que de ma bonne volonté. en attendant je vous prie de recommander au Sr. Rosé de me paier mon quartier. il est juste que vous fassiez quelque chose pour moi tandis que je travaille pour vous

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Vôtre très humble et très obéissant serviteur Voltaire

VOLTAIRE


BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

poète, conteur, dramaturge..., il fut pendant tout le XVIIIe siècle le roi de la littérature et des beaux esprits, et il faut bien l'ajouter, il fut un financier remarquable, faisant largement fructifier son bien, ne le prêtant qu'à bon escient et toujours à l'affût de ce que l'on appelle une bonne affaire.

Voltaire perdit peut-être beaucoup de temps avec les grands, comme il le disait dans la lettre à Mme Denis, que nous avons citée, mais à ce jeu là il gagna certainement beaucoup d'argent.

LES
ÉVÊQUES CONSTITUTIONNELS
DU DOUBS

Par M. Georges GAZIER

SECRÉTAIRE DÉCENNAL

Séance du 19 novembre 1904.

On croit généralement qu'il n'est plus possible aujourd'hui de s'occuper d'une façon originale de l'histoire religieuse de la Révolution dans le département du Doubs. L'ouvrage magistral de M. Sauzay [1] semble avoir épuisé entièrement une telle matière. Sans doute on a pu contester, et on conteste encore, l'impartialité de cet historien, et ses conclusions nettement hostiles à la Révolution et à l'Eglise constitutionnelle, sont parfois vivement combattues. Tout le monde cependant est d'accord pour louer la documentation abondante et précise de M. Sauzay, qui a réuni à peu près toutes les pièces qu'il a pu trouver dans les dépôts publics ou privés Nul, à l'heure présente, ne peut écrire sur l'histoire de la Révolution sans avoir consulté son savant travail, et tous les historiens de cette période citent sans cesse son étude spéciale à notre département, dont Taine notamment faisait le plus grand cas.

Mais si M. Sauzay a consulté presque toutes les sources

(1) SAUZAY. *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs, de 1789 et 1801.* Besançon, Turbergue, 1873, 10 vol. in-16.

officielles conservées dans les archives et les bibliothèques, s'il a pu avoir accès dans beaucoup de collections particulières, plusieurs d'entre ces dernières lui sont restées totalement inconnues, si bien qu'on trouve encore à glaner derrière lui. C'est ainsi qu'il a ignoré une grande partie des documents émanés du clergé constitutionnel, de sorte que son histoire est surtout basée sur les récits des adversaires des prêtres assermentés. De ce côté il reste donc bien des découvertes à faire et des questions à élucider, et l'on conviendra qu'il n'est que juste, après avoir écouté l'attaque d'entendre au moins les arguments de la défense.

Or l'homme qui, à l'époque révolutionnaire, a joué incontestablement le premier rôle dans l'Eglise constitutionnelle, l'abbé Grégoire, évêque du Loir-et-Cher, membre de toutes les assemblées politiques qui ont successivement gouverné la France de 1789 à 1801, s'était précisément donné pour tâche de plaider devant la postérité la cause de cette église dont il avait été, comme on l'a dit, le patriarche. A cet effet, il avait réuni tous les livres, factums, brochures et journaux, susceptibles de lui fournir quelques renseignements sur l'histoire ecclésiastique de son temps, histoire qu'il se proposait d'écrire (1). Il comptait surtout se servir des lettres intimes qu'il avait reçues pendant la Révolution de toutes les parties de la France, lettres à lui adressées, pour la plupart, par des membres du clergé constitutionnel. Le temps, les circonstances politiques et sa santé chancelante ne lui permirent pas d'utiliser lui-même ces matériaux conservés aujourd'hui dans une collection privée. Mais, de notre temps, beaucoup d'historiens ont pu déjà puiser pour leurs travaux dans cette mine précieuse, et, à notre tour, il nous a été donné de pouvoir consulter librement les papiers de l'illustre prélat.

(1) Cf. A. Gazier. *Etudes sur l'histoire religieuse de la Révolution française*. Paris. A. Colin, 1887, in-18.

Pour le département du Doubs, nous y avons trouvé plus de 300 lettres écrites à Grégoire par les personnages ecclésiastiques les plus marquants du diocèse, entre autres par Seguin, Moïse et Demandre qui furent placés successivement sur le siège épiscopal de Besançon, par le savant bénédictin dom Grappin, par l'ancien supérieur des Oratoriens Roy, devenu vicaire épiscopal, par l'érudit Baverel, par Vernerey, curé du Luhier, etc.

L'étude de ces pièces nous a fourni un grand nombre de renseignements précieux, notamment sur les circonstances diverses qui amenèrent la démission de l'évêque Seguin et l'élection de Demandre, curé de Saint-Pierre de Besançon, à l'évêché du Doubs, en 1797 ; ces documents ont aussi l'avantage de faire connaître d'une façon fort précise l'état dans lequel se trouvait, à cette même époque, le diocèse du Doubs. M. Sauzay a traité en partie cette question dans les tomes VIII et X de son ouvrage, mais quelques lettres de la collection Grégoire viennent compléter ou rectifier certaines de ses assertions et éclairent les faits d'un jour nouveau.

I

Au lendemain de la promulgation de la Constitution civile du clergé, après l'émigration de Mgr de Durfort, Seguin, chanoine de Sainte-Madeleine, alors âgé de 50 ans, avait été élu évêque du Doubs. D'une santé débile et d'un caractère faible, il n'avait accepté qu'avec répugnance des fonctions qu'il jugeait trop lourdes pour lui. Aussi ne tarda-t-il pas à les abandonner dans les circonstances difficiles que traversa l'Eglise constitutionnelle. Membre de la Convention, il n'assistait pas à la fameuse séance du 7 novembre 1793 où Gobel, évêque de Paris, vint remettre ses lettres de prêtrise et abjurer. Mais le lendemain, Seguin, sans cependant rien dire qui fût contraire à ses convictions religieuses, vint déclarer à la tribune qu'il abdiquait ses fonctions d'évêque ; il

fit part de sa démission au Conseil d'administration du Doubs et au Conseil épiscopal de son diocèse. Il n'imita pas ce jour-là la fière et courageuse attitude de son collègue Grégoire qui, malgré les menaces de mort, déclara que sa conscience et la religion lui interdisaient de renoncer au titre épiscopal, titre que, disait-il, il tenait d'une puissance supérieure aux hommes.

Après le 9 thermidor, quand la Convention eut proclamé la liberté des cultes et réalisé la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat, de vives instances furent faites auprès de Seguin pour l'amener à retirer une démission qui, n'ayant pas été régulièrement donnée, ne pouvait être définitive. Le seul vicaire épiscopal resté à son poste, l'ancien supérieur des Oratoriens, le P. Roy, le supplia avec instances, dans l'intérêt religieux du diocèse du Doubs, de reprendre ses fonctions. Pour mieux toucher son cœur, il lui adressait une pétition de vingt-cinq prêtres constitutionnels réclamant à grands cris le retour de leur pasteur au milieu des fidèles tant éprouvés par la persécution. « Je voudrais pouvoir, écrivait Roy, vous faire passer le paquet volumineux de lettres que je reçois journellement à ce sujet de toutes les parties de votre diocèse. Je voudrais pouvoir vous rendre tout ce qui a été dit dans cette respectable assemblée ; je voudrais pouvoir vous exprimer ce que chacun sentait, ce que j'éprouve encore moi-même. Non, cher évêque, vous n'y tiendriez pas. Toutes vos résolutions échoueraient contre les motifs pressants de reprendre des fonctions qui nous deviennent, dans les moments actuels, d'une absolue nécessité. Je crains que sans cela, tout ne soit perdu. Il faut voir les choses pour en juger. Tout ce qu'on a pu vous en écrire n'est rien, tout tient à un *oui* de votre part, et nous sommes assez forts. De là, la paix, l'union, la concorde, j'ose dire même le concert de tous les partis. Au nom de Dieu, de la patrie, de la religion, mettez le comble à nos vœux par une réponse favorable. Ne rendez pas vain et inutile tout ce

que nous avons fait jusqu'à ce moment, depuis le rétablissement du culte, pour tout réorganiser. Il nous faut un chef, et dans le moment actuel, il ne peut y en avoir un autre que vous. Un conseil régira en votre absence et chacun attendra paisiblement l'instant où celui-là pourra remettre le tout entre vos mains. Vous ne sentez pas, mon cher évêque, les suites, les conséquences où nous jetterait un refus de votre part. Quel reproche n'auriez-vous pas alors à vous faire ? . Non, non, j'ai meilleure opinion de vous. Vous ne vous préparerez pas des remords par une obstination, j'ose le dire, très mal entendue, fort mal vue. Pardonnez le désordre de cette lettre, mais réfléchissez. Nous demandons chaque jour à Dieu de combler nos désirs, en vous faisant accéder à nos vues qui ne peuvent être, dans ce moment surtout, que celles de la Providence.

Une assemblée infiniment plus nombreuse et fixée au 30 du courant (nouv. style), convoquée dans toute l'étendue de votre diocèse, doit prendre connaissance de votre réponse ce jour-là, portant la joie ou les larmes, l'union ou la discorde. Voilà ce que vous allez répandre parmi nous : choisissez (1). »

D'autres ecclésiastiques écrivirent également à Seguin dans le même sens. L'abbé Baverel qui a laissé un nom comme érudit, et dont les papiers forment l'un des principaux fonds des manuscrits de la Bibliothèque de Besançon, lui peignait en ces termes l'état du diocèse : « Rien n'est organisé. Sans chef, notre clergé languit et gémit ; il ne sait à qui recourir ni à qui s'adresser dans les doutes et les difficultés qui se rencontrent dans son état ; il est vraiment à plaindre. Si vous aviez été sur les lieux, lors du rétablissement du culte, toutes les paroisses, à quelques-unes près, seraient munies de bons pasteurs ; elles en demandent

---

(1) Collection Grégoire. Lettre à Seguin, datée de Besançon, 20 thermidor, an 3 (7 août 1795).

toutes et un très grand nombre en manquent; plusieurs prêtres demeurent dans l'inaction, et voilà ce qui fait un mal irréparable dans le diocèse soit pour le spirituel, soit pour le civil[1]. »

Devillard, ancien curé de Pontarlier, entrait dans des détails plus précis encore sur la malheureuse situation du diocèse : il invoquait l'intérêt de la Religion et aussi l'intérêt de la République qui, selon lui, exigeaient impérieusement le retour de l'évêque : « Le cit. Roy, disait-il, en vous adressant le délibéré de notre assemblée, a dû vous marquer quel en a été le motif. De tous vos anciens vicaires, il n'y a que lui qui ait repris ses fonctions. Le cit. Buller dit quelquefois la messe, et voilà tout. Le soin de la bibliothèque avait ramené le cit. Grappin dans cette commune et il vient de l'abandonner. Le curé de la Madeleine est devenu comédien, celui de Saint-Pierre n'a pas encore voulu revenir, celui de Saint-Paul s'est rétracté, celui de Saint-Marcellin s'est réfugié chez sa mère, le cit. Bouvenot est procureur de la commune, le cit. Millot n'a encore paru dans aucune de nos églises. Vous le voyez, nous sommes totalement délaissés et abandonnés si vous ne venez à notre secours. Nous en avons d'autant plus besoin que presque tous les prêtres déportés sont rentrés et font les plus grands efforts pour nous anéantir : ils sont en grand nombre rentrés dans leurs cures et y font publiquement le service. Si Dieu n'avait pas jusqu'ici marqué sa providence pour la République, je regarderais la contre-révolution comme infaillible dans notre département. Après avoir renouvelé et rabâché sur toutes leurs anciennes inepties, ils nous reprochent spécialement d'être sans évêque, sans conseil d'administration, et par conséquent sans pouvoir. D'un seul acte de votre bonne volonté, vous détruisez le reproche, qui sans cela paraîtrait fondé. Nous recevrons donc le premier décadi l'arme qui nous est nécessaire.

(1) Coll. Grégoire. Lettre à Seguin, datée de Besançon, 20 juillet 1795.

Nous pourrons vous citer et dire hautement que nous avons encore un chef, un pasteur, un évêque et un père. Ce n'est point seulement l'amitié, l'affection ni aucune autre considération humaine qui vous le demandent, c'est la religion, la gloire de Dieu, le bien de la République et le salut de vos ouailles (1) ».

Devillard, qui suppliait ainsi Seguin, pouvait rappeler avec fierté la prison et l'exil qu'il venait de subir pour n'avoir pas voulu rendre ses lettres de prêtrise. Curé de Pontarlier, il avait été emprisonné sur l'ordre du représentant Lejeune, qui l'avait fait conduire par des gendarmes à Besançon, avec interdiction de rentrer dans sa paroisse.

Mais l'évêque du Doubs était un timide, malade, défiant de lui-même, inquiet de l'avenir. Toutes les objurgations que lui adressaient ainsi les prêtres de son diocèse ne purent le convaincre de reprendre son poste. Il se refusa même à exercer une dernière fois les prérogatives épiscopales en nommant un conseil, un *presbytère*, suivant l'expression canonique, pour gouverner en son absence.

Les prêtres constitutionnels résidant à Besançon, se décidèrent alors à agir pour remédier dans la mesure du possible à l'anarchie religieuse, dont le départ de l'évêque était la principale cause. Ils constituèrent entre eux un presbytère qui, sous la présidence du P. Roy, devait jusqu'à une solution définitive, administrer le diocèse du Doubs.

Ils ne désespéraient pas encore cependant de voir leur évêque reparaître un jour parmi eux. Une occasion favorable sembla se présenter en juin 1796, pour décider Seguin à reprendre ses fonctions. — Le diocèse du Haut-Rhin étant devenu vacant à cette époque, les suffrages des électeurs de ce département portèrent sur le siège épiscopal l'abbé Berdolet. Pour que l'élection de ce prélat fût inatta-

---

(1) Coll. Grégoire. Lettre à Seguin datée de Besançon, 21 thermidor, an III (8 août 1795).

quable au point de vue canonique, selon les idées du clergé constitutionnel, il fallait sa consécration par le métropolitain : or l'évêque de Besançon était le métropolitain de l'Est. Aussi de nouveau les plus vives instances furent-elles faites auprès de Seguin pour l'amener enfin à se rendre aux vœux de tout son diocèse et de l'Eglise constitutionnelle. Il se trouvait alors à Paris et tous les évêques présents dans la capitale, Grégoire le premier, insistèrent auprès de lui : s'il se refusait à remplir lui-même ses devoirs d'évêque, on lui demandait de vouloir du moins déléguer ses pouvoirs de métropolitain à l'un de ses collègues, Maudru, évêque des Vosges.

Seguin ne voulut consentir qu'à cette dernière concession, mais il en profita pour renouveler, et cette fois en termes formels, l'acte de sa démission d'évêque. Cette lettre de Seguin à Maudru est fort intéressante à tous points de vue. M. Sauzay ne l'a point connue, mais a eu entre les mains quelques-unes des réponses qui lui furent faites. Nous croyons utile de la reproduire ici in extenso, d'autant qu'elle peint à merveille le caractère honnête, mais faible, de l'évêque constitutionnel du Doubs, et nous fait connaître les raisons toutes personnelles et fort honorables, du reste, qui lui avaient dicté sa conduite.

« Paris, 6 messidor an IV de la
Rép. française (26 juin 1796).

« Citoyen et très respectable évêque,

» Vous me supposez encore le droit d'exercer les fonctions d'évêque métropolitain, puisque vous m'adressez le procès-verbal de l'élection qui vient d'être faite du cit. Berdolet au siège épiscopal du Haut-Rhin, et que vous me proposez de substituer à mes droits de métropolitain, à raison de mon éloignement, un des évêques comprovinciaux à l'effet de confirmer cette élection, d'instituer le nouvel élu et de faire toute la disposition pour sa consécration.

» Cependant vous n'ignorez pas que déjà depuis trois ans, j'ai donné la démission de mes fonctions ! Sans doute que vous n'en jugez pas autrement que les respectables évêques ici réunis qui, ainsi que j'en ai été instruit dernièrement, ont jugé après en avoir conféré entre eux, que ma démission était nulle et de nul effet, fondés sur ce que n'ayant pas été adressée officiellement aux évêques de la métropole, elle n'a point été et n'a pu être acceptée dans les formes canoniques, que je conservais toujours par conséquent le droit de reprendre mes fonctions.

» Ayant lieu de croire que c'est le jugement que vous portez vous-même, je sais qu'avant de vous satisfaire, sur l'objet de l'envoi que vous m'avez fait, j'ai un premier devoir à remplir. Il importe trop qu'il ne reste aucun doute sur la validité de ma démission capable d'en retarder l'effet, pour que je ne supplée pas, et sans retard, à une formalité qui dépendrait de moi, et dont l'omission peut vous paraître et à de nos respectables collègues essentielle à sa validité.

» Sans m'arrêter aux réflexions que cette question peut présenter, sans rappeler des circonstances malheureuses où la prudence souvent faisait un devoir d'omettre ou de différer ce qu'on jugeait être pour le mieux, votre avis et celui de mes respectables collègues me suffisent pour connaître mon devoir, en ce cas particulier, et pour que j'y satisfasse sans aucun délai.

» C'est à vous, vénérable évêque, comme le plus ancien de la métropole où j'ai exercé mes fonctions, que j'aurais dû, si les circonstances l'eussent permis, adresser ma démission, lorsque je l'annonçai à l'administration du département et au conseil épiscopal du diocèse ; aujourd'hui que je puis réparer cette omission, trouvez bon que je renouvelle en ce moment entre vos mains ma démission, en vous priant de l'accepter et de la faire agréer à tous nos dignes et respectables collègues de la métropole

Dès les premiers instants que je fus appelé à l'épiscopat,

déjà j'avais compris combien j'étais peu capable et peu digne d'en exercer les fonctions importantes, et je m'étais fait un devoir de me refuser à en contracter l'engagement.

» Sans doute, on ne crut voir dans mon refus qu'une défiance trop grande de mes forces ; j'éprouvais beaucoup d'instances pour n'y pas persister.

» Etonné d'une confiance que je ne sentais pas mériter, je combattis quelque temps, et si je cédai ensuite, c'est qu'en me rappelant que tant de fois Dieu s'était servi des instruments les plus faibles pour l'exécution de ses desseins, je me persuadai que je devais moins considérer ma faiblesse que son assistance, et je me rassurai dans cette pensée que mes engagements ne pouvaient avoir de durée qu'autant que je serais en état de les remplir.

» Dans cette confiance, je suis entré dans la sainte, mais redoutable carrière, où la voix du peuple m'avait appelé ; mais bientôt l'essai de mes forces ne m'a que trop convaincu de leur insuffisance. Si du moins la faiblesse de mes moyens personnels eut pu être suppléée par une application soutenue au travail ! Mon zèle me le faisait désirer ardemment, mais ma santé, déjà depuis bien des années extrêmement affaiblie, me rendait chaque jour plus incapable de cette application. Je trouvais il est vrai, et la justice également que la reconnaissance me fait un devoir de le redire, je trouvais dans le conseil et parmi mes autres coopérateurs, les plus grands secours, infiniment de zèle, infiniment de lumière et de sagesse, mais c'était des secours ? Je n'ignorais pas qu'un évêque, pour être ce qu'il doit être, doit dans toutes les circonstances, et surtout dans les plus difficiles, se montrer et agir lui-même, donner l'exemple, servir même de modèle. Dans l'impuissance où je me suis vu de remplir de si grands et si indispensables devoirs, aurais-je pu, pourrais-je encore douter de la nécessité de donner ma démission ? Tels sont, digne et respectable évêque, les motifs qui m'y ont déterminé.

» N'en doutez pas, il faut qu'ils aient fait sur toute mon âme une impression bien profonde, il faut que je me sente bien convaincu du devoir qu'ils m'imposent pour que j'aie pu résister à tout ce qui paraissait si capable de me faire changer de détermination.

» Le besoin que la Religion éprouve aujourd'hui de tout le zèle de ses ministres, les besoins particuliers du diocèse qui m'avait donné sa confiance, et à laquelle je m'estimerais si heureux de pouvoir répondre, les invitations touchantes de mes respectables coopérateurs, celles également de plusieurs de mes collègues dans l'épiscopat auxquels l'exemple donnait tant de force, l'exemple de tant d'autres dignes évêques, le vôtre particulièrement, vertueux et généreux défenseur de la religion dont le zèle n'a pu être ébranlé par aucun genre de privations et de souffrances, par la prison, par la vue même de l'échafaud, combien de telles considérations étaient propres à me toucher, et aurais-je pu résister si, pour m'y rendre il eût pu suffire que je me sentisse du zèle.

» Ne soyez pas moins persuadé, mon très respectable et très cher ancien collègue, que, quoique je ne partage plus vos honorables et importants travaux, je ne cesserai de prendre le plus grand intérêt à vos succès et à votre gloire.

» Toujours intimement persuadé que sans religion il ne peut y avoir de mœurs, que sans mœurs il ne peut y avoir pour l'homme de vrai bonheur, et pour un état de vraie sûreté, toujours également persuadé que nulle autre religion n'est capable, comme la religion catholique pratiquée dans son véritable esprit, et telle que son divin auteur l'a présentée aux hommes, de former et perfectionner les mœurs, que nulle autre religion par conséquent ne peut être plus digne de Dieu et des hommes, quelle consolation plus grande pourrais-je désirer dans ma retraite que celle d'apprendre que vos généreux efforts et ceux de tous mes anciens collègues sont chaque jour couronnés par de nouveaux succès ?

» Je vous expose, digne évêque, dans toute la simplicité

et la sincérité de mon âme, mes sentiments et mes vœux ; puissent-ils vous paraître dignes d'un de vos frères qui sait et saura jusqu'à son dernier soupir respecter le caractère saint dont il a été honoré ?

» Ce premier devoir rempli, j'ai à satisfaire à celui que m'impose l'invitation qui est l'objet de votre lettre. Venant de suppléer, en ce qui dépend de moi, à la formalité que vous avez jugée nécessaire à la validité de ma démission, peut-être ne puis-je plus dès ce moment exercer aucun acte de mes anciennes fonctions ? Il est vrai que ma démission n'étant pas encore parvenue, l'acceptation ne peut être censée déjà avoir lieu ; dans ce doute, craignant d'apporter à la consécration du cit. Berdolet un délai qui serait préjudiciable au diocèse qui doit l'avoir pour chef, si je différais de satisfaire à votre demande, il me suffit de connaître votre vœu, celui également de tout le diocèse du Haut-Rhin, pour vous faire la prière suivante :

» Empressé de concourir à donner au diocèse du Haut-Rhin la satisfaction qu'il désire avec tant de justes motifs, de voir bientôt à sa tête un pasteur que son expérience, ses lumières, ses vertus rendent si recommandable, je vous prie, respectable évêque, autant que je peux encore en avoir le droit, dans la circonstance de ma démission donnée, mais non encore reçue et acceptée, de vouloir bien qu'à raison de mon éloignement je vous substitue, comme je le fais par votre lettre, à mes droits de métropolitain, à l'effet de confirmer l'élection du cit. Marc-Antoine Berdolet, de lui donner l'institution et de faire toutes les dispositions nécessaires pour sa consécration.

» A cette prière, permettez-moi d'ajouter celle d'assurer le presbytère, tout le clergé et tous les fidèles du diocèse du Haut-Rhin, du vif intérêt que je prends à l'heureux choix qu'ils ont fait et des vœux ardents que je ne cesserai de former pour leur bonheur.

» Recevez, très respectable évêque, mon cher ancien col-

lègue, mes salutations fraternelles les plus cordiales et les plus respectueuses.

» † PH.-CH.-FR. SEGUIN, ancien év.
métropolitain de l'Est. »

Il semblait, après une lettre si catégorique, qu'il était inutile d'insister davantage auprès de Seguin. Mais d'autre part, la situation de l'Eglise constitutionnelle et la situation particulière de cette Eglise dans le Doubs, faisaient paraître sa démission des plus inopportunes. Les évêques réunis à Paris étaient précisément occupés à relever les ruines religieuses que la Terreur venait d'accumuler, et leur premier souci était de faire rentrer les évêques dispersés par la persécution dans leurs diocèses, les prêtres dans leurs paroisses. Il y avait assez de vides à combler par suite de la mort ou des défections des titulaires, sans que d'autres prélats encore abandonnassent leur troupeau.

Le diocèse du Doubs, voisin de la frontière, était alors l'un de ceux qui avait le plus besoin d'un chef. La liberté des cultes ayant été proclamée, beaucoup de prêtres insermentés, hostiles à la Révolution et favorables à l'ancien régime, en avaient profité pour reparaître dans leurs anciennes paroisses, et soit en cachette, soit même ostensiblement, ils y exerçaient les fonctions de leur ministère. Les populations, surtout dans la montagne, les accueillaient comme des confesseurs de la foi, des martyrs, et entraînés par leurs prédications, couraient sus aux prêtres constitutionnels, aux intrus, aux jureurs, comme on les appelait. Souvent les autorités municipales étaient impuissantes à faire respecter les lois exigeant des membres du clergé le serment de fidélité à la Constitution, et parfois encourageaient elles-mêmes ceux-ci à la rébellion.

Découragés et sans guide, les assermentés se retiraient, quand ils n'avaient pas la douleur de ne pouvoir remplir

leurs fonctions ecclésiastiques qu'à l'aide de la force publique. Ils voyaient donc avec désespoir la retraite dans laquelle se confinait celui qui aurait dû les soutenir de son autorité, les encourager de son exemple. Et leurs adversaires prenaient prétexte de la démission de Seguin pour leur dire que leur évêque les abandonnait, que bientôt il allait se rétracter et abjurer le serment constitutionnel qu'il avait prêté.

Enfin, personne dans le clergé constitutionnel du Doubs ne semblait s'imposer assez par ses talents et ses lumières pour être porté sur le siège épiscopal. Toutes ces considérations sont exposées, avec de nombreux faits à l'appui, dans les lettres que les prêtres du Doubs adressaient alors à Grégoire. Aussi ses collègues et lui décidèrent-ils que de nouvelles démarches seraient encore faites auprès de Seguin. Le collègue de celui-ci en Franche-Comté, l'évêque de la Haute Saône Flavigny, se chargea de lui écrire et dans les termes les plus pressants. Il envoya aussitôt copie de sa lettre à Grégoire et c'est cette copie que nous avons eue entre les mains.

Après un préambule où Flavigny dit à Seguin avoir lu la lettre précédemment transcrite adressée à Maudru, il lui déclare qu'il croit de son devoir de combattre sa résolution « avec toute la force que le zèle pour la cause de la religion » peut lui inspirer. Il s'attache à réfuter successivement tous les arguments que Seguin a présentés pour justifier sa détermination. Surtout il l'invite à considérer l'effet désastreux que produira l'annonce de sa démission, qui sera exploitée par les prêtres réfractaires comme un aveu d'impuissance de la part des constitutionnels. Seguin, membre de la Convention, peut remplir son mandat législatif à une époque où jamais pareilles fonctions ne furent plus accablantes ; qui croira qu'il ne soit pas capable de s'acquitter des devoirs beaucoup moins pénibles de l'épiscopat ? « Oui, mon cher et respectable évêque, plus vous avez mis d'esprit à dévelop-

per les motifs de votre détermination, plus vous prouvez, à mon avis, combien vous auriez tort d'appuyer votre démission d'une prétendue faiblesse de moyens que personne n'avouera jamais. L'essai que vous en avez fait dans le gouvernement de votre diocèse, les preuves de capacité distinguée que le peuple a reconnue en vous choisissant pour le représenter à l'Assemblée nationale, la réputation de talents et de vertus dont vous avez toujours joui, la juste estime et le respect mérité que les fidèles et le clergé du Doubs et des diocèses voisins vous ont voués, ne permettront pas d'en croire votre modestie plutôt que tous vos collègues et l'opinion générale ; *et les dissidents ne regarderont les motifs que vous alléguez que comme des prétextes.* Déjà même, car je ne dois pas vous le dissimuler, ils s'expliquent clairement et ne se gênent pas pour calomnier la pureté de vos principes sur les affaires du clergé. J'ai sous les yeux une lettre où un ancien curé déporté annonce que dans peu vous ferez votre rétractation, et je ne doute pas que le même homme, avec ses partisans, ne donne à tous les habitants des campagnes votre démission comme la preuve de ce qu'il avance. En vain feriez-vous imprimer le contraire, le contraire ne sera pas cru ; le prédicant sera écouté comme un oracle ; votre protestation ne sera pas lue et les fidèles resteront convaincus que, si vous jugiez bonne la cause du clergé patriote, vous ne donneriez pas votre démission.

» Nous aurons beau leur représenter le texte de votre lettre au cit. Maudru, et les causes que vous alléguez de votre démission, les plus instruits même du parti opposé au nôtre n'y auront aucun égard. *Faiblesse de santé ? insuffisance de moyens* ? diront-ils, ce ne sont là que des lieux communs que l'on emploie toujours en pareil cas. A qui persuadera-t-on, ajouteront-ils, qu'il faut moins de talent pour être législateur que pour continuer la mission des apôtres, et qu'après vingt à trente ans d'excellentes études de la religion, monsieur Seguin est moins en état de conduire

un diocèse avec les lois simples de l'Evangile, que de créer tout à coup le code immense d'une législation compliquée pour un des plus grands peuples de l'Europe? A qui persuadera-t-on que les fatigues continuelles et les alarmes fréquentes au milieu desquelles se trouve la représentation nationale sont moins nuisibles à la santé que les soins paisibles de la surveillance épiscopale dans un des départements des plus tranquilles de la France ! Le croira qui voudra ; pour nous nous n'en croirons rien. Si monsieur Seguin persiste à donner sa démission, il a donc d'autres motifs qu'il n'est pas difficile de deviner.

» Qu'aurons-nous à opposer mon cher collègue, à de pareils discours ? Je vous avoue qu'ils m'embarrasseraient fort et que, malgré mon attachement pour vous, je serais forcé de garder le silence.

» Par toutes ces raisons que je vous prie de peser dans votre sagesse, je suis convaincu, mon respectable confrère, que vous abandonnerez un projet que certaines circonstances ont pu à la vérité vous inspirer, mais que d'autres circonstances plus impérieuses ne vous permettent plus d'exécuter. Non, vous ne compterez pas pour rien le vœu des fidèles confiés à vos soins, les démarches pressantes de votre presbytère, le sentiment des vertueux et savants prélats qui vous environnent, les regrets sincères, les désirs et les prières de tous les évêques dont vous êtes le métropolitain. Mais j'ose le dire, il est un motif plus pressant encore que toutes ces raisons ensemble auquel il sera impossible à votre cœur de résister. C'est l'état actuel de votre diocèse et de toute l'église de France ; ce sont les besoins présents et futurs de la religion que les ennemis même de votre gloire vous accuseraient d'avoir abandonnée, dans le moment où les dissidents et les impies font leurs derniers efforts pour la perdre, et où les faibles, qui forment malheureusement aujourd'hui le plus grand nombre, ne peuvent

presque plus se soutenir, et qu'une démission aussi extraordinaire peut achever d'abattre.

» Et à quelle époque encore voudriez-vous abandonner le poste honorable et sacré où la Providence vous a placé ? C'est au moment où une paix glorieuse est sur le point de se conclure au dehors et au dedans avec les ennemis de la patrie et ceux du clergé resté fidèle à l'église, à l'état et à Dieu. C'est au moment où l'épiscopat, sans appât pour les âmes vénales, n'offre qu'une gloire infiniment pure et vraiment digne d'une belle âme comme la vôtre.

» Non, mon cher confrère, vous ne donnerez pas ce sujet de triomphe à vos ennemis et de chagrin à ceux qui vous révèrent ; non, vous ne serez pas insensible à tant de si chers intérêts, et la voix du clergé, du peuple, de l'église qui vous réclame, sera pour vous la voix de Dieu (1). »

Si Seguin avait pu être convaincu, une telle lettre, d'un accent si ému, et où Flavigny invoquait les raisons les plus impérieuses, l'eût déterminé à revenir sur sa décision. D'autant que d'autres prélats constitutionnels et le premier d'entre eux, Grégoire, lui faisaient entendre les même adjurations. Les lettres de Grégoire ont disparu, mais nous lisons ces mots sur la copie de la lettre de Flavigny que ce dernier lui avait envoyée : « J'ai écrit à notre collègue, il y a peu de jours, lui écrire de nouveau ». Toutes les prières furent inutiles et il semble seulement qu'on ait réussi à obtenir de Seguin qu'il retardât de quelques mois l'annonce de sa retraite.

Ce n'est qu'au mois d'avril de l'année suivante que nous voyons le bruit de la démission de l'évêque du Doubs devenir public. Dans une lettre du 28 avril, adressée à Grégoire, Roy, vicaire épiscopal, et Demandre, curé de Saint-Pierre, lui font savoir la décision de Seguin et ajoutent qu'ils ont

(1) Coll. Grégoire. — Lettre à Seguin datée de Vesoul, 1er thermidor an IV (19 juillet 1796).

appris que celui-ci a fait imprimer une circulaire où il expose les motifs de sa détermination. Ils supplient Grégoire d'intervenir une fois encore près de son collègue, de lui demander d'attendre au moins encore quelques mois. Et les raisons qu'ils donnent sont curieuses en ce qu'elles montrent l'impuissance du clergé constitutionnel dans le Doubs : « Son projet, disent-ils, serait de faire cesser la division entre nous et les dissidents, et il ne ferait que l'augmenter. Car s'il s'agissait de nommer un évêque, les dissidents voudraient y consentir ; comme ils sont les plus nombreux il est probable qu'ils en nommeraient un de leur bord. Celui-ci ne voudrait pas communiquer avec les évêques ses voisins du Jura, de la Haute-Saône et autres, les prêtres de son parti agiraient de même. Voilà sans contredit une nouvelle source de divisions. » L'espoir de la paix prochaine, qui consacrera le triomphe de la Révolution, leur fait désirer tout au moins que Seguin ne se retire pas avant six mois. « Que lui coûterait-il d'attendre encore six mois ? Il faut laisser conclure la paix, voir quel parti la législature prendra envers les dissidents, quel parti prendront ceux-ci mêmes, quand ils verront qu'ils ne pourront plus réussir dans leurs projets de *contre-révolution.* »

II.

Grégoire savait alors d'une façon définitive que toute démarche auprès de Seguin était désormais inutile. Il répondit donc à cette lettre en invitant le presbytère du Doubs à nommer sans délai un successeur à son collègue. Le clergé bisontin fut fort ému en apprenant ainsi que la démission de Seguin était irrévocable. Les mêmes difficultés subsistaient qui avaient jusqu'alors motivé les instances si pressantes auprès de l'évêque démissionnaire. Surtout, on ne voyait pas dans le Doubs un ecclésiastique capable de prendre une succession si difficile dans l'état de désorganisation du diocèse.

Demandre, curé de Saint-Pierre, s'autorisant de l'amitié que l'évêque de Blois lui avait témoignée, tandis que tous deux faisaient partie de la Constituante, fit part à Grégoire de l'embarras dans lequel se trouvaient ses collègues constitutionnels : « Notre diocèse, écrivait-il, est dépourvu de sujets ; après les avoir à peu près passés tous en revue, je vois que nous serons embarrassés pour le choix. Je n'en connais guère qui réunissent les qualités nécessaires à un évêque, surtout dans ces temps difficiles. Tous ont des mœurs, des vertus, de la bonne volonté, mais il faut avec cela des talents, de l'instruction à un certain degré. J'en connais quelques-uns qui réunissent les vertus aux talents et à l'instruction, mais dont la jeunesse pourrait être et serait probablement un obstacle à leur élection. D'ailleurs, ils ne sont pas assez connus dans le diocèse, pour qu'on puisse espérer qu'ils réuniraient les suffrages de la majorité. Je ferai bien tout ce qui dépendra de moi pour inspirer à ceux que je connais de nommer tel ou tel particulier, mais réussirai-je ? Voilà le point. »

Demandre ne voit donc qu'un homme qui soit capable de réunir tous les suffrages, c'est l'évêque du Jura Moïse, mais il prévoit les objections qu'on fera à ce choix et il s'efforce par avance de les réfuter.

« Il n'y aurait qu'un sujet éminent qui, s'il était proposé, pourrait réunir les suffrages du plus grand nombre. Je vous le nomme, c'est le citoyen Moyse, évêque du Jura. Je vous demande donc, s'il y aurait de l'inconvénient à le nommer, si les évêques désapprouveraient sa translation ? Je sais bien que les anciens canons défendent ces mutations de sièges à bien des égards, mais si l'on veut pénétrer l'esprit dans lequel ces canons ont été faits, on jugera que le citoyen Moyse n'est pas dans ce cas. L'esprit de ces lois était de réprimer l'ambition ou la cupidité de pasteurs qui pourraient être élevés sur un autre siège où ils jouiraient d'une plus grande considération et de plus grands avantages. Ici le citoyen Moyse n'intrigue pas, il y a près d'un an que je ne l'ai vu,

personne ne m'en a parlé, c'est une idée qui m'est venue, que j'ai communiquée seulement à deux de mes collègues qui l'ont fort approuvée.

» Quoique le siège de Besançon soit métropolitain, le citoyen Moyse ne sera pas plus considéré qu'il l'est, sa réputation ne peut augmenter ; il est connu depuis longtemps Il ne trouvera pas ici l'opulence mais la pauvreté. Il n'est peut-être point de ville en France qui offre moins de secours aux ministres évangéliques qui ont adhéré au serment. Nous avons un peuple assez nombreux, mais pauvre ; tous les gens aisés ou riches sont indifférents sur l'article religion ou sont du parti opposé. Nous ne lui offrons que des maux. *Notre diocèse est un des plus dépourvus de prêtres assermentés, un des plus fanatisés et celui où il y a un plus grand nombre de prêtres dissidents. Non seulement les nôtres déportés ou émigrés sont tous rentrés, mais il y en a encore beaucoup des autres départements. A ce moment, il y en a plus de quatre-vingts dans notre ville.* Ceux qui sont dans les campagnes célèbrent publiquement dans les paroisses où il n'y a point de prêtres constitutionnels, quoi qu'ils n'aient pas donné acte de leur soumission aux lois. Il nous faudrait donc un évêque capable de leur en imposer : le citoyen Moyse le serait mieux qu'un autre. Vous me direz que le Jura fera une perte, j'en conviens. Mais il sera facile de lui donner un successeur dans le Jura ; ce diocèse n'est pas aussi gangrené que le nôtre, et il y est resté un plus grand nombre de bons sujets. Pesez toutes ces raisons dans votre sagesse, citoyen évêque, et daignez m'en dire votre sentiment. Je n'ai confié à personne le projet de vous consulter, parce qu'il faut du secret dans les affaires » (1).

Grégoire, absorbé à ce moment par d'autres affaires d'un caractère plus général comme la réunion prochaine du grand

---

(1) Coll. Grégoire. Lettre datée de Besançon, 1er prairial an V (20 mai 1797).

Concile national convoqué à Paris, ne put répondre lui-même à Demandre. Il chargea son collègue Wandelaincourt, évêque de Langres, de le faire, et nous voyons par des lettres postérieures que ce fut pour déconseiller l'élection de Moïse pour les raisons canoniques qui s'opposaient à la translation des évêques.

Mais la lettre de Wandelaincourt arriva trop tard, quand le vote du clergé avait déjà eu lieu. Les prêtres constitutionnels du Doubs s'étaient réunis le 5 juillet à Besançon, sous la présidence de Moïse, évêque du Jura. Ils s'étaient occupés tout d'abord de la division du diocèse en archiprêtrés (1), conformément à la seconde encyclique des évêques réunis à Paris, du 13 décembre 1795. Puis on avait fixé les conditions de la nomination du successeur de Seguin : une discussion s'était élevée entre les prêtres présents sur la question de savoir si l'on convierait aux votes tous les catholiques, même les dissidents. On avait finalement décidé qu'on n'adresserait pas d'invitations spéciales à ces derniers, qui du reste, même invités à le faire, se seraient refusés à participer à une élection à leurs yeux entachée de schisme. Les fidèles furent convoqués à se réunir dans leurs paroisses respectives, le 16 juillet, pour procéder au vote : il était spécifié dans la circulaire qui leur fut adressée que les catholiques privés de pasteurs pourraient voter dans une paroisse voisine. Le dépouillement des procès-verbaux d'élection fut fixé au 23 juillet.

Enfin, les prêtres réunis conférèrent entre eux sur le choix de l'évêque dont il s'agissait d' « inspirer au peuple (2) » l'élection. Demandre ne s'était pas trompé sur la sympathie très vive avec laquelle serait accueillie la candidature de l'évêque du Jura, Moïse. « Au premier instant, écrit-il, pres-

---

(1) D'après l'encyclique, « l'archiprêtré était la réunion de 12 à 20 paroisses sous la surveillance de l'un des curés de ces mêmes paroisses ».

(2) Le mot se trouve dans une lettre de Vernerey, curé du Luhier, à Grégoire, datée du 8 juillet 1797.

que tous jetèrent les yeux sur le citoyen Moyse. Après une courte discussion, tous convinrent qu'il fallait le nommer. »

Les fidèles approuvèrent à une grande majorité le choix fait par leurs pasteurs. « Le dépouillement solennel et public dans l'église métropolitaine de plus de 120 communes ou plutôt de leurs procès-verbaux a produit un résultat de 7856 voix, dont 7715 se sont trouvées réunies en faveur du citoyen François-Xavier Moïse, évêque du Jura » (1).

Sitôt l'élection proclamée, Demandre en fit part à Grégoire. Il lui dit comment la lettre de Wandelaincourt lui était parvenue trop tard, après le choix fait par les prêtres constitutionnels et la rentrée de ceux-ci dans leurs paroisses respectives. D'autre part, Moïse était si populaire dans le Doubs, qu'il était désormais impossible de dissuader le peuple de lui donner ses suffrages. « Quand j'aurais pu dissuader mes confrères, écrit-il, je n'aurais pu réussir auprès du peuple. Le citoyen Moyse a parcouru une grande partie du diocèse pour y administrer la confirmation. Partout les fidèles ont conçu de lui la plus haute estime ; un grand nombre le désignait pour métropolitain avant que nous n'en eussions formé le projet. Voici un fait qui m'est particulier : dès que mes paroissiens furent instruits qu'on devait nommer un évêque, plusieurs me dirent qu'il fallait choisir le citoyen Moyse. Cependant ils ne savaient pas encore quel était notre dessein ».

Et Demandre reprend à nouveau les arguments qui doivent décider les évêques comprovinciaux à confirmer l'élection de Moïse et à approuver sa translation. Il invoque la situation du diocèse, qui exige impérieusement que ce choix soit au plus tôt approuvé ; autrement les dissidents, si nombreux dans le Doubs, vont profiter de cette occasion pour élire un des leurs et montrer l'impuissance de leurs adversaires. En outre, ajoute-t-il avec une simplicité touchante,

---

(1) Coll. Grégoire. Lettre de Roy, datée de Besançon, 24 juillet 1797.

« le diocèse du Doubs est un des plus fanatisés et un de ceux qui offrent le moins de ressources aux ouvriers évangéliques. Nous ne sommes suivis que par la classe laborieuse et indigente. Nous ne rougissons pas de dire que nous sommes pauvres et que nous serions fort embarrassés pour fournir aux frais d'un sacre. » Enfin, dans un post-scriptum confidentiel, le bon curé de Saint-Pierre ajoute : « Je crois devoir confier à votre sagesse la plus forte de toutes les raisons, j'ai trop confiance en la prudence des évêques comprovinciaux pour craindre qu'ils me compromettent. A part deux sujets, mais trop jeunes, qui ont des mérites, je ne connais personne en état de remplir les fonctions épiscopales. Notre choix n'eût pu tomber que sur des sujets bien médiocres. On dira que nous pouvions choisir dans un autre diocèse. Sans doute, si tout le monde savait se rendre justice. Mais l'amour-propre se glisse partout. On m'aurait dit : Pourquoi aller chercher dans un diocèse étranger, n'en avons-nous pas de bons ? (1) »

Quelques jours plus tard, le vicaire épiscopal du Doubs, Roy, insistait à son tour très vivement près de Grégoire pour la confirmation de l'élection de Moïse. « Il paraît au peuple et au clergé du diocèse, écrivait-il le 31 juillet, que cette translation est commandée pour le plus grand bien de l'église. Ce choix a comblé de joie tous les gens de bien et a déconcerté tous les malveillants. Moïse convient lui-même que ce diocèse présente plus de maux à réparer, plus de plaies à guérir, et en même temps moins de ressources que celui du Jura. Il nous faut donc le zèle et la science d'un homme tel que lui. Il est né dans ce diocèse (2), il a passé dans nos murs la plus grande partie de sa vie. Son concours à l'Université de notre ville a laissé dans l'immense majorité

---

(1) Coll. Grégoire.— Lettre de Demandre à Grégoire, datée de Besançon 24 juillet 1797.

(2) Moïse était né aux Gras, près de Morteau, le 12 décembre 1742.

des citoyens un souvenir infiniment honorable pour lui. Les dissidents eux-mêmes, malgré l'esprit de parti qui les aveugle, sont forcés de convenir que l'on ne pouvait faire un meilleur choix et que jamais le siège de Besançon n'aura été rempli par un sujet aussi méritant à tous égards. »

Moïse était lui-même peut-être l'adversaire le plus résolu de sa translation épiscopale. Il était à Arbois en tournée de confirmation quand il apprit son élection ; il écrivit aussitôt pour faire connaître qu'il refusait l'honneur qu'on lui faisait. Après avoir rappelé l'affection qui l'unissait au diocèse qui l'avait vu naître et où il avait passé les quarante-huit premières années de sa vie, il déclarait que devenu évêque du Jura, il ne s'appartenait plus. « Je suis, disait-il, aux fidèles de ce diocèse ». De plus, partisan déterminé du rétablissement de l'ancienne discipline ecclésiastique, il jugeait toute translation d'évêque contraire aux canons : seul un concile pouvait, dans un cas exceptionnel, permettre une infraction à cette règle Il invitait donc les fidèles du Doubs à procéder à une nouvelle élection (1).

Le presbytère du Doubs décida alors de porter l'affaire au Concile national, qui se réunit à Paris le 15 août 1797. Moïse, présent au concile, insista sans doute très vivement auprès de ses collègues pour empêcher sa translation. En effet, le 20 octobre 1797, les évêques suffragants de la métropole de l'Est siégeant au concile national, réunis en concile métropolitain, « considérant que le citoyen Moïse, quoique appelé au gouvernement de l'Eglise de Besançon par la presque unanimité des suffrages du clergé et du peuple, ne peut cependant y passer sans causer à son diocèse un préjudice d'autant plus sensible qu'il y jouit également de la confiance de ses diocésains ; qu'il est facile au clergé et aux fidèles du diocèse de Besançon de faire le choix d'un sujet capable,

---

(1) Cf Perrod, *F. X. Moïse, évêque du Jura.* — Paris, Picard, 1905, in 8°, pp. 187 et sq.

digne du caractère épiscopal et en état d'en remplir les fonctions importantes », arrêtèrent que l'élection de Moïse devait être considérée comme non avenue et invitèrent le presbytère du diocèse du Doubs à procéder incessamment à l'élection d'un autre évêque.

III

Cette fois le clergé du Doubs devait trouver parmi ses membres mêmes son évêque. Le choix n'était pas, en réalité aussi difficile que le disait Demandre à Grégoire. Il y avait des hommes d'un réel talent parmi les prêtres constitutionnels du diocèse. Il semble toutefois que celui qui semblait tout désigné pour succéder à Seguin avait contre lui des préventions très fortes. Le P Roy, ancien supérieur des Oratoriens de Besançon, et à ce titre curé de Saint-Maurice, avait été, durant la Révolution, le véritable chef du clergé assermenté, et cela par ses fonctions de vicaire épiscopal de Seguin, puis de président du presbytère du Doubs. Mais on croit comprendre, à travers les réticences des lettres de ses confrères, qu'on le jugeait incapable de devenir le métropolitain de l'Est. La correspondance qu'il entretint avec Grégoire montre un homme animé des meilleures intentions, mais d'un caractère hésitant et d'une intelligence médiocre. Il est difficile, à un siècle de distance et en l'absence de témoignages précis, d'expliquer pourquoi un personnage est écarté d'une situation à laquelle il semblait appelé par ses fonctions antérieures. Qui sait cependant si déjà en 1797 ne couraient pas contre Roy les bruits qui empêchèrent en 1804 sa nomination par l'archevèque Lecoz à la cure de la Madeleine ? Alors il fut accusé par ses ennemis d'avoir, vingt ans auparavant, étant curé de Saint-Maurice, entretenu des relations coupables avec une de ses paroissiennes, qu'il aurait rendue mère. Seguin écrivit même à ce sujet à Grégoire une lettre où il protestait énergiquement contre

ce qu'il appelait une odieuse calomnie et faisait de son ancien collaborateur l'éloge le plus complet (1). En tous temps une insinuation de ce genre, même non prouvée, suffit à briser une carrière ; est-il téméraire de supposer qu'elle contribua à faire regarder comme impossible la nomination de Roy à une fonction d'un caractère sacré et dont le titulaire devait être à l'abri de tout soupçon ?

Le savant bénédictin dom Grappin, d'une érudition sans égale et d'un esprit des plus fins, était certainement alors l'une des lumières du clergé constitutionnel français. Son ami Grégoire avait pour lui une affection profonde qui dura autant que sa vie, et estimait fort ses vertus, ses talents et sa science. Il voulut même à plusieurs reprises lui faire accepter des fonctions épiscopales, à Chartres d'abord, à Sens ensuite. Mais Grappin était plutôt un savant de cabinet qu'un homme d'action ; évêque, il lui eût fallu abandonner la société de ses chers livres et lui, qui rêva de devenir archiviste du Doubs ou adjoint au bibliothécaire de Besançon (2), refusa toujours des honneurs dont tous le jugeaient digne.

Demandre pouvait donc écrire à Grégoire qu'il n'y avait que parmi les jeunes prêtres qu'on trouvait les vertus alliées aux talents et à la science ecclésiastique nécessaires à un évêque. Il pensait certainement alors au curé du Luhier, l'abbé Vernerey. C'était un jeune prêtre très intelligent et très actif dont M. Sauzay a pu dire, avec exagération à notre avis, que « ce fut le seul jeune prêtre distingué du parti constitutionnel moribond » (3). Vernerey entretint pendant toute la Révolution une correspondance des plus suivies avec Grégoire. Ce dernier appréciait si fort son talent qu'il lui avait demandé de lui donner son opinion sur tous les évènements

(1) Coll. Grégoire. — Lettre datée de Montigny, par Vesoul, 29 décembre 1804.

(2) Coll. Grégoire. Lettre à Grégoire du 12 brumaire, an VIII.

(3) Sauzay, t. X, p. 583.

qui se déroulaient alors. Nous espérons avoir l'occasion de faire connaître un jour ces lettres de Vernerey à Grégoire qui fourmillent d'opinions originales, d'observations très pénétrantes et parfois véritablement prophétiques. Vernerey eût sans doute fait un excellent évêque, mais il était trop jeune, et tous ne pouvaient connaître encore sa haute valeur intellectuelle.

Lui-même se fût du reste récusé devant le prêtre qui, à défaut de Roy. était tout désigné par ses vertus, la modération de son caractère et ses remarquables qualités d'administrateur pour succéder à Seguin, devant Demandre lui-même. Né à Saint-Loup-sur-Semouse en 1739, d'une famille d'origine lorraine, fils d'un maître de forges, Demandre avait fait ses études au collège de Dole. Devenu prêtre, il avait obtenu le bonnet de docteur en théologie et sa science l'avait fait attacher comme préfet des études au collège de Besançon, après l'expulsion des jésuites.

Plus tard il fut appelé à la cure de St-Pierre où il était encore quand la Révolution éclata : il s'y fit aimer de ses paroissiens pour sa bienfaisance et ce fut une des raisons qui le firent choisir par ses confrères comme député à la Constituante. Comme presque tous ses collègues du bas clergé, il accepta, quoique sans enthousiasme, la Constitution civile du clergé, estimant que malgré ses imperfections, elle ne contenait rien de contraire aux règles canoniques. Il crut alors comme il l'expliqua dans sa lettre à la municipalité de Besançon le 10 janvier 1791, que le refus du serment « exciterait des troubles et exposerait la religion ». Pendant la Terreur, il refusa courageusement de rendre ses lettres de prêtrise et fut pour ce fait enfermé comme fanatique pendant treize mois dans les prisons de Dijon (1). Nous avons vu précédemment le rôle prépondérant qu'il joua dans

(1) V. en *appendice* la lettre de Demandre à Grégoire du 5 vendémiaire, an III (26 septembre 1794).

le diocèse du Doubs sitôt que la liberté fut rendue au culte.

Le choix de Demandre était donc tout indiqué, et en effet son élection se fit sans aucune difficulté. On a peu de renseignements sur les circonstances de cette élection : les adversaires du clergé constitutionnel ont souvent répété un propos d'après lequel ce fut dans un cabaret de la place de l'Artillerie que fut acclamée tout d'abord la candidature de Demandre. A supposer le fait exact, il serait puéril d'en tirer des conséquences défavorables au nouvel évêque, il faudrait alors incriminer également nos mœurs d'aujourd'hui où l'on voit les décisions les plus graves prises au cours de banquets ou de réunions dans des salles de cercles ou de cafés, où l'on assiste d'autre part dans les églises à des concerts et des représentations dramatiques. Quoiqu'il en soit de cet incident malignement exploité, l'élection proprement dite se fit ensuite, selon les regles canoniques, dans toutes les paroisses du département. Roy, dans sa lettre à Grégoire, dit que les choses se passèrent « paisiblement et sans le moindre obstacle » (1). Le 14 mai 1798 Demandre fut proclamé évêque dans la cathédrale de Saint-Jean M. Sauzay se demande si Roy, jaloux de son confrère, n'aurait pas essayé de traverser cette élection: la façon dont celui-ci comme président du presbytère fait part à Grégoire du choix du nouveau pasteur, ne trahit aucune espèce de dépit : « Les intérêts de la patrie, écrit il, ceux de notre église, la nécessité de concilier les esprits, de réunir les cœurs, voilà les motifs qui ont triomphé de sa modestie et ont obtenu le sacrifice de lui-même ».

C'était en effet un sacrifice que faisait Demandre en acceptant alors les fonctions épiscopales. Nous avons vu plus haut, d'après les lettres mêmes des prêtres assermentés, la situation difficile du clergé constitutionnel dans le Doubs. Dans aucun autre département, on ne trouvait autant de

(1) Coll. Grégoire. Lettre de Roy à Grégoire datée de Besançon, 25 floréal, an VI (14 mai 1798).

réfractaires réinstallés dans leurs cures ou prêchant dans les montagnes contre ceux qu'ils appelaient les intrus. Le fait qu'à Besançon seulement il y avait alors plus de quatre-vingts prêtres qui avaient refusé de prêter le serment est caractéristique et suffit pour faire comprendre les difficultés qu'allait rencontrer Demandre. Lui-même du reste ne se faisait pas illusion sur ce point, et la lettre qu'il écrivit à Grégoire aussitôt après sa nomination, trahit ses inquiétudes. « Il serait à désirer, disait-il, que les évêques comprovinciaux eussent confirmé le choix que nous avons fait de l'évêque du Jura. Je ne serais pas chargé d'un fardeau qui est au-dessus de mes forces. Cependant, malgré mon indignité, j'ai cru voir dans le vœu du peuple l'ordre de la Providence et je m'y suis soumis. Tout me manque pour remplir les fonctions redoutables de l'épiscopat excepté la bonne volonté ! » (1). Et il suppliait en terminant, son ancien collègue à la Constituante de l'autoriser à faire appel à ses lumières dans les circonstances difficiles.

Durant les trois années qu'il administra comme évêque le diocèse du Doubs, Demandre se distingua par une très grande activité et un remarquable esprit de conciliation. Il sut gagner les sympathies du clergé insermenté et son attitude tolérante contribua pour beaucoup à l'excellent accueil que reçut à son arrivée à Besançon son successeur concordataire Lecoz, ancien évêque constitutionnel de Rennes.

Demandre, lors de la promulgation du Concordat, se démit sans difficulté de ses fonctions d'évêque, qu'il n'avait acceptées que par devoir et consentit modestement à redevenir simple curé de la Madeleine. Il s'y fit chérir par sa libéralité envers les pauvres et quand il mourut en 1823, âgé de 84 ans, son inépuisable charité lui avait conquis l'estime même de ses adversaires On connait le quatrain fameux

(1) Collection Grégoire. Lettre de Demandre à Grégoire datée de Besançon, 25 floréal, an VI (14 mai 1798).

faisant allusion, en même temps qu'à sa bienfaisance, à la mort survenue à la même date de l'archevêque de Besançon, Cortois de Pressigny, qui n'avait pas encore reçu les insignes de sa récente promotion au cardinalat.

Deux prélats de l'Eglise
Vont ensemble au tombeau,
Demandre sans chemise
Et Cortois sans chapeau.

Une estampe conservée à la Bibliothèque de Besançon, représentant le curé de la Madeleine qui tend d'une main une bourse à un malheureux et de l'autre lui pose un doigt sur les lèvres pour l'inviter au silence, est également le plus bel hommage que l'on pouvait rendre à ses vertus.

Seguin, devenu en 1802 chanoine honoraire du diocèse de Besançon, s'était retiré à Vaivre près de Vesoul, où il s'éteignit en 1812.

Quant à Moïse, il donna sa démission d'évêque du Jura lors du Concordat, et se retira dans sa famille à Morteau ; il y fut emporté subitement par une attaque d'apoplexie le 7 février 1813.

Les funérailles de ces trois évêques constitutionnels, élus dans le diocèse du Doubs, donnèrent lieu à quelques manifestations, leurs adversaires se refusant à laisser placer sur leurs cercueils les insignes épiscopaux. Aujourd'hui que les passions sont moins ardentes, on peut dire que si ces prêtres, imbus des doctrines gallicanes, ont erré peut-être aux yeux de l'Eglise romaine, leur sincérité et leur bonne foi n'en restent pas moins incontestables. Tous trois donnèrent l'exemple des vertus les plus hautes et crurent par leur conduite sous la Révolution, faire leurs devoirs de chrétiens et de français en cherchant à concilier l'amour de la religion et l'amour de la patrie.

APPENDICE

LETTRE DE DEMANDRE A GRÉGOIRE

Dijon, le 5 vendémiaire, 3e année de la République une et indivisible. (26 septembre 1794).

CITOYEN REPRÉSENTANT,

Connaissant ton empressement à obliger les infortunés et surtout les innocents opprimés, je m'adresse à toi avec confiance pour briser les chaînes de ma captivité. Je suis depuis onze mois dans une maison de réclusion de Dijon Je ne te détaillerai pas les dangers que j'ai courus avec tous les autres reclus dans notre translation de Besançon à Dijon. Peu s'en est fallu que nous n'eussions éprouvé le sort des infortunés nantais, par les manœuvres odieuses d'un scélérat qui nous précédait à dessein, et vomissait contre nous des injures et des calomnies pour animer le peuple.

Si j'avais donné occasion aux personnes en place de me déclarer suspect, je ne me plaindrais pas. Mais je peux assurer que ma conduite est irréprochable. Depuis mon retour de l'Assemblée Constituante, j'ai donné constamment des preuves de civisme, soit pendant la courte durée de la Constitution monarchique, soit depuis l'établissement de la République. Je le prouve par des pièces justificatives. Et comment pourrais-je être suspect, moi qui ai toujours eu pour principe qu'un peuple peut changer et modifier son gouvernement comme il lui plaît, qu'un citoyen doit se soumettre aux lois de sa patrie sans réserve. Avec de tels principes je n'ai pu échapper à la persécution d'un certain nombre d'intrigants qui n'ont pris le masque du patriotisme que pour en imposer au peuple et satisfaire leur haine particulière.

Mais que me reproche-t-on ? des propos vagues, insignifians ; on n'articule aucun fait. Encore c'est un seul membre d'un des corps administratifs de Besançon qui me dénonce comme un homme qui cherche à propager des principes monarchiques, qui blâme la constitution républicaine que j'ai acceptée et jurée publiquement, qui blâme les opérations de la Convention, tandis que je me suis soumis à toutes ses lois, et les ai proclamées plusieurs fois. Voilà les griefs que me reproche un individu. Les corps administratifs n'y firent pas beaucoup d'attention, puisque je ne fus pas porté sur la liste de reclusion qui parut huit jours après la séance où je fus dénoncé. J'étais seulement porté dans la colonne des ajournés, ce qui était une moindre injustice malgré la futilité des motifs de ma détention. Mon frère est à Paris depuis trois semaines et ne peut obtenir justice. Il paraît qu'on ne veut s'occuper des prêtres et des nobles qu'après tous les autres. Il me semble que je ne devrais pas être confondu avec des prêtres insermentés ou qui n'ont donné aucune preuve de civisme. On me ferait une grande injustice. J'ai eu l'avantage d'être du parti des curés auxquels l'Assemblée Constituante rendit le témoignage qu'ils avaient sauvé deux fois l'Etat. On ne devrait pas traiter un patriote comme un prêtre anticivique.

Daigne donc, mon ancien collègue, faire quelque démarche en ma faveur, si toutefois tu le pouvais sans te compromettre. J'en conserverai éternellement la plus vive reconnaissance. Tu connaissais mes sentiments patriotiques pendant l'Assemblée Constituante, je n'ai pas changé, je suis toujours le même et toujours rempli d'estime et d'attachement pour un ancien collègue qui plusieurs fois m'a donné des marques d'amitié que je n'oublie pas. Salut et fraternité.

DEMANDRE,

ci-devant curé de Besançon.

JEAN RICHARDOT

CHEF-PRÉSIDENT

DU CONSEIL PRIVÉ DES PAYS-BAS

1597-1609

Par M. le Chanoine ROSSIGNOT

Curé de Sainte-Madeleine
Membre résidant

Séance du 8 juillet 1905.

En 1540 naissait à Champlitte (alors dans le comté de Bourgogne, maintenant en Haute-Saône), Jean Grusset, fils de Guillaume et de Marguerite Richardot. La famille Grusset était honorable; celle des Richardot, *pourveue suffisamment des biens de la fortune*, dit Dom Berthod (1), comptait plusieurs de ses membres dans les hautes charges de l'Etat et de l'Eglise.

Le plus célèbre fut François, frère de Marguerite. D'abord ermite de Saint-Augustin, il se fit connaître par un enseignement qui ne fut pas sans succès, mais sa doctrine ayant paru un peu hardie, il dut descendre de sa chaire et se retirer à Champlitte. Là, il resta en bonnes relations avec les Augustins, ses anciens confrères, et s'occupa beaucoup des enfants de sa sœur. Appelé à Besançon comme professeur au collège fondé par Nicolas Perrenot de Granvelle, il y emmena son neveu Jean, à qui il fit donner une instruction très complète qu'il jugea néanmoins insuffisante.

La bienveillance et les générosités du cardinal Granvelle

---

(1) Vie de François Richardot, évêque d'Arras.

ne furent pas moins utiles au jeune Grusset que l'affection de son oncle. Suivant l'usage du temps, un neveu du cardinal, Pierre Mouchet de Château-Rouillard, allait compléter à l'étranger son éducation ; Jean lui fut donné pour compagnon et ils partirent pour l'Italie.

Après un court séjour à Milan, d'où la peste les chasse, ils vont à Padoue ; de là ils écrivent, le 15 octobre 1564, qu'ils se rendent à Bologne où ils pensent dépenser moins d'argent. Mouchet écrit en latin, Grusset en français ; il a quitté le nom de son père pour prendre celui de son oncle et signe Jehan Richardot. « Et de ma part, dit-il, je mercie Vostre Seigneurie Illustricime, très humblement et de tant de biens qu'elle me faict, et encores de la despence que présentement elle faict pour mon doctorat (en droit), et prie le Créateur qui me doint la grâce d'estre tel que je me puisse à l'advenir employer pour luy faire très humble service, en quoy je m'efforceray toute ma vie, et ensemble suppliray Nostre Seigneur qu'il la conserve en toute prospérité, qu'est le principal office que je peux pour tant de biens et advancementz que j'ay receu. »

Jean fit des progrès qui lui promettaient un brillant avenir, et les recommandations de Granvelle, autant que ses libéralités, lui donnèrent le moyen de faire à Rome et en Italie un voyage instructif. Paul Manuce, le directeur de l'imprimerie du Vatican, dans une lettre à François Richardot, appelle Jean un jeune homme « de grandes qualités, méritant tout éloge et vraiment digne de son oncle ».

Jean prit ses grades en droit et étudia les lettres. Il vint ensuite à l'Université de Louvain qui passait pour la plus fameuse de l'Europe. Là il gagna l'estime et l'amitié du célèbre professeur Pierre Peckius qui lui dédia plusieurs de ses ouvrages. Entré dans la diplomatie, Richardot n'oubliera pas cette amitié et la fera retomber, sous la forme d'une protection persévérante, sur un fils de son ancien professeur.

Cependant Jean était venu se fixer à Arras. Il y était avo-

cat au conseil d'Artois et y retrouvait, avec la protection de son oncle devenu évêque de cette ville, celle de Granvelle, cardinal ministre.

Il fut d'abord « receu à la bourghoisie gratis en faveur de Mgr le Révérendissime évêque d'Arras son oncle », le 29 mai 1568. Cette faveur purement honorifique en suivait une autre plus appréciable : le 19 mars Jean avait été pourvu d'un siège au grand conseil de Malines. Il le devait à la recommandation du prévôt Morillon qui l'avait désigné comme un « scavant homme et de bon discours, modeste et discret, qui est pour rendre bon compte de soy et service au publicq. » Ainsi entré dans la carrière, Richardot ne sera pas arrêté par la mort de son oncle dont il conduira le deuil en 1574. Il faillit redevenir franc-comtois, car, suivant Dom Berthod, sa grande réputation fit un instant songer à lui pour la présidence du parlement de Dole ; il fut vraisemblablement écarté à cause de sa jeunesse.

L'établissement du protestantisme dans les Pays-Bas alluma la guerre civile ; le prince d'Orange soutenait la réforme et le duc d'Albe la combattait. Les rebelles entrèrent d'abord à Malines et le Grand Conseil, sollicité de prêter serment au prince d'Orange, eut peut-être des hésitations, car les troupes royales survinrent et pillèrent la ville. La maison de Richardot, où les conseillers s'étaient réunis pour envoyer au roi une protestation de fidélité, ne fut pas épargnée. Aux plaintes qui lui furent adressées, le roi ne répondit qu'en exprimant son regret du « sac de la cité ».

Peu satisfait de ces bonnes paroles, Richardot se tint entre les deux partis dans une neutralité qui ne devait plus le compromettre. Cette conduite équivoque s'explique ; l'évêque d'Arras était mort, Granvelle était loin, leur protégé crut pouvoir suivre sans danger le parti qu'on appelait alors les *politiques* : on dirait aujourd'hui les *opportunistes*. Il revint ouvertement au régime espagnol pour bénéficier des amnisties et des faveurs qui suivirent le traité d'Arras.

L'accueil fait aux réconciliés fut d'abord assez froid. De tous temps le ralliement a inspiré la défiance, et la sagesse du pouvoir a dû le tenir à égale distance d'une extrême rigueur et d'une aveugle confiance. Granvelle avait vu de loin, il ne recommanda que faiblement son ancien protégé qui ne fut point compris dans les premières nominations au conseil d'Etat. Il y arriva en 1582 comme président honoraire et après avoir donné de nouvelles preuves de sa fidélité. Les lettres patentes qui le nomment ne font pourtant aucune allusion à ce passé compromettant : Richardot est choisi à cause de « ses sens, littérature, prudence et expérience en faict de justice ». Cette sagesse d'un autocrate comme Philippe II, qui juge ses hauts fonctionnaires uniquement sur leurs qualités professionnelles, est une leçon pour beaucoup de gouvernements démocratiques. La confiance du roi ne devait pas être trompée.

En peu de temps Richardot apaise la révolte d'Arras, remplit avec succès plusieurs missions diplomatiques, fait voter une contribution de guerre pour résister aux huguenots. Ceux-ci, sous prétexte de délivrer le pays des troupes espagnoles, y amenaient de partout des étrangers : « liégeois, lorrains, allemands, italiens, albanois et surtout le duc d'Alençon qui tous s'entendent pour perdre et ruyner [1]. » En 1584, le clairvoyant magistrat allait en Espagne rendre compte au souverain des dispositions de sa province. Une coupe d'argent de sept cents livres lui fut offerte comme témoignage de la reconnaissance des Etats, et l'année suivante, le titre de conseiller proclamait officiellement celle du roi. Richardot fut autorisé à conserver son titre de *président honoraire* et il en fut si flatté qu'il n'en prit jamais d'autre.

L'habileté de notre compatriote fit disparaître l'ancien parti des *politiques* et amena la soumission des principales villes des Pays-Bas. Il avait devant lui des adversaires redou-

---

(1) Lettre de Richardot. (*Archives du Pas-de-Calais*).

tables « farouches, dit-il, et pleins de toute maulvaise volonté, s'ilz avaient moyen de l'exécuter ». Lui restait conciliant, courtois, mais ferme contre la fourberie. Voici comment il parla au bourgmestre d'Anvers, dans un mouvement de colère : « Et vous, monsieur, de qui plusieurs jugent sinistrement, comme si votre but était de nous circonvenir, voulez procédez rondement, comme je croy vous voulez, assurez-vous que vous serez correspondu. » Anvers avait capitulé et la guerre ne menaçait pas moins de continuer ; ce fut dans ces circonstances difficiles que Richardot obtint sans effusion de sang la soumission de Bruges, de Gand et de Bruxelles.

En 1587, il commençait, avec l'Angleterre, des négociations dont l'issue sembla douteuse, et la confiance dont il jouissait en parut ébranlée ; un second voyage à Madrid (1589) suffit à la rétablir et à lui conserver la faveur de Philippe II. Il était moins facile de garder celle des fonctionnaires espagnols et des étrangers : on accusait ceux-ci de vivre avec trop d'indépendance et aucun ne méritait ce reproche plus que Richardot. Il triompha pourtant, même des dénonciations d'un frère de Granvelle, Perrenot de Champagney, qui avait juré sa perte.

Après avoir assisté, en 1595, au siège de Cambrai et pris part à d'importantes consultations, Richardot arriva, le 15 mai 1597, à la plus haute dignité de la magistrature des Pays-Bas : il fut nommé chef-président du conseil privé. Un an plus tard, Isabelle, fille de Philippe II, épousait l'archiduc Albert d'Autriche, qui prenait le gouvernement des provinces belges et de la Franche-Comté ; le Chef-Président devint son premier ministre, fixa la forme très conditionnelle du serment, détermina l'adhésion des Etats et fit accepter franchement le nouvel état de choses. Pour y parvenir, il avait parfois recours dans ses harangues publiques à des figures de langage ordinaires en son temps et dont l'emphase serait inacceptable dans le nôtre. Il se défend néanmoins « de

chercher rhétorique ni aultre sauce pour avaler le morceau ». Il parlait une tout autre langue en diplomatie. Richardot affectait de n'être ni d'Espagne ni des Pays-Bas : il fut lui-même et ne suivit que ses inspirations, comme homme d'Etat, au premier rang des affaires tant intérieures qu'étrangères. Le régime parlementaire n'avait rien qui lui plût. Comme les Etats provinciaux demandaient à être réunis, il leur répondit, non sans malice, « qu'ils seront convoquez plus souvent qu'ilz ne désireront, en tant que fauldra mettre les mains à la bourse ».

Les lettres et les arts n'étaient pas plus étrangers à Richardot que l'administration et les affaires ; son incroyable activité s'occupait de tout.

Il paraît comme chef d'ambassade et prend une grande part aux négociations qui préparent la paix de Vervins. Henri IV, qui l'avait écouté, le retrouva dans la mission chargée de recevoir son serment.

Le légat du pape Clément VIII avait eu une influence prépondérante dans ces grandes affaires ; Richardot comprit par là l'avantage que trouverait la Belgique dans une représentation permanente auprès du Saint-Siège. Deux ans plus tard (1600), son projet était réalisé et son fils Jean, prieur de Morteau, fut le premier ambassadeur nommé. Grâce peut-être aux instructions de son père, il fut également estimé du pape et des princes.

Cependant, la paix entre l'Espagne et l'Angleterre restait difficile ; Richardot y travailla pendant six ans sans perdre courage. Toutes les instructions données à ses envoyés ou portées par lui-même à Boulogne ou à Londres sont encore aux archives de Bruxelles, écrites entièrement de sa main. La paix d'Angleterre fut enfin jurée par Jacques Ier, le 29 août 1604

La pacification des Pays-Bas pouvait avoir une influence décisive sur leur existence même, au milieu des complications internationales de cette époque. La trêve de douze ans,

à défaut d'une paix plus durable, conjura le danger. Nous voyons Richardot y travailler au second rang, le général Spinola tenant le premier ; mais il est évident que le Chef-Président dirigeait les débats. Il eut l'adresse de soutenir ouvertement les intérêts des Pays-Bas dont il avait la charge et secrètement ceux d'Espagne qui ne lui étaient pas moins chers. Ses instructions, perdues par hasard (d'aucuns disent à dessein), démontrèrent sa bonne foi et contribuèrent au triomphe de sa cause. L'ambition des Habsbourg, les intrigues de Henri IV, les dissensions religieuses qui se mêlaient à toutes les querelles de ce temps, le commerce colonial possédé par l'Espagne maîtresse des Indes, convoité par l'Angleterre qui voulait l'empire des mers, par la Hollande qui en vivait, par la France qui ne pouvait s'en désintéresser : tel était le grand conflit dont les dissensions de la Belgique et de la Hollande n'étaient qu'un incident. On devine les difficultés au milieu desquelles Richardot avait négocié. Ce fut son dernier succès.

Cinq mois après la trêve (août 1609), il était chargé, auprès du roi de France, d'une mission dont nous n'avons pas le secret. A son retour à Arras, un mal subit l'emporta, ne lui laissant que le temps de témoigner un grand regret de ne pouvoir rendre compte de son voyage. On croit savoir qu'il avait pour but de détourner Henri IV d'une guerre qu'il méditait contre l'Allemagne.

Victor Hugo s'est à peine souvenu que le hasard l'a fait naître dans une *vieille ville espagnole appelée Besançon ;* on ne saurait reprocher le même oubli à notre compatriote Richardot, bien que ses occupations, comme la gloire du poète, l'aient tenu constamment éloigné de son pays. Nous en avons pour preuve la lettre suivante que lui adressait le Parlement de Dole (19 août 1592), à propos de levées militaires destinées aux Pays-Bas :

« Monsieur, nous avons non seulement par le contenu ès vostres du XIIIe de ce mois, mais aussi par aultres divers

actes, recongneu que aux occasions vous vous estes toujours bien employé à ce qui a concerné le bien, repos et seurté de ceste pauvre nostre commune patrie, laquelle vous en demeura estroittement obligée.. Et si, par vostre intercession, il plaict à Son Altesse à tant favoriser ce peys, il vous plaira en donner incontinent advis à Monsieur le comte de Champlitte ou à nous... En quoi vous redoublerez l'obligation que vous avez sur le général du peys et sur nous en particulier.. » (1).

Le Musée du Louvre possède, peint sur bois, un portrait représentant le président Richardot et le plus jeune de ses fils. Ce tableau a été monté, dans diverses ventes, jusqu'au prix de 80,000 francs. On l'a longtemps attribué à Van-Dyck; des notices plus récentes et spécialement une savante étude de M. Castan, l'ont restitué à Rubens. Voici comme en parle M. le vicomte de Toulongeon (2) : « Esprit, faire, pose, ordonnance, dessin, couleur, caractère, tout y est. La tête a le sentiment d'un homme ferme et réfléchi, d'un magistrat austère, de la droiture d'abord, puis de la bonté. » M. Castan appelle ce portrait « un morceau de toute rareté » et tous les critiques le tiennent pour un chef-d'œuvre.

Le président Richardot avait épousé Anne de Baillencourt qui mourut à 49 ans, au camp de Cambrai, où elle était venue le rejoindre. Elle lui laissait dix enfants auxquels il donna une éducation brillante et des situations honorables. Le plus connu est l'aîné, Jean, élevé à Trèves, membre du conseil privé, ambassadeur auprès du Saint-Siège, évêque d'Arras, comme son grand-oncle, enfin archevêque de Cambrai. Le pape Clément VIII en fait le plus grand éloge.

La brillante carrière de Richardot ne paraît pas l'avoir enrichi; il a maintes fois prouvé qu'il mettait l'honneur au-dessus de l'argent. S'il s'est préoccupé de l'avenir de ses

---

(1) Mémoires de la *Société d'Emulation du Doubs* (1883), p. 35.
(2) *Manuel du Museum français* (1804), livre VI.

enfants, c'est d'abord pour les rendre capables d'occuper le rang où il les avait élevés. On a dit de lui qu'il fut heureux autant qu'habile, c'est un petit reproche puisque son habileté ne passa jamais pour de la fourberie. Il a changé son nom et ses armes ; il a gardé sa devise : *Si sciens fallo.*

Son tombeau est en l'église Sainte-Gudule de Bruxelles et porte une épitaphe qui le proclame également apprécié du peuple et des princes : *Sic principibus, sic populo gratus* .

QUELQUES DOCUMENTS

SUR

LE THÉATRE A BESANÇON

à la fin du XVIIIe Siècle

Par M. Félix GAIFFE

Professeur au Lycée Saint-Rambert à Lyon
Membre résidant

Séance du 18 mars 1905.

Grâce à un fâcheux concours de circonstances, les renseignements concernant le théâtre à Besançon avant 1830 sont d'une extrême rareté : absence de journaux littéraires, silence des mémoires manuscrits, disparition d'une notable partie des archives municipales, voilà autant de raisons qui expliquent l'ignorance presque complète où nous sommes en ce qui concerne l'histoire des spectacles bisontins antérieurement à l'époque où des organes quotidiens commencent à en donner les comptes-rendus réguliers. Il faudrait une découverte aussi inattendue qu'improbable pour qu'un érudit pût écrire l'histoire détaillée et documentée de notre théâtre, comme l'ont fait Vingtrinier pour Lyon, M. de Gouvernain pour Dijon, MM. Minier et Delpit pour Bordeaux, M. Queruau-Lamerie pour Angers etc. Les recherches les plus consciencieuses du regretté Ulysse Robert lui ont permis de rassembler quelques indications éparses dans les registres des délibérations municipales ; les résultats se bornent à

une brève plaquette, éditée en 1901 (1). Une pratique assidue du riche fonds théâtral de notre bibliothèque et l'obligeance de son dévoué conservateur, M. G. Gazier, me permettent d'ajouter quelques épis à cette maigre gerbe.

Les documents, peu nombreux, que j'ai eus entre les mains, concernent tous la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Sur cette période, Castan et Ulysse Robert ont donné déjà des renseignements intéressants et précis concernant les différends qui s'élevèrent entre la municipalité et l'autorité militaire au sujet de la police des spectacles. Mais sur le répertoire et l'interprétation, ils ne nous apprennent presque rien : les noms d'une douzaine de directeurs échelonnés entre 1707 et 1784 ; le titre de trois pièces représentées : *Œdipe*, de Voltaire, en 1762 ; *Ericie ou la Vestale*, de Fontanelle (2), en 1769 ; enfin en 1781, un à-propos sur la naissance du Dauphin, la *Fête des Lys*, de Maurice de Pompigny.

Quelques documents imprimés ou manuscrits, qui n'ont pas encore été analysés, me permettent d'apporter quelques lueurs nouvelles sur l'histoire — bien obscure encore — du théâtre de Besançon au XVIIIe siècle.

I.

Une « Première » à Besançon en 1754.

La Bibliothèque municipale de Besançon possède en double exemplaire (*Belles Lettres*, 3803 et 3823) la pièce dont le titre suit : « *Le Petit-Maître Raisonnable ou les Co-*

---

(1) Ulysse Robert, *Les origines du Théâtre à Besançon* (Extrait des Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France). — Les recherches faites dans les registres de délibérations ont été grandement facilitées par les précieuses *Notes historiques sur Besançon* de Castan.

(2) Ul. Robert orthographie, à tort : *Ericie ou les Vestales*. Cette tragédie, transposition à l'antique de la *Mélanie* de La Harpe, avait été interdite à Paris à cause de ses tendances anticléricales. Mais, comme l'*Honnête Criminel* de notre compatriote Fenouillot de Falbaire, elle était assez souvent représentée en province.

quettes Dupées, Comédie en un acte en vers, par Mrs Armand et de Rozée, comédiens, représentée pour la première fois à Besançon le 15 février 1754. Dédiée à Messieurs de l'Académie de Besançon. — Editée chez Riottet cadet, libraire, Grande-Rue, Besançon. — Avec plusieurs pièces en vers sur différents sujets, du sieur Armand. »

Ce titre seul nous prouve que le théâtre de Besançon brillait alors d'un certain éclat. Au XVIIIe siècle comme aujourd'hui, il était assez rare qu'on prît la peine d'écrire une pièce spécialement pour une scène de province. De plus, l'auteur principal de la comédie, Armand, n'était pas un acteur de dixième ordre (1) : il venait tout droit du Théâtre-Français, où ses débuts, en 1753, avaient été éclipsés par ceux de son camarade Préville ; il devait y rentrer en 1759 puis être chargé, par privilège royal, de diriger les spectacles de Fontainebleau. Il a composé un nombre considérable de pièces, dont deux au moins, le *Cri de la Nature* (2) et le *Moyen d'être heureux* valent la peine d'être parcourues comme de curieux spécimens du drame sentimental et moralisateur. Le *Petit Maître raisonnable* n'offre pas le même intérêt: c'est une insignifiante bluette, coulée dans le moule classique, et qui ne mérite pas d'être analysée.

Les pièces de vers qui accompagnent cette petite comédie nous donnent au moins quelques aperçus sur la vie littéraire bisontine au milieu du XVIIIe siècle. Nous y trouvons d'abord un pompeux éloge de l'Académie de Besançon, à qui la pièce est dédiée :

Recevez donc, illustre Académie.
Un hommage qui m'est dicté

---

(1) Sur Armand voir : DE MOUHY, *Abrégé de l'histoire du Théâtre-Français*, II, 374, et surtout : DE LA PORTE et CLÉMENT, *Anecdotes dramatiques*, III, 15. C'était le fils du célèbre comique Armand, très fêté pendant la première moitié du XVIIIe siècle.

(2) Sur cette pièce, voir notamment *Mémoires secrets* de Bachaumont, tome IV, 22 octobre 1769.

Moins par l'esprit que par la vérité.
Ma bouche, du mensonge en tout temps ennemie
Se plaît à célébrer les vertus, les talents ;
Leur prouver mon respect est le but où j'aspire ;
La Science a pour moi des charmes si puissants
Que, sans la posséder, sans cesse je l'admire.
Où peut-on mieux la trouver que chez vous ?
Dans sa splendeur Minerve y paraît établie,
Ses plus rares trésors, vous les rassemblez tous.

Puis c'est un morceau intitulé *les Progrès de la Comédie*, où Armand essaie de rassurer les âmes pieuses qu'alarmaient les anathèmes lancés contre le théâtre ; un *Compliment en vers burlesques au duc de Randan devant qui il avait joué le rôle d'Arlequin*, une romance sur la convalescence du Dauphin, et parmi d'autres pièces sans intérêt une assez curieuse requête en vers, présentée par Armand au duc de Richelieu, au moment où il allait débuter au Théâtre-Français ; il y joue avec une certaine virtuosité sur le nom d'Armand, qui lui est commun avec le grand cardinal, illustre ancêtre de son protecteur.

Enfin dans une seconde *Epitre au duc de Randan*, Armand sollicite l'autorisation d'aller à Paris pendant que l'on répare la salle du théâtre de Besançon. Ce chef-d'œuvre poétique commence par le quatrain suivant :

Monseigneur, pendant l'intervalle
Qu'il faut pour rétablir la salle,
Trouvez bon qu'il me soit permis
D'aller faire un tour à Paris.

Et après plusieurs dizaines de vers de la même force, arrive une demande d'argent conçue en termes non moins lyriques :

Car de votre bouche ducale
Qui fut toujours franche et loyale
Vous m'avez dit que nous aurions
Quelques gratifications.

II.

Aménagement du théatre en 1754

Les réparations auxquelles Armand fait si éloquemment allusion furent effectuées dans la salle du Palais Granvelle, où les spectacles se donnèrent jusqu'en 1784, date d'inauguration de la salle actuelle. Les archives municipales possèdent toute une liasse de documents concernant les travaux exécutés en 1753 et 1754 : cahier des charges mentionnant toutes les réparations, et accepté par l'adjudicataire, Jean-Claude Grosjean, maître charpentier ; lettres du duc de Randan à la municipalité, dont l'une — datée du 27 avril 1753 — est écrite sur un ton aigre-doux ; estimation des travaux, etc.

Les mêmes dossiers contiennent aussi des pièces intéressantes sur l'ancienne et la nouvelle salle ; mais elles sont d'ordre purement technique et leur analyse réclamerait la compétence d'un spécialiste. L'une d'entre elles pourtant offre une description assez claire et précise de la salle de spectacle et mérite à ce titre qu'on s'y arrête un peu. C'est un état des lieux dressé par les experts au moment où le théâtre était remis entre les mains du sieur Froment, directeur (1). La décoration comprenait onze toiles de fond : deux palais, une chambre, une ville, un bois, un rocher, une gloire, un jardin avec une petite maison pour l'*Embarras des Richesses* (2), le palais de *Samson* (3), le mausolée du *Fes-*

(1) Dans la suite, ce directeur créa de graves difficultés à la municipalité ; les Archives municipales mentionnent les pourparlers de la Ville avec sa veuve, en faveur de qui le duc de Randan intercéda, comme le duc de Tallard l'avait fait en 1740 pour Bonneval.

(2) Comédie de D'Allainval (Théâtre Italien, 1725).

(3) Il s'agit sans doute du *Samson* de Romagnesi (1730), mélange singulier de tragique et de burlesque, qui était fort souvent joué au Théâtre Italien.

tin de Pierre (1). Parmi les accessoires citons : un rideau de toile verte aux armes du roi, un tapis vert servant de marche-pied « presque hors de service », un cuveau plein d'eau qui devait être conservé dans les dessous, en cas d'incendie, des lanternes pour la salle et les *colidors (sic)*. La salle comprenait des premières, deuxièmes et troisièmes loges, au rez-de-chaussée le parterre et le parquet, avec, par derrière, cinq loges grillées et une loge fermant à clef, servant de café.

III.

Police du Théatre.

Nous possédons aussi une série de règlements, parfois assez curieux, sur la police des spectacles. Le premier, édicté par le duc de Randan, date du 12 janvier 1767. Il indique la consigne des treize sentinelles postées aux divers endroits du théâtre pour surveiller la perception de la recette, interdire au public l'accès des coulisses et des loges officielles (celles du gouverneur et de l'intendant), empêcher le public de se lever ou de faire du bruit. Le garde posté au bas du grand escalier devait écarter les mendiants et les porteurs de chaises. « Il empêchera, ajoute le règlement, toute personne quelconque d'aller uriner dans les coins des murs du corridor. » L'Aide-Major devait faire commencer le spectacle à cinq heures et punir les acteurs qui causeraient du retard.

Le règlement — également imprimé — de 1783 était issu de l'accord entre la municipalité et l'autorité militaire. Tout entrepreneur de spectacles devait obtenir l'autorisation du Lieutenant Général de police, c'est-à-dire du Maire ; mais celui-ci ne pouvait la refuser, si le postulant était muni du privilège octroyé par le Commandant de la Province ou l'offi-

---

(1) C'est le *Don Juan* de Molière, mis en vers par Thomas Corneille.

cier général chargé de le représenter. Le Directeur devait fournir à la Municipalité l'état de sa troupe et de son répertoire. Si cette formalité a été régulièrement remplie, il est regrettable que de pareils documents aient disparu : ils apporteraient une contribution précieuse à l'histoire des théâtres de province sous l'ancien régime.

Citons quelques-uns des articles les plus intéressants de ce règlement :

« Art. ix. — Les comédiens s'abstiendront dans leurs paroles, gestes et maintien, de toute espèce d'indécences... Art. xiii. — Il sera pris les précautions jugées convenables pour que les personnes de conditions trop différentes ne soient pas confondues dans les loges. » L'ouverture du Théâtre avait lieu après le Dimanche de Quasimodo ; il y avait fermeture obligatoire pendant toute la quinzaine précédente, ainsi qu'aux grandes fêtes de l'Eglise Le spectacle commençait à cinq heures précises en toutes saisons. Il y avait encore des bancs sur le théâtre (1) ; on y payait, comme aux premières loges, à l'amphithéâtre et au balcon, cinquante sous ; les secondes loges coûtaient vingt-cinq sous, le parterre et les troisièmes loges quinze sous.

Enfin deux règlements, l'un manuscrit, de 1785, l'autre imprimé, de 1786, complètent les précédents et spécifient les devoirs des artistes : être assidus aux répétitions et aux représentations, ne pas rester sur la scène quand leur rôle est fini, se garder d'adresser des discours quelconques au public ; tout manquement à ces prescriptions était puni d'amendes variant de 10 sous à 24 livres.

Mentionnons en outre une délibération datant de 1783, par laquelle les échevins, qui avaient leur entrée gratuite au théâtre, décident de donner au Directeur une gratification annuelle de vingt-cinq louis.

---

(1) On sait que grâce à la générosité du comte de Lauraguais, il n'y avait plus de spectateurs sur la scène de la Comédie-Française depuis près de vingt-cinq ans.

IV.

Litiges, scandales et procès-verbaux.

Tels étaient les règlements. Il faudrait connaître bien peu le monde des comédiens pour croire que l'application en était aisée. Et de fait certaines pièces éparses — vestiges trop rares d'un dossier plus important — nous montrent dans quels incessants démêlés l'exploitation du théâtre entraînait la ville de Besançon. Tantôt ce sont les directeurs qu'il faut rappeler au respect des conventions écrites ; tantôt ce sont des acteurs insubordonnés qu'il faut faire rentrer dans le devoir ; tantôt il faut réprimer les manifestations tumultueuses du public.

En 1784, malgré la construction de la nouvelle salle, le théâtre ne faisait pas de brillantes recettes ; la Municipalité, contrairement au conseil de l'intendant de Lacoré, qui l'engageait à exploiter son spectacle elle-même, avait confié la direction à un sieur Borsary à qui elle se voit forcée de faire une avance de trois mille livres, après avoir obtenu, non sans peine l'autorisation de l'intendant Caumartin de Saint-Ange (1).

De plus le machiniste Dard de Bosco ne peut achever ses décorations ; car le directeur use de la salle quatre fois par semaine, et son travail s'en trouve retardé, ce dont il se plaint amèrement.

Avec la Direction suivante, c'est bien pis : l'impresario est une certaine veuve Garnier, qui paraît avoir un caractère fort peu accommodant ; tantôt elle fait appel à la police (procès-verbaux du 16 juin et du 14 décembre 1786), pour mettre à la raison deux de ses actrices, M[lles] Spindeler et Saint-Quentin, qui se disputent la possession d'un rôle et

(1) Délibération du 5 juillet 1784, non mentionnée par Castan ni par Ulysse Robert.

traitent le sieur Monrose, directeur associé, de « f... coquin »; tantôt l'irascible directrice se retourne contre cette police qu'elle sait si bien faire intervenir à l'occasion (5 mars 1786); elle injurie le commissaire qui la priait poliment de retarder de quelques minutes l'ouverture du spectacle, et sur la menace d'un procès-verbal, elle déclara qu'elle en fera l'usage que l'on devine... En outre elle se permet de substituer au règlement officiel un règlement de son crû qu'elle fait afficher dans le théâtre.

Aussi quelle réception lui ménage-t-on, quand elle vient, le 12 juillet 1786, présenter ses exorbitantes réclamations ! Elle demande livraison de la salle neuve, qu'elle avait dû abandonner pendant les mois d'été pour permettre de compléter les aménagements ; et, vu le préjudice que lui cause l'exploitation dans l'ancienne salle, elle réclame une indemnité et un prêt de 3,000 livres. Elle fournit, à l'appui de sa requête, un état comparé des recettes en juin 1785, dans la nouvelle salle, et en juin 1786, dans l'ancienne : nous y apprenons que la plus forte recette (6 juin 1785) s'était montée à 573 livres 6 sous, la plus faible (6 juillet 1786) à 37 livres. Quels pouvaient donc bien être, à ce taux, les appointements des artistes ?

Les procès-verbaux concernant les tumultes produits par le public au cours du spectacle, ne sont pas moins curieux. Le 9 février 1783, un étudiant, le sieur Garnier, installé dans une première loge, néglige de céder sa place à une dame qui venait d'arriver, le parterre le rappelle bruyamment aux lois de la galanterie française, et le sieur Grimond va jusqu'à le traiter de Jean f... Le malheureux Grimond est aussitôt expulsé ; et le lendemain c'est une lutte héroï-comique pour savoir qui, de l'autorité militaire ou de l'autorité civile, aura l'honneur de le détenir dans ses prisons. Grimond use de subterfuges savants pour éviter les unes et les autres ; finalement c'est l'aide-major qui l'emporte, et qui se saisit du manifestant, au grand dépit du maire et du commissaire.

Le 27 février 1785, des officiers, accompagnés de dames, pénètrent dans la salle avec des mines batailleuses ; ils s'installent sur les sièges réservés aux échevins et aux autorités, frappent à coups de canne le factionnaire qui tente d'exécuter sa consigne, et affectent de garder leurs chapeaux, malgré les clameurs indignées du parterre.

Le 5 mars 1786, on expulse des premières loges une fille de mauvaise vie qui s'y était faufilée ; la malheureuse part sans résistance, en faisant doucement observer que la Directrice l'avait autorisée à s'asseoir où elle voudrait.

Le procès-verbal le plus intéressant est celui du 11 mars 1785. Ce soir là, on jouait l'*Amant bourru* (1), et Mme Dorfeuille ne savait pas son rôle. Le public proteste bruyamment. L'actrice s'interrompt et s'adresse aux spectateurs : « Messieurs, je n'ai eu mon rôle qu'à midi. » Le bruit redouble, accompagné de huées et de sifflets. « Je ne m'attendais pas, reprend Mme Dorfeuille, à trouver parmi vous des personnes malhonnêtes. » On l'oblige à quitter la scène. Elle rentre bientôt en disant : « Je vais jouer pour les gens honnêtes. » Tumulte effroyable ; le spectacle est interrompu. Un acteur vient annoncer le remplacement de la comédie par un petit opéra. Le parquet, composé en majeure partie de militaires, pousse de violentes clameurs et réclame des excuses. Le directeur, Borsary, vient en faire ; mais c'est de Mme Dorfeuille elle-même qu'on en exige. Elle arrive sur la scène et commence à parler. On crie : « A genoux ! Le fouet ! A Bellevaux ! » Son mari intervient : « Messieurs, s'écrie-t-il, Madame Dorfeuille est ma femme, et vous êtes Français. » Le vacarme reprend de plus belle ; Dorfeuille déclare que sa femme ne se mettra pas à genoux et qu'ils vont tous deux résilier leur engagement. On remplace l'*Amant bourru* par le *Médecin malgré lui*, et toute la fin de la représentation est troublée par les cris : « A genoux ! » et les altercations

(1) Comédie de Monvel (Théâtre Français, 1777).

entre spectateurs, le parquet continuant à réclamer des excuses et les premières loges prenant parti pour la malheureuse actrice.

Que pouvons-nous conclure de cet ensemble de documents en ce qui concerne la situation de notre théâtre à la fin du XVIIIe siècle ? Il semble bien que notre scène ait tenu un rang honorable parmi les théâtres de province ; en compulsant les biographies d'artistes et les études entreprises dans d'autres villes, on pourrait dresser une liste assez imposante d'acteurs connus ou même illustres qui ont fait partie de la troupe bisontine. Pourtant les recettes étaient maigres, les directeurs rarement solvables et le public bien bruyant. Aujourd'hui, grâce aux dimensions et à l'ingénieux aménagement de la salle, les recettes peuvent être plus considérables, quoique les places soient restées à des prix dont le bon marché étonne les étrangers ; la gent comédienne est toujours difficile à conduire, et si quelques directeurs ont laissé parmi nous de bons souvenirs et de fidèles amitiés, nous en avons vu passer aussi qui rappelaient par trop leurs prédécesseurs de l'ancien régime. Quant au public, il a bien changé : il a laissé aux Marseillais et aux Toulousains les bruyantes manifestations ; il écoute avec une froideur un peu ennuyée les pires et les meilleures représentations, applaudissant discrètement ce qui est excellent, subissant sans impatience ce qui est exécrable.

FORMATION

DU

DÉPARTEMENT DU DOUBS

(1790-1815)

Par M. le Docteur MEYNIER

Séance du 11 mars 1898.

Le 15 janvier 1790, l'Assemblée constituante avait décrété que la Franche-Comté et quelques terres détachées des provinces voisines formeraient trois départements, qui prendraient les noms de départements d'*Amont*, d'*Aval* et du *Milieu* ou de *Besançon*. Le 19, elle statua que le département du Milieu ou de Besançon comprendrait six districts : ceux de Besançon, de Baume, d'Ornans, de Pontarlier, de Quingey et de Saint-Hippolyte. Après la formation des districts, vint leur division en cantons qui fut opérée, à vue de la carte de Cassini, par une commission composée de la députation du territoire du nouveau département. Le district de Besançon comprit 12 cantons, celui de Baume 10, celui d'Ornans 6, celui de Pontarlier 10, celui de Quingey 6, enfin celui de Saint-Hippolyte 8.

Les anciennes divisions territoriales ont eu plus d'influence qu'on ne le croit généralement sur le choix des nouvelles. Ainsi, sur les 6 districts, 5 étaient d'anciens ressorts de bailliages royaux, et le sixième, le comté de la Roche, une terre d'une étendue égale à celle d'un de ces ressorts. Les cantons

représentaient mieux encore les baronnies et les châtellenies qu'ils remplaçaient.

Un dernier décret, en date du 26 février attribua au département de Besançon le nom de la principale des rivières qui l'arrosent. Le nouveau département avait la forme d'un triangle limité à l'est par la Suisse, au sud-ouest par le département du Jura, au nord-ouest par celui de la Haute-Saône. Malgré les protestations de ses députés et particulièrement celles de M. Laurent, ancien vicomte-mayeur de Besançon, il était constitué par la partie la plus pauvre de la province.

Au mois de mai, l'organisation du Doubs était complète et n'avait plus qu'à entrer en fonction, lorsqu'intervint un acte du pouvoir central qui faillit la remettre en question. Une instruction de l'assemblée nationale, sanctionnée par le roi le 20 août et publiée le 13 septembre par le directoire du Doubs, prescrivait aux administrations départementales « d'examiner les changements qu'il conviendrait de faire dans les districts, si les convenances locales et l'intérêt des administrés l'exigeaient. »

Trois villes travaillaient alors en secret à augmenter leur importance aux dépens des autres. Il se trouva immédiatement des gens bien intentionnés à leur égard pour proposer la réunion des six districts du Doubs deux à deux ; les villes sacrifiées devaient être Ornans, Quingey et Saint-Hippolyte. La raison plausible d'une mesure aussi grave était l'économie qui devait en résulter dans les frais d'administration. L'économie était incontestable, mais elle pouvait compromettre la bonne marche des affaires, ce qu'on ne manqua pas d'objecter. Dans l'intention sans doute de ne pas laisser aux intéressés le temps de se retourner, le directoire, alléguant l'urgence de la convocation des électeurs pour nommer les juges des nouveaux tribunaux, réduisit au minimum le temps nécessaire à la manifestation de leurs désirs.

Nous ne savons pas ce que l'on pensa à Quingey de ces

procédés singuliers ; mais Ornans et Saint-Hippolyte protestèrent avec indignation contre le sacrifice qu'on prétendait leur imposer et ils eurent avec eux toute la population de leurs districts. C'est par une délibération du conseil général de la commune d'Ornans, en date du 23 septembre, que nous connaissons les noms des trois villes fratricides ; on a deviné, d'ailleurs, qu'il s'agissait de Besançon, de Baume et de Pontarlier. Cette délibération répondait à la circulaire du directoire. Ni l'un, ni l'autre de ces documents ne nous donnent l'économie du partage projeté. Devait-on, comme plus tard, attribuer à Besançon le district de Quingey en entier et la moitié méridionale de celui d'Ornans, l'autre moitié allant à Baume ? Baume devait-il simplement s'annexer la partie basse du district de Saint-Hippolyte, laissant à Pontarlier les cantons de montagne ? Nous ne savons.

Quoiqu'il en soit, Ornans demanda à l'Assemblée nationale de conserver l'administration et le tribunal de son district, proposant la réduction du nombre des membres de la première et la diminution de moitié des émoluments des juges. Puis, par un coup droit porté à Besançon, il insinua qu'on pourrait réduire à deux le nombre des départements franc-comtois et leur donner pour chefs-lieux Vesoul et Lons-le-Saulnier. Enfin il réclama la révision de la nouvelle division territoriale dans le sens de l'égalisation des districts.

Le directoire du Doubs n'avait donné que dix jours aux districts menacés pour prendre un parti : la circulaire, datée du 19, fixait le 30 comme date extrême aux réclamations. On voit qu'Ornans avait eu le temps de se débattre, puisqu'il répondait dès le quatrième jour. Saint-Hippolyte fut moins heureux ; la circulaire ne toucha que le 25 les administrateurs de son district. Ils n'avaient plus devant eux que cinq jours francs pour la répandre sur un territoire d'une superficie de soixante lieues carrées ! Une grande partie des municipalités destinataires ne purent l'avoir en temps utile pour en prendre connaissance, délibérer sur son objet et y

répondre. C'est ce que ne manquèrent pas de faire observer les administrateurs dans leur réponse au département, ayant soin d'ajouter que ces municipalités entendaient bien qu'on ne prendrait pas leur silence pour un acquiescement. Les habitants du district de Saint-Hippolyte ne voulaient plus revoir l'auditoire de Baume « ce monument de leur oppression », et ils saisissaient l'occasion pour demander la restitution en argent de la moitié de ce bâtiment commun, à l'édification duquel ils disaient avoir contribué pour plus de cinquante mille écus.

Cette tentative d'escamotage ne réussit pas, probablement par le fait de l'intervention de MM. Grenot et Regnaud d'Epercy qui représentaient encore à l'assemblée nationale le Tiers-Etat du district d'Ornans. Pour stimuler le zèle et prendre le fait en mains, si le cas échéait, le chef-lieu leur avait dépêché l'abbé Simonin de Vermondans, homme actif et remuant, doublé d'un beau parleur.

Battu sur la question du nombre des districts, le département se rabattit sur celui des cantons, et sur ce point il obtint quelque satisfaction. Le 19 octobre, il rendait, sur la proposition du district de Besançon, un arrêté qui réduisait à 10 le nombre de ces cantons. Les cantons de Bouclans et de Saône furent fondus en un seul, dont le chef-lieu fut placé à Nancray, et le canton de Grand-Mercey fut partagé entre ceux de Recologne et de Saint-Vit. Un autre arrêté, en date du 5 novembre, rendu sur la proposition du district de Pontarlier, réduisit à 9 le nombre de ses cantons. Les cantons de Levier et de Villers-sous-Chalamont furent réunis en un seul sous le nom de Levier.

Jointes au passage d'un certain nombre de municipalités d'un canton à un autre, ces modifications ne furent pas les seules qu'eût à subir l'organisation de 1790 jusqu'à celle de l'an III. Cependant, nous ne croyons pas devoir entrer dans le détail des municipalités créées ou supprimées. Nous nous contenterons de signaler le transfert à Roche-lès-Beaupré,

à Pierrefontaine-les-Varans et à Amancey des chefs-lieux des cantons de Novillars, de Landresse et de Fertans, transfert motivé par des considérations d'ordre purement politique, ou plutôt révolutionnaire, en 1791. Des motifs du même ordre furent sur le point de faire transférer alors à Maîche le chef-lieu du district de Saint-Hippolyte.

La constitution de l'an III est assez connue en ce qui concernait les pouvoirs exécutifs et législatifs centraux ; mais on ignore généralement l'organisation qu'elle donna aux départements, et l'on comprendra que nous donnions à ce sujet quelques détails. Leur administration fut confiée à un comité central composé de cinq membres et renouvelable par cinquième tous les cinq ans. Les districts furent supprimés, ainsi que les municipalités de commune. Il n'y eut au-dessous de l'administration centrale que des administrations de canton composées de délégués ou agents municipaux, un par commune, sous l'autorité d'un président élu par l'assemblée primaire. Chacun des agents municipaux avait un adjoint. Les villes de cinq mille habitants au moins formaient à elles seules un canton et avaient une administration particulière composée de cinq membres qui élisaient l'un d'eux président. Par une dérogation dont nous n'avons pu découvrir la cause, Baume, Ornans et Pontarlier furent traitées d'abord comme des villes de cinq mille habitants et formèrent des cantons urbains. Les assemblées de leurs cantons ruraux siégeaient à Cour, à Villers-sous-Montrond et à Doubs. Le Directoire exécutif nommait, auprès de chaque administration, départementale ou cantonale, un commissaire révocable, chargé de surveiller et de requérir l'exécution des lois. Les départements n'avaient, comme précédemment, qu'un seul tribunal criminel, composé d'un président, d'un accusateur public et d'un greffier nommés par les électeurs, et de quatre juges empruntés, par la voie du roulement, à la justice civile. Les tribunaux civils de district étaient remplacés par un seul tribunal,

composé de vingt juges au moins et siégeant au chef-lieu du département. Aux tribunaux correctionnels de canton étaient substitués un nombre restreint de tribunaux du même ordre (trois à six par département). Ces nouveaux tribunaux étaient composés de deux juges de paix ou assesseurs, sous la présidence d'un membre du tribunal civil, délégué pour remplir en même temps l'office de directeur du jury d'accusation du ressort. Le Directoire exécutif était représenté auprès de tous ces tribunaux par des commissaires et des substituts. Cette nouvelle organisation administrative et judiciaire devait porter un coup terrible à Ornans et à Quingey, déjà si menacés antérieurement, en les privant pour toujours de leurs sièges judiciaires. Les tribunaux correctionnels du Doubs, au nombre de quatre furent établis à Besançon, Baume, Saint-Hippolyte et Pontarlier; leurs ressorts devaient servir plus tard de base à la division en arrondissements.

La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), en effet, a divisé le Doubs en quatre arrondissements et leur a donné pour chefs-lieux : Besançon, Baume, Saint-Hippolyte et Pontarlier. Les deux arrondissements de Saint-Hippolyte et de Pontarlier représentèrent exactement les districts du même nom ; l'arrondissement de Besançon comprit le district diminué des cantons de Nancray et de Roulans, mais augmenté de ceux d'Amancey, de Byans, d'Eternoz, de Liesle, d'Ornans, de Quingey, de Ronchaux, de Rurey et de Vuillafans ; enfin l'arrondissement de Baume fut composé du district augmenté des cantons de Nancray, de Nods, d'Orchamps-Vennes, de Roulans et de Vercel.

Une nouvelle loi, celle du 28 janvier 1801, et un arrêté des consuls daté du 19 octobre de la même année ont remanié encore cette répartition en réduisant le nombre des justices de paix et, par suite, celui des cantons. Le Doubs perdit alors 24 cantons sur 49 ; les nouveaux correspondaient, comme on voit, à deux des anciens.

Cette division a profondément modifié l'économie intérieure de notre pays. On peut dire qu'elle y a perdu deux villes, Ornans et Quingey, qui ne sont plus même l'ombre de ce qu'elles ont été, et une vingtaine de bourgs, jadis florissants, dont la population n'a cessé de diminuer depuis. Faite à Paris, sur la carte, par des étrangers qui n'avaient pas à tenir compte des désirs et des intérêts de gens qu'ils partageaient comme un troupeau, la nouvelle division a eu, sur de nombreux points du territoire, les résultats les plus singuliers. C'est à cet ingénieux travail que les habitants des communes les plus rapprochées de Besançon, Gennes, Mamirolle, Montfaucon, Morre, Saône, ont dû, pendant une vingtaine d'années, d'être obligés d'aller chercher des juges à Baume. C'est encore grâce à lui que les habitants de Mouthier sont à 42 et ceux de Hautepierre à 50 kilomètres de leur tribunal. Un comble, c'est que certaines communes, Jougne par exemple, sont enclavées dans d'autres cantons que ceux auxquels elles appartiennent.

Cette division, qu'on a pu croire longtemps définitive, a été notablement modifiée depuis l'an VIII. Le traité de Paris du 30 mai 1814 a fait perdre au Doubs 8 kilomètres carrés de territoire appartenant aux communes de Lac-ou-Villers et de Mont-le-Bon. Cette diminution n'est devenue un fait que quatre ans plus tard, à la suite d'une convention passée à Berne, le 9 juillet 1818, entre les plénipotentiaires français et suisses. D'un autre côté, une loi du 19 décembre 1814, dont l'exécution a été réglée par une ordonnance royale du 28 janvier suivant, a réuni au département les cantons de Montbéliard et d'Audincourt, qui avaient fait précédemment partie des départements du Mont-Terrible et du Haut-Rhin, et transporté à Montbéliard le chef-lieu de l'arrondissement de Saint-Hippolyte, auquel ces deux cantons étaient incorporés. Enfin, une loi du 14 juillet 1819 a distrait les communes de la Chevillotte, Gennes, le Gratteris, Mamirolle, Montfaucon, Morre, Saône, du canton de Roulans et de l'ar-

rondissement de Baume, pour les réunir au canton-sud et à l'arrondissement de Besançon.

Une nouvelle division ecclésiastique devait suivre de près, en 1801, la réorganisation administrative. Une bulle du mois de décembre de cette année a supprimé à jamais l'ancienne église de France pour en édifier une nouvelle. Le nouveau diocèse de Besançon fut formé des trois départements franc-comtois. Le Jura en a été distrait en 1822 pour former un nouveau diocèse de Saint-Claude, beaucoup plus étendu que l'ancien. Les diocèses de Besançon et de Saint-Claude ne sont pas divisés en archidiaconés. Leur subdivision en doyennés est calquée sur la subdivision civile en cantons ; mais quelques-uns des doyennés n'ont pas les mêmes chefs-lieux que les cantons. C'est le cas des doyennés de Grand-fontaine, de Mandeure, de Recologne et de Saint-Hilaire, dans le Doubs ; des doyennés de Beaujeu, de Faverney et de Servance, dans la Haute-Saône ; des doyennés de la Chapelle-Voland, de Menotey, d'Orchamps et de St-Aubin, dans le Jura.

L'organisation actuelle de notre pays sera-t-elle encore modifiée dans l'avenir ? Il serait bien difficile, dès maintenant, de l'affirmer. On peut dire, toutefois, que les signes précurseurs de son remaniement ne manquent pas. La facilité actuelle des communications fait paraître, de plus en plus, le département trop petit, ses divisions et ses subdivisions trop nombreuses. On rêve du rétablissement des grandes subdivisions d'autrefois, du groupement des départements en régions, d'une diminution notable du nombre des arrondissements. L'existence de beaucoup de ces derniers ne tient plus qu'à un fil, le fil de l'intérêt électoral, que la substitution d'un genre de suffrage à un autre peut trancher... Pour nous, qui n'avons qu'à attendre patiemment, nous pouvons toujours espérer que l'avenir nous réserve, sous une dénomination et sous une forme différentes, la restauration d'une province que nous avons toujours regrettée !

LE DOCTEUR J. MEYNIER

SECRÉTAIRE DÉCENNAL HONORAIRE

DE LA SOCIETÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

Par M. le Dr LEDOUX

Séance du 13 décembre 1905.

Le docteur Joseph Meynier est mort à Vallorbe le 14 novembre 1905. Il était né à Ornans, le 3 septembre 1839, dans une famille dont les traditions déterminèrent sa vocation : son grand-père maternel, Jacques Morel, était chirurgien aux armées républicaines ; son père était médecin militaire quand son mariage le ramena au milieu de ses concitoyens pour conquérir bien vite leur estime, leur confiance, leur reconnaissance. D'autre part, au Collège catholique de Besançon, Meynier eut pour professeur l'abbé Besson, le futur évêque de Nîmes, qui jetait dès lors les fondements de sa haute réputation d'orateur, de lettré, de savant en notre histoire provinciale Aux leçons de ce maître, comme d'autres de ses condisciples, il s'éprit d'un goût très vif pour des études qui devaient lui assurer un rang fort honorable parmi les philologues et les historiographes de la Franche-Comté.

Ainsi, dès son matin, toute une vie fut attirée et fixée dans une double carrière. Le médecin militaire, sans jamais négliger aucun de ses devoirs consciencieusement accomplis, consacrera tous ses loisirs professionnels à des distractions purement intellectuelles, et quand l'heure de la retraite aura sonné, ce qui avait été l'accessoire jusque-là, plaisir d'amateur, délassement, deviendra élément principal de ses pen-

sées et de ses labeurs, sans le désintéresser cependant du progrès des sciences médicales. Notre collègue sut partir de bonne heure et préparer dès sa jeunesse l'effort persévérant qui, aux années de la maturité, aboutira à l'œuvre distinguée par la méthode dans les recherches documentaires, le sens critique, l'art d'exposition.

L'étudiant de l'Ecole de Besançon, puis de celle de santé militaire près la Faculté de Strasbourg, entra, avec son diplôme de docteur, en 1864, au Val-de-Grâce, d'où il fut envoyé dans la province d'Oran. Dans l'un des nombreux postes qu'il occupa, il eut à combattre une épidémie typhique et faillit payer de la mort un dévouement qui mérita en 1868, au jeune aide-major, la croix de la Légion d'honneur. Rentré en France, après de courts séjours à Toulouse et à Rennes, il est affecté, au mois d'août 1870, aux dépôts du 9e régiment d'artillerie et du 16e bataillon de chasseurs, à Besançon, qui incessamment recevaient des recrues pour les expédier dès qu'elles savaient se servir de leur arme, aux armées de la défense nationale. Si l'occasion de relever des blessés sous le feu de l'ennemi assure au chirurgien un rôle brillant, la mission de veiller à l'entraînement progressif, à la conservation de soldats vigoureux pour la bataille est non moins utile. Ce ne fut pas la seule qui fut confiée à Meynier pendant la lutte franco-allemande. Quand, au cours des opérations dans l'Est, de nombreux malades et blessés furent évacués sur Besançon, il prit à la fois la direction d'une ambulance et de l'hôpital Saint-Paul, dont le fonctionnement dans des baraquements improvisés, vite encombrés, créa des difficultés, inoubliées, par la disproportion des ressources locales et de l'affluence, des besoins des malheureux épuisés de fatigues et de privations. Au milieu de cet entassement de victimes de la guerre, avec un matériel et des ressources rudimentaires, sans un service administratif régulier, Meynier eut à parer aux nécessités les plus urgentes et les plus impérieuses. Ai-je besoin d'ajouter qu'en ces cir-

constances douloureuses, il se montra mieux que jamais tel que vous l'avez toujours jugé, un homme qui fait son devoir, tout son devoir.

Il était attaché à l'hôtel des Invalides lors de son avancement au grade de médecin-major avec lequel il alla d'abord à Romans, puis revint à Besançon pour servir au 3e bataillon de chasseurs (1872-1880). La promotion à la classe supérieure le conduisit au 109e de ligne, à Chaumont. Six ans après, les hôpitaux du camp de Châlons, ensuite de Versailles, furent les dernières étapes de sa carrière militaire. En 1895, il entrait dans le cadre de l'armée territoriale avec le titre de médecin principal. Depuis 1891, il portait la rosette d'officier de la Légion d'honneur

Rentré à Besançon où de chaudes amitiés, de cordiales sympathies le réclamaient, le Comité départemental de la Société française de secours aux blessés militaires s'empressa, en lui confiant sa présidence, de faire appel à son expérience, à sa compétence pour une organisation dont on désire n'avoir pas à apprécier la valeur en de redoutables éventualités.

Dans ses diverses garnisons, Meynier avait observé le milieu naturel, les conditions hygiéniques. Il prenait des notes qui lui ont servi à composer les *Souvenirs d'un aide-major*, manuscrit dont on souhaite la prochaine publication, et des *Etudes hygiéniques sur Besançon.*

Nous arrivons à la partie la plus importante à vos yeux de l'œuvre de Meynier, celle qui est résumée dans un tableau bibliographique présenté plus loin et remarquable par la variété des sujets, que nous classerons, en dehors des questions médicales, en deux divisions : linguistique et histoire.

L'étude philologique des noms de lieux, de personnes dans les pays de langues romanes, particulièrement dans notre région, resta toujours au premier plan de ses préoccupations. Elle était déjà l'objet de communications aux *Annales franc-comtoises* quand le jeune auteur parcourait les routes ou stationnait dans les hôpitaux d'Algérie. Meynier poursuivit

avec une attention croissante ses enquêtes étymologiques consignées dans ce dictionnaire méthodique, analytique, critique, édité dans les Mémoires de la Société d'Emulation de 1897 à 1901.

La linguistique s'éclaire aux lumières de l'histoire qui explique, par les transformations sociales, politiques, religieuses, etc , certaines variations successives d'un vocable. La lecture des chartes, à laquelle il s'initia, et des pièces d'archives servit un double but dans des études parallèles. Remontant jusqu'aux anciennes civilisations qui marquent l'origine des dialectes romans, Meynier suivit l'enchaînement des événements dans la série des chroniques. Non moins qu'à la philologie, il s'intéressait passionnément à l'histoire. De ses connaissances minutieusement recueillies, nous bénéficions par les publications sur Ornans, sur Besançon, sur la Franche-Comté et la Suisse comtoise.

Sa ville natale lui doit un substantiel exposé de son histoire qui semble être complet, définitif, tant la documentation en est abondante et précise. Elle lui devra encore la mise au jour des *Statuts municipaux d'Ornans de 1602*, collationnés et annotés dans le T. XI des Mémoires et documents inédits sur la Franche-Comté, à l'impression par les soins de l'Académie de Besançon. Meynier a doté sa ville d'adoption de non moins précieuses contributions. Pour ne citer que les principales de ces études, remarquons *les Médecins à l'Université de Franche-Comté*, *Besançon et la guerre de dix ans*, *Réunion de Besançon à la Franche-Comté* et *Après la réunion*.

A la province, il donna *Les limites des anciennes divisions de la Séquanie*, *Les Etats de Franche-Comté en 1788*, *Formation du département du Doubs*, travail jusqu'à ce jour resté inédit (1), etc., etc. Mais le comté de Bourgogne a

(1) Publié dans ce volume, p. 134.

possédé des territoires sur le versant oriental du Jura. Meynier l'a rappelé dans ces monographies : *Les terres comtoises d'Outrejoux ; Le prieuré de Romainmotier* ; *Le Château des Clées ; La délimitation de la Franche-Comté et du pays de Vaud en 1648.*

Dans le cadre de ces divisions, rentrent beaucoup d'autres travaux dont la liste proclame l'activité inlassable de leur auteur. Mais nous avons dû renoncer à dresser l'inventaire des rapports, compte-rendus, articles sur des sujets variés, éloges et notices biographiques que nos sociétés, revues, journaux, accueillaient avec empressement d'un collaborateur toujours attentif aux incidents de la vie comtoise ; il les caractérisait d'une marque judicieuse qu'on retrouve chez le correspondant des périodiques parisiens, le *Polybiblion*, l'*Annuaire héraldique* de France, quand il leur livre au premier des analyses de livres, au second l'*Armorial d'Ornans et de la Franche-Comté.*

La coopération de Meynier au conseil directeur et administrateur de la Société d'Emulation du Doubs mérite un hommage de reconnaissance dont vous voulez charger nos annales de conserver un durable souvenir. Nos successeurs apprendront ainsi que dans notre institution, fondée par et pour des hommes tels que lui, Meynier a confondu ses aspirations et ses initiatives avec celles des Grenier, des Delacroix, des Castan, des Besson, et tant d'autres auxquels notre compagnie doit son renom dans la famille des sociétés savantes des départements.

Meynier était notre collègue depuis 1876. Depuis un an il ordonnait, conservait vos archives quand, en 1896, vos suffrages l'appelèrent à la fonction de secrétaire décennal que venait d'abandonner M. le professeur Sayous. Il y continua si bien les traditions de ses devanciers que vous avez déploré sa résolution de s'éloigner définitivement de notre ville pour passer ses dernières années à Vallorbe, dans la

maison familiale des Reverchon (1). Le titre de secrétaire honoraire que vous lui décerniez en décembre 1901, doublé de vos manifestations de sympathie et de regrets, lui a témoigné votre gratitude pour ses excellents services, car sa vigilance en faveur du développement de la Société avait été incessante. Ses relations avec tous les studieux bisontins lui avaient permis de stimuler les essais des timides, d'encourager toutes les bonnes volontés, de provoquer d'intéressantes communications pour alimenter nos séances et enrichir nos recueils Lui-même, en outre de travaux mentionnés ci-dessus, établit la table décennale des actes et mémoires de la société de 1886 à 1895, et consacra une étude au premier des présidents de la Compagnie, le docteur en médecine comte d'Udressier (1840-1844).

Nul aussi bien qu'un ami d'un demi-siècle ne saurait faire ressortir les qualités morales, peindre un portrait fidèle du Dr Meynier. Vous croirez revoir la belle figure de notre collègue quand vous lirez son éloge, le jugement de son œuvre par M. Pingaud. Comme dans l'esquisse tracée par la plume de M. Lambert pour les *Annales*, les grandes lignes de cette autre biographie, réclamée par l'Académie de Besançon, marqueront les traits les plus saillants du caractère : Meynier était franc et bienveillant dans toutes ses actions, toutes ses paroles, un vrai comtois par la fermeté et le libéralisme, l'intelligence et la raison, toujours guidé par son patriotisme provincial et national.

Tout récemment, devant des médecins réunis en cette salle, on rappelait (2) un vœu émis peu avant la naissance de Meynier par un bisontin au seuil de la célébrité : « *Que la Séquanie soit illustre !* » Et pour assurer la réalisation de

(1) Par son mariage, J. Meynier s'était allié à cette famille, jouissant d'une ancienne et très honorable considération parmi les industriels comtois et les habitants du Jura.

(2) A propos de Pasteur (*Société de Médecine*, assemblée du 22 octobre 1905).

son souhait, P. J. Proudhon, proposait à ses jeunes concitoyens de s'inspirer toujours de cette règle : « *Deo et sibi fidelis* ! » (1) Ne semble-t-il pas que Joseph Meynier ait entendu cette parole et adopté cette devise? Toujours fidèle aux principes religieux de son enfance, fidèle à son affection pour la terre de son berceau, au culte de ses souvenirs, il a contribué à mieux faire connaître notre histoire, donc à honorer notre pays. La mémoire et l'œuvre de Meynier ont ainsi mérité le respectueux, sympathique et public hommage de reconnaissance que la Société d'Emulation du Doubs rend pieusement à tous ceux qui l'ont bien servie, qui ont aimé et servi la Franche-Comté.

---

(1) Lettre à Perennès, secrétaire de l'Académie de Besançon, Paris, 21 février 1838, dans *La Correspondance de P. J. Proudhon*, t. I, p. 38.

PRINCIPALES PUBLICATIONS

DE M. LE Dr MEYNIER

Mémoires adressés au Comité du Service de Santé militaire (Manuscrits) :

Complications des corps étrangers de la cornée. 1872
Etudes hygiéniques sur Besançon (1). 1875
La mensuration thoracique au 3e bataillon de chasseurs. 1877
Une épidémie d'oreillons au 109e régiment d'infanterie. 1881
Caractères, causes et indications de l'eczéma. 1883
Sur la vaccination (mémoire récompensé d'une médaille d'argent par l'Académie de médecine). 1885
Contribution à l'étude des blessures par les nouveaux projectiles de petit calibre (mémoire discuté à la Société de chirurgie en mai 1888, sur le rapport de M. Chauvel, et inséré en partie dans le bulletin de la Société). 1886
Du traitement de la cystite hémorrhagique du col, d'origine blennorrhagique, par le salicylate de soude, publié dans les Archives de médecine militaire (octobre). 1891

Dans les Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs :

Les Etats de Franche-Comté en 1788. 1884
Limites des anciennes divisions de la Séquanie. 1886
Essai historique sur Ornans. 1889-90-91-92 et 1893
Délimitation de la Franche-Comté et du pays de Vaud en 1648. 1893
Un conspirateur franc-comtois à Naples en 1702 : François de Chassignet. 1893
Réunion de Besançon à la Franche-Comté (1654-1664). 1897

---

(1) Publiées dans une brochure in-8° de 63 p. Imprimerie Dodivers, 1876.

Les noms de lieux romans en France et à l'étranger (1). 1897-98-99-1900 et 1901
Besançon après la réunion (1664-1668). 1899
Formation du département du Doubs (travail lu à la Société le 11 mars 1898). 1905
Les premiers aérostats à Besançon (lu à la séance du 9 juin et non publié). 1901
L'invasion allemande de 1544 et la part qu'y ont prise le prince d'Orange et les deux Granvelle (id., séance du 12 décembre). 1900
Le docteur en médecine comte d'Udressier. 1901
Besançon pendant la guerre de Dix ans. 1901
Compte-rendu du dernier volume de l'Histoire des princes de Condé, par le duc d'Aumale. 1896

Dans les bulletins de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon :

Les Médecins à l'Université de Franche-Comté (discours de réception). 1880
Sur le pays des Attuariens (note). 1883
Un Franc-Comtois au Choa (Rochet d'Héricourt). 1897
L'archevêque Jean IV de la Rochetaillée. 1898
Le prieuré de Romainmotier. 1899
Les terres franc-comtoises d'Outrejoux. 1899
Le château des Clées. 1901

Et de plus :

Compte-rendu de la *Politique montbéliardaise pendant la guerre de Trente ans,* par M. Beaulieu. 1896
Rapport sur le concours d'économie politique. 1896
Notice sur Wauters. 1898
Notice sur le Général de Jouffroy. 1899

Dans le t. XI (en préparation) des Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté,

(1) 1 vol. in-8°, 431 p. Besançon, Impr. Dodivers, 1901.

publiés par l'Académie de Besançon, on trouvera les *Statuts municipaux d'Ornans* (1602), collationnés et annotés par le Dr J. Meynier.

Dans les Annales franc-comtoises :

Première série :

Essai sur les *Origines des noms de famille en Franche-Comté.* 1868
Etudes philologiques sur les *Noms de lieux de la Séquanie.* 1870

Deuxième série :

La Franche-Comté et l'Ajoie en 1789. 1889
Louis de Montjoie. 1891
La Révolution à Ornans. 1893-94-95 et 1896
L'abbé Bergier à Versailles. 1896
Un prêtre réfractaire sous la Révolution. 1898
Ventes nationales à Ornans. 1903

En outre, nombreux comptes-rendus.

Le Dr Meynier a publié, dans la Semaine religieuse du diocèse de Fribourg, l'*Histoire de l'Eglise catholique de Vallorbe*, et dans l'Annuaire du Conseil héraldique de France, 1899, l'*Armorial d'Ornans et de la Franche-Comté de Bourgogne.*

FLORA SEQUANIÆ EXSICCATA

OU

HERBIER DE LA FLORE DE FRANCHE-COMTÉ

PUBLIÉ

Par M. X. VENDRELY

XI.

1° Liste du 22e fascicule.

Collaborateurs pour ce fascicule: MM. H. BOHLY, A. BRUNARD, BURCKEL, A. DIRAND, Jh. STRICH, X. VENDRELY.

Abrév. : A=Ain, D=Doubs, B=Ballon d'Alsace et Territ. de Belfort, S=Haute-Saône, + introduit.

1081. Ranunculus hederaceus L. S.
1082. Hypericum pulchrum L. S
412 *bis* Lepidium sativum L. S.
1083. Lepidium Virginicum L. S.+
1084. Reseda lutea L. S.+
1085. Lychnis vespertina Sibth. S.
1086 Stellaria media Vill. S.
1087. Geranium Pyrenaicum L. D.
1088. Erodium Cicutarium Lhér., v. E. praetermissum Jord. S.
1089 et *bis* Trifolium fragiferum L. S.S.
1090. Vicia sepium L. S.
1091. Angelica sylvestris L. var. grossedentata Rouy. S.
1092. Silaus pratensis Bess. S.
1093. Berula angustifolia Koch. S.
1094. Hedera Helix L. S.
1095 Bryonia dioïca L. S.
1096. Sambucus Ebulus L. S.
1097. Galium palustre L. S.
1098. Dipsacus silvestris Mill. S.
1099. Scabiosa Vogesiaca Jord. S.
1100. Cirsium oleraceum Scop. S.
1101. — arvense Scop. S.
1102. Petasites officinalis Mænch S.
forma... S.
1102 *bis*. Petasites off. *forma...* A.
1103. Senecio vulgaris L. S.
1104. — Jacobœus L. S.
77 *bis* Aster brumalis Nees. S.
1105. Mulgedium Plumieri DC. B.
1106. Anagallis phœnicea DC. S.
1107. Cuscuta major DC. S.
1108. — minor DC, var. trifolii Bab. et G. S.
1109. Veronica Beccabunga L. S.
1110. Odontites lutea Rchb. D.
1111. Mentha rotundifolia L. S.
1112. Mercurialis annua L. S.

1113. Chenopodium urbicum L. S.
1114. Rumex scutatus L. S.
1115. — Acetosa L. S.
1116. Alisma Plantago L. S.
670 *bis* Juncus tenuis Willd. S.
1117. Typha angustifolia L. B.
1118. Sparganium simplex Huds. S.
1119. Lemna minor L. S
1120. Carex remota L. S.
1121. Phleum pratense L. S.
1122. Holcus lanatus L. S.
1123. — mollis C. S.
1124. Briza media L. S.
1125. Molinæa caerulea Mœnch. var. altissima Link S.
1126. Cynosurus cristatus L. S.
1127. Bromus sterilis L. S.
1128. Hordeum murinum L. S.
1129. Lolium perenne L. S.
1130. Pteris aquilina L. S.

2° Localités d'où proviennent les plantes de ce fascicule.

a. Plantes de la Haute-Saône.

1° Champagney :

Ranunculus hederaceus L.
Hypericum pulchrum L.
Lepidium sativum L. (échappé des jardins).
Reseda lutea L. (introduit sur la voie du chemin de fer).
Stellaria media Vill.
Erodium Cicutarium Lhér, var. *praetermissum*.
Angelica sylv. var. *grossedentata* Rouy.
Hedera Helix L.
Sambucus Ebulus L.
Galium palustre L.
Cirsium arvense L.
Petasites off. forma.
Senecio vulgaris L.
— Jacobaeus L.
Anagallis phœnicea L.
Cuscuta major DC.
— minor var. *trifolii* B. et G.
Veronica Beccabunga L.
Rumex Acetosa L.
Alisma Plantago L.
Lemna minor L.
Phleum pratense L.
Holcus lanatus L.
— mollis L.
Briza media L.
Molinaea caer. var. *altissima* Link. L.
Cynosurus cristatus L.
Bromus sterilis L.
Lolium perenne L.
Pteris aquilina L.

2° Saint-Germain (canton de Lure) :

Lychnis verpertina Sibthorp.

3° Belonchamp (canton de Melisey) :

670 bis. *Juncus tenuis* Wild. — Localité nouvelle : entre le pont et le Raddon. — En 1905, dans une herborisation avec MM. Bonati père et fils nous l'avons constaté à la Tourbière de la Pile et à l'Etang Billaux (à sec), et au retour, j'ai pu l'observer sur une longueur de plus de deux

kilomètres dans les accotements herbeux, le long du chemin qui, de la route de Lure à Lantenot, vient à Saint-Germain.

518 bis. *Littorella lacustris* L. — Cette plante nouvelle pour la Hte-Saône et publiée dans le 11e fascicule provenant de l'étang Rosbeck (commune de Belonchamp) a été découverte par M. Cardot fils, pharmacien à Melisey le 9 juin et récoltée avec lui le 15 juin 1901.

4° La Neuvelle (canton de Lure) :

Mentha rotundifolia L.

5° Vesoul et environs :

Lepidium Virginicum L. : introduit sur la voie du chemin de fer. — *Trifolium fragiferum* L. — *Silaus pratensis* Bess. — *Chenopodium urbicum* L. (à Montoille). — *Rumex scutatus* L. Toutes ces espèces récoltées par M. Burckel, horticulteur à Navenne.

6° Amance (arrondt de Vesoul) :

Trifolium fragiferum L.
Vicia sepium L.
Berula angustifolia Kock.
Bryonia dioica L.
Dipsacus silvestris Mill.
Cirsium oleraceum Scop.
(*bis*) Aster brumalis Nees,
Mercurialis annua L.
Hordeum murinum L.

b. **Plantes du Doubs.**

Montbéliard :

Geranium Pyrenaicum L. (se trouve aussi à Champagney où il paraît introduit). — *Odontites lutea* Rchb.

c. **Territoire de Belfort.**

1° Ballon d'Alsace :

Scabiosa Vogesiaca Jord. — *Mulgedium Plumieri* Dc.

2° Auxelles-Bas :

Typha angustifolia L.

d. **Ain.**

Petasites officinalis Mnch., forma : à Sothonod.

III. Nombre d'espèces publiées dans les 22 fascicules.

Fascicules	Dans chaq. fascicule	Espèces en (bis)	TOTAL	DOUBS	Hte-SAONE	JURA	J. SUISSE	TERRITre BELFORT	AIN	LOCALITÉS NON FR.-COMTOISES
1	50	2	52	30	7	15				
2	50		50	21	15	14				
3	50	1	51	29	9	13				
4	50	5	55	45	9	1				
5	50	4	54	38	9	7				
6	50	5	55	27	17	11				
7	50	8	58	17	38	3				
8	50	1	51	30	15	6				
9	50	16	66	30	12	17	7			
10	50	11	61	37	9	12	3			
11	50	5	55	24	8	17	6			
12	50	12	62	37	4	7	14			
13	50	3	53	29	19	4	1			
14	50	9	59	29	23	7				
15	50	4	54	12	40			2		
16	50	7	57	16	38	1		2		
17	50	14	64	13	48	1	2			
18	50	11	61	3	57			1		
19	50	3+ABC	56	6	47					(3) 1 Rhône, 2 Vosges.
20	50	3	53	4	44	3			1	(1) 1 Rhône : (Zea Mays).
21	80	12+AB	94	2	56				34	(2) 1 S.-et-L., 1 Aveyron.
22	50	5	55	2	50			2	1	
	1130	146	1276	481	574	139	33	7	36	(6) (Tot. 1276).

4° Nouvelles aberrations florales observées en 1904-05

1° *Anemone nemorosa* L., cal. à 4 divisions.
11° *Potentilla Anserina* L., cal. à 4 divisions, 4 pétales.
11° *Geum urbanum* L,, cal. à 4 divisions, 4 pétales.
24° *Cyclamen Persicum* Mill. fleur 6-mère.
27° *Verbacum Thapsus* L., fl. 4-mère.

Champagney, le 9 novembre 1905.

COMMENT ON SE DÉFENDAIT DE LA PESTE

A BESANÇON

au XVIe Siècle

Par M. le Dr LIMON

Séance publique du 14 décembre 1905.

On est porté, de nos jours, à envisager l'hygiène en général, l'hygiène publique en particulier comme une de nos institutions scientifiques les plus récentes. Sa première reconnaissance officielle ne date, en effet, que de la révolution de 1789, qui imposa aux gouvernements le respect de la santé publique. Mais le point de départ de son intense développement, qui se poursuit encore sous nos yeux, est dans l'important progrès de la médecine clinique contemporaine et surtout dans les fécondes découvertes de la microbiologie. Ce prodigieux essor laisse dans l'ombre les anciennes tentatives d'hygiène publique des gouvernements d'autrefois. Nous ignorons, ou nous méprisons ces nombreux édits royaux ou municipaux que commandait la sauvegarde sanitaire des cités ou des états. La médiocrité de leurs résultats, due à l'incertitude des méthodes mises en œuvre, ne légitime point ce déni de l'hygiène adressé aux anciens. Et s'il est possible de relever dans leur application quelques erreurs et beaucoup d'insuccès, ils ne décèlent pas moins dans leur principe même un vif souci de la santé publique.

L'histoire de Besançon fournit un exemple très net de ces

préoccupations hygiéniques chez les magistrats municipaux. La vieille cité comtoise eut particulièrement à souffrir des épidémies de peste qui sévirent dans toute l'Europe occidentale de la fin du Moyen-âge jusque vers le milieu du XVIIIe siècle. Les registres des délibérations municipales signalent son apparition pour la première fois en 1439 (1). Il est probable qu'il y eut d'autres épidémies antérieures, qui permettraient de rattacher l'invasion du mal à la grande épidémie de 1347 1350, qui dévasta le midi de la France et la région lyonnaise. Mais les documents à ce sujet font défaut. De 1439 jusqu'en 1640, époque où la terrible contagion disparut à jamais de la Comté, il n'y eut dans la cité pas moins de 40 épidémies, de durée et d'intensité variable, se rapportant toutes d'une manière certaine à la *peste bubonique*. Pendant cette période de deux siècles, la maladie se cantonna dans la région à l'état endémique, avec des phases de calme apparent suivies de retours offensifs (2).

Il est difficile de se faire une idée concrète des désastres causés dans la cité par la terrible maladie. Les registres municipaux ne donnent point de chiffres permettant d'apprécier numériquement le taux de la mortalité à ce moment. Une seule délibération des Gouverneurs, datée de 1532, estime à plus de 4.000 le nombre des bisontins victimes de la peste pendant la période de quatre années étendue de 1528 à 1532 (3). Comme à cette même époque le chiffre total de la population s'élevait à environ 14.000 habitants (4), la

(1) Nous sommes heureux de remercier ici notre ami M. G. Gazier, conservateur de la Bibliothèque municipale, dont la science paléographique nous a été si utile pour la difficile lecture des anciens textes.

(2) *Registres des Délibérations municipales* de Besançon BB 1 et suivants. Epidémies de 1439, 1452, 1456, 1492-93; 1502-03-04, 1506-07, 1511, 1520, 1523-24, 1527-28-29-30-31-32, 1540-41-42-43-44, 1546, 1564, 1567, 1596, 1582, 1585-86, 1493, 1597, 1628-29-30-31, 1636, 1636-40.

(3) *Reg. des Délibérations municipales*, manuscrit BB 15, fol. 362.

(4) CASTAN et PINGAUD. *Besançon et ses environs.*

mortalité atteignit le taux considérable de près de 30 pour cent. On ne peut juger en l'absence de données numériques, de la gravité relative des autres épidémies.

La situation économique de la cité fut gravement atteinte par ce fâcheux état de choses. L'invasion de la maladie amenait la panique parmi les citoyens. Tous ceux que leur situation de fortune mettait à même de fuir la contagion, désertaient à la hâte leurs habitations urbaines pour se réfugier dans leurs maisons de campagne. D'aucuns avaient fait édifier dans les vignes qui tapissaient les coteaux voisins des constructions légères et exigües, des « *cabordes* » destinées à les abriter, eux et leurs familles, pendant la durée de l'épidémie. La peur du mal fit sentir ses effets sur ceux mêmes que leurs fonctions obligeaient le plus à payer d'exemple. C'est ainsi qu'en 1545, les magistrats municipaux pris de panique, abandonnaient tous la cité, et que les séances ordinaires du conseil se trouvèrent suspendues faute d'assistants (1). La panique ayant promptement pris fin, les gouverneurs décidèrent qu'un des leurs, désigné à tour de rôle, serait tenu de siéger pendant une semaine en l'hôtel consistorial. Les médecins ne firent pas toujours preuve de courage professionnel dans ces tristes conjonctures. Jean Casenat et Jean Plainfois, médecins, s'étant réfugiés à la campagne pendant l'épidémie de 1544, se voient condamnés pour ce fait à la perte de certains privilèges afférents à leur profession (2).

On peut juger par là de l'effroi qui devait saisir les autres habitants dès l'apparition du fléau. La vie publique était comme suspendue. Les transactions commerciales étaient à peu près complètement arrêtées, la crainte de la contagion éloignant de la cité les étrangers. Les travaux agricoles en souffraient même, et on dut plus d'une fois avoir recours

(1) *Reg. des Délibérations municipales*, nº 24.
(2) *Id.*, nº 23, 2 septembre 1544.

à des ouvriers du dehors pour effectuer les vendanges du vignoble bisontin très important à cette époque. Le mal sévissait surtout sur la classe ouvrière que les conditions d'une existence assez précaire désignait tout d'abord comme la première victime du mal. La fréquente répétition de ces troubles économiques, la dépopulation croissante issue de ces hécatombes successives, entravait profondément la prospérité de la cité, que sa situation favorisée de ville libre eût dû maintenir ou même accroître.

Cet état de choses critique ne laissa pas d'émouvoir les magistrats élus de la cité. Soucieux des intérêts de leurs concitoyens, on les voit élaborer une série d'édits et de règlements qu'ils promulguent sous la rubrique générale de « Polices pour peste ».

Pour élaborer ces « polices pour peste », ils mettent à profit les connaissances régnantes en matière de peste. Dans l'espèce, les médecins et chirurgiens paraissent n'avoir eu aucune part à l'élaboration de ces édits ; peut être n'en savaient-ils pas plus sur la maladie que le commun des habibitants. Le grand public, et surtout les édiles choisis dans la classe la plus élevée de la cité, connaissaient bien les principaux symptômes de la maladie ; comme aujourd'hui encore, nombre de personnes savent très bien reconnaître certaines maladies infectieuses.

De sa cause déterminante, ils savaient peu de choses. C'était un fléau lancé sur l'humanité coupable pour en punir les péchés. Ambroise Paré, le célèbre médecin de Henri III, atteint lui-même du mal, en fait cette saisissante description, qui résume bien les idées de son temps sur ce sujet (1) : « Peste est une maladie venant de l'ire de Dieu,
» furieuse, tempestative, hastive, monstrueuse et espovan-
» table, contagieuse, terrible beste sauvage, farouche et
» fort cruelle, ennemie mortelle de la vie des hommes et de

---

(1) Ambroise Paré. *Œuvres complètes*, t. II.

» plusieurs bestes plantes et arbres . » Cette idée de l'origine divine de la peste était alors commune et apparaît toujours à l'esprit des magistrats bisontins, comme le prouvent les manifestations publiques de piété qu'ils instituent au commencement et à la fin des épidémies.

Si le facteur causal de la maladie leur échappe, ils sont par contre bien renseignés sur ses symptômes et sur son mode de propagation. A côté de signes banaux, nullement spécifiques de la maladie, comme « douleurs de teste, frissons, vomissements, douleurs de cueur et aultres semblables signes [1] », ils remarquent l'existence constante des « charbons » et des « bubons » considérés encore aujourd'hui comme « pathognomoniques » de la peste. Ils connaissent son mode de propagation par l'air et n'ignorent pas les dangers que présentent l'approche et le contact des pestiférés et des objets qui ont été contaminés par eux, effets d'habillement, objets de pansements et de couchage. Ils sont, en somme, en possession d'éléments suffisants pour entreprendre utilement la lutte contre le fléau.

Rapporter par le menu détail et suivant l'ordre chronologique la série des ordonnances promulguées contre la peste, serait œuvre fastidieuse et sans intérêt. Les doctrines régnantes en matière de peste ayant peu évolué à cette période, les mesures se répètent souvent identiques quant au fond, sinon quant à la forme. Il nous paraît plus utile de les grouper sous deux rubriques distinctes et envisager tout d'abord les mesures préventives opposées à l'invasion du mal dans la cité, puis celles qui s'attaquent à l'épidémie après son irruption bien caractérisée dans la ville.

I

Il règne en médecine, et mieux encore en hygiène, un vieil

(1) Police pour peste de 1568 (2 juillet), registre n° 31, et *Registre des délibérations*, n° 40, 17 octobre 1586.

axiome dicté par le plus élémentaire bon sens, c'est qu'il vaux mieux prévenir que guérir. A prendre pour objectif ce simple précepte, l'hygiéniste trouve, avec des moyens d'action faciles et peu dispendieux, les résultats les plus satisfaisants. Que l'épidémie se déclare, au contraire, il devient alors beaucoup plus difficile d'en restreindre les effets. Les magistrats bisontins paraissent avoir toujours obéi à cette importante préoccupation et rares sont les cas où l'épidémie a pu éclater par surprise dans la cité.

Une des conditions essentielles dans la mise en œuvre des mesures de prophylaxie est de connaître l'existence de la peste dans la région et sa marche topographique. Aussi les magistrats recherchent-ils avec empressement les informations qu'ils peuvent recueillir sur ce point. Ils font appel à la bonne volonté des citoyens que les circonstances auront mis en possession de la fatale nouvelle. En 1531, par exemple, l'avertissement est dû à une lettre d'un Bisontin fixé à Dole ; et reconnaissant de ce service, le conseil des gouverneurs lui vote une adresse de remerciements (1). Le plus souvent, ce sont des marchands appelés au dehors par les nécessités de leur négoce qui apportent aux gouverneurs les informations sur ce sujet. D'autres fois, la seule annonce d'un passage de troupes espagnoles en Franche-Comté suffit pour mettre en éveil la prudence des magistrats municipaux (2) ; ils soupçonnaient avec juste raison ces pérégrinations de troupes de constituer un trop efficace moyen de dissémination du contage.

La fatale nouvelle parvenue aux magistrats, ceux-ci s'empressent de la porter à la connaissance des citoyens par les soins des crieurs publics. Ils proclament le « *danger de peste* », sorte d'état de siège qui va justifier les mesures d'exception, parfois attentatoires aux droits des citoyens,

---

(1) *Reg. des délibérations municipales*, n° 14, folio 14.
Reg. des délib. munic., n° 27, 12 février 1555.

que la nécessité du moment commandera. D'ailleurs, chacun se soumet de bonne grâce à ces édits, dont tous comprennent l'utilité ; et bien rares sont les malheureux qui s'avisent de les enfreindre.

La maladie provient de l' « ire divine » ; il importe donc d'implorer au plus vite la clémence de Dieu par d'imposantes manifestations de piété. On invite les citoyens à se rendre en masse à des messes solennelles établies aux frais du trésor public, où l'on intercédera auprès des saints patrons de la cité, saint Ferréol et saint Ferjeux. On adresse des prières à saint Sébastien, on place la ville sous la protection du Saint-Suaire. Un immense élan de piété appelle sur la cité la miséricorde divine.

Là ne se borne pas l'intervention des magistrats. Ils connaissent le rôle de la contagion dans l'éclosion de la maladie. Il faut donc à tout prix interdire l'accès de la ville aux personnes atteintes du mal. Des ordres spéciaux sont donnés aux modestes fonctionnaires préposés à la garde des cinq portes de la cité. Ils devront redoubler d'attention à l'égard des personnes étrangères surtout ; défense expresse leur est faite de laisser pénétrer les gens « suspectz de peste » (1). Comment s'y prendront-ils pour établir leur suspicion ? C'est ce que les délibérations municipales ne disent pas. La mesure fut probablement laissée à l'initiative des portiers et ne porta pas les fruits qu'on en attendait.

D'autres fois, la mesure ne paraît pas suffisante ; et le seul fait de provenir de lieux « suspectz de peste » suffira pour faire interdire l'accès des portes. Et comme le personnel ordinaire devient trop restreint pour satisfaire à un service devenu trop chargé, la municipalité décide, qu' « à chascune

---

(1) 8 août 1452 (*Reg. des délibérations municipales* n° 5, folio 109).
8 août 1523 (*Reg. des délib. munic.*, n° 11, folio 168).
17 février 1554 (*Reg. des délib. munic.*, n° 26).
19 mars 1554 (*Reg. des délib. munic.*, n° 26).

des cinq portes de la cité, l'on mectra deux hommes réséants pour souldahiers et pourtiers ordinaires, lesquelz auront chascun deux gros par jour (1) ».

Des infractions à ces règlements devaient nécessairement se produire. S'il était facile aux individus atteints de peste à ses débuts de déjouer volontairement ou non la vigilance des cerbères, il était encore plus aisé aux personnes provenant des localités contaminées de pénétrer dans la cité en cachant le lieu d'où elles venaient. Aussi des règlements de cette nature s'adressent-ils plus tard aux hôteliers, qui reçoivent l'ordre de « non logier en leurs maisons les personnes provenant des lieux suspectz de peste, ou aultres lieux dangereux, sous penne de 10 livres d'amande » et même furent étendus à tous les habitants de la cité (2).

Les pauvres et les mendiants, si nombreux à cette époque de grande misère, avaient pour habitude d'errer de localité en localité, implorant partout la pitié des personnes charitables. Les conditions précaires de leur misérable existence en faisaient une proie toute désignée pour l'épidémie et leur vie errante les transformaient en agents très actifs de la dissémination du contage. Ils constituaient pour la cité un danger sérieux en temps d'épidémie et ce fait connu des magistrats éveilla toujours leur méfiance. Ordre sévère est donné aux portiers de ne laisser entrer aucun pauvre étranger dans la cité ; les mendiants étrangers qui s'y trouvent au moment du « danger de peste » sont expulsés dans le plus bref délai. Et comme il serait trop inhumain de les laisser ainsi sans ressources, le conseil leur fait distribuer quelques subsides pour leur permettre d'aller porter leur misère jusqu'à quelque ville voisine (3).

Les pauvres de la cité sont aussi l'objet de mesures spé-

---

(1) *Reg. des délibérations municipales*, n° 12, 28 juillet 1526.
(2) *Reg. des délib. municip.*, n° 10, 16 juillet 1507.
(3) *Reg. des délib. municip.*, n° 26, 19 mars 1554.

ciales. Il est utile de les empêcher d'aller mendier par les rues, mais il est nécessaire de subvenir à tous les besoins de leur subsistance. Au début, on les conduit d'office des hôpitaux spéciaux à l'hôpital de Velotte, au commencement du XVIe siècle, puis au grand hòpital général du Saint-Esprit, où ils sont entretenus par le maître du Saint-Esprit, avec le produit de quêtes spéciales et de subventions municipales. Dans la suite, on les assiste à leur domicile, au moyen de distributions régulières de vivres; moyennant quoi, la mendicité est interdite dans la cité sous peine d'expulsion.

Les grandes solennités religieuses ou autres, qui amènent à époque fixe un grand concours de populations dans la cité, peuvent constituer en temps de peste, un danger de transport de la contagion. L'ostension du Saint Suaire conservé précieusement à l'église de St-Ferjeux, qui certaines années amène jusqu'à 30.000 fidèles (1), est supprimée par un édit des magistrats (2). Les réjouissances publiques sont aussi mises en interdit; telles le mystère de « l'Homme pescheur », interdit en 1553 (3) et les grandes foires de l'Ascension et de la Saint-Martin (4). Il importe aussi de mettre les habitants en garde contre l'imprudence qu'ils pourraient commettre en se rendant dans les localités contaminées. Il leur est défendu, par exemple de se porter à la foire de Gy, où régnait en ce moment la dangereuse épidémie (5).

Ces mesures prohibitives s'opposent essentiellement à l'introduction du contage dans la cité; on en institue d'autres destinées à limiter l'épidémie dès sa première atteinte sur les habitants de Besançon. Par ordre de police, les habitants

---

(1) Par exemple en 1533 (22 mai) — *Reg. des délib. municip.*, n° 15.

(2) La procession de S-Ferjeux où se faisait l'ostension du Saint Suaire fut supprimée ainsi un grand nombre de fois en temps de peste.

(3) *Reg. des délibérations municipales*, n° 16, août 1533.

(4) *Reg. des délib. municip.*, n° 36, 2 mai 1576 et n° 22, 24 octobre 1541.

(5) *Reg. des délib. municip.*, n° 16, août 1533.

seront tenus de nettoyer les rues où ils habitent. Ils recueilleront les immondices, les « jettungs » qui les encombrent, pour les aller jeter à la rivière. Ils feront disparaître les fumiers qui s'étalent trop souvent devant les maisons. Un fonctionnaire spécial est engagé, sous le titre de « tue-chien », lequel débarrassera la ville des chiens errants, à raison de deux liards pour chaque, à l'exception toutefois des chiens des gentilshommes (1).

Le danger des agglomérations d'individus n'échappe pas non plus aux magistrats. Les écoles qui commençaient à se développer à cette époque, sont licenciées tantôt en totalité, tantôt jusqu'à concurrence de six élèves seulement (2). Les bains publics, connus sous le nom d' « estuves », qui existent au nombre de deux (estuves du Cygne et de la Teste Noire) reçoivent l'ordre de ne plus ouvrir leurs portes (3).

On se met en mesure d'isoler les malades atteints du mal. L'hôpital spécial destiné à les recevoir est réparé et remis en état. La cité, en effet, posséda pendant toute cette période d'épidémies, un local spécialement affecté à l'isolement des pestiférés. Jusqu'en 1525, c'est une maison de Velotte qui leur donna asile. Mis en location en temps ordinaire, l'immeuble était nettoyé et approprié aux besoins spéciaux à l'annonce de toute épidémie. Cet hôpital menaçant ruine, le conseil des gouverneurs décida d'en édifier un autre plus rapproché de la cité. Des difficultés financières s'étant élevées, l'hospice ne put être édifié qu'avec peine à l'emplacement primitivement choisi, hors des murs de la cité, au bas de la colline de Chaudane. On dut recourir de nouveau aux vieux bâtiments de Velotte, qu'on répara tant bien que mal. Cette pratique, qui consistait à isoler les pestiférés dans des locaux spéciaux tomba d'ailleurs en désuétude ; les magis-

---

(1) *Reg. des délibérations municipales*, n° 23, 21 août 1543.
(2) *Reg. des délib. municip.*, n° 11, 16 mai 1525 ; n° 29, 6 sept. 1564.
(3) *Reg. des délib. municip.*, n° 24, 6 juillet 1546.

trats, ayant reconnu le danger du transport à distance des malades, se bornèrent à enfermer les malades dans leurs demeures, avec ordre de n'en point sortir, sous peine de mort (1542).

II

Ces mesures prophylactiques ont été inefficaces ; un cas de peste confirmée s'est déclaré dans la ville; sans qu'on ait pu savoir comment, la contagion a frappé un des pauvres habitants de la rue de Glères ou de la rue Poitune. La rumeur publique s'en est émue dans le voisinage, et les échevins du quartier se sont empressés de porter le fait à la connaissance des gouverneurs. Ceux-ci, en présence du fait accompli, sentent la nécessité d'aviser au plus tôt aux moyens à opposer au mal. Ils s'assemblent en séance extraordinaire, et délibèrent sans retard sur les mesures à prendre. Il promulguent un règlement de circonstance, une *Police pour peste* (1), qui renfermera toutes les prescriptions à suivre en ce moment critique. Ils procèdent en même temps à la constitution du service public auquel on remettra les pouvoirs nécessaires pour assurer la stricte observation de la « Police pour peste » Ce service comprend un certain nombre de fonctionnaires et d'employés exclusivement affectés aux soins à donner aux pestiférés. Leurs fonctions commencent avec l'épidémie et finissent avec elle. En dehors du temps d'épidémie, ils sont rendus à la vie privée.

A la tête du service est placé un « contrôleur » ou « superintendant de peste ». Ce fonctionnaire est généralement choisi parmi les notables de la cité. Son principal devoir est de veiller à l'application rigoureuse des « Polices pour » peste ». « Considérant la grandeur et importance de sa

---

(1) Comme type des polices pour peste signalons celle très importante du 2 juillet 1568, publiée *in extenso* par Castan *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. I, 1876.

» charge, il devra être d'autant plus vigilant et curieux en » l'exécution d'icelle, qui sera en préalable de s'enquérir et » informer par tous bons moyens et le plus discrètement » que pourra des malades qui seront en la cité, affin de » pourveoir à chascun selon que sera besoing (1). » Il se transportera en personne au domicile du malade, et s'enquerra de son état et de ses moyens pécuniaires. Il prendra toutes les mesures nécessaires pour le faire isoler, ainsi que les personnes de son entourage immédiat.

Si d'autres personnes ont eu commerce avec le malade, le superintendant leur donne aussi l'ordre de s'isoler en leurs maisons, avec défense expresse d'en sortir. Il veillera à tous les besoins matériels des uns et des autres, et s'ils sont inscrits sur le rôle des pauvres de la cité, leur fera distribuer des subsides en nature ou en argent pris sur les fonds de l'Aumônerie générale. Il leur enverra les « officiers et commis de peste » dont le concours sera nécessaire : le prêtre qui leur administrera les sacrements de l'Eglise ; le chirurgien qui leur ordonnera les remèdes que réclame leur état ; les commis et les commises qui procèderont au nettoyage de la maison contaminée. Si le malade succombe, le superintendant mandera les enterreurs qui conduiront le corps à sa dernière demeure. Il tiendra registre exact des malades et des morts, règlera le temps d'isolement des convalescents. Bref, le contrôleur de peste supporte à lui seul la responsabilité de la lutte contre l'épidémie.

Jusqu'au milieu du XVIe siècle, la fonction de contrôleur de peste fut ajoutée à celle de *receveur du bien des pauvres*. L'assistance publique était alors représentée par un service municipal, à la tête duquel était placé ce fonctionnaire, et dont le budget était alimenté par les dons des personnes charitables ou par le produit de quêtes faites au domicile des citoyens. C'est ainsi que *Hugues Henry*, receveur du bien

(1) *Reg. des Délib. municip.*, n° 31, 2 juillet 1568.

des pauvres, se distingua pendant les épidémies qui éclatèrent en 1541 et 1542.

Dans la suite (1543), la charge de contrôleur étant devenue plus lourde, on désigne à chaque nouvelle épidémie un titulaire spécial de l'emploi. Le premier contrôleur de peste fut *Nicolas Boncompain*, promu à sa charge en 1543 (1). Ce fonctionnaire s'acquitta de sa dangereuse mission à la satisfaction de tous, et mourut à la tâche, victime de la peste en 1544 (2). Pendant la durée de ses fonctions, il ne reçut que 4 francs par mois d'appointements, qui furent portés ensuite à 5 francs. Parmi ses successeurs, signalons *Claude Vaillant*, nommé en 1546 (30 avril), aux appointements de cent sols tournois par mois ; *Hugues Henry* (1551), qui avait eu déjà la direction des affaires de Peste quelques années avant au titre de Receveur du bien des pauvres.

Le prêtre de peste vient apporter aux malades les consolations de la religion, et aux moribonds les derniers sacrements de l'Eglise. Il se rend auprès des uns et des autres sur la réquisition du superintendant, et ne s'occupe exclusivement que des pestiférés. Il lui est formellement interdit de consacrer son ministère aux personnes de la cité non malades de peste, comme il est défendu, sous peine de bannissement, aux autres prêtres de la ville de donner leurs secours aux pestiférés.

Antérieurement à 1544, le prêtre de peste est désigné par le Chapitre de Besançon, sur une demande adressée à l'archevêque par la municipalité. Après cette date, ce sont les vicaires des paroisses qui doivent procéder à l'élection d'un d'entre eux, qui est affecté à ce service spécial. Comme avantages matériels, la municipalité sert aux titulaires de l'emploi des honoraires variant de 5 à 10 francs par mois. Un logement dans un des bâtiments municipaux, le plus

---

(1) *Reg. des délibérations municipales*, BB, 23, 19 août 1543.

(2) *Reg. des délib. municip.* BB, 24, 26 août 1544.

souvent dans un bastion des fortifications lui est en outre imposé.

Aux soins médicaux nécessaires aux pestiférés sont préposés un ou plusieurs *barbiers* ou *chirurgiens de peste* Il existe bien dans la cité des docteurs en médecine ayant conquis leurs diplômes dans les grandes universités ; mais c'est à titre exceptionnel qu'ils se dévouent aux victimes de l'épidémie. Les pestiférés sont le plus souvent couverts de plaies suppurantes, de « charbons » à cautériser, d'abcès à ouvrir, et le traitement de ces diverses lésions ressortit plutôt à l'art chirurgical. Jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, la chirurgie fut l'apanage de la corporation des barbiers. Trois années d'apprentissage sous la direction d'un maître, mettaient le jeune disciple à même de manier également bien le rasoir et le bistouri.

C'est donc à la corporation des barbiers que les gouverneurs s'adressent pour désigner celui d'entre eux qui sera promu aux fonctions de « barbier de peste ». Cet officier est chargé de visiter les malades de la cité « frappés de pestilence ; lesquels il sera tenu de visiter personnellement, » même que ce sont gens d'estat S'ilz sont plébéiens, ne » sera tenu de lez visiter personnellement ; ains (mais) seulement sera tenu de leur bailler remède salutaire selon » l'art de cirreurgie. Desquelz patiens et malades sera contenté selon la faculté d'iceulx (1) ». Comme rétribution, le barbier de peste reçoit une somme variant de 6 à 10 francs par mois, et parfois moins encore, de 40 à 50 francs par an. Il arrive rarement que la médiocrité de ces honoraires, ou la peur du danger détournent de leurs devoirs les barbiers de la cité, et que leur corporation refuse de désigner un de ses membres pour le service de la peste La municipalité fait alors appel à des praticiens du dehors, auxquels on accorde le droit de se fixer à Besançon, et un « hommage » pécu-

(1) *Reg. des délibérations municipales*, n° 8, fol. 117. 14 avril 1494.

niaire pour leurs frais de voyage. Ces dépenses sont portées à la charge de la corporation des barbiers (1).

Ces divers officiers de peste sont assistés dans leur dangereuse mission par un personnel auxiliaire de « commis et de commises », d' « enterreurs » et de « sergents » Les « commis », gens quelconques recrutés parmi les artisans ou les hommes de peine, ont une tâche assez analogue à celle de nos infirmiers actuels. Ils entourent les pestiférés des menus soins nécessaires à ces malades : ils nettoyent les maisons contaminées et secondent dans la mesure de leurs moyens les médecins et les barbiers. Les « enterreurs », nommés eux aussi pour la durée de l'épidémie, procèdent exclusivement aux inhumations des victimes de la peste ; quant aux « sergents de peste », ce sont de simples agents de police chargés de veiller à la bonne exécution des règlements et des prescriptions ordonnés par les officiers de peste.

Ces modestes fonctionnaires sont généralement choisis parmi les volontaires qui se présentent à chaque épidémie. Ils font cependant défaut à certains moments, et en ce cas, on en fait venir de l'extérieur En échange de leurs services, ils reçoivent de la municipalité une modique rétribution, variant entre 2 et 6 gros par jour, ou encore 3 francs par mois. Un logement spécial leur est de plus affecté dans un des bâtiments municipaux.

Observons-les à l'œuvre. Au premier cas de peste connu, le superintendant se transporte au domicile du malade et reconnaît la nature de la maladie à ses symptômes habituels. Il ordonne à « tous ceulx de la maison où se trouve le » malade, soy contenir en ladite maison, sans en sortir, » hanter ny fréquenter avec personne ». Il s'enquiert « de » tous ceulx qui ont hanté ou fréquenté en icelle, et les » enserre en leur maison avec prohibition d'en sortir ».

---

(1) *Reg. des délibérations municipales*, n° 36, 21 juillet 1576.

Puis il examine « curieusement » les maisons voisines, pour voir « si elles sont bien closes de murailles et de com-» petente haulteur [1] ». Il avertit les voisins de n'avoir pas de « hantise » avec les pestiférés.

« Affin qu'ils soient accommodez de ce qui leur est néces-» saire », le superintendant pourvoit « à leur faire adminis-» trer de l'eau devant leurs maisons », il leur assigne « les » lieux les plus écartés et les moins fréquentés en la » rivierre », pour y aller laver leur linge, en leur enjoignant expressément et sous peine de mort « de ne semer ny » délaisser par les rues ou à la rivierre aulcun linge, em-» plastre ny aultre chose [2] ». Il annonce ensuite aux patients la visite prochaine des officiers et commis de peste. Pour désigner la maison contaminée, et pour éloigner les passants, il fait placer devant elle un signal spécial, une croix en bois fixée à la façade et pendant la nuit des lanternes allumées.

Si le pestiféré est trop pauvre pour être soigné à son domicile, on le conduit, en prenant toutes les précautions d'isolement nécessaires, dans les hôpitaux construits spécialement pour ces malades. Dès les premières épidémies, il est fait mention de l'hôpital des pestiférés de Velotte, qui fonctionna régulièrement jusqu'en 1525. Tombant en ruines vers cette époque, la municipalité décida d'en édifier un autre plus près de la cité, et un emplacement fut choisi au pied de la hauteur de Chaudane [3]. Des difficultés financières retardèrent longtemps la réalisation de ce projet, et on dut utiliser de nouveau les bâtiments de Velotte. La nécessité de l'isolement dans un hôpital exclusif aux pestiférés avait été reconnue par un essai malheureux de leur traitement à l'hôpital général du Saint-Esprit.

(1) Police pour peste de 1568. *Reg. des Délib. municip.* n° 31, 2 juillet 1568.
(2) Id.
(3) *Reg. des Délib. municip.*, n° 12, 1525.

Le barbier de peste mandé par le surintendant arrive bientôt auprès du malade. Il l'examine attentivement et entreprend le traitement que lui commande les préceptes de son art. Il incise les « charbons » du patient, le couvre d'emplâtres dûment composés suivant « l'Art de cirreurgie », lui prescrit les « électuaires » et les « conserves » usitées en pareil cas. Etant donnée l'importance des épidémies à cette époque, il existe dans la pharmacopée une série de remèdes classiques ou secrets, œuvres des apothicaires ou des « maîtres mirres » de l'époque. Ceux d'un certain *Ayme*, « juif maître-physicien (1) » et de *Saulget*, apothicaire de Besançon vers 1543 (2), paraissent avoir joui d'une certaine réputation. Quelques-uns de ces remèdes soi-disant spécifiques, sont fort compliqués et ne renferment pas moins de 20 ou 30 composants (3).

---

(1) *Reg. des Délib. municip.* n° 7

(2) *Reg. des Délib. municip.* n° 23, 10 sept. 1543.

(3) Voici un spécimen curieux d'un de ces électuaires, inscrit en latin sur le dernier feuillet d'un vieux missel conservé à la Bibliothèque municipale de Besançon (manuscrit n° 58), datant de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle :

Contra pestem ad conservandum :

(Prenez)	Boli aromati..........	
	terrae sigillatae.......	
	lotae.................	
	aquae buglossae......	
	aquae melissae.......	*ââ* (de chaque) 1/2 once.
	aquae acetosae.......	
	aquae audivae........	
	aquae rosarum.......	
	Radicis tormentillae.....	3 onces.
	Croci................	*ââ* 1 once.
	myrrhae.............	
	santalli albi et rubri..	*ââ* 1/2 gros.
	citri acetosae.........	
	Gallage..............	
	cynnamomi..........	*ââ* 1 gros 1/2.
	gariossae (?).........	

En même temps, les commis et les commises procèdent au nettoyage de la maison, éventent la literie et les habillements du malade, brûlent des aromates et des « parfums ». Cet usage d'incinérer des résines ou des plantes aromatiques très ancien et très répandu est digne de remarque. On croyait à cette époque que les vapeurs et les fumées âcres dégagées par la combustion de ces produits possédaient une grande efficacité contre les « miasmes » auxquels on attribuait la contagion. Dans les dernières épidémies (celles de 1629 à 1640), on adjoignit toujours aux officiers de peste un ou plusieurs fonctionnaires chargés de brûler ces « parfums » et qui, pour cette raison, reçurent le nom de « parfumeurs ».

Si le traitement institué demeure inefficace et si le patient va plus mal, survient alors le prêtre, qui donne au moribond les derniers secours de la religion. Après son décès enfin, les enterreurs de peste viennent accomplir leur œuvre funèbre. Ils emportent le cadavre sur un brancard ou sur une voiture à bras dont les roues ne sont pas ferrées pour éviter le bruit, et le conduisent jusqu'au cimetière réservé aux pestiférés. Ils cheminent ainsi nuitamment, sans aucune pompe et silencieusement. Le corps est descendu dans la fosse, « qui est faicte de compétente profundité », et on y joint « les habits, linges, couvertes et aultres semblables » meubles qu'on aura maniés allentour du deffunct. » On recouvre quelquefois le tout d'une couche de chaux vive et la fosse est ensuite « bien remplie et couverte ».

(Prenez)	diptamae (?)	ââ	2 gros.
	gentianae		
	aristolochiae rotundae.		
	pimpinellea...........		
	baccarum lauri..........		2 gros 1/2.
	Zucari albi (sucre blanc).		2 livres.

qui dissolvatur cum 1 once tyriacae (?) et aquis supra scriptis, et fiat electuarium per bolos, et ponatur in massa-pano.

Que le traitement ait été couronné de succès et que la maladie ait heureusement évolué vers la guérison, les pestiférés sont tenus d'observer certaines prescriptions avant de recouvrer leur entière liberté. Qu'ils aient reçu des soins en leur domicile ou à l'hôpital, ils devront rester « enserrez et clos » pendant un délai de quarante jours à compter de leur guérison complète. Passé ce terme, ils auront permission d'ouvrir leur maison mais sans en pouvoir sortir ni permettre qu'on pénètre chez eux.

Ces précautions d'isolement pendant et après l'épidémie sont imposées au personnel de peste. Appelés par leurs fonctions à promener leur activité à travers les rues de la ville, les fonctionnaires doivent se garder du contact, de l'approche même avec des habitants non malades. Ils se tiendront dans tous les cas au milieu de la chaussée, porteront à la main une baguette blanche et seront précédés et suivis à quelque distance par les sergents de peste porteurs eux aussi de la baguette blanche. La nuit, les baguettes sont remplacées par des lanternes ou des chandelles allumées. Les passants ainsi prévenus pourront facilement fuire le voisinage de ces funèbres promeneurs. Une demeure spéciale est désignée aux fonctionnaires, dans laquelle ils sont invités à se murer tant que leurs fonctions ne les appellent pas au dehors. L'épidémie terminée, ils sont astreints, comme les pestiférés, à une quarantaine sévère.

Telles sont dans leur ensemble les mesures contre la peste disséminées dans les nombreuses « polices pour peste » promulguées au XVIe siècle Leur application en fut faite avec une sévérité qui nous paraîtrait excessive de nos jours. Au début, des amendes proportionnées à la fortune des contrevenants punirent les infractions à ces règlements. Puis on en vint bientôt au bannissement hors de la cité, temporaire ou définitif, et enfin à la peine capitale. Les délinquants étaient conduits par les sergents à Chamars et « harquebusés jusqu'à ce que mort s'ensuyve ».

La conduite des officiers et commis de peste fut également surveillée de près. Il se rencontra, dans le très grand nombre de personnes employées, des misérables qui cherchèrent à profiter de l'isolement fait autour d'eux pour se livrer à des attentats contre la personne, et plus souvent contre les biens des malades. Lorsque ces faits parvinrent à la connaissance des magistrats, ceux-ci édictèrent les peines les plus sévères contre les coupables : bannissement et peine capitale.

Mais si le service de peste eut ses criminels, il eut aussi ses héros. Plusieurs payèrent de leur vie leur dévouement au chevet des malades. Tels Nicolas Boncompain et Chassignet, superintendants, Simon de Lanoix et plusieurs de ses confrères chirurgiens, un prêtre de peste, des commis et des enterreurs.

Il est difficile maintenant d'apprécier exactement quelle fut l'efficacité de ces mesures hygiéniques en leur temps. Elles ont été très certainement impuissantes à empêcher l'invasion de l'épidémie à Besançon ; la grande fréquence de celles-ci, leur répétition à intervalles rapprochés le prouvent surabondamment. Tout au plus eurent-elles pour effet de restreindre le mal à un moindre nombre de personnes et peut-être d'abréger la durée des épidémies. Encore faudrait-il, pour être affirmatif en l'espèce, posséder des données numériques précises et complètes qui font défaut dans les relations des registres municipaux sur la peste.

La médiocrité des résultats de ces ordonnances contre le fléau ne doit pas les faire réprouver comme vaines et inutiles ; elles sont seulement incomplètes. Armés de connaissances médicales rudimentaires, ignorant surtout l'infiniment petit qui causait une si grande calamité, les magistrats municipaux ne pouvaient opposer au fléau qu'une barrière imparfaite, présentant d'invisibles fissures par lesquelles s'infiltrait la contagion. La science contemporaine, mieux

armée, a pu combler ces fissures et parfaire ainsi l'œuvre des anciens hygiénistes. Mais ce n'est qu'un perfectionnement de détail, une application plus exacte des grands principes de l'hygiène découverts autrefois. La prophylaxie et l'isolement, qui forment aujourd'hui la base de la lutte contre l'épidémie, appartiennent aux anciens gouvernements, et ce n'est pas un de leurs moindres titres à notre reconnaissance.

NOTES

SUR

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE

d'après des documents inédits de la Bibliothèque de Besançon

Par M. Georges GAZIER

SECRÉTAIRE DÉCENNAL

Séance du 21 janvier 1905.

Bernardin de Saint-Pierre a été en ces derniers temps l'objet d'études très minutieuses et très savantes, et le livre que M. Maurice Souriau, professeur à l'Université de Caen, vient de faire paraître sur lui semble définitif. M. Souriau a détruit bien des légendes qui s'étaient répandues sur le compte de l'auteur de Paul et Virginie et réhabilité dans une certaine mesure le caractère de celui-ci assez sévèrement jugé jusqu'alors. L'occasion semble donc bonne de signaler les différents écrits de Bernardin de Saint-Pierre qui se trouvent conservés à Besançon.

On sait déjà que Bernardin de Saint-Pierre avait concouru pour le prix d'éloquence de l'Académie de Besançon en 1778. Son mémoire de 19 pages répond à la question suivante : *Comment l'éducation des femmes pourrait contribuer à rendre les hommes meilleurs.* Il est conservé, transcrit de sa main, à la Bibliothèque publique de Besançon (*Fonds de l'Académie*, nº 38, folio 550) Cette même année concourut à côté de lui Mlle Phlipon, la future Mme Roland, mais ni l'un

ni l'autre ne furent jugés dignes d'être couronnés. l'Académie estima qu'aucun mémoire ne méritait le prix ; le sujet fut remis au concours pour l'année suivante et cette fois le capitaine comte de Costa, de Chambéry, fut plus heureux que ses concurrents. Bernardin de Saint-Pierre n'avait pas jugé devoir se présenter à nouveau au concours. Son mémoire, fortement inspiré de la lecture des œuvres de son ami Rousseau, avait dû choquer par la hardiesse de certaines idées. Bernardin de Saint-Pierre s'y élève notamment avec beaucoup d'énergie contre les châtiments corporels en usage à cette époque, et condamne le système d'éducation des jeunes filles dans les couvents, affirmant que celles-ci doivent être élevées par leurs parents. Il faut cependant dire, à l'éloge du bon goût de l'Académie que ce mémoire, de même que celui de Mlle Phlipon fut retenu pour un deuxième examen, et que dans les délibérations de l'Académie (1777), on en déclare le plan bon et la seconde partie bien supérieure à la première.

Mais outre ce mémoire, la Bibliothèque de Besançon possède encore trois lettres autographes de Bernardin de Saint-Pierre conservées dans le fonds dont l'inventaire n'a pas encore été publié.

Deux de ses lettres ont un caractère purement littéraire et ne mériteraient peut-être pas d'être tirées ici de l'oubli si leur destinataire n'était un franc-comtois. Charles Pertusier, à qui écrivait Bernardin de Saint-Pierre est né à Baume-les-Dames en 1779. Admis à 15 ans à l'Ecole polytechnique il devint officier dans l'artillerie légère. Envoyé en Dalmatie, puis attaché à l'ambassade de France près de la Porte, il profita de ses loisirs pour étudier la littérature et l'histoire de ces pays. Il publia plus tard le résultat de ses recherches dans différents ouvrages qui parurent sous la Restauration, sur la Bosnie, la Dalmatie, la Roumélie, la Valachie, la Moldavie, etc. *(V. Quérard, la France littéraire, art. Pertusier).*

On retrouve ensuite Pertusier, major du régiment d'ar-

tillerie à cheval de la garde royale, puis en 1825, lieutenant-colonel du train de la même garde. Il fut anobli par lettres patentes du 24 mars 1830. Pertusier fit partie de différentes sociétés savantes et l'Académie de Besançon lui ouvrit ses portes le 24 août 1823. Son discours de réception où il fait l'éloge des sociétés littéraires est publié dans les mémoires de cette Académie (1824 janvier p. 26). Il mourut à Besançon le 1er mars 1836.

Mais ce ne sont pas ces travaux scientifiques qui mirent Pertusier en relations avec Bernardin de Saint-Pierre. Vers l'âge de 16 ans, ce jeune sous-lieutenant voulut comme tant d'autres s'essayer dans la littérature, et se sentit attiré vers la pastorale, genre que Bernardin de Saint-Pierre et Florian venaient de remettre en honneur. Ses premières œuvres ne furent pas publiées, mais elles existent en manuscrit à la Bibliothèque de Besançon, soigneusement transcrites sur un cahier en tête duquel se trouve une assez fine composition au lavis et à la gouache signée B. Chevaux. Le titre est le suivant : *Œuvres pastorales de Charles Pertusier composées à l'âge de seize ans.* Après un long discours sur la poésie pastorale, on y trouve toute une série de dialogues, dans le goût naïf et mièvre du temps intitulés : *La nuit d'été ou la rencontre imprévue*, *La piété filiale*, *Les moissons*, *La cascade*, *Les bons parents.*— Mais ce qui nous intéresse ici c'est la dédicace, qui se trouve en tête du manuscrit, adressée à Bernardin de Saint-Pierre. Il suffit d'en citer les premières lignes, pour donner une idée du ton emphatique de cette lettre.

« Monsieur, excusez la grande liberté que j'ose prendre en faveur de l'admiration que m'ont causée vos ouvrages ; l'admiration, ai-je dit ? Ah ! ce n'est pas assez, disons l'extase. Mais cette expression ne rend pas encore la force de mes sentiments. O nature, es-tu la sœur de ce parent si touchant ? il le faut, pour que tu le serves avec tant de prédilection... ». Et ainsi de suite durant cinq pages.

Bernardin de Saint-Pierre ne pouvait résister à tant d'enthousiasme. mais il lui était difficile d'autre part d'admirer sans réserves les productions de son jeune admirateur. Ce fut alors qu'il lui écrivit la lettre suivante, datée d'Essonne le 28 décembre 1796, où il lui donna les plus excellents conseils.

« 28 décembre 1796.

» J'ai receu, Monsieur, hier 7 nivôse votre lettre datée du 17 frimaire. Je n'ai ni le temps, ni l'indiscrétion de dire à aucun auteur mon avis sur ses productions. Cependant je répondrai à votre confiance, en vous conseillant d'étudier de bons modèles, afin de vous former le style, et de ne rien composer que d'après nature. Vous pourrés ensuite imaginer.

» Aimés surtout la vérité, craignés souvent de la dire, mais jamais de l'entendre.

» C'est parce que je vous vois dans ces dispositions et que vos inclinations douces et champêtres méritent d'être encouragées que je vous écris avec une franchise que vous trouverés peut-être sévère : vos deux pastorales ont des grâces, mais il y a trop de répétitions. D'ailleurs il est aussi difficile de peindre des bergers du sein de la capitale que des filles de la cour, au sein d'une campagne. Au reste j'y ai trouvé une idée ingénieuse celle du loup changé en agneau ; vous devez charger votre palette de différentes couleurs et vous les trouverés dans les bons auteurs latins et surtout dans la nature.

» Je vous embrasse de tout mon cœur.

» De Saint-Pierre.

» A Essonnes le 8 nivôse l'an 5. »

Loin d'être découragé par cette lettre, Pertusier continua à écrire des pastorales, et, deux ans après, il imprimait à Pa-

ris le *Berger arcadien ou premiers accens d'une flûte champêtre.* (Paris, André, an VII). Dans la préface de ce livre qui n'est pas beaucoup plus ennuyeux que ceux que publiait alors Florian par exemple, Pertusier rend encore une fois hommage à l'auteur de Paul et Virginie mais cette fois en termes plus discrets.

Bernardin de Saint-Pierre le remercia de l'envoi de son volume par la lettre suivante le 18 décembre 1798.

« 18 décembre 1798.

» Citoyen,

» Je suis très sensible à l'attention que vous avez eue de m'envoyer un exemplaire de votre *Berger arcadien.* Dès que mes occupations m'en donneront le loisir, j'irai chercher avec lui des délassements que me refusent la saison et ma vie sédentaire. Ce n'étoit pas moi que vous deviés citer au nombre de vos modèles dans votre préface mais la nature seule dont je n'ai tracé que de foibles crayons Je vous exhorte à l'étudier elle-même et à poursuivre la carrière où vous êtes entré. Vous ne trouverés que dans ses ouvrages les sources du goust et du bonheur. Salut et fraternité.

» De Saint-Pierre. »

« Ce 28 frimaire an 7.

» J'ai égaré votre lettre et par conséquent votre adresse. J'envoye ma réponse chez votre libraire.

» Au citoyen André, libraire-imprimeur, pour remettre au citoyen auteur du berger Arcadien, rue de la Harpe n° 477, à Paris. »

Pertusier commit encore quelques ouvrages de littérature, *Les premières étourderies, ou quelques chapitres de ma vie, en attendant mieux* (Paris, an VIII, 3 vol.) ; *Les Amants de*

Corinthe (Paris, 1800, 2 vol.), mais ce ne fut plus Bernardin de Saint-Pierre qu'il prit pour modèle, car ces derniers romans rappellent beaucoup plus l'auteur risqué des *Liaisons dangereuses*, comme lui officier d'artillerie.

La troisième lettre de Bernardin de Saint-Pierre que possède la Bibliothèque de Besançon est d'un caractère plus intime. Elle est adressée par lui à sa jeune femme, la fille de l'éditeur Didot, qu'il avait épousée en 1793. On a beaucoup parlé de cette union de Bernardin de Saint-Pierre avec Félicité Didot et généralement pour attaquer la mémoire du vieux mari qui à 55 ans avait pris une femme de 20 ans. Tout récemment encore M. Ruinat de Gournier a fait paraître une étude intitulée : *Amour de philosophe*, sur Bernardin de Saint-Pierre et Félicité Didot ; et ses conclusions sont très sévères pour le philosophe. Félicité Didot était une jeune femme malade, atteinte de la tuberculose qui devait l'emporter en 1800, et portée à la mélancolie. On a dit que son mari l'avait reléguée à la campagne, à Essonne (cela valait assurément mieux pour sa santé que le climat de Paris), et que n'ayant jamais voulu voir en elle qu'une ménagère un peu sotte, il lui avait témoigné fort peu de tendresse. On en a donné notamment comme preuve quelques lettres de lui qui ne sont remplies que de détails de ménage. « Il n'y mettait vraiment pas assez de coquetterie avec cette jeune femme qui avait plus de trente ans de moins que lui, dit Mme Arvède Barine dans son charmant volume sur Bernardin de Saint-Pierre. Toujours des détails de ménage : envoie-moi des pommes... fais semer des concombres... n'oublie pas les haricots.. pourquoi avoir un porc quand nous manquons de pommes de terre. » Et elle ajoute : « Ce n'était pas la peine d'avoir épousé un poète. »

La lettre ci-jointe, datée de 1797, n'est pas pour infirmer ce que dit Mme Arvède Barine. Il est certain qu'elle est

pleine de détails de ménage, mais il convient de remarquer aussi que le mariage entre de Saint-Pierre et sa femme datait déjà de quatre années ' Et croit-on que les poètes ne puissent jamais descendre des sommets du Parnasse pour s'occuper des humbles détails de leur ménage ? La correspondance de Racine avec sa famille laisserait-elle supposer toujours qu'elle émane de l'auteur d'*Iphigénie* et non du plus paisible des bourgeois ?

Bernardin de Saint-Pierre dans cette lettre se montre très doux et très affectueux vis-à-vis de sa femme, et, s'il lui rend compte des commissions dont elle l'a chargé à Paris, il prouve combien il s'intéresse à sa santé et il parle avec amour de leur petite Virginie qui n'avait pas encore vu naître son frère Paul :

« Je t'envoye, ma bonne amie, la recette que j'avais oubliée, mais M. Daubenton n'est pas d'avis que tu en fasse usage ni pour toi, ni pour notre enfant. J'en pense de même. J'ai voulu seulement te marquer par là ma bonne volonté. Je consulterai sur la toux opiniâtre M. Portail, le plus ameux médecin de Paris dans ce genre de maladie. Je le verrai certainement à l'assemblée publique.

» Toutes tes commissions seront remplies, à l'exception des paillassons qui sont à un prix excessif. Tout le monde ici y supplée par des morceaux de vieille tapisserie et tu sais que nous en avons en abondance. On me demande 10 sols par pied du paillasson que l'on payait en 90 3 sols. Les ouvriers en ce genre sont très rares. Tu peux faire couper et arranger avec des petits clous à poste fixe, des coupons de tapis que le chien ne déchirera pas. Fais en mettre même sous la table à manger. Maréchal dans ces temps de pluie a peu à faire dans le jardin. Ces morceaux de tapis seront plus propres et plus durables que la paille s'ils sont bien cloués dans les intervalles des carreaux.

» Je ne partirai d'ici que le 17e jour où j'aurai la joye de

te revoir ainsi que notre Virginie. Dis lui qu'elle me garde des croquignoles parce que j'ai été bien sage et que je fais tout ce que tu veux; comme Virginie est aussi bien obéissante, je lui apporterai un couvert d'argent, pour manger toute seule, un petit sifflet pour appeler les oiseaux et un petit livre pour apprendre à lire de jolies histoires. Je ferai aussi ma barbe pour l'embrasser sans la piquer.

» Ta cousine Constantin chez laquelle je dîne aujourd'hui m'a dit que ta cousine Legrand et ses enfans se portoient bien; elle me charge de te faire mille amitiés, ainsi que ta tante. Notre futur logement au Louvre ne sera pas si triste que je ne le croyois, il est d'ailleurs fort commode.

» Je t'embrasse de tout mon cœur, ma bonne amie; ménage-toi bien. Il n'y a rien de pressé pour le bain, vu la saison, surtout si tu as du lait répandu. Mille amitiés à ta mère et à tes cousines Mes nombreuses affaires m'obligent de quitter la plume. Adieu, ma Virginie, soyez bien douce, embrassés pour moi vos deux mamans et faites-leur une belle révérence. Ton bon ami,

« DE SAINT-PIERRE ».

» Ce II messidor l'an 5e.

» Ecris-moi avant mon départ. Mets ta confiance en Dieu, tout ira bien ».

» A la citoyenne de Saint-Pierre près le passage de la Nocelle à Essonnes ».

Cette lettre, qui n'était certes pas destinée à la publicité, n'ajoute assurément rien à la gloire littéraire de Bernardin de Saint-Pierre, mais elle semble attester que ce n'était nullement un mauvais mari. Ajoutons que Félicité étant morte, Bernardin se remaria à 63 ans avec une jeune fille Désirée de Pelleporc et qu'il rendit sa seconde femme parfaitement heureuse. De plus il conserva toujours d'excellentes relations d'amitiés avec sa première belle-mère, Mme Didot, ce

qui tend bien à établir qu'il n'avait pas fait le malheur de la pauvre Félicité ! S'il ne lui écrivait pas des lettres sentimentales comme à sa seconde compagne, c'est peut-être tout simplement que le caractère de cette jeune femme n'était pas fait pour les comprendre.

CORRESPONDANCE

DE

LECOZ ET DE GRÉGOIRE

(1801-1815)

PUBLIÉE

AVEC UNE INTRODUCTION & DES NOTES

PAR

LÉONCE PINGAUD

Séance du 17 juin 1905.

INTRODUCTION

Ce recueil comprend quarante-huit lettres, dont 22 de Le Coz et 26 de Grégoire, écrites de 1801 à 1815.

Les lettres de Lecoz ont été empruntées aux trente registres contenant la copie de sa vaste correspondance pendant les années de son séjour à Besançon, copie faite au jour le jour par ses secrétaires. Ces registres, d'abord conservés dans la famille de l'archevêque, ont passé il y a quelques années entre les mains du P. Roussel, de l'Oratoire, aujourd'hui professeur à l'Université de Fribourg (Suisse). Ils lui ont fourni la matière de deux publications intéressantes pour l'histoire religieuse de la Bretagne sous la Révolution et de la Franche-Comté sous l'Empire (1). Ils m'ont été gracieusement communiqués par lui, ainsi que par le propriétaire de la collection privée dont ils font maintenant partie. Mon collègue M. A. Gazier, professeur à la Sorbonne et gardien des papiers de Grégoire, m'a obligeamment fait connaître, outre les originaux d'un grand nombre de ces lettres, divers documents relatifs au diocèse de Besançon, par l'entremise de son fils, notre aimable et dévoué secrétaire.

Les lettres de Grégoire proviennent 1º d'un gros volume manuscrit provenant de la succession de Grappin, légataire

---

(1) *Correspondance de Lecoz*... publiée par la Société d'histoire contemporaine. — Paris, Alphonse Picard et fils, 1900-1906, 2 vol. petit in-8. Six des lettres qui suivent ont été déjà imprimées, une dans le t. 1er, p. 391 et cinq dans le t. II, pp. 144, 146, 296, 367, 398.

des papiers de Lecoz: 2º du ms. coté 641 de la Bibliothèque publique de Besançon.

En reconstituant ce dossier dans l'ordre chronologique, en le complétant par une annotation empruntée aux documents de l'époque, j'ai essayé de faire mieux connaître deux personnages ecclésiastiques sur lesquels le P. Roussel et M. Gazier n'ont donné que des études volontairement incomplètes ou inachevées (1). J'ai voulu montrer en même temps, d'après des témoignages de première main, l'Eglise constitutionnelle, celle des révolutionnaires, toujours vivante sous l'Empire : telle la Petite Eglise, celle des royalistes, continuant à ne pas croire légitime, en dehors de son système politique et religieux, le gouvernement des âmes en France.

Lorsque fut conclu entre Pie VII et le Premier consul le Concordat de 1801, Grégoire, évêque de Loir-et-Cher et Lecoz, évêque métropolitain d'Ile-et-Vilaine, s'efforçaient depuis dix ans d'acclimater en France l'établissement ecclésiastique imaginé par l'Assemblée Constituante, disloqué par la Convention, impatiemment toléré par le Directoire. Un attachement commun à la Constitution civile du clergé, fortifié par la lutte contre des adversaires de tout bord, les rapprocha toujours après des dissidences passagères. Sous couleur de maintenir à tout prix au milieu de l'anarchie politique la vieille religion nationale, ils avaient adopté du même cœur une forme d'Eglise où ils faisaient, si je puis dire, fraterniser la Déclaration de 1682 avec celle des Droits de l'homme. Non seulement ils la servirent, mais ils la recommandèrent par leurs mœurs austères, leur amour de l'étude, leur vie laborieuse et appliquée. Ce n'était pas trop pour compenser les faiblesses et les apostasies d'un grand nombre de leurs collègues.

---

1) *Un évêque assermenté. Lecoz, évêque d'Ille-et-Vilaine*, par A. Roussel, de l'Oratoire (Paris, Lethielleux, s. d.). — *Etudes sur l'histoire de la Révolution française*, par A. Gazier (Paris, Colin, 1887).

De 1795 à 1801, ils assumèrent donc la tâche ingrate, presque surhumaine, de relever de ses ruines, en face d'un gouvernement malveillant ou hostile, leur Eglise morte presque aussitôt que née. sauf à interpréter très librement l'acte qui lui avait donné naissance. Les 57 lettres de Lecoz à Grégoire publiées par le P. Roussel (t. 1er de la *Correspondance*) nous rendent déjà témoignage de cette activité. La correspondance qu'on va lire les continue ; elle ne devait plus s'interrompre, sous le régime concordataire, qu'à la mort de Lecoz (1815). Pendant cette période, Grégoire est relégué au Sénat ; celui qui signe « l'ancien évêque de Blois » est réduit à des fonctions politiques à peu près décoratives ; son ami au contraire a accepté d'organiser et de gouverner, sous l'autorité du Saint-Siège et du gouvernement français, le vaste diocèse de Besançon. Dans leur nouvelle situation, ils tiennent à s'affirmer mutuellement qu'ils peuvent encore combattre de concert. L'édifice à l'abri duquel ils ont reçu la consécration épiscopale n'est plus qu'une ruine, mais ils tiennent à honneur d'en protéger les pierres dispersées, puisqu'à leurs yeux il a abrité, en des temps où l'irréligion régnait, ce qui restait de foi en France.

Entre les deux prélats, l'un lorrain et l'autre breton et tous deux tenaces à la manière de leur pays, on peut noter à distance quelques différences de caractère et de conduite. Grégoire est d'instinct un homme d'opposition et de lutte ; il ne se trouve à son aise, politiquement et religieusement parlant, qu'au milieu des minorités. Comme prêtre il combattra sans relâche les ultramontains, en cela successeur des gallicans et des jansénistes du XVIIIe siècle. Comme homme politique, il a provoqué le 22 septembre 1792 l'établissement de la république avec la célèbre phrase : L'histoire des rois est le martyrologe des peuples ; il n'en fera pas moins comme malgré lui la guerre aux républicains, aussi acharnés contre la religion que contre la royauté. Sous le Consulat et l'Empire, il conduit dans le Sénat une opposition discrète

mais obstinée à Napoléon et, dès l'été de 1812, il rédige un projet de déchéance de l'empereur où tout est prévu, même les remerciements à adresser aux puissances étrangères. Sous Louis XVIII, il deviendra à l'occasion le porte-drapeau du libéralisme révolutionnaire. Défenseur des juifs et des nègres à une époque où les uns et les autres vivaient en dehors du droit commun, il se montrera dissident partout et toujours.

Lecoz au contraire est un optimiste ; bien qu'également militant et inflexible dans ses opinions, il n'est jamais à court d'espérances. Au milieu de ses disgrâces pastorales sous la République, il s'imagine voir les fidèles affluer, les communions se multiplier dans toutes les églises où il passe. Sous l'Empire, il s'émerveille de la piété des militaires venus dans sa cathédrale assister aux *Te Deum* de victoire ; il se croit destiné à opérer la conversion des protestants de son diocèse, il correspond avec les pasteurs de Genève sans jamais désespérer de les convaincre. Si, comme Grégoire, il demeure gallican à l'ancienne mode, et en même temps sympathique aux hommes de Port Royal, il pardonne moins volontiers à la Révolution ses excès. En revanche il interprète plus largement que lui le fameux texte *Non est potestas nisi a Deo*, au point de professer envers l'autorité civile, qu'elle soit représentée par un conventionnel en mission, par Napoléon ou par Louis XVIII, un respect porté jusqu'à la faiblesse. La première lettre de ce recueil les montre, à la veille du Concordat, tels qu'ils ne devaient plus cesser d'être : Lecoz rallié à tout prix, Grégoire irréconciliable quand même. Ils n'en étaient pas moins tous deux des vaincus et ils se donnèrent réciproquement, dans leurs confidences épistolaires, l'illusion de combattre encore.

L'ex-conventionnel Treilhard disait après la faillite politique de son parti sous le Directoire : Nous en sommes au point où nous n'avons plus à sauver la Révolution, mais seulement les hommes qui l'ont faite. C'est là l'état d'esprit

qui a permis à tant d'anciens jacobins de servir Napoléon Ier. Les anciens assermentés firent comme les anciens terroristes. Leur Eglise n'existait plus, mais ceux qui l'avaient fondée et fait vivre ne se résignaient pas à n'être plus rien. A part un groupe de dédaignés, de déserteurs ou d'irréconciliables, ils pénétrèrent, à tous les degrés de la hiérarchie, dans l'Eglise concordataire, sauf à y introduire, par fidélité secrète au passé ou par amour-propre, un esprit particulier. L'accord avec Rome, en ce qui les concerne, avait été conclu au prix d'une équivoque. Le pape, contraint d'accepter dans le nouvel épiscopat douze anciens constitutionnels, subordonna leur institution canonique à la reconnaissance par eux des brefs pontificaux condamnant l'œuvre ecclésiastique de 1790, en d'autres termes à une rétractation. La plupart, forts de l'appui du gouvernement, esquivèrent cette rétractation ; ils se dirent d'une façon générale, avec des restrictions mentales, dociles aux enseignements de l'Eglise romaine ; rien de plus. Le cardinal-légat Caprara se laissa tromper par les évêques de Vannes et d'Orléans, ses intermédiaires auprès d'eux, accepta, pour faciliter la paix, ces promesses équivoques et conféra l'institution canonique à Lecoz et à ses collègues. Ce premier malentendu en fit naître, comme on va le voir, plusieurs autres.

Devenu archevêque de Besançon, Lecoz se montra un des rares prélats étroitement fidèles à la consigne donnée par Portalis, chargé de la direction des cultes. Il n'y a plus, lui avait-on dit, ni réfractaires ni constitutionnels ; dans l'Eglise tout doit dater de la loi du 18 germinal, comme dans l'Etat tout doit dater de l'acte sauveur du 18 brumaire. Pénétré de cette idée, il ne cessa de la développer, dans ses mandements, dans ses lettres pastorales et privées ; ce que lui écrivait un jour son ancien collègue Saurine : « J'en reviens toujours au principe qu'il faut oublier le passé sans dispute,

sans explications, sans condition quelconque » (1) eût pu servir de texte à toutes ses allocutions. Mais pouvait-il faire une loi absolue de l'oubli de ses subordonnés, alors que lui-même se rappelait si obstinément son passé ? Ses paroles de paix, s'adressant à des prêtres qu'il avait longtemps qualifiés de dissidents, ne devaient être accueillies qu'avec méfiance et ne désarmaient pas les hostilités. L'entreprise était chimérique de sa part d'effacer du jour au lendemain les traces douloureuses des divisions qui avaient joint dans le clergé comtois le fléau de la guerre civile à celui de la persécution religieuse Aussi, sous son administration, l'union entre les prêtres revenus de l'exil et les prêtres restés soumis quand même à la Révolution valut ce que vaut le baiser liturgique échangé pendant la messe entre le diacre et le sous-diacre au pied de l'autel : elle dérivait d'une obéissance purement extérieure, laissant subsister les ressentiments et les rancunes réciproques. L'archevêque ne pouvait faire qu'il n'y eût pas et pour longtemps autour de lui une majorité d'anciens réfractaires, une minorité d'anciens assermentés. Lui-même, faisant partie de cette minorité, devait essayer de lui conserver sinon intacte, du moins, aussi large que possible, sa place dans la nouvelle organisation. Or les insermentés, forts des décisions du Saint-Siège, n'entendaient accorder le bénéfice de l'oubli à leurs anciens adversaires qu'au prix d'une rétractation formelle et cette rétractation, l'archevêque, l'ayant refusée à Paris, ne la demandait à personne : il la qualifiait à l'occasion de « délit qui compromet la tranquillité publique. » A partir de 1804, il ne cessa de répéter que Pie VII, l'ayant admis à son audience, l'avait embrassé, baigné de ses larmes d'attendrissement, comme son vénérable frère et son fils respectueux. Il oubliait que ceux dont il exigeait une soumission publique, sans réserve,

(1) Lettre du 15 Vendémiaire an XI (6 octobre 1802). Saurine était devenu évêque concordataire de Strasbourg.

à leur archevêque étaient fondés à lui répondre : nous avez-vous donné l'exemple envers le pape ? Il s'exposait, quand il déclarait aux insermentés : c'est nous, quoi que vous en disiez, qui avons soutenu la religion en France, à s'entendre répliquer, comme le fit un jour certain chanoine irrévérencieux : Oui, comme la corde soutient le pendu.

De ses trois vicaires généraux, deux inspirèrent toujours, par leurs antécédents, confiance à l'ancien clergé ; le troisième, l'abbé Millot, ancien constituant, se rappelait aussi peu que possible son serment. En revanche l'archevêque retrouvait en dehors de son Conseil officiel ses meilleurs auxiliaires, ses véritables confidents ; d'abord un ancien vicaire épiscopal de Rennes, Duchesne, amené par lui à titre de compatriote, mort prématurément en 1807 ; puis et surtout l'ancien bénédictin Grappin, nommé secrétaire général de l'archevêché, et, comme l'archevêque, en correspondance régulière avec Grégoire. Parmi les anciens évêques de la région comtoise, Flavigny, de la Haute-Saône, et Demandre, la veille encore évêque du Doubs, redevenus simples curés, se montrèrent soumis et dévoués, l'un dans son ancienne paroisse de Vesoul, l'autre à Sainte-Madeleine de Besançon. Les deux autres se tinrent à l'écart. Seguin (du Doubs), démissionnaire depuis 1793, se laissa nommer chanoine d'honneur, mais ne parut point à Besançon et vécut dans la retraite jusqu'à sa mort. Moïse (du Jura), esprit jaloux et quinteux, du fond de son village natal, ne rompit pas tout rapport avec le collègue dont il était devenu le diocésain, mais dans ses lettres à Grégoire il maltraita à outrance le « breton », le « mal venu », se laissant mener par « les dames du bon parti... remplissant son chapitre comme Noé remplit l'arche (1)... »

Lecoz trouva une compensation telle quelle à ces refus de concours en accueillant Dorlodot (de la Sarthe), son ancien

(1) Lettres citées dans *F.-X. Moïse*, par Maurice Perrod, pp. 265-267.

suffragant, et Royer, ce métropolitain de Paris qu'il avait défendu en 1801 contre les inculpations de Grégoire. A l'exemple des émigrés amnistiés, ces survivants d'un schisme avorté s'immobilisaient dans des préjugés et des regrets auxquels nulle espérance sérieuse ne pouvait plus se mêler. De leur piété on ne parlait guère ; mais on devait reconnaître leurs qualités intellectuelles ou leurs vertus charitables. Dorlodot faisait valoir, outre sa belle prestance, son talent pour la prédication, ses connaissances comme hébraïsant et helléniste. Grappin passait pour également apte aux travaux d'érudition et à ce que le XVIII[e] siècle appelait la poésie. Demandre était populaire dans sa paroisse à cause de son inépuisable générosité envers les pauvres. Royer, comme Duchesne, succomba prématurément à une maladie épidémique contractée dans les hôpitaux militaires.

Les débats auxquels donna lieu, entre la direction des cultes, l'archevêché et la préfecture de Besançon, la nomination des vicaires généraux et des chanoines, se renouvelèrent et se prolongèrent durant de longs mois, lors de la répartition des cures et succursales. Le gouvernement n'entendait n'attribuer aux constitutionnels qu'une part très restreinte, nettement déterminée. L'archevêque et le préfet envoyèrent chacun sa liste de propositions à Paris, et le premier se vit constamment donner tort, sauf à propos d'une des deux cures de Besançon, attribuée définitivement à l'ex-évêque Demandre. L'assurance des réfractaires s'en accrut et dès lors, parmi eux, la résistance à l'interprétation napoléonienne du Concordat ne cessa de se trahir par mille incidents soulevés à tout propos. L'évêque auxiliaire du diocèse avant 1789, Franchet de Rans, avait donné le baiser de paix à Lecoz lors de son arrivée et rendait sans contrainte aux assermentés, au Chapitre et ailleurs, courtoisie pour courtoisie, mais on accusait sa faiblesse, due à son grand âge. En revanche les deux vicaires généraux chargés d'administrer le diocèse à distance pendant la Révolution, Villefrancon

et Chaffoy, unis à un ex-directeur de séminaire, Breluque, avaient constitué au seuil de l'archevêché une sorte de Comité secret, sans organisation précise, qui ne cessa de signaler à qui de droit tous les actes ou paroles de Lecoz contraires aux directions du Saint-Siège. Breluque, plus ouvertement hostile que ses deux amis, ne tarda pas à être éloigné par mesure de haute police.

Au Chapitre, composé de dignitaires inamovibles « la fusion ne s'opéra ni dans les doctrines, ni dans les dispositions. Des deux côtés on demeura catholique ou constitutionnel prononcé. Cette fusion ne s'opéra pas davantage dans les rapports. On célébra au même autel, on assista aux mêmes offices, mais on ne s'assit jamais à la même table. On se supporta, comme il convient entre chrétiens, on se prévint d'honneur comme il convient entre gens de bonne compagnie. Mais il n'y eut pas moins deux sociétés distinctes qui se condamnaient mutuellement. Les forces des deux côtés se balançaient : si les catholiques étaient plus nombreux, les constitutionnels étaient plus instruits ; si les premiers s'appuyaient sur les fidèles, les seconds étaient soutenus par l'archevêque et, tant que cet équilibre dura des deux côtés, on se ménagea (1). »

Au Grand Séminaire, lentement et péniblement reconstitué, une nouvelle génération sacerdotale, dont les membres avaient reçu leur première éducation à l'étranger, se formait. Lecoz avait dû recourir aux anciens directeurs, par conséquent laisser prédominer un enseignement donné par ses adversaires. Eux et lui se disaient également attachés à l'Eglise gallicane ; mais chez les premiers, la conception de cette Eglise s'était modifiée à la suite des malheurs de la Révolution. Ils avaient beau promettre à l'archevêque de se conformer à ses vues, d'enseigner la soumission sans

(1) J'emprunte ce passage à une notice manuscrite anonyme sur le chanoine Bolot.

réserve à l'ordre établi, ils croyaient et concluaient dans leur enseignement à l'hétérodoxie des Quatre Articles de 1682 et au « libertinage » de l'ancienne Eglise. Enfin, en 1808, Lecoz tenta d'introduire son esprit au séminaire dans la personne de l'abbé Vernerey, l'homme le plus instruit et en un certain sens le plus distingué du clergé assermenté. A défaut des directeurs, retenus par le respect professionnel, les séminaristes s'insurgèrent ; ils mirent à l'index, de leur autorité propre, la chaire au pied de laquelle on les appelait. L'archevêque eut beau les renvoyer dans leurs familles et le préfet venant à la rescousse les menacer de la caserne. En fin de compte Lecoz dut donner congé à son protégé. Il fit plus : dominé par un désir de conciliation à tout prix, il confia la succession de Vernerey à un insermenté, bien mieux à un de ces Pères de la Foi qui essayaient alors de reconstituer sans bruit, sous un nouveau nom, la Compagnie de Jésus en France ; mais celui-ci qualifia bientôt à haute voix et de telle façon les opinions et les tendances de son supérieur canonique qu'il dut se démettre et quitter le diocèse.

Sur la lutte sourde, mais implacable, qui mit sans cesse aux prises les prêtres réfractaires contre Lecoz et les prêtres des deux partis entre eux, on pourrait citer ici cent traits ou anecdotes, dont on devine le caractère. Cette lutte se traduisait, du côté de la majorité, par des actes indirects et constants de révolte contre l'autorité diocésaine et par des sarcasmes dédaigneux contre les intrus. C'est ainsi que dans le monde des insermentés on qualifiait l'archevêque de Yodot, traduction patoise de son prénom, Demandre de Mandrin par un mauvais jeu de mots, et Moïse de Sifflet, à cause de son séjour comme évêque dans la ville (Saint-Claude) où se fabrique ce genre d'instrument.

La rupture définitive entre Napoléon et la Cour de Rome, caractérisée par l'enlèvement de Pie VII, fournit un nouvel aliment à l'opposition ecclésiastique. L'archevêque ne crai-

gnit pas de formuler des opinions défavorables au pouvoir temporel des papes, ce qui le plaçait, quoi qu'il pût dire, parmi les flatteurs de Napoléon, les approbateurs implicites de sa conduite envers Pie VII. Bien plus, se sentant délivré, par la captivité de Savone et de Fontainebleau, de toute surveillance au sujet de ses opinions privées, il accentua de plus en plus sa soumission sans réserves au gouvernement.

Il se vanta d'avoir fait accueillir par le Conseil d'Etat, comme règle éventuelle de ses jugements, l'*Avis aux princes catholiques* publié en 1718 contre le Saint-Siège par ordre du Conseil de Régence. Aux obsèques de Royer en 1807, il avait dû céder à la majorité de son Chapitre, ainsi qu'aux injonctions de la direction des cultes, et s'abstenir de placer les insignes épiscopaux sur le cercueil. En 1812, il substitua d'autorité la mitre à la barette sur celui du chanoine Seguin, son prédécesseur constitutionnel. A la même époque il imposa à ses prêtres, dans la récitation du bréviaire, une oraison commémorative du jour de son sacre comme évêque d'Ille-et-Vilaine.

Pendant la dernière partie de sa vie, l'ancien évêque assermenté, du haut de son siège concordataire, ne pouvait manquer de mettre à profit, pour ses affaires diocésaines ou personnelles le crédit de Grégoire et, par son entremise, celui de leurs amis communs, les sénateurs Lanjuinais et Vernier. Par eux, dès le début, il s'efforce d'arracher aux bureaux ministériels certaines nominations ecclésiastiques jugées inopportunes par la préfecture du Doubs. Il sollicite pour lui-même une place dans les commissions administratives où les deux pouvoirs exercent de concert leur influence sociale. Il rappelle au gouvernement les subventions qui lui ont été vainement promises, dont il a besoin pour restaurer sa cathédrale ou son palais. Grégoire de son côté, pasteur sans fidèles, entretient son collègue des ouvrages qu'il a sans cesse sur le métier, des relations qu'il entretient depuis le Concordat dans l'intérêt de la cause en France, en Es-

pagne, en Italie ; il joue évidemment au pontife, à l'oracle d'une secte qui ne mourra pas tant qu'il en demeurera l'âme. Puis ce sont des échanges de confidences sur les anciens réfractaires, traités ironiquement de « bons prêtres » et même de « dissidents », puis sur les amis, invariablement qualifiés de vénérables, de vertueux ou simplement d'estimables ; ceux-ci d'autant plus vivement blâmés quand ils désertent et plus copieusement loués quand ils meurent, qu'ils ne seront jamais remplacés et que les survivants sentent d'autant plus cruellement leur perte.

Après 1814, cette correspondance devint, sous le coup de circonstances inattendues, plus active que jamais. L'Empire avait disparu ; mais, bien que Grégoire se fût montré au *Te Deum* chanté à Notre-Dame de Paris pour la rentrée du roi, bien que Lecoz se fût retrouvé royaliste au point de croire avoir imaginé le surnom de Louis *le Désiré*, tous deux redevenaient malgré eux des disgraciés. L'un fut exclu de la Chambre des pairs, l'autre dénoncé par le préfet du Doubs et les plus zélés de ses diocésains involontaires. Il faut le bannir, en attendant mieux, écrit de l'archevêque le commissaire extraordinaire royal dès mai 1814 (1). Les amis des Bourbons lui reprochent à l'envi d'avoir prêché, sous couleur d'amour de la patrie, la résistance aux alliés libérateurs. On lui impute d'avoir lancé, durant le siège de Besançon, des propositions rappelant les plus mauvais jours de la Terreur. En attendant son expulsion, on organise contre lui la grève des séminaristes au moment de l'ordination. Pendant le passage du comte d'Artois à Besançon, l'archevêque se vit consigné chez lui avec deux gendarmes à sa porte. Ses ennemis l'humilièrent, en attendant d'avoir obtenu ou sa rétractation solennelle, ou sa démission, ou sa déposition en cour de Rome. Il fallut l'aventure des Cent-jours pour que Lecoz,

---

(1) Lettre du marquis de Champagne au marquis de Monciel (un des familiers du comte d'Artois), 7 mai 1814 (*Archives nationales*, F [19], 421).

rentré en grâce auprès du pouvoir civil, mourût et fût enseveli entouré des honneurs officiels.

La maladie l'emporta presque subitement au cours d'une tournée pastorale dans le Jura, le 5 mai 1815. Sur les incidents qui suivirent sa mort quelques détails jusqu'ici inconnus sont à relever dans les lettres de Grappin à Grégoire. L'archevêque mort, le Chapitre laissa en dehors de l'administration capitulaire Dorlodot, Demandre et Grappin. Ce dernier, exécuteur testamentaire du défunt, se vengea en faisant désigner d'office par la préfecture, pour porter les coins du drap mortuaire, conjointement avec les directeurs du séminaire les deux ci-devant évêques parés de leurs croix épiscopales. Les chanoines à leur tour se donnèrent la satisfaction de contrevenir aux dernières volontés du prélat défunt. Il avait demandé à être inhumé dans le cimetière commun. On réclama et on obtint son corps pour les caveaux de la cathédrale, selon l'ancienne coutume. Toutes les autorités civiles parurent officiellement à la cérémonie funèbre. Du côté des autorités religieuses, on n'accorda au supérieur canonique que les honneurs strictement nécessaires. Le plus ancien vicaire général (il datait de l'ancien régime) donna l'absoute, mais aucun prêtre ni dignitaire quelconque ne voulut se charger de l'oraison funèbre. Le curé de la paroisse où Lecoz était mort, un ex-assermenté, accepta de prononcer quelques paroles. Le lendemain, au service funèbre, célébré dans la même cathédrale, ni les adversaires ni les amis ne parurent ; à part le clergé célébrant, aucun prêtre, pas même le curé et les vicaires de la paroisse, ne se montra dans le chœur ni autour du catafalque. L'Académie avait laissé inoccupés les fauteuils réservés à ses membres ; l'église était presque entièrement vide. La solitude, l'abandon dédaigneux devaient apparaître encore davantage au service anniversaire de l'année suivante. On sut et on fit savoir que le pape n'avait jamais été dupe des témoignages de respect et d'obéissance prodigués au Saint-Siège par l'archevêque défunt. Le nonce

pontifical à Lucerne, à l'annonce de sa mort qu'il recevait par le préfet royaliste du Doubs réfugié en Suisse, répondait en ces termes : « Ma correspondance avec lui et diverses relations sûres que j'ai eues sur son compte me l'ont fait connaître depuis longtemps pour l'homme que vous caractérisez.. (1) »

Lecoz avait donc quitté ce monde à temps pour éviter les traitements infligés après la seconde Restauration aux assermentés impénitents. Son ancien collègue Dorlodot, mort le 2 janvier 1816, les subit le premier. Quelques mois auparavant ses amis s'étaient flattés de le voir appeler, grâce à « l'interrègne », à la succession de Lecoz. Lors de ses obsèques, le chanoine célébrant laissa échapper que, s'il n'était de tour, il se féliciterait de ne pas dire la messe en semblable circonstance. Une seule personne, un neveu de Lecoz, dit-on, suivait le corps. Grappin, dénoncé pour une prétendue correspondance avec le maréchal Ney, se cacha quelque temps dans un village de la Haute-Saône et s'y appliqua à venger Lecoz des accusations lancées de toutes parts contre sa mémoire. Il avait déjà rédigé l'inscription latine de sa tombe où il le félicitait en termes assez ambigus d'avoir été un des sauveurs de la foi. Comme pour se justifier de l'avoir décoré de ce titre, il forma un recueil de ses lettres théologiques et polémiques, qu'il voulait faire précéder d'une notice biographique. Ce projet de publication n'aboutit pas ; seule, la notice rédigée, mais restée manuscrite, est parvenue en plusieurs exemplaires jusqu'à nous.

Après quatre ans, le siège vacant de Besançon reçut pour titulaire un évêque survivant de l'ancien régime, Cortois de Pressigny. Ce prélat ne parut guère dans son diocèse que

---

(1) L'archevêque de Béryte (Testaferrata), au comte de Scey, 12 mai 1805 (Papiers de Scey). Cf. dans la *Correspondance de Lecoz*, t. II, p. 307, la lettre que Lecoz adressait, le 13 mai 1809, à ce dignitaire ecclésiastique.

pour imposer, dans une formule unique, ne laissant place à aucune échappatoire, des rétractations à tous les curés ayant jadis prêté le serment schismatique. Tous ou presque tous se soumirent. Quelques-uns, indépendants par caractère ou par position, résistèrent jusqu'au bout.

Jusqu'à la fin de la vacance du siège archiépiscopal, Grappin se montra, au moins, à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts où il exerçait les fonctions de secrétaire, et y rédigea des procès-verbaux de plus en plus laconiques. Le jour où Pressigny vint, comme président annuel, y prendre séance (16 novembre 1820), il envoya une lettre où il donnait sa démission non seulement de secrétaire, mais de membre de la Compagnie ; on accepta la première, on refusa la seconde en considération des services rendus Grappin, en signe de remerciement, se montra encore une fois parmi ses confrères, puis se déroba pour toujours dans une retraite où il vécut entre ses livres, qui avaient toujours été nombreux, et ses amis, devenus bien rares.

Au Chapitre, deux autres chanoines seulement, Bolot et Riduet, partageaient son intransigeance. « Leur obstination à refuser toute rétractation, a écrit le biographe anonyme du Corps canonial, indisposa leurs confrères, qui s'interdirent à peu près tout rapport avec eux. Les archevêques qui se succédèrent choisirent les chanoines qui devaient les assister dans les offices pontificaux afin d'éloigner les constitutionnels. Les fidèles évitèrent plus que jamais d'assister à leurs messes privées et, quand l'un d'eux chantait la messe paroissiale, ils se répandaient dans les églises voisines. L'effet de cette énergique et universelle répulsion fut de rendre la société des trois chanoines plus intime entre eux et avec les constitutionnels du diocèse, et de les maintenir les uns et les autres dans leur obstination. Le quartier général des constitutionnels était à la rue du Chapitre et à la Madeleine. On dissertait, on prenait le mot d'ordre chez Grappin, on dînait chez Bolot et Riduet faisait les démarches… »

En 1823, ce petit groupe se rétrécit encore par la disparition du principal d'entre eux en dignité, l'ex-évêque Demandre. Celui-ci s'était acquis comme curé parmi ses paroissiens une grande et légitime popularité, à cause de sa charité inépuisable. Aussi, lorsqu'il mourut, ses funérailles, au grand déplaisir des autorités ecclésiastiques et civiles, revêtirent un caractère triomphal. Le préfet eut beau, pour entraver cette manifestation, fixer les obsèques à une heure très matinale et faire enlever par la police la mitre de papier subrepticement posée sur le cercueil. Des milliers de personnes escortèrent le corps jusqu'au cimetière. Les libéraux, dans cette démonstration politico-religieuse, faisant chorus avec les amis du défunt, un jeune avocat, César Convers, improvisa devant la tombe ouverte un discours funèbre « tissu de lieux communs et d'inconvenances choquantes », écrit un témoin (1). Il ne manquait plus au défunt qu'une oraison funèbre maçonnique et elle lui fut infligée sous la forme d'une « batterie d'honneur » par la loge Sincérité et Parfaite Union (2).

Ces incidents firent grand bruit dans le monde ecclésiastique, d'autant plus que les paroissiens de la Madeleine concluaient de la générosité de leur curé à sa sainteté, se rendaient en pèlerinage à sa tombe et parlaient de lui élever un monument digne de ses vertus. L'évêque *in partibus* chargé de l'administration du diocèse (c'était Villefrancon, l'ancien adversaire secret de Lecoz), crut les punir de leur enthousiasme en omettant quelques jours après leur

---

(1) Ch. WEISS. *Journal ms.* (Bibl. de Besançon). Convers proclama depuis la République à l'Assemblée Constituante de 1848, puis *Cœsari conversus*, comme disaient les républicains qui savaient le latin, se laissa nommer maire de Besançon par le gouvernement impérial.

(2) *Historique de la Franc-Maçonnerie à Besançon*, p. 145 Demandre, séduit, comme plusieurs ecclésiastiques, par les déclarations philantropiques de la Franc-Maçonnerie, s'était sans doute laissé agréger à elle avant 1789. On ne trouve plus son nom sur les listes postérieures à 1800.

église dans l'itinéraire de ses stations du Jeudi Saint. Le parquet fit saisir un éloge imprimé de Demandre publié par l'abbé Viguier et, ne pouvant rien incriminer dans le texte, poursuivit l'éditeur et l'imprimeur comme ayant contrevenu aux lois de la police de la librairie. Le premier fut condamné à 1,000 francs, le second à 3,000 francs d'amende.

En 1828, le 31 juillet, Bolot disparut du monde avec moins de fracas. Il n'avait guère marqué dans le diocèse ; on le savait seulement proche parent d'un conventionnel du même nom. La majorité de ses confrères se borna à constater qu'étant mort subitement, il n'avait pu, en recevant les derniers sacrements, souscrire à une rétractation toujours espérée ; en conséquence, on se résigna, par esprit de corps, à accorder à son cercueil les honneurs et les prières de l'Eglise.

Peu de temps après, Grappin, plus que nonagénaire et toujours debout, subit en haut lieu une tentative suprême pour l'amener à récipiscence. Le nouvel archevêque de Besançon, Louis-Auguste de Rohan, le visita sous prétexte de rendre hommage au doyen du Chapitre et du diocèse, puis revint le voir, s'offrit même à lui servir de *partner* dans sa partie de cartes quotidienne ; enfin, quand il crut le terrain suffisamment préparé, il lui rappela la satisfaction que ses supérieurs attendaient de lui. Il lui fut répondu sur le champ de manière à lui ôter toute espérance. Le jeune prélat et le vieux moine se seraient alors quittés, l'un en s'écriant : « Je me ferai votre accusateur devant le tribunal de Dieu », et l'autre en répliquant : « Et moi, Monseigneur, je saurai me défendre (1). »

Lorsque Grappin mourut subitement quatre ans plus tard (21 novembre 1833), l'archevêque l'avait précédé dans l'autre monde, et son successeur (Dubourg), atteint d'une maladie mortelle, vit passer d'une fenêtre de son palais le cortège

(1) Ch. Baille, *Le Cardinal de Rohan-Chabot*, p. 316-319.

funèbre du chanoine impénitent. Le nombre strictement nécessaire de prêtres précédait le convoi ; vingt-cinq ou trente personnes au plus, dont une demi-douzaine d'académiciens, le suivaient. Grappin méritait d'être loué, au moins comme érudit et lettré, et l'Académie ne lui ménagea pas à huis clos les hommages. Elle le loua en prose et en vers, sauf à insister sur ses travaux d'histoire locale et à passer à peu près sous silence sa vie ecclésiastique.

Riduet s'éteignit le dernier, le 21 juillet 1841. Si l'on en croit l'historien du Chapitre, il avait consenti, huit jours avant sa mort, à rétracter son serment constitutionnel. Le fait paraît d'autant plus douteux que, selon une autre tradition, l'archevêque d'alors, Mgr Mathieu, aurait manifesté l'intention de lui refuser la sépulture ecclésiastique ; il n'aurait changé d'avis qu'en entendant le neveu du défunt menacer de réclamer par la voie de la presse contre cette flétrissure infligée à la mémoire de son oncle. C'est ainsi que Riduet put reposer parmi les chrétiens, dans le cimetière de son village.

Ses amis morts avant lui, les évêques Royer et Dorlodot les chanoines Bolot et Grappin avaient été inhumés les uns près des autres dans un cimetière de la banlieue bisontine, à Saint-Ferjeux. Ce faubourg avait possédé avant 1789 un prieuré de bénédictins, doublé d'un petit collège que Grappin avait dirigé, tout en desservant l'église paroissiale. Après le Concordat, Grappin fit placer à Saint-Ferjeux un ecclésiastique de son bord et, dans le cimetière où il s'était réservé pour plus d'un motif sa dernière demeure, il fit conduire avant lui tous ceux qui avec lui, avaient représenté autour de Lecoz l'Eglise constitutionnelle. Ces survivants d'une cause perdue semblaient ainsi former corps jusque sous la terre pour se réveiller ensemble et en appeler d'une commune voix au Juge suprême.

Les hommes ont trompé leur attente. En 1866, la municipalité de Besançon, à la suite d'un conflit avec la cure

de Saint-Ferjeux, imposa aux familles des défunts enterrés dans le cimetière particulier de cette paroisse le rachat des places antérieurement concédées. Ni le curé ni l'archevêque n'intervinrent pour protéger dans leurs tombes des ecclésiastiques qui, bien qu'inhumés sous la croix, subissaient l'inculpation posthume de désobéissance et de schisme. Les ossements de Grappin et de ses amis passèrent dans la fosse commune ; leurs pierres tumulaires furent brisées et détruites. Les épitaphes rédigées par Grappin qui recommandaient leurs mémoires ont disparu, leurs noms ne figurent plus que dans les registres civils de décès (1). La Petite Eglise assermentée de Besançon subit ainsi après la fin de ses membres, par suite d'un vulgaire conflit administratif, le châtiment jadis infligé par les policiers de d'Argenson aux solitaires de Port-Royal. C'est hasard si quelques lettres, quelques papiers conservés çà et là survivent à la proscription qui a frappé ces dissidents jusque dans la mort et permettent de reconstituer aujourd'hui une page instructive de la vie ecclésiastique à Besançon, pendant les premières années du XIXe siècle.

---

(1) Les registres paroissiaux *de décès*, à la paroisse de Saint-Ferjeux, n'existent pas pour un assez grand nombre d'années. Est-ce l'effet d'une perte fortuite ou d'une omission systématique ? C'est ce que je ne saurais décider.



CORRESPONDANCE DE LECOZ & DE GRÉGOIRE

I

Lecoz a Grégoire (1)

Rennes, 27 mai 1801 (7 prairial an IX).

Très cher et très honoré confrère,

Je commence par une prière, c'est que vous lisiez mes lettres avec un peu plus d'attention. Dans l'une vous avez vu que je vous accusais de folie, dans une autre que j'avais reçu une circulaire de M. l'évêque de Rouen (2); je n'ai rien écrit de tout cela, je n'en ai même pas eu l'idée, je n'ai reçu de M. l'évêque de Rouen qu'une missive ordinaire en réponse à quelques questions occasionnées par un article des *Annales*, dans lequel il était mention du nombre des prêtres qui doivent siéger au Concile.

Vous me demandez de la franchise, je croyais vous en avoir montré pour le moins assez, je dirais trop, si je n'en jugeais par les billets que ma franchise m'a attirés et dont je vous ai communiqué quelques uns. Rappelez-vous encore une certaine lettre sur le *Mouvement de l'Océan,* dont la première partie fut trouvée si franche qu'on crut devoir la supprimer entièrement (3). Croyez, mon vénérable frère, que je vous ai parlé et que je vous

(1) Cette lettre a été imprimée (sauf les dernières lignes), dans la *Correspondance de Lecoz*, t. Ier, p. 391.

(2) Leblanc de Beaulieu, troisième évêque constitutionnel de la Seine-Inférieure (sacré le 18 janvier 1800) depuis évêque concordataire de Soissons. Né le 26 mai 1753, mort le 13 juillet 1825. Cf. la fin de la lettre XII.

(3) Allusion à une polémique datant de septembre 1798, qu'on trouve dans les *Annales de la religion*, t. VII, p. 117-129.

parlerai toujours en homme qui n'aime que la vérité, et qui se fait un devoir de ne jamais la trahir.

Vous vous étonnez avec nos confrères réunis de notre indécision et de nos inquiétudes. Supposez-vous dans nos places et nous dans la vôtre et voyez ce que vous penseriez alors. Vous aviez pour vous l'évidence que le concile produira un grand bien, que le gouvernement le verra de bon œil, etc. Cette évidence, nous l'avez-vous communiquée? Vous avez des éléments qui nous manquent absolument et vous exigez néanmoins que nous n'ayons d'autre manière de voir que la vôtre! N'est-ce pas trop exiger? De quel côté pourrait-on dire qu'est le despotisme dont vous parlez? *Le tripotage métropolitain!* De grâce, n'employez pas ce terme avec d'autres, il est pour le moins incongru, je dirai plus: calomnieux, et un jour vous en rougirez.

Que l'évêque de Paris (1) ait des torts, il n'en est pas moins dans une place importante; il n'en est pas moins vrai que dans les temps passés vous avez loué son zèle, ses talents et son patriotisme. Sur ce dernier point vous savez même que je fus obligé dans le dernier concile de le modérer un peu; sa circulaire a donc dû nous faire impression. Du moins vous conviendrez qu'elle est supérieure; et la manière dure dont on y a répondu, lui donne peut-être encore plus de poids auprès de bien des personnes, même des laïques, tenez ceci pour certain. Ne nous faites donc pas un crime des inquiétudes que nous en avons conçues.

Vous avez fait beaucoup et de grandes choses, qui le conteste? Notre reconnaissance vous est assurée. Mais n'exigez point de nous une soumission aveugle. Nous causerons de cela à Paris et j'ose espérer que nous n'en serons que meilleurs amis après des explications réciproques et franches.

Revenons au concile. Serons-nous logés dans la même maison, comme en 1797? Vivrons-nous ensemble? Du moins trou-

---

(1) Royer, évêque de l'Ain, puis évêque métropolitain de Paris, opposé au dessein des constitutionnels d'influer, par la réunion de leur second « Concile national » sur les négociations du Concordat. Né le 8 octobre 1733, mort (à Besançon) le 30 avril 1807. Cf. les lettres XI et XX.

verons-nous des logements? Il est triste d'arriver de nuit à Paris sans savoir où se retirer.

La question du nombre des prêtres par arrondissement à députer au concile est-elle décidée? Même d'après les *Annales*, elle était il y a peu de jours encore indécise.

Pour savoir les intentions du gouvernement, vous nous renvoyez aux papiers publics. Nous n'en voyons guère que les *Annales*. Et quel vague, quelle incertitude, quelle contradiction même à cet égard n'offre point depuis longtemps ce journal! Vous êtes au centre des lumières, nous sommes environnés de ténèbres. Pesez ces deux circonstances.

Nous avons une vie de M. de la Garaye sous ce titre les *Epoux charitables*, etc. (2 l. 8 s.) en brochure (1).

Je ne tiendrai mon synode que le 18 juin, afin d'épargner un voyage à mes frères de Bretagne.

Notre jeune de Launay jette ses parents dans une grande désolation. Ils paraissent décidés à se rendre à Paris; le jeune homme en sera la dupe sous bien des rapports. Ayez la charité de le mander chez vous et de lui ouvrir les yeux; sa fortune, sa liberté, son bonheur, il va tout compromettre avec la vie peut-être de son père, qui sort de chez moi tout changé par le chagrin.

Salut, estime, attachement inviolable.

P. S. Je vous prie de payer au directeur des *Annales* l'abonnement de six mois pour les deux curés indiqués ci-inclus; je vous rembourserai votre déboursé à mon arrivée à Paris.

II

Grégoire a Lecoz

Paris, 27 février 1802 (8 ventôse an X).

Cher et très honoré collègue,

Je suis très en retard de réponse; la multitude des affaires

---

(1) Ouvrage publié en 1782, à Rennes, par l'abbé Carron, vicaire de Saint-Germain, dans cette ville.

pourrait me servir d'excuse, mais ce n'est pas le motif du retard. J'aurais voulu qu'enfin nous eussions obtenu des décisions conformes à vos désirs, c'est-à-dire à la justice, dans ce qui concerne M. Roy (1) et M. le curé de Gray [Lempereur]. Je n'ai cessé d'en parler à M. Portalis, je lui ai parlé avec le développement et la fermeté que vous-même y auriez apporté. J'ai montré toute mon indignation contre ces calomnies hideuses par lesquelles la perversité poursuit la vertu. Le jeune et intéressant Elie de Cazes (2) aura écrit à M. Roy et lui aura développé ce qu'il connait de cette détestable intrigue ; il est venu chez moi avant hier et d'après son exposé j'ai vu qu'il y avait encore des espérances à concevoir. Hier j'ai cherché à m'aboucher avec M. P (ortalis) n'ayant pu le joindre, j'espère être plus heureux au premier jour. Croyez, vénérable collègue, que je voudrais pouvoir vous épargner ce calice d'amertume dont sans cesse vous êtes abreuvé. Votre courage éclairé a déjà triomphé de bien des obstacles, j'espère que de nouveaux succès couronneront vos efforts. Vous êtes l'ami sincère de la religion, de la république et du gouvernement qu'elle a établi. Plus nous avançons, plus on sentira combien ces qualités vous donnent de droits à l'estime.

Mme Mopinot (3) m'avait fait espérer que je recevrais de vous la copie d'une lettre très longue ; tout ce qui vient de vous et tout ce qui intéresse les affaires ecclésiastiques m'intéresse. Je vous prie de me procurer cet objet, mais, comme je suis accablé des envois de la poste, veuillez bien attendre à saisir quelque occasion.

J'écris à l'ami Grappin. Certes je ferai volontiers valoir ses droits quand il sera question de nommer des correspondants à

---

(1) Oratorien, curé de Saint-Maurice à Besançon avant 1789, depuis curé constitutionnel de la cathédrale de Saint-Jean. Proposé par Lecoz pour une des deux cures concordataires de Besançon, il n'obtint que celle de Marnay (Haute-Saône). Cf. la lettre IV.

(2) C'est le futur ministre de Louis XVIII, alors jeune avocat, protégé de Portalis et comme tel travaillant dans les bureaux de la direction des cultes.

(3) Mme Mopinot, une des *mères* de l'Eglise constitutionnelle. Lecoz, avant et après le Concordat, descendait chez elle lors de ses voyages à Paris.

l'Institut, mais je n'oserais garantir un succès, car il y a une foule d'aspirants.

Je crois que vous vous êtes épouvanté bien mal à propos sur l'impression de Périer(1). L'ami Lanjuinais se porte bien, ainsi que le sénateur Vernier qui s'est aussi intéressé dans l'affaire de M. Roy. Je vous embrasse, cher et vénérable collègue, de tout mon cœur et avec le désir constant de vous prouver mon attachement.

III

Grégoire a Lecoz

Paris, 1er octobre 1802 (9 vendémiaire an XI).

Cher et vénérable confrère,

Depuis mon retour à Paris j'ai été tellement accablé d'affaires que j'ai prié MM. les curés Mahieu et Moulins de m'aider dans ma correspondance et vraisemblablement vous avez reçu une réponse à votre lettre de la part de l'un des deux. Je trouve un moment à saisir et je m'empresse de vous écrire moi-même. J'ai conféré avec le citoyen Desmeunier(2) sur les désagréments que vous éprouvez ; il en est affligé et s'est empressé d'en parler à Portalis. Après demain je dois voir celui-ci et, j'entrerai dans le détail de ce qui vous concerne. Croyez qu'en tout et partout je vous servirai en ami. J'ai cherché l'occasion d'en parler au Consul dans une entrevue récente, les circonstances ne le permirent pas parce qu'il y avait beaucoup de monde, j'espère que cette occasion se présentera.

Vous savez ce dont vous m'aviez chargé relativement à M. Berdolet(3). J'ai fait ce que j'ai pu pour le porter à une récla-

---

(1) Oratorien, évêque constitutionnel du Puy-de-Dôme, évêque concordataire d'Avignon. Né le 6 juin 1740, mort le 30 mars 1824.

(2) Ce Franc-Comtois, né à Nozeroy (Jura), le 15 mars 1751, mort le 7 février 1814, appartenait au Sénat depuis le 18 janvier 1802. Il s'intéressait aux affaires de son pays comme son collègue et compatriote Vernier, nommé plus haut.

(3) Evêque constitutionnel du Haut-Rhin, puis évêque concordataire d'Aix-la-Chapelle. Né le 13 septembre 1740, mort le 13 août 1809. L'*Ami de la Religion*, t. VII, p. 116, affirme qu'il avait rétracté son serment.

mation qui intéresse son honneur et la défense de la vérité, mais que faire avec un lâche ? il l'est et le sénateur Lefebvre [1], qui a lu l'anecdote je ne sais comment, applique également l'épithète de lâche à M. Berdolet. C'est à vous présentement que je défère l'évêque d'Aix-la-Chapelle ; j'aime à penser que vous traiterez cette conduite comme elle doit l'être et que vous tancerez M. Berdolet. Votre ouvrage a fait grand plaisir en Angleterre où je l'ai porté. J'ai recueilli dans ce pays-là beaucoup de renseignements sur une foule d'objets, et vous savez qu'à la tête de ces objets je place toujours la religion. Probablement je rédigerai à cet égard une notice que je remettrai à M. Desbois pour les *Annales*. On y verra que les catholiques anglais sont comme chez nous partagés en deux branches, les esclaves de la cour de Rome et les hommes éclairés qui, en rendant au pape ce qui lui est dû, savent braver les prétentions désavouées par la religion et les canons. Les évêques émigrés étaient également divisés, comme vous le savez, par les démissions. Les prêtres ont dû partager la scission. Parmi ceux-ci il en est qui sont mariés, un d'entre eux a apostasié et il est actuellement ministre anglican. Si dans un pays où ils étaient accueillis, ils ont vu des défections scandaleuses, qu'auraient-ils fait, si comme en France on leur avait présenté l'alternative de se marier, de renoncer à leurs fonctions ou d'être persécutés ? Nous avons eu la douleur de voir des scandales ; nos émigrés en avaient donné également. Trois semaines encore avant mon arrivée à Londres un M. Vincent, prêtre de Rennes s'est marié. L'abbé Carron jeune [2] (qui sans me connaître m'en parlait) en témoignait une douleur d'autant plus vive qu'il comptait davantage sur cet homme.

J'espère, vénérable confrère, que sur votre tableau des curés de Besançon vous n'oubliez pas le citoyen Roy, qui est un homme si estimable. Je sais que vous l'aimez ; dussiez-vous être contrarié par des hommes de circonstance, vous saurez soutenir votre ouvrage.

---

(1) Le sénateur n'est autre que le futur maréchal, originaire de Rouffach (Haut-Rhin). Cf. lettre XI.

(2) Henri, frère du célèbre abbé Carron, mort en 1823, curé de Saint-Sauveur de Dinan.

J'ai reçu une lettre du respectable M. Demandre votre devancier, que j'embrasse avec la plus tendre amitié, ainsi que M. Grappin qui m'a écrit également. Je leur dois et des remerciements et de l'attachement ; dans l'embarras où je me trouve, permettez que ma lettre leur soit commune au moins pour le moment. Je m'en réfère à ce que me marque l'ami Demandre relativement à l'envoi de l'argent dont il a bien voulu se charger ; je suis bien reconnaissant de ses soins pour mes intérêts.

Je réclame votre complaisance pour quelques articles. Vous m'avez parlé autrefois d'un mandement de Mgr Bossuet le neveu, évêque de Troyes, d'un nonce en France vers l'an 1597 qui fut décrété par le Parlement, d'un prêtre à Rennes qui l'an dernier supprima la lecture de l'Evangile un jour de dimanche. Ma mémoire ne me fournit que des souvenirs bien vagues à cet égard. Je vous prie de me donner sur ces trois articles des renseignements positifs.

Je recommande à vos prières et à celles de nos amis Demandre, Grappin, Moïse, Bullet, Roy, Seguin, Millot que je salue, le vénérable Dufraisse mort à Bourges il y a quelques jours (1). Dans ses derniers moments des coquins de réfractaires étaient allés tourmenter ce digne et saint prélat. Dufraisse ranima sa voix mourante pour les renvoyer en disant : qu'ils aillent dans ma bibliothèque ouvrir Bossuet, ils trouveront la réponse à leurs faux raisonnements.

Laissez vous, vénérable confrère, dans votre ministère goûter les consolations dont vous êtes digne, vous en aurez beaucoup. Je souhaite que Dieu bénisse vos travaux.

Salut amical.

P. S. — Je dois vous dire, vénérable confrère, que bien des personnes ainsi que moi ont été surprises d'une omission capitale dans votre lettre pastorale ; il leur paraît (et je vous avoue que je partage leur avis) que dans cette lettre une commémoration honorable et des éloges aux trois évêques Moïse, Demandre, Flavigny étaient un devoir. Vous pourriez me ré-

(1) Dufraisse, sacré le 26 octobre 1799, en remplacement de Porné, apostat et marié. Né le 12 avril 1728, mort le 17 septembre 1802. Ancien jésuite, il avait refusé précédemment l'évêché de l'Indre.

pondre : de quoi vous mêlez-vous ? Soit, nous n'avons pas de conseils à vous donner, mais c'est ici une observation dictée par l'amitié envers quatre prélats que nous aimons, et si cette observation vous déplaît, regardez-la comme non avenue.

Comment se peut-il que, vu l'allocution du pape insérée dans les journaux, aucun des évêques constitutionnels replacés n'ait réclamé ? S'il ne s'agissait que de vous individuellement vous auriez droit de garder le silence, mais il s'agit d'une cause commune, il s'agit de la vérité des principes, et, comment des évêques accusés de rétractation peuvent-ils garder le silence ?

IV

Grégoire a Lecoz

Paris, 30 octobre 1802 (8 brumaire an XI).

Cher et révérendissime collègue,

Hier soir notre bon ami Lanjuinais m'a communiqué la lettre par laquelle vous demandez une consultation sur certain bref, etc. On va s'en occuper dès aujourd'hui et dès qu'elle sera rédigée, ce qui ne peut être que dans quelques jours, elle vous sera adressée. Nous partageons vos sentiments.

Dimanche dernier nous avons eu avec le citoyen Portalis une conférence détaillée relative aux vexations dirigées dans une grande partie des diocèses contre le clergé constitutionnel. Vous pensez bien qu'il proteste de son impartialité. Je lui ai exposé la nécessité d'accélérer la décision pour le placement des pasteurs dans votre diocèse, attendu la difficulté des communications lorsque l'hiver sera arrivé ; il m'a affirmé qu'il hâterait la conclusion de cette affaire. Je lui ai parlé également d'Autun ; le dilemme que vous avez consigné dans une de vos lettres à l'ami Lanjuinais est irréfragable et je l'ai reproduit dans la conférence dont je viens de vous parler ; vous devez croire qu'on a des prétextes à y opposer.

Mille remerciemens pour les notes que vous avez bien voulu m'envoyer.

Je n'ai pas encore été à portée de voir celle dont vous me parlez dans l'ouvrage de Pagès (1). L'auteur avait cru devoir par reconnoissance m'envoyer les premiers volumes. Je n'ai pas vu les autres, je les chercherai.

M Henley, savant ministre anglican, à qui j'ai donné votre ouvrage contre Delisle de Sales (2), est charmé de votre excellent écrit ; il me marque que, sur l'invitation de l'évêque de Durham, il va imprimer un livre où l'affaire des zodiaques d'Egypte et leur prétendue antiquité sera fortement attaquée.

M. Berdolet me fit l'an dernier l'éloge de cette personne qui porte mon nom que je ne connoissois pas, que j'ai vue une seule fois et que je n'ai pas reconnue pour parente, car l'identité du nom et le lieu de la naissance à douze lieues de chez moi ne sont pas des preuves. Au surplus une bonne œuvre à faire auroit toujours son prix mais certes bien d'autres, et surtout parmi les ecclésiastiques, ont des titres plus sacrés.

Permettez que ma lettre soit commune à mon ami M. Grappin. Le citoyen Amalric (3) m'annonce que le rapport est en faveur du jeune homme auquel s'intéresse M. Grappin ; espérons que la décision le sera. J'ai parlé également à M. Portalis des calomnies dirigées contre le vénérable Flavigny. M. Portalis les regarde comme des impostures, et il paroit loin d'ôter son estime à M. Flavigny.

M. Degola (4) est guéri. Agréez, vénérable collègue, et partagez avec nos amis évêques, prêtres et laïcs les sentiments de ma tendresse. Vous avez des peines, mais aussi vous avez du courage, et Dieu bénira vos efforts.

---

(1) Il s'agit sans doute d'une mauvaise *Histoire secrète de la Révolution française*, publiée en 6 volumes, de 1796 à 1801.

(2) Un des survivants du parti philosophique (1743-1816). Lecoz entretint longtemps avec lui une correspondance amicale, dans l'espoir de le convertir.

(3) Ancien vicaire général de Tulle, qui obtint des lettres de sécularisation et devint chef des bureaux de la chancellerie de la Légion d'honneur

(4) Théologien génois (1761-1826), membre *étranger* du Concile national de 1801, correspondant et ami de Grégoire, il l'accompagna dans son voyage de 1804 en Hollande et en Allemagne.

V

Grégoire a Lecoz

Paris, 20 novembre 1802 (29 brumaire an XI).

Cher et aimable collègue,

Vous aurez reçu la lettre que vous a écrit l'ami Lanjuinais en son nom et au mien; quand l'un écrit, il est censé le faire pour deux. Son avis est que pour votre logement vous suiviez la marche qu'il a indiquée dans sa dernière lettre. Demain probablement je verrai à St-Cloud Defermon et Portalis, je leur en parlerai de nouveau. Quant à ce dernier, j'ai fait exactement près de lui toutes vos commissions; quand j'ai réfuté les inculpations dirigées contre MM. Flavigny, Moïse, M. Grappin et contre vous, il a eu l'air d'acquiescer à tout ce que je dis et de penser comme moi. Si l'on voulait, lui disais-je, prendre quelqu'un pour type, pour modèle de douceur, M. Grappin pourrait l'être. Quant à M. Moïse, le conseiller d'Etat avouait qu'à l'église personne n'avait droit de s'opposer à ce qu'un évêque, quoique démis, portât les insignes de son ordre. Je lui citais pour modèle d'impartialité la conduite de l'archevêque de Besançon qui, repoussant toute prévention, admet à sa table, à son amitié, à sa confiance assermentés et insermentés, sans établir entre eux de différence que celle qui résulte de leur mérite individuel; qui, s'il y avait à mérite égal une préférence à donner, pencherait encore plutôt en faveur de ceux qui n'ont pas pensé comme lui, et cela uniquement par motif de charité; et M. P(ortalis) me témoignait toute l'estime qu'il a pour l'archevêque de Besançon.

Quant à l'objet important de votre lettre et aux tracasseries que l'on vous suscite, j'avoue que je ne lui en ai pas parlé; mais vous nous demandez des conseils, mon cher collègue, vous qui pouvez en donner d'excellents. Certes, si MM. Agier[1]

---

(1) Avocat et magistrat, conseil des survivants des partis gallican et janséniste jusqu'à sa mort (1823).

et Lanjuinais avaient été d'avis dans une consultation signée, j'y aurais volontiers apposé ma signature. Je sais que votre excellent ami Lanjuinais vous a cependant à cet égard déduit des motifs assez plausibles pour ne pas le faire, mais, je le répète, je suis toujours prêt.

Des conseils! eh! mon cher collègue, votre réponse à M. P(ortalis) est une véritable et admirable dissertation; c'est un monument de fermeté de sagesse chrétienne et un monument où les faits s'appuient mutuellement avec une force irrésistible. On veut vous froisser entre l'alternative de plaire aux hommes, ou de braver les saintes lois de l'Eglise, de faire taire le cri de votre conscience. Vous ne balancerez pas plus à suivre son *dictatum*, que quand on vous traînait dans les cachots du Mont St-Michel.

Je dois cependant vous dire avec franchise que la fin de votre lettre à M. P(ortalis) nous a fait peine. Je dis nous, car je l'ai lue à l'ami commun et ensuite à M. Debertier(1) et Mme Mopinot. A quoi bon proposer de conférer sur ce sujet avec les autres évêques? Quand vous avez la vérité pour vous, quand elle se montre avec évidence, à quoi bon des conférences sur un sujet qui ne peut pas être problématique.

Quant au projet, que le cardinal appelle ici les réclamants et qu'il leur donne ou fit donner ce qu'ils demandent, nous trouvons également cette idée très inconvenante :

1o Parce que le cardinal ne peut pas en conscience faire une chose contraire aux vrais principes, je ne dis pas qu'il ne le ferait pas, je parle du droit et vous ne pouvez pas proposer qu'il enfreigne des règles que vous-même vous ne voulez pas enfreindre.

2o Le pape, et à plus forte raison son délégué, ne peut exercer une juridiction immédiate dans votre diocèse ou sur vos diocésains primativement à vos droits.

Vous avez donc, mon cher collègue, consigné dans votre réponse à M. P(ortalis) celle que nous pourrions vous adres-

---

(1) Evêque de l'Aveyron. Né le 22 mai 1750, il mourut le 19 octobre 1831.

ser ; il n'y a pas à varier à cet égard, nous pensons à l'unisson. Je conçois..... (*La fin manque*).

VI

Lecoz a Grégoire (1)

17 septembre 1803 (29 fructidor an XI).

Nous avons ici depuis quelques jours l'estimable M. Carrega (2). C'est lui qui doit vous porter cette lettre ; je lui envie le plaisir de vous embrasser.

Je suis toujours aux prises avec les ennemis de notre religion et de notre gouvernement. Ils voudraient me forcer de mettre dans les premières places les prêtres les plus dévoués à leurs passions, les plus ardents à arguer de nullité tous les actes civils et religieux depuis 1792, et à forcer les acquéreurs des domaines nationaux à remettre ces domaines aux anciens propriétaires. Croiriez-vous que l'un d'eux a condamné un ancien maire de village à réparer de son propre bien toutes les réquisitions qu'il fut, de la part du Directoire, obligé de faire dans les jours orageux et à rassembler tous ses anciens collègues municipaux pour annuler de concert tous les arrêtés qu'ils prirent ensemble dans ces temps malheureux ?

Les délits de cette nature et d'autres également blâmables ne sont pas rares. J'en ai envoyé les preuves à M. Portalis. Son silence me prouve qu'on ne les lui a pas mises sous les yeux. Il y a entre lui et nous un bras d'airain.

D'un autre côté, M. Sala, au nom du cardinal-légat, envoie dans nos diocèses des fagots d'indults ou de brefs, souvent signés de lui seul, adressés à des curés, à des prêtres, pour être mis à exécution sans qu'il y soit dit un mot de l'ordinaire.

---

(1) Cette lettre a été imprimée dans la *Correspondance de Lecoz*, t. II, p. 144.

(2) Avec Degola (V. la note 4 de la Lettre IV), un des principaux correspondants de Grégoire en Italie. Cf *Mémoires de Grégoire*, II, 62.

Où tout cela nous mènera-t-il? J'ai porté mes plaintes. La réponse, tout en admettant mes principes, semble me dire que c'est moi qui ai tort. Si les libertés de l'Eglise gallicane échappent à ces attaques, certes on pourra les proclamer invincibles.

M. l'évêque de Dijon (1), très ferme dans ses principes, a reçu à ce sujet de M. l'évêque d'Orléans [Bernier] une lettre menaçante. Il a porté des plaintes au conseiller d'Etat; nulle réponse.

Si vous parlez de ceci, faites-le avec discrétion. La malveillance est encore là pour tout saisir, pour tout empoisonner; et notre zèle pour les intérêts de l'Eglise et pour ceux de la république sera traduit comme rébellion ou du moins comme un entêtement très condamnable.

Vous m'avez recommandé le frère de votre estimable médecin, M. Caille; je le croyais sage ou du moins modéré, c'est un des plus exaltés. Il a succédé à un prêtre assermenté, estimé et chéri de tout son peuple, à l'exception de trois ou quatre égarés ou malveillants. Tous les actes faits par ce prêtre, M. Caille les a trouvés nuls. Je lui en ai fait des représentations; il m'a répondu d'une manière presque insolente. Si vous avez du crédit sur son esprit, écrivez-lui vous-même. Il pourrait me forcer à des mesures désagréables.

Dernièrement M. Tribouillet, professeur à l'école centrale de Vesoul, après le vénérable Flavigny le plus estimable ecclésiastique du département, et M. Fady, curé également du plus grand mérite, ont été traduits devant M. Portalis comme deux infâmes. Cette fois la pétition ou la diffamation m'a été renvoyée. Il n'y a pas un mot de vrai. Parlez de cela à notre vénérable Vernier. La Révolution nous avait fourni mille traits de férocité : je doute qu'elle ait produit des exemples d'une perversité plus subtile, plus étudiée, plus destructive de toute société.

A Salins, dans le Jura, on a établi une école secondaire. L'entrée du collège, pour ainsi dire ce qui y servait jadis de cha-

(1) Reymond, évêque constitutionnel de la Drôme, évêque concordataire de Dijon. Né le 21 novembre 1737, mort le 20 février 1820.

pelle, est occupée par une salle de comédie, de bals, de festins, pour tous ceux qui veulent la louer. Quel spectacle pour des enfants que l'on veut fixer au travail et former aux bonnes mœurs ! MM. Villar(1) et Ginot m'avaient promis de faire cesser ce scandale ; ils sont partis et il existe encore. Je vous en prie, parlez-en à M. Fourcroy ; il est impossible que près de ce foyer de corruption cette école prospère. Tous les pères de famille en gémissent.

M. Detorcy(2) vient d'écrire à M. Grappin pour lui demander si j'étais réellement destitué.

VII

Grégoire a Lecoz

Paris, 23 septembre 1803 (6e complémentaire an XI).

Cher et vénérable collègue,

M. Carrega m'a remis hier votre lettre et celle de l'ami Grappin. Le jour même je les ai communiquées au sénateur Vernier, qui est indigné des tracasseries que vous suscitent des hommes également ennemis de la religion, de la république et de son gouvernement J'ai cru devoir parler de ces faits à M. le général Lefebvre ; il désire avoir le plus tôt possible les détails nominatifs concernant ceux qui s'élèvent insolemment contre la vente des domaines nationaux, concernant le prêtre qui veut forcer un maire à restituer les réquisitions qu'il a été obligé de faire, et l'autre prêtre dont me parle M. Grappin, qui a refusé les sacrements à un volontaire mourant, etc. Envoyez-moi le plus tôt possible les noms des coupables, les noms des personnes que l'on tracasse si affreusement, le nom des lieux, les époques ;

---

(1) Evêque constitutionnel de la Mayenne, devenu inspecteur général des études. Né le 13 décembre 1748, mort le 26 août 1828.

(2) Curé constitutionnel de Vitry-le-François, un des principaux publicistes du parti, mort en 1806. A laissé une correspondance utile à l'histoire de son parti, publiée dans les *Mémoires de la Société des sciences et arts de Vitry*, t. XVIII.

vous ne serez pas compromis, je remettrai le tout en bonnes mains. Il importe que le premier Consul soit instruit des attentats de ce genre, croyez qu'il y remédiera.

Je montrerai à M. Caille l'article qui concerne son frère. Trop pressé pour vous écrire plus longuement, je me dédommagerai une autre fois. Ma lettre est commune à l'ami Grappin, je vous embrasse l'un et l'autre de tout cœur. Répondez-moi le plus tôt possible.

VIII

Lecoz a Grégoire (1)

27 septembre 1803 (4 vendémiaire an XII).

La plupart des détails que vous me demandez, je les ai mis sous les yeux des préfets. Ceux-ci ne penseraient-ils pas que je me plains d'eux, ce qu'à Dieu ne plaise, si je donnais lieu à de nouvelles enquêtes ? Ma position est telle que d'ordinaire il ne me reste qu'à choisir entre les moindres des maux, *minima de malis*. Cependant je vous envoie sept pièces numérotées qui me tombent sous la main, dans la crainte que vous n'attribuiez au défaut de preuves mon refus de vous en fournir quelques-unes. Mais de grâce, usez-en avec la plus grande circonspection : je veux corriger et non tuer, faire cesser le mal et non pas y ajouter.

Deux hommes semblent placés pour annuler mes efforts en faveur de la paix et éterniser nos malheureuses divisions : l'un est chez M. Portalis, l'autre chez M. le cardinal. Celui-ci en veut aux libertés de l'Eglise gallicane, il veut les anéantir et, si l'on n'y prend garde, il réussira. L'autre ne veut peut-être que contenter une passion, mais cette passion-là devient un terrible instrument entre les mains de ceux qui la connaissent et qui ont les moyens de la diriger à leur volonté. Je vous parle avec une grande franchise, parce que je parle à un sénateur, à un évêque.

---

(1) Cette lettre a été imprimée dans la *Correspondance de Lecoz*, t. II, p. 146.

Avec cette même confiance, je vous envoie une lettre anonyme qui m'est arrivée de Paris ces jours derniers. Cette infamie est l'œuvre de quelqu'un qui fréquente les bureaux de M. Portalis, et qui est de ce pays-ci. On la croit d'un prêtre nommé Breluque, envoyé à Besançon pour contrarier toutes mes opérations et qui a laissé pour correspondant un M. Clerc[1], à qui les prêtres du parti sont invités à adresser tout ce qu'ils pourront recueillir contre moi. J'ai de cela une preuve matérielle. Eh bien ! Ce M. Clerc qui disait, il y a quelques mois, qu'il n'était pas venu du fond de la Russie, où il était l'agent des émigrés, *pour être soumis à un M. Lecoz*, ce M. Clerc, on veut me forcer de le mettre à la tête de la première succursale de cette ville, quoiqu'il y soit généralement connu, et par des actes journaliers, pour une des plus mauvaises têtes qu'il y ait dans le diocèse. En conscience, je ne puis accorder cela à M. P[ortalis].

Je vous prie de me renvoyer toutes ces pièces par quelque occasion favorable. Il m'importe de ne les point perdre.

On intrigue contre moi auprès des consuls : je n'en serai pas moins zélé pour la paix et le bien de mon diocèse et de toute la république. On trouvera pour Besançon un archevêque qui aura plus de talents, mais non certes qui aura plus de bonne volonté.

IX

Grégoire a Lecoz

Paris, 18 octobre 1803 (25 vendémiaire an XII).

Cher et digne collègue,

Je garderai quelque temps encore les pièces que vous m'avez envoyées, parce qúe je veux en faire usage et pour cela il faut

---

(1) Clerc (Jean-Claude), vicaire à Saint-Pierrre de Besançon avant 1789, fut chargé en 1794 par les évêques réfugiés à Fribourg (Suisse), d'aller quêter, avec deux autres prêtres, en Russie et en Allemagne pour ses confrères à bout de ressources. Replacé en 1802 comme vicaire à Saint-Maurice, il ne cessa de contrarier de son mieux la nouvelle administration diocésaine.

trouver et saisir l'occasion ; comptez sur la réserve et la discrétion que je mettrai à cette affaire. Si de mes efforts il ne sortait pas de résultat avantageux, au moins je n'aurais rien à me reprocher. J'ai fait connaître à plusieurs personnes votre pastorale concernant la vaccine, il est beau d'associer ainsi la religion à toutes les grandes vues d'utilité publique. Je crois cependant que des fils de rois et d'empereurs vaccinés n'ajoutent pas un degré de certitude de plus à l'emploi de ce préservatif et, dans une notice que j'ai remise à l'imprimerie chrétienne, j'en ai fait l'observation.

Je comptais remettre moi-même à Fourcroy la note relative au collège de Salins. Voilà quelque temps que nous ne nous sommes rencontrés ; je vais la lui envoyer avec recommandation spéciale.

Mme Mopinot vous a transmis un exemplaire d'un catéchisme en langue espagnole de la part de l'auteur, M. Yeregui (1), qui est un prêtre très respectable. Il désire instamment que vous lui fassiez toutes vos observations, je vous prie de me les transmettre.

Nous avons possédé ici pendant quelque temps l'estimable M. Camelot.

Ma lettre vous sera remise par M. Burget, autrefois curé de Montrichard dans mon diocèse qui est maintenant celui d'un autre. M. Burget était aimé et considéré; il m'annonce que vous l'appelez près de vous, je l'en félicite et je crois que vous faites une bonne acquisition.

J'oubliais de vous dire que ce dernier a été comme moi indigné de la conduite des rebelles contre la religion et la république sur lesquels vous me communiquez des détails. J'espère qu'avec moi il concourera à faire sentir le danger de leur conduite.

Salut et attachement.

---

(1) Prêtre basque espagnol (1734-1805), philantrope et suspect de jansénisme, auteur d'un livre imprimé en 1803 à Bagnères et distribué à un petit nombre de personnes, intitulé *Idea del catecismo nacional formado sobre las sagradas escrituras, concilios y Padres de la Iglesia*, in-8, XXXII-231 p. Cf. *Mémoires de Grégoire*, II, 67-68, 239.

Dites-moi, je vous prie, sur quoi portent les menaces faites à M. Reymond par un homme qui n'a pas d'autorité sur lui et dont vous me parlez dans votre avant dernière lettre.

Recevez les respectueux compliments de l'excellent M. Carrega.

X

Grégoire a Lecoz

Paris, 1er novembre [1803] (9 brumaire an XII).

Cher et vénérable collègue,

J'ai remis au général Lefebvre une note détaillée des faits consignés dans les pièces que vous m'avez transmises. J'y ajoute une autre pièce contenant des faits communiqués par le brave Lancelot qui est retourné à (*illisible*). Vous avez laissé à ma prudence de faire usage des renseignements que vous m'avez transmis, vous n'êtes pas cité dans ma note qu'autant que vous êtes l'objet des tracasseries et de la haine de ces hommes débarqués de Russie, d'Allemagne et qui sont bien les êtres les plus irascibles, les plus vindicatifs et les plus ennemis de la république et de son gouvernement. Quant aux pièces, je vous les renverrai à moins que vous ne consentiez à ce qu'elles enrichissent nos archives.

J'ai fait retentir dans quelques journaux l'éloge de votre belle pastorale sur la vaccine (1) et sans doute vous l'y aurez lu. J'avais remis en outre à M. Desbois une notice plus détaillée pour être insérée dans les *Annales de la religion*. Au lieu de la publier il a fait une critique, amère, injuste, et qui me fait beaucoup de peine. Elle est même absurde en ce qu'il élève des doutes sur l'utilité d'une découverte constatée par l'expérience la plus irréfragable. Je m'empresse de vous exposer ces faits afin que vous sachiez comment mes espérances ont été frustrées

---

(1) *Lettre... sur un nouveau moyen de se préserver de la petite vérole*, datée du 10 fructidor XI (28 août 1803). La critique de Desbois s'explique peut être par ce fait que Lecoz avait, depuis le Concordat, rompu ses relations avec les *Annales*.

et mes vues interverties. Et remarquez la contradiction, il critique la pièce et cependant il l'insère.

M. Burget qui sans doute est arrivé vous aura porté de mes nouvelles. M. Molinier, ancien évêque de Tarbes, est de retour à Paris. Nous avons un projet d'enseignement religieux pour former à la piété, au ministère et à la défense de la religion des jeunes gens qui ont de l'aptitude. J'ignore si nous pourrons réaliser ce vœu. Il faut bien s'occuper d'éclairer sur les véritables caractères des vérités saintes et de défendre la religion lorsque les productions les plus horribles circulent impunément. Lalande vient de publier un supplément au *Dictionnaire des athées*, au nombre desquels il compte des hommes qui certes ne l'étaient pas (1). Dans ce dictionnaire n'a-t-il pas placé saint Athanase, saint Chrysostome, etc. Lalande dit positivement qu'il met plus d'importance à ses découvertes en athéisme qu'à ce qu'il a pu faire en astronomie. Tandis que d'un côté on ébranle les vérités fondamentales, les crimes se multiplient. Hier j'ai appris un assassinat, deux suicides, et deux vols. *O tempora o mores.*

MM. Degola, Carrega, Spinola vous embrassent ainsi que MM. Demandre, Grappin, etc. Partagez avec eux mes sentiments d'attachement invariable. Salut et amitié.

XI

Grégoire a Lecoz

Paris, 17 avril 1804 (27 germinal an XII).

Cher et vénérable collègue,

Mon silence m'aura donné à vos yeux des torts apparents ; l'essentiel était de faire vos commissions avez le zèle qu'inspire

(1) Lalande n'apporta qu'une collaboration anonyme au *Dictionnaire des athées*, signé par Sylvain Maréchal et publié en 1800 ; mais il y ajouta un double supplément de 120 pages (en 1803 et en 1805), qu'il distribua seulement à ses amis Il y disait (p. 14) : « Je me félicite plus de mes progrès en athéisme que de ceux que j'ai pu faire en astronomie. »

la cause de la religion et le sentiment de l'amitié, c'est ce que j'ai fait ; dans le temps j'ai remis au consul Lebrun la lettre qui lui était destinée et je lui ai parlé sur le même sujet. Quant à M. P(ortalis) je suis bien décidé à ne plus faire aucune démarche près de lui, car c'est du temps perdu. Il a toujours la bouche pleine de belles paroles et de belles promesses, que sa conduite dément. Je suis persuadé que si vous aviez été à portée de lire les lettres que je lui ai écrites, vous les auriez trouvées d'une rudesse portée trop loin, quoique elles ne contiennent que de justes réclamations. Quel fruit en est-il résulté ? des réponses mielleuses, des promesses... et c'est tout.

Avant le départ de M. Hilaire, préfet de la Haute-Saône, je lui ai parlé du pays qu'il allait administrer, surtout du clergé et du digne archevêque qui pose à ce diocèse. Je lui ai trouvé les dispositions les plus heureuses à vous seconder de tout son pouvoir et le désir d'être en liaison avec son prélat.

J'envoie au citoyen Maret, sous l'inspection duquel est le *moniteur*, l'imprimé joint à votre dernière lettre. Je le prie de faire insérer votre pastorale, la lettre du conseil général du département, etc, tel est l'objet de ma lettre pour excuser l'envoi ; si on ne fait pas droit à ma demande, rendez-moi la justice qu'il n'y aura point de ma faute.

J'ai envoyé à un journaliste de Harlem (M. Loos jeune ?), votre lettre pastorale sur la vaccine ; j'en ai transmis en Allemagne un autre exemplaire, et je suis sûr que dans ces deux pays on vous rendra plus de justice que cet article n'en a eu dans les *Annales*. J'en ai fait des reproches à notre collègue ; je lui ai remis le morceau de ce brave La Tour d'Auvergne. Dans l'intervalle ou peu après les *Annales* ont été supprimées ; je présume toutefois que dans une collection différente il pourra faire paraître cet article.

Je n'ai pas encore retrouvé votre discours de clôture du concile ; soyez sûr que dès qu'il me retombera sous la main je vous l'enverrai.

Mon collègue au Sénat, le citoyen Clément de Ris, que vous connaissez au moins de réputation pour un excellent citoyen, vous aura écrit en faveur d'un ecclésiastique qui désire de l'emploi dans votre diocèse. Il me demande si un *exeat* était néces-

saire et de rigueur : oui, lui ai-je dit, dans le cours ordinaire des choses, mais lorsqu'il y a refus inspiré évidemment par la malveillance de la part d'un évêque tracassier, lorsqu'un homme éprouve un refus de ce genre parce qu'attaché aux principes de l'Eglise et toujours attaché à sa patrie il n'a pas suivi les errements de dissidents, etc., on peut se passer de cette formalité. Je ne connais pas le prêtre dont il s'agit, mais d'après ce que m'a dit le citoyen Clément de Ris, je pense qu'on peut, qu'on doit même se passer *d'exeat* dans les cas précités ou dans des cas analogues.

J'ai adressé il y a longtemps à M. Portalis la réclamation du brave Collinet ; j'ignore s'il a obtenu justice, vous trouverez ci-jointe la promesse que me faisait le conseiller d'Etat.

Un M. Millière, prêtre à Blois, département du Jura, m'a écrit pour m'intéresser à ce que, conformément à votre vœu, il fût maintenu dans cette paroisse ; je n'ai pas répondu, ne pouvant rien sur cette décision.

Notre collègue Royer vient de partir pour fixer sa résidence dans sa famille. Ici est actuellement M. Monin, l'ancien évêque de Sedan, qui m'a montré sa correspondance avec divers collègues et qui m'a donné des détails curieux sur Metz. Je suis édifié qu'on ait élevé un monument à ce vénérable Francin qui était chéri de tout son diocèse (1).

Le vénérable Clément a été inhumé de la manière la plus convenable. Quel contraste avec ce qui se passe dans le diocèse de Toulouse où notre respectable confrère de Pamiers a été inhumé, dit-on, sans les insignes épiscopaux... Oh ! Primat ! Primat ! (2)...

Vous n'aurez pas eu, je pense, de relations ultérieures avec ce lâche Berdolet. Le général Lefebvre est indigné contre lui.

---

(1) Il s'agit de l'évêque constitutionnel Francin, mort le 26 août 1802.

(2) Clément, évêque de Seine-et-Oise (septembre 1717-13 mars 1804), le principal auteur, avec Grégoire, de la réorganisation de l'Eglise constitutionnelle après la Terreur. — Le *confrère de Pamiers* est Lemercier, 2e évêque de l'Ariège, sacré le 1er mars 1801 et mort le 4 mars 1804. Pamiers est de la province ecclésiastique de Toulouse, dont Primat, ancien évêque assermenté du Rhône, était devenu le chef comme archevêque concordataire.

La pusillanimité de cet évêque est bien faite pour inspirer ce sentiment. J'ai reçu des nouvelles de nos anciens collègues; les diocèses de Cambrai, Avignon, Angoulême, Strasbourg ont, comme celui de Besançon, l'avantage d'être gouvernés par des hommes amis intrépides des principes et de la paix de l'Eglise. Mais combien d'autres où les pauvres ecclésiastiques constitutionnels sont persécutés à outrance ! Plusieurs sont emprisonnés pour le seul crime de n'avoir pas voulu rétracter. Vous pensez bien qu'on n'indique pas ce prétexte sur l'écrou, mais en voilà le motif. J'ai fait pour eux des démarches auprès du Grand Juge, que j'ai trouvé bien disposé.

Ou m'assure que le diocèse d'Orléans est encore un de ceux où les constitutionnels sont le mieux traités par l'évêque, qui en a même accueillis d'autres diocèses. Je puis citer en preuve deux prêtres du diocèse de Tours qui tracassés par M. [de] Boisgelin, ont été consolés par M. Bernier.

L'évêque de Potiiers est mort(1). On me parle d'une pastorale de celui de Limoges qui contient, dit-on, des choses répréhensibles sur l'article des domaines nationaux ; j'en parle par ouï dire ne l'ayant pas lue.

Vous avez comme nous gémi de la rapsodie impie et dégoutante de Lalande ; mais voyez comment, en défendant la cause de la religion contre les athées, on prête ensuite à la critique en prétendant, comme l'auteur des *Annales littéraires et morales*, etc., publiées chez Leclère, que l'abnégation des principes moraux déforme les figures, et voilà pourquoi on ne retrouve plus ces belles physionomies du temps de Louis XIV, car actuellement chez certaines gens il est d'usage d'élever jusqu'aux nues ce Louis XIV, roi bigot, libertin, persécuteur et tyran.

Croyez, cher et vénérable collègue, à la durée comme à la sincérité de mon attachement.

---

(1) Fausse nouvelle. L'évêque de Poitiers était de Pradt, nommé depuis archevêque de Malines (mai 1808).

XII

Grégoire a Lecoz

Paris, 7 juillet 1804 (18 messidor an XII).

Cher collègue et ami,

Je suis probablement le premier à vous annoncer votre nomination à la Légion d'honneur, dont la nouvelle officielle doit bientôt vous parvenir. Sont aussi nommés nos collègues de Valence, Cambrai, etc., j'avais cela à cœur et ces nominations me font grand plaisir.

Je n'ai vu qu'un moment votre préfet et cela par rencontre. Sa tournure ne me parut pas de nature à lier conversation et je le laissai là.

J'ai cru pouvoir et devoir communiquer au très estimable M. Degola la lettre de M. de Joux, vous trouverez ci-inclus ses observations sur cette lettre. Je vois dans ce ministre un homme *convaincu*, mais qu'il faut *persuader*. La crainte de manquer de secours pour sa famille me paraît la seule barrière qui l'arrête et vous sentez que c'est un inconvénient auquel il ne dépend pas de moi de remédier. Je vous avance que, s'il a le courage de prendre le parti que lui suggère la connaissance de la vérité, ce serait un homme à ordonner prêtre au cas que son épouse consentît à s'en séparer. Quand Thoreau (?)(1) dit qu'il espère d'ailleurs dans la Providence, le sacrifice qu'il aurait fait en quittant les drapeaux de l'erreur serait assez éclatant pour provoquer la bienveillance. Je serais bien aise d'avoir copie de votre réponse et surtout d'être au courant de cette affaire.

M. Yeregui m'écrit de Madrid qu'il désire avoir vos observations sur son catéchisme espagnol. Je lui en ai déjà envoyé d'autres. Il attend les vôtres pour donner une édition nouvelle de son ouvrage.

---

(1) Nom présumé d'un pasteur protestant dont les deux amis attendaient le retour à l'unité catholique.

Pendant l'hiver dernier, j'avais rédigé un ouvrage dont M. Grappin depuis longtemps connaissait le plan ; c'est sur la *Confédération des églises catholiques.* Je me proposais de le rectifier, de l'améliorer avant de le livrer à la presse. M. Desbois ayant eu communication du manuscrit *sans mon aveu*, l'a imprimé (secrètement et à mon insu et certes j'en suis bien peiné) dans le cahier qui doit terminer le dix-huitième et dernier volume des *Annales*. Des bévues typographiques sont encore ajoutées aux lacunes que je me proposais de remplir. Heureusement il n'a pas mis mon nom. Comme je me propose de publier moi-même cet ouvrage, je vous prie de me faire vos observations sur le croquis imprimé par M. Desbois. Je vous prie de communiquer ces détails et la lettre à mon excellent M. Grappin, que j'embrasse. Veuillez bien, lui ou vous, me dire des nouvelles de M. Droz (1) et de la continuation du *Gallia christiana*.

J'ai sous ma main le discours de clôture du concile de 97, que vous avez réclamé ; il est à vos ordres si je trouve une occasion.

J'ai la preuve que M. Beaulieu est méprisé même par le réfractarisme d'après la pantalonade qu'il a faite. Cette versatilité de principes atteste une pauvre tête. M. Boulet a déployé dans cette circonstance un courage chrétien et une force de raisonnement qui ont obtenu tous les éloges. Vous me parliez d'un autre homme qui avait quelque tendance à imiter la chute de l'évêque de Soissons ; de qui donc ?

Tandis qu'un prélat français agissait d'une manière si inconséquente et si plate, un savant et vertueux évêque d'Italie, M. Solari, évêque de Noli, publiait en un volume italien l'apologie la plus forte qui ait jamais paru du clergé constitutionnel. Son ouvrage commence à faire du bruit en Italie. La force des raisonnements ou plutôt leur évidence est armée des grâces du style. M. Degola en a fait un bon abrégé auquel sont jointes des notes utiles et bientôt il l'imprimera sous peu de jours. Il importe je pense que vous, que nous tous, en prenions un

(1) C'est l'érudit franc-comtois de ce nom. Il mourut quelque temps après, le 13 octobre 18 5, à Saint-Claude (Jura).

certain nombre d'exemplaires, tant à cause de la nature du sujet traité que pour couvrir les frais d'édition et ne pas constituer M. Degola dans de nouveaux sacrifices, lui qui déjà en a tant faits. Je me charge d'en envoyer aux journaux des pays étrangers. Salut, respect, estime et amitié, donnez-moi de vos nouvelles.

J'embrasse respectueusement et amicalement les révérends évêques MM. Demandre, Moïse, Flavigny.

XIII

Lecoz a Grégoire

Paris, mardi, 3 juin 1805. (14 prairial an XIII).

Monsieur, cher et honoré confrère,

Je pars demain à six heures ; et c'est avec un certain regret. J'eusse voulu causer avec vous sur un article du *Moniteur* d'aujourd'hui, dicté par la méchanceté ou par l'ignorance. Combien il serait facile d'en tirer parti ! L'auteur veut que les ***décisions du Pape soient autant d'articles de foi, depuis qu'on a reconnu l'inconvénient des Conciles généraux.*** Ainsi de prétendus inconvénients produisent des articles de foi ! Ainsi tels jugements portés par la cour de Rome sont des articles de foi ! Et ici quelle foule de traits piquants s'offrent pour être érigés en dogmes catholiques ! Hâtez-vous de saisir ou plutôt de faire saisir cette idée par quelque ami capable de manier la socratique ironie : point de dureté, point de violentes expressions ; mais cette légèreté de tons et d'expressions qu'affecte l'auteur de l'article. Le *Moniteur* ne voudra point insérer cette critique. Néanmoins il sera bon de la lui présenter, et, à son refus, de la faire imprimer ailleurs.

Dans l'énumération des faits à ériger en articles de foi, il ne faudra point oublier celui de Pie IV et de Jeanne d'Albret, celui de Henri IV, etc.

Pardonnez-moi cette bonhomie. C'est Grosjean qui veut montrer la note à son curé. Dans tout cela il ne faut pas qu'on

soupçonne ni vous ni moi, ni aucun de nous ; que ce soit le badinage d'un homme du monde, honnête pourtant.

O Pascal, qu'est devenue votre délicieuse plume ! Adieu, croyez à mon inviolable dévouement, et donnez-moi quelquefois de vos nouvelles.

XIV

Lecoz a Grégoire

Besançon, 26 avril 1806.

Qu'êtes-vous devenu, mon ancien et cher collègue ? Depuis que les gazettes vous prenaient voyageant dans les pays du Nord je n'entends plus parler de vous ni par vous-même ni par les autres. L'évêque, le sénateur, l'académicien, l'ami même, tout semble disparu. Vous n'avez cependant pas encore quitté ces terrestres régions ; un pompeux éloge prononcé par quelque bouche profane dans l'église de Sainte-Geneviève nous eût annoncé cet affligeant départ. Où êtes-vous donc ? Que faites-vous ? D'où vient ce long et étonnant silence ? Ah ! s'il est possible, rompez-le en ma faveur; rappelez à votre aimable collègue M. de Gérando (1) qu'il m'est encore dû :

1° Plus de 16,000 fr avancés par moi pour les réparations de mon pauvre archevêché ! Priez-le de stimuler MM. les préfets de m'en payer le plus qu'il sera possible. J'en ai un pressant besoin.

2° Une circulaire du ministre des cultes de l'an 13 porte : « Les maisons épiscopales et leur mobilier sont encore des ob- » jets qui intéressent l'universalité du diocèse et qui conséquem- » ment doivent figurer dans la classe des dépenses départe- » mentales ». Jusqu'ici cet article n'a reçu pour moi aucune exécution. Quel moyen de le faire réaliser ?

3° Un décret, daté de Milan 5 prairial an 13, et à moi notifié, porte « ordre aux préfets de faire constater l'emploi des fonds » applicables au mobilier des évêchés, votés par les conseils

---

(1) Gérando ou Degérando (1772-1842), écrivain philanthrope, alors secrétaire général du ministère de l'intérieur.

» généraux » et dans cet emploi le décret commande de faire entrer 2,400 fr. donnés par le gouvernement pour le mobilier. Je n'en ai pas touché un sou de ces 2,400 fr., dont on veut que je tienne compte. J'en écrivis dans le temps à M. Portalis : il me répondit que c'était aux départements de fournir cette somme. Le décret dit : *donnés par le Gouvernement.* Auquel dois-je m'en rapporter ?

4° Ma maison, vieille, très vieille et bâtie sur une hauteur, a besoin de beaucoup de réparations annuelles : jusqu'ici j'ai été obligé de les supporter : n'y a-t-il point un moyen de m'en décharger ?

5° Conformément au vœu du gouvernement, plusieurs évêques reçoivent de gros suppléments à leurs traitements. Moi, je ne reçois même pas ce que j'ai avancé. Je crois cependant n'avoir pas été jusqu'ici inutile : les évêques sont-ils traités en raison inverse de leurs services ?

6° Il y a environ deux ans, 5,400 fr. appartenant à l'ancien séminaire de Besançon, furent trouvés dans cette ville chez un M. Breluque, ancien directeur de ce séminaire (1). Je réclamai ces 5,400 francs auprès du ministre des finances ; il me répondit que cette somme devait être versée dans le Trésor public, mais qu'un décret avait pourvu aux réparations, à la dotation et à l'entretien de mon séminaire.

7° Je m'adressai donc à M. Portalis pour l'exécution de ce décret. Ce ministre qui, au mois de janvier 1805, m'avait assuré pour mon séminaire l'application de ce bienfaisant décret, m'a depuis fait entendre qu'il était appliqué au séminaire d'Autun, mais qu'un particulier de Besançon lui avait promis de donner 200,000 francs à mon séminaire qui, en conséquence serait encore un des plus riches de l'empire.

8° Ce généreux particulier ne se faisant point connaître, j'ai prié, reprié, Son Exc. le Ministre de me l'indiquer. Toutes mes lettres à cet égard sont jusqu'ici restées sans réponse. Ainsi

(1) Ce prêtre, un des oracles du clergé réfractaire, avait quitté Besançon au commencement de 1802, expulsé, à l'instigation de l'archevêque, par le préfet. Il fut constamment inquiété par la police sous l'Empire et recueilli, après 1814, dans la maison du comte d'Artois comme aumônier.

l'annonce du décret me prive des 54,000 fr. L'annonce des 200,000 fr. me prive du bienfait du décret Et le ou la.. . me prive des 200,000 fr. Et mon pauvre séminaire, l'un des plus dégradés de tous ceux de l'empire, reste dans un état qui me navre le cœur.

> Persica est quæ restat adhuc mortalibus usquam
> Intemerata fides, oro, miserere laborum
> Tantorum, miserere animi non digna ferentis !

9° En France, comme en Italie, plusieurs évêques sont associés à l'administration des hospices ; c'est pour eux un moyen de plus de faire le bien ; on m'a souvent demandé pourquoi j'en suis exclus. M. de Gérando m'a fait espérer de la part de Son Exc. le Ministre de l'Intérieur une réponse à cette gênante question. Si la chose dépend de lui, je me tiens assuré de l'obtenir. Je vous prie de lui en dire un mot.

10° Maintenant parlons de vous : où en est cette histoire promise et vivement attendue ? Persuadé que vous n'y avez point renoncé, je vous invite à lire, tome 2 de l'*Explication d'Ezéchiel* par F. [de] Joubert (1), le morceau qui commence page 72. Je me trompe, ou vous y trouverez l'idée d'une intéressante introduction à votre histoire : que de grandes, que de terribles vérités il vous sera facile de réunir dans ce court tableau ! Et quelle lumière il en rejaillira sur les prodigieux évènements que vous aurez à raconter ! Vous direz : voilà Gros Jean qui veut montrer à son curé : eh bien ! riez-en déjà. J'en ris moi-même. Rappelez-moi au souvenir de ceux de nos amis qui commencent à m'oublier, et dites-leur qu'à leur égard ma mémoire n'est point en défaut, parce qu'elle est entretenue par mon cœur, qui, je l'espère, ne changera jamais.

Je vous salue et vous embrasse tout bretonnement.

---

(1) De Montpellier, disciple de Duguet, et protégé de l'évêque de Troyes Bossuet. Né en 1684, mort en 1763. Les *Nouvelles ecclésiastiques* lui consacrèrent une notice. Le livre cité ici est de 1749.

XV

Grégoire a Lecoz

Paris, 3 mai 1806.

Cher et vénérable collègue,

Avant-hier m'arriva votre lettre incluse dans celle de M. Grappin ; hier je me suis acquitté d'une partie de vos commissions, de celles qui s'adressent à M. de Gérando. Sur l'article des 16.000 francs avancés par vous, il m'a dit avoir écrit trois jours auparavant au préfet pour en accélérer le paiement.

Sur le second article il demande si les départements ont émis quelque vœu relativement aux dépenses des maisons épiscopales et du mobilier. En cas de négative, le gouvernement les obligera sans doute et avec raison à prendre une détermination sur des dépenses légitimes et qui sont à leur charge. Marquez-moi ce qui en est, afin que j'en confère de nouveau avec M. de Gérando.

Sur les articles 3 et 4, il m'a assuré que par l'entremise du Ministre de l'Intérieur il ferait des efforts pour accélérer la justice et les paiements que vous réclamez.

Quant à l'administration des hospices, la justice, le bien public et les convenances y appellent naturellement le chef du diocèse. M. de Gérando se charge de faire réparer au plus tôt cet oubli à votre égard.

Quant aux autres articles dont les détails sont vraiment affligeants ils concernent un autre ministère. J'y ferai des démarches dont je ne vous garantis pas le succès. Au surplus en cela comme en toute autre circonstance, je serai flatté de pouvoir faire quelque chose pour vous qui vous soit utile et agréable.

Vous me parlez de mon travail historique. La moitié est rédigée; pour le reste les matériaux sont rapprochés et déjà en ordre. J'ai cru devoir en détacher l'histoire de la théophilanthropie divisée en 4 chapitres, qui vient de paraître en allemand à Hanovre. Le traducteur est M. Staüdlin, célèbre professeur de Göttingue, connu par ses ouvrages sur les matières ecclésiastiques. Il a rendu fidèlement dans sa langue même une

tirade dans laquelle je frappe sur les variations nouvelles du système protestant et sur la duplicité de certains ministres, qui dans les temples enseignent d'une façon et dans leurs écrits s'énoncent autrement. Si vous me demandez pourquoi une traduction allemande paraît avant l'original français, votre question aura droit de m'étonner.

Bientôt je profiterai d'une occasion pour envoyer quelque chose à M. Moïse ainsi qu'à vous et à M. Grappin et ce que vous recevrez et lirez... mais n'anticipons rien.

Mes respectueux et tendres embrassements à nos vénérables collègues Moïse, Demandre, Royer, à MM. Millot, Bullet, à l'ami Grappin. Je parlerai à M. Fourcroy du jeune Munier qu'il recommande et auquel vous vous intéressez. La Société de philosophie chrétienne continue régulièrement ses séances. On ne vous oublie pas. Je lirai tout ce que vous m'indiquez dans le commentaire de Joubert sur Ezéchiel.

Salut, embrassement tendre et cordial.

Je décachète moi-même la lettre pour vous prier de me procurer tout ce que vous pourrez concernant l'authenticité ou non authenticité du Saint-Suaire qui était à Besançon et qui a été détruit. Ces renseignements me sont demandés par le savant et pieux M. Ventura, chanoine d'Asti.

Je dois avoir quelque part, mais il n'est pas sous sa main, un procès-verbal imprimé rédigé lors de la destruction ; il avait toute la teinte de l'impiété. Mais on demande des réflexions des faits avoués par la religion et non des déclarations. Je recommande cet article à votre bienveillance.

XVI

Lecoz a Grégoire

Besançon, 31 août 1806.

Cher collègue, honoré sénateur, cette lettre, je le présume, vous trouvera à votre campagne. Là, avec quelques amis vivants et beaucoup d'amis morts, loin des embarras de l'administration

et des sollicitudes de la politique, vous coulez des jours paisibles et délicieux : *tibi gratulor, mihi gaudeo.* Que ne m'est-il donné de savourer aussi quelques instants un semblable bonheur ! *Diis aliter visum est.* Placé par la divine Providence sur un terrain toujours hérissé d'écueils, sous un ciel presque jamais sans nuages, j'use ma vie entre des sollicitudes qui commencent et des espérances qui fuient, et de tous mes jours il n'en est pas un seul dont je puisse dire : celui-ci n'a versé aucune goutte d'amertume.

Ma lutte avec les bureaux de M. Portalis n'est point finie ; mes nominations de curés y sont encore retenues, malgré l'évidence reconnue de la sagesse de mes choix. Deux insermentés ont été expédiés en peu de temps. Les deux autres avec des titres bien plus distingués, sont à l'*index.* Depuis plus de six mois, quand une calomnie contre eux est détruite, on en sollicite une autre, et la fabrique n'est point près d'être épuisée.

Et dans quel temps des hommes de bien, des prêtres voués à la religion et au gouvernement, furent-ils plus nécessaires pour éclairer le peuple que l'on s'efforce d'égarer par des annonces perfides, d'entrée prochaine de Louis XVIII, de renvoi par lui de tous les conscrits dans leurs foyers, de suppression d'impôt sur les vins et sur les sels, sujets hélas ! trop spécieux de murmures, et surtout d'une ***religion impériale*** dans laquelle seront fondues toutes les autres religions comme les eaux des fleuves le sont dans l'Océan. Ce dernier article, que des émissaires secrets répandent, propagent, garantissent avec la plus imposante assurance, excite de vives alarmes.

J'ai ordonné à mes curés et succursalistes de détromper le peuple : plusieurs s'acquittent fort bien de ce devoir ; mais d'autres, qui même le 15 août ont affecté un silence coupable, que puis-je en attendre ? Il me semble que M. Portalis, en m'empêchant de mettre dans les postes les hommes que les circonstances réclament, se plaise à favoriser la circulation des bruits inquiétants, lesquels, en tenant les citoyens dans d'accablantes incertitudes, nuisent à leur bonheur et même aux progrès de leurs travaux.

J'en ai écrit à M. le ministre de la police ; ma lettre lui est-elle parvenue ? Je l'ignore ; vous me feriez un vrai plaisir de vous en informer, et de l'engager d'en dire un mot à l'Empereur.

Il y a quelques mois vous m'avançâtes de la part de M. de Gérando, que le ministre de l'intérieur allait me nommer à l'administration de nos hospices. Rien n'est fait : je ne m'en étonne point. Il en aura été détourné par des hommes qui ont quelque intérêt à me tenir écarté de leurs opérations. Pour vous mieux saisir mon idée, réfléchissez sur le fait suivant : sans y paraître, j'ai fait découvrir sur la fourniture de viande faite le mois dernier à l'hospice des militaires, un article de 166 fr. porté en compte et non fourni ; que serait-ce si j'avais pu porter la lumière sur les autres fournitures ? Aussi *les pêcheurs en eau trouble* sont-ils furieux contre nos vertueuses filles de Saint-Vincent de Paul, placées il y a quelque temps à cet hospice, mais qu'on y voudrait borner aux fonctions d'aveugles servantes. Ceci avant d'en parler à M. de Gérando, demande de la discrétion. On paraît ignorer la main qui a levé le voile dont se couvrait ce petit commerce que paraissaient se partager trois individus, dont deux administrateurs et l'autre pharmacien de l'hospice.

Le fameux catéchisme ne m'est point encore parvenu. Que pensez-vous aussi de cette spéculation de plusieurs millions qui se fait à ce sujet aux dépens de pauvres évêques et de leurs diocésains ?

Où en est votre histoire ? J'en attends le morceau que vous avez fait imprimer en pays étranger. Combien vos matériaux vont grossissant !

Adieu. Voltaire, Rousseau, Montesquieu, Fléchier, Bossuet, etc. écrivaient à leurs amis. Ne pourriez-vous quelquefois imiter ce bon exemple ?

Je vous salue et vous embrasse cordialement.

XVII

Grégoire a Lecoz

Paris, 14 décembre 1806.

Monsieur et cher collègue,

J'ai vu avec plaisir M. Chamberet, votre diocésain ; il peut compter qu'à sa première entrevue avec M. de Montalivet je

déploierai tout mon zèle et votre témoignage sera allégué comme devant faire impression en sa faveur.

Depuis quatre ou cinq mois je n'ai cessé de parler et de ce qui vous est dû et de votre nomination à l'administration des hospices. Dernièrement encore j'en ai parlé au ministre. J'ignore si enfin il prendra des mesures pour stimuler celui des trois départements qui est résistant. Quant aux hospices et le ministre et le secrétaire général s'expriment comme moi sur l'importance et la convenance que vous en soyiez administrateur. Pourquoi donc les espérances qu'on m'a données ne se réalisent-elles pas ? Je l'ignore, mais il y a un terme aux sollicitations et il a fallu tout mon attachement à l'archevêque de Besançon pour m'engager à répéter, répéter des démarches qui, démontrées infructueuses, attestent, ce que je savais bien, la nullité de mon crédit, et je promets bien de ne rien demander pour qui que ce soit à ceux près desquels tant de sollicitations ont échoué.

Vous voyez, cher collègue, que près d'eux je ne puis hasarder de tentatives ; cela n'atténue pas mon attachement pour vous, je voudrais pouvoir vous en donner des preuves efficaces, mais la bonne volonté a pour terme la possibilité.

J'ai reçu il y a un quart d'heure une lettre de notre ami, M. Grappin, à laquelle était joint un programme. N'ayant pas le loisir de lui écrire, je vous prie de lui dire que je ferai au plus tôt sa commission et que je l'embrasse tendrement. J'embrasse de même nos dignes collègues les évêques qui sont dans votre diocèse, et vous, cher et estimable collègue, que j'aime de tout mon cœur.

XVIII

Lecoz a Grégoire

Besançon, 30 décembre 1806.

Très cher et très honoré collègue,

Mon diocésain vient de me rendre compte de l'accueil que vous lui avez fait ; il m'en paraît très reconnaissant ; moi-même

je vous en remercie, comme du double témoignage de votre précieux souvenir que me donnent vos deux lettres.

Je les ai lues avec un vrai plaisir et avec tout l'intérêt que m'inspire tout ce qui vient de votre part.

L'ecclésiastique, sur qui vous m'envoyez des détails, me semble un sujet estimable : très volontiers je lui imposerai les mains et l'admettrai dans mon clergé ; mais pour cela il est quelques préalables que la règle commande et que je le prie de remplir.

1º Qu'il obtienne de son évêque un dimissoire pour recevoir dans mon diocèse les ordres qui lui manquent. Cela ne se refuse guère. Et en cas de refus, il pourrait en parler au Ministre des cultes.

2º Qu'il présente un certificat de bonnes vie et mœurs ; ce n'est pas que je doute de l'intégrité de sa conduite ou de la pureté de sa doctrine ; mais les canons et l'usage le veulent ainsi.

3º Qu'il puisse s'entretenir ici, au moins tout le temps qui précèdera son admission à la prêtrise.

4º Quoiqu'il paraisse avoir été fait sous-diacre avant le Concordat, il est bien à désirer qu'il soit pourvu d'un titre clérical que la loi règle à 300 francs.

Ces conditions remplies, qu'il vienne ; je ferai pour lui et pour vous, mon vénérable collègue, tout ce qui dépendra de moi.

Il est douloureux qu'au bout de quatre ans il reste encore des germes d'une division que l'Etat et l'Eglise abhorent et prescrivent également ; mais les querelles, suscitées ou alimentées par le démon de l'amour-propre, sont les plus difficiles à éteindre ; et malheureusement la plupart des contestations ecclésiastiques sont de ce genre. Il semble que deux prêtres, naturellement voués à la charité et à la paix, ne puissent écrire l'un contre l'autre sans se dire de très grosses injures. Voilà la dispute du P. Lambert (1) et de ses antagonistes ; que d'inculpations ! que de violentes invectives de part et d'autre !

---

(1) Ancien dominicain (1738-1813), écrivain fécond, qui venait de publier ses *Quatre lettres d'un théologien à l'évêque de Nantes* (Duvoisin), sur le salut des enfants morts sans baptême.

Je pense que le P. Lambert a tort. Je gémis même de son ouvrage. Je ne vois point quel bien il pourrait produire ; et je vois ou crois voir les maux les plus graves qui doivent en résulter. Néanmoins, si je l'attaque, comme cela se pourrait, j'espère qu'un pareil torrent ne coulera point de ma plume.

MM. Demandre, Royer, Moïse qui est ici, et même M. Grappin, nous pensons que vous avez jugé ce livre trop lestement ; et en vérité, nous sommes tous affligés de l'espèce d'éloge que vous en avez imprimé. Votre cœur si bon et votre imagination si vive paraissent vous avoir entraîné, et nous osons croire qu'une lecture plus réfléchie vous ramènera sur ce système qui, à notre avis, tend à annuler toute l'économie actuelle du christianisme.

Le P. Lambert a un grand talent ; mais, de bonne foi, croyez-vous son imagination bien réglée ? Que d'affligeantes folies il a placées à côté de choses admirables ! Exalté, comme il le paraît, il ne peut s'en apercevoir ; et c'est dommage, car je lui crois des vues sincèrement religieuses.

La connaissance de Dieu, dit l'auteur des *Proverbes*, c'est un miel ; mais malheur à celui qui en veut trop prendre ! malheur à celui qui veut pénétrer dans le sein de la divine Majesté ! il sera accablé, il sera aveuglé par les rayons de gloire qui en partent : *Sicut qui mel multum concedit, non est ei bonum ; sic qui scrutator est majestatis, opprimetur a gloria.* Combien ce divin oracle devrait rendre tremblants les théologiens ! L'apôtre s'écriait : *O altitudo !* Et nous, nous ne voyons pas d'abîme dont la profondeur nous effraie et nous arrête.

Je ne doute pas que M. de Gérando ne vous ait donné des promesses : cette monnaie est inépuisable, mais plaignez celui qui n'en reçoit pas d'autre !

Dans sa lettre du 4 de ce mois, le ministre de l'intérieur dit au préfet de la Haute-Saône : « Quant aux 2.600 francs qui ont été » alloués à M. l'Archevêque de Besançon, je vous autorise à » les faire payer à ce prélat, etc. » J'ai touché cette somme ; mais M. le préfet prétend qu'elle doit être consacrée aux besoins de ma cathédrale. Ces besoins sont réels, les miens le sont aussi. Je suis en avance de plus de 15.000 francs remboursables pour les trois départements. Il me semble que c'est par

me rembourser qu'il faudrait commencer ; et telle paraît aussi l'intention de M. le ministre. Je lui en écris. Vous me feriez plaisir d'en parler aussi à M. le secrétaire général, il peut beaucoup influer sur la décision de cette difficulté.

Je vous réitère, mon bien aimé collègue, avec mes souhaits les plus heureux, l'assurance de mon dévouement le plus cordial.

XIX

Grégoire a Lecoz

Paris, 17 février 1807.

Très cher collègue,

Vendredi dernier, M. de Gérando m'annonça que décidément vous étiez nommé pour les hospices et qu'en conséquence une lettre vous seroit expédiée sans délai. Si cette lettre n'était pas encore arrivée ou si elle éprouvait quelque retard, marquez-le moi afin que je rappelle cet objet à M. de Gérando. Malgré ma répugnance à faire dans aucun ministère des démarches souvent infructueuses, je lui parlerai de nouveau des avances considérables qui doivent vous être remboursées, mais assurément je ne garantis pas le succès de mes efforts.

Vous ignorez certainement que la petite notice donnée par moi de l'ouvrage du père Lambert a été sans mon aveu mutilée à l'impression ; on a supprimé entr'autres le passage où je déclarais que, borné à rendre compte de ses idées, je ne m'en constituais ni le censeur, ni l'approbateur, car il y a des choses que je ne puis approuver, quoique, sur l'ouvrage collectivement considéré, je porte peut être un jugement moins défavorable que le vôtre.

L'ecclésiastique pour lequel je vous avais écrit est présentement aux missions étrangères rue du Bac ; il vous présente ses respectueux remercimens ; il me paraît un très bon sujet.

Dites je vous prie à M. de Chamberet que j'ai fait sa commission auprès de M. Montalivet et que j'y ai mis tout le zèle qu'inspire la bonne cause d'un homme estimable.

L'ami Grappin aura sans doute reçu mon paquet par M. de

Chamberet. Je l'embrasse cordialement ainsi que nos vénérables collègues Royer, Demandre, Moïse et l'archevêque de Besançon que je prie de compter sur mon estime et mon attachement cordial.

XX

LECOZ A GRÉGOIRE

Besançon, 28 février 1807

Monsieur très honoré collègue,

Non seulement je n'ai point reçu la lettre relative aux hospices que M. de Gérando vous avait annoncée, mais je ne la recevrai point ; et j'en suis tout consolé. Je regrette de vous avoir occasionné tant d'ennuis et de peines. On veut que les administrateurs actuels me demandent au ministre, et certes ils s'en donneront de garde. Ce n'est point qu'il n'y ait parmi eux de très honnêtes gens, mais ceux-ci me semblent dominés par deux hommes à qui les abus auxquels je désirais de remédier peuvent être utiles. Aussi loin de vouloir m'associer à cette administration, ils cherchent à m'écarter de l'hospice militaire, même M. Royer, qui depuis près d'un an y est presque nuit et jour, instruit les malheureux réfractaires, en a déterminé plus de deux cents à se rendre loyalement à l'armée, et exerce dans cette maison une charité qui étonne toute la ville. Eh bien ! au lieu d'applaudir aux services gratuits et généreux de M. Royer, nos deux meneurs voudraient que l'hospice payât pour le remplacer 400 francs annuellement à un prêtre qui certes ne chercherait point à ramener nos conscrits égarés de l'erreur où ils ont été entraînés. Ces jeunes gens ne sont point de mon diocèse.

Nous ferons le bien tant que nous pourrons. Le trouvât-on mauvais, nous nous tiendrons tranquilles.

Il est cependant une chose que je serais curieux de savoir : qui a détourné M. le ministre de l'intérieur de m'associer, comme tant d'autres évêques, à l'administration des hospices de Besançon ? Soit entre vous et moi seulement, je soupçonne notre préfet de cette manœuvre ; tâchez adroitement d'en

savoir quelque chose de M. de Gérando ; mais ne lui laissez point entrevoir le moindre regret de ma part. Je dis comme le prophète : *Curavimus Babylonem*, etc. Pardon, mon cher collègue, de semblables misères ne peuvent que vous ennuyer.

J'ai appris avec plaisir que la *Notice* donnée par vous de l'ouvrage du P. Lambert a été altérée. Donc vous n'approuviez point cet ouvrage aussi complètement qu'on l'a cru.

Avez-vous lu le projet de réunion de toutes les communions chrétiennes par M. Beaufort (1) ? Si c'est un persiflage, comme le pensent d'honnêtes gens d'ici, il est bien indécent de l'avoir adressé à l'empereur. Si c'est un ouvrage sérieux, il annonce un vrai fou.

Les *Détails historiques* de M. Rabaut le jeune (2) ne me semblent pas moins étranges ; comment un homme qui se respecte peut-il se permettre autant de mauvaise foi et de fausseté ? Tous les protestants, même le forcené Jurieu, sont pour lui des hommes pacifiques.

M. de Chamberet, enchanté de votre accueil, nous a donné de vos nouvelles et a remis votre paquet à M. Grappin qui vous en remercie.

M. Royer, victime de son zèle héroïque, a été très malade. Moi je commence à l'être ; mes yeux, mes oreilles, mes dents, toute la tête est prise ; je ne sais ce que cela deviendra. Au reste je n'oublie point que je suis dans ma 67e année. Puissiez-vous, plus sain et plus heureux, fournir une très longue carrière ! MM. Royer, Demandre et Bullet vous présentent leurs hommages.

Agréez mes sincères et cordiales salutations.

---

(1) Beaufort, prêtre apostat. Lecoz lui répliqua par une *Lettre* imprimée de 151 pages (V. la lettre suivante et la *Correspondance de Lecoz*, t. II, p. 269).

(2) C'est Rabaut-Dupuis, frère de Rabaut-Saint-Etienne et de Rabaut-Pomier, député aux Anciens et au Corps Législatif, mort en 1807. Le titre complet de l'ouvrage cité ici est : *Détails historiques et recueil de pièces sur les divers projets qui ont été conçus depuis la réformation jusqu'à ce jour pour la réunion de toutes les communions chrétiennes.*

XXI

Grégoire a Lecoz

Paris, 19 septembre 1807.

Monsieur et cher collègue,

Il y a dix jours que j'avais commencé à vous écrire, et n'ayant pas trouvé un seul instant pour finir mon épître, je recommence. Vous êtes bien persuadé sans doute que je partage votre indignation contre la rapsodie publiée sous le titre d'*Ephémérides* dans le journal dont vous m'avez envoyé le numéro. C'est vraiment un attentat hérétique contre les principes sacrés de la hiérarchie, mais est-il possible qu'on insère quelque part une réfutation quand tous les rédacteurs de gazettes sont ou indifférents ou ennemis des principes ? J'ignore si les auteurs du délit ont inséré votre lettre parce que je ne vois pas ce journal, mais j'ai lieu d'en douter. Il est des hommes qui ne veulent être ni convaincus ni persuadés, ils veulent seulement faire du bruit ou gagner de l'argent et tels sont les motifs criminels auxquels on immole la vérité. Mais qui de nous est à portée de réclamer efficacement ? qui de nous en a le devoir ? de moi qui me félicite d'être sous le boisseau ou de vous que je félicite d'être sur le chandelier ? J'ose dire que ne pas le faire, de votre part serait un crime, et que deviendront les principes irréfragables de nos libertés gallicanes qui n'existent plus guère que dans les livres, si l'enseignement ecclésiastique gangrène toutes les têtes ? Certes l'intérêt du gouvernement est de ne pas se livrer aux prétentions de la cour de Rome, si différente du Saint-Siège ; ces prétentions ultramontaines préparent à la puissance civile des désastres dont l'idée me fait frémir d'avance comme évêque, comme citoyen, comme chrétien. Vous en avez des preuves multipliées dans les pancartes d'absolutions de prétendues censures dont on inonde votre diocèse ; au lieu de les renvoyer à celui de qui elles émanent, il fallait, ce me semble, envoyer l'original même à l'Empereur en lui exposant combien la tranquillité de l'État est compromise par ces manœuvres clandestines

qui minent sourdement la puissance et qui attentent aux principes sur lesquels repose la hiérarchie ecclésiastique.

L'ancien évêque de Rodez m'a remis un exemplaire de votre lettre à M. de Beaufort. Je vous avoue, mon cher collègue, que je vois avec peine que l'archevêque de Besançon soit descendu jusqu'à répondre à un rapsodiste que personne ne connait. Quoique je sois loin d'approuver tout dans votre ouvrage, j'y lis avec transport des morceaux qui auraient parfaitement figuré dans un livre où, traitant avec le talent brillant et solide qui vous est propre la question proposée, vous auriez fait un ouvrage convenable au tems actuel comme à la postérité, parce que la réunion des errans est toujours un sujet intéressant et Dieu veuille couronner vos désirs qui sont les miens. Je crois que le protestantisme tire vers son déclin, mais une grande partie des adhérens aux sectes du XVI[e] siècle et à celles que depuis on a vu naître sont malheureusement ennemis de la révélation, ou, s'ils l'admettent, c'est en la travestissant de manière à la faire méconnaître.

Vous aurez appris la mort du vénérable M. Nicolas[1], ancien évêque de Nancy; le scandale occasionné par la sotte et inique décision de son successeur, M. d'Osmond qui a refusé de le laisser inhumer avec les décorations pontificales, en quoi il fut secondé par un prêtre réfractaire, haineux et méchant, ce qui excita l'indignation des fidèles qui, au nombre d'environ 12,000, le maire, le commandant, l'académie à la tête, assistaient aux funérailles d'un prélat dont les vertus lui avoient conquis l'estime générale. Le mécontentement se manifesta au point que pour apaiser le peuple, on crut devoir aller chercher la crosse de M. Nicolas, ce qui calma un peu le tumulte. J'abrège ce détail. Un magistrat dont le frère a été secrétaire du ci devant prince de Condé et d'autres sujets de cette trempe firent verbaliser et le tout a été envoyé ici au grand juge et au ministre de la police Le premier me parut très piqué contre le tumulte provoqué par l'iniquité de l'évêque et de son clergé, mais la police a fait un rapport d'après lequel défunt Portalis a dû écrire

---

(1) Deuxième évêque constitutionnel de la Meurthe, né le 16 septembre 1741, sacré le 2 février 1801, mort le 24 juillet 1807.

de la part de l'Empereur à l'évêque de Nancy pour lui témoigner son mécontentement. Voilà ce qu'on assure. Quel contraste avec ce qui vient de se passer ici à l'inhumation de notre collègue, l'ancien évêque d'Amiens! Déjà vous en aurez vu une courte notice dans les gazettes, car quelques-unes ont bien voulu l'insérer, mais le discours de M. Mauviel(1), les détails honorables pour l'épiscopat qui ont accompagné sa sépulture sont consignés dans un imprimé dont vous recevrez des exemplaires que vous envoie M. Mauviel et que j'avais fait déposer chez M. Genisset(2). Il m'a promis qu'il voudroit bien se charger de mes envois; il y en a d'aultres que je vous prie, cher collègue, de faire parvenir à leur adresse. Je crois que le vénérable archevêque de Besançon doit comme métropolitain, envoyer à son suffragant de Nancy une verte réprimande. Dans toute ma lettre vous aurez remarqué, mon très cher collègue, que la franchise lorraine ne le cède pas à la franchise bretonne. D'ailleurs pénétré pour vous d'estime et d'attachement puis-je vous parler aultrement, je vous prie de m'écrire dès que les paquets vous seront parvenus. Le papier me manque. Salut et tendre amitié.

M. Gossellin a fait un ouvrage qui répond en partie aux objections faites dans celui de Dupuis sur le calendrier et j'espère qu'il l'imprimera(3). M. de Lanjuinais malade en ce moment s'occupe sans relâche de travaux concernant la littérature orientale et c'est à la religion qu'il ramène spécialement ses recherches. Il entre dans son plan de repousser les attaques que lui ont livrées plusieurs de nos incrédules avec leurs anciennes et ridicules cosmogonies qui sont le fruit du délire ou qui, si elles offrent quelques traditions un peu sensées, les ont empruntées de l'Ecriture révélée en la défigurant.

---

(1) Né le 29 octobre 1757, mort en mars 1814. Sacré le 3 octobre 1800 comme évêque d'un siège créé par les constitutionnels à Saint-Dominique, dont il ne prit jamais possession Un des principaux rédacteurs des *Annales de la religion*.

(2) Professeur au lycée de Besançon (V. *Correspondance de Lecoz*, t. II, p. 63).

(3) Il s'agit d'une réponse faite par le célèbre géographe au *Mémoire explicatif sur le zodiaque*, etc , publié par Dupuis, l'auteur de l'*Origine de tous les cultes*, en 1806.

Je me proposais d'écrire à M. Grappin, je n'en ai pas le loisir. J'insère pour lui des souvenirs d'estime et d'affection ainsi que pour nos collègues évêques, pour MM. Millot, Bullet, etc.

XXII

Lecoz a Grégoire (1)

14 janvier 1809.

Je viens de relire, dans votre dernière lettre, cette phrase sortie de votre excellent cœur: « Disposez de moi dans toutes les circonstances où je pourrai vous épargner quelques peines ou les alléger ». Accoutumé, depuis dix-huit ans, à ne voir en vous qu'un homme loyal, qu'un ami franc qui fait encore plus qu'il ne promet, je veux me soulager en m'entretenant avec vous.

Mes amis me quittent. Deux bretons, qui m'avaient suivi dans ce pays ici, viennent de partir pour les contrées éternelles. Le vertueux Royer, qui avait toute ma confiance, les avait précédés; moi même je sens s'affaiblir mes yeux; ils finiront de s'éteindre sans que j'aie pu revoir mon pays, mes parents, mes amis.

...Et dulces moriens reminiscitur Argos.

Mais ce n'est point là mon plus grand chagrin. La secte des incrédules, je dirais volontiers des athées, se multiplie chaque jour et l'Institut même semble applaudir à ses progrès. Le Noir fait reparaître les bêtises impies de Dupuis et le *Moniteur* les porte dans toute l'Europe et les place sous les yeux des lecteurs les plus faciles à séduire.

Le luthérien Villers, à l'invitation de l'Institut, a osé outrager la religion catholique et ses blasphèmes, consacrés par la première académie du monde, sont déjà à leur troisième édition.

L'apostat Desodoards, petit Luther du XIXe siècle, proclame la théorie du divorce des princes, le code relatif à leurs maîtresses, leur suprématie civile et spirituelle dans l'Eglise de

(1) Cette lettre a été imprimée, sous la date du 16 janvier, dans la *Correspondance de Lecoz,* t. II, p. 296, avec des notes sur les personnages qui y sont nommés, Le Noir, Villers, Desodoards, Béchet.

Jésus-Christ et d'impudents journalistes réclament pour le livre de ce misérable saltimbanque une place distinguée parmi les ouvrages destinés à former l'esprit et le cœur de notre précieuse jeunesse.

Combien d'autres que, mieux que moi, vous connaissez, coassent encore dans cette infâme grenouillère de l'impiété et de l'immoralité ! Et dans la capitale, dans la ville des savants, pas un homme assez hardi pour lancer d'un bras vigoureux une pierre assommante qui replonge au fond de leur marais ces vénéneux et importuns reptiles ! Quoi ! sont-ils déjà oubliés, ces malheurs causés par l'incrédulité dogmatisante ! O Français ! si prompts à oublier les terribles leçons de la divine justice, ne craignez-vous pas qu'on vous applique un jour ces humiliantes comparaisons : *Contigit enim eis illud veri proverbii : canis reversus ad suum vomitum et sus lota in volutabro luti ?*

Pardon, mon respectable ami, je vous ennuie, je vous dégoûte peut-être. Aussi n'était-ce point de ces choses que je me proposais de vous parler.

Vous avez été en Hollande. Sûrement vous y avez observé les usages civils et religieux, vous pouvez donc me résoudre une question qui se présente assez souvent dans ce pays-ci et sur laquelle on veut que je me prononce incessamment. Comment s'administre le baptême chez les catholiques de Hollande ? Devons-nous réitérer ce sacrement à des personnes baptisées par eux, lorsque ces personnes embrassent la religion catholique ? Ici les uns disent oui, les autres non. Soyez notre décidant et notre juge.

Je vous parlai, dans ma dernière lettre, d'un petit fragment de lettre écrit par moi à Paris, fragment dénoncé par un anonyme à S. Ex. le ministre de la police qui, dans le temps, m'en donna avis de la manière la plus gracieuse. Je lui ai mandé que la lettre mutilée semblait avoir été écrite au malheureux M. Lucet, mort bien tragiquement à Vanves (1). Depuis, je n'ai plus entendu parler de cette affaire. Ne pourriez-vous savoir du ministre ce qu'elle est devenue ? Le lâche coquin qui, avec

---

(1) V. sur cet écrivain *Correspondance de Lecoz*, t. II, page 118 (note).

des ciseaux, avait séparé ces trois lignes du corps de ma lettre, me semblait se trahir lui-même. Evidemment la lettre entière avait été en sa possession. Si elle contenait des choses condamnables, pourquoi, au lieu de l'envoyer toute entière au ministre, ne lui en dénoncer que ce petit fragment?

Le titre de comte est donné à MM. les sénateurs. Le portez-vous? Et qu'avez-vous fait pour vous conformer au décret? Les évêques et archevêques de notre connaissance se sont-ils baronisés et comtifiés? Ne riez pas de mes questions. Vous me connaissez: peu d'hommes sont plus que moi insouciants de ces titres: mais je ne veux point passer pour dédaigner une faveur de l'Empereur.

M. Béchet, secrétaire général du Jura, est candidat pour le corps législatif; M. Grappin a dû vous le recommander. Je me joins à M. Grappin pour demander votre suffrage et celui de vos amis en faveur de cet homme, l'un des plus spirituels, des plus instruits et des plus estimables que je connaisse dans tout mon diocèse.

P. S. (de la main de Grappin) Recevez aussi, mon bien cher et digne ami, mes salutations et mes embrassements. N'oubliez pas Béchet de qui je vous ai parlé si longuement dans ma dernière lettre. N'oubliez pas non plus d'exterminer ce malheureux Désod... dans l'ouvrage que vous vous êtes proposé de publier contre ces fougueux ennemis de la religion catholique devenant de jour en jour plus insolents. L'annonce de leurs infâmes pamphlets dans les journaux avoués par le gouvernement donne bien des inquiétudes à des hommes sages qui ont versé leur âme dans la mienne.

XXIII

Lecoz a Grégoire

Besançon, 5 septembre 1810.

Monsieur, cher et honoré collègue,

Une occasion de vous demander de vos nouvelles se présente

et je la saisis avec empressement. Notre recteur d'académie, l'excellent aumônier de notre Lycée et notre éloquent professeur d'histoire [1] vont reconduire Mme Droz à Paris et se flattent de l'honneur de vous voir. Par eux ou par la poste, faites-moi savoir comment va votre santé, à laquelle je m'intéresse vivement ; dites-moi aussi des nouvelles de M. et de Mme Dubois à qui je souhaite d'heureux jours.

Notre oracle de Savone continue d'être muet ; du moins je ne connais de lui aucune réponse, et cependant des questions en nombre lui ont été adressées. Ce silence a pu pendant quelque temps annoncer une fine politique ; mais la politique, comme les autres qualités, a ses extrêmes et ses excès, et je crains que celle de N. S. P. n'en soit là. A qui persuadera-t-il que pour gouverner *canoniquement* et saintement il lui faille une couronne de souverain ? O Pontifes des premiers siècles, qui régniez par votre sainteté et qui avec votre sang répandiez les lumières de l'Evangile, avez-vous laissé à vos successeurs cette tactique de silence, qui paraît à nous ne convenir ni à la religion, ni à la société, ni même aux circonstances présentes ?

Pardon, Monsieur ! vous rirez de ma hardiesse. Moi-même je regarde autour de moi, je me vois seul dans un hermitage modeste, et je prétends presque donner des conseils aux souverains du monde ! Cela convient à peine à nos graves sénateurs. Dites-moi donc ce que vous croyez, ce que vous faites, afin que moi-méme j'apprenne ce que je dois croire et ce que je dois faire dans ma solitude, où je me trouverais assez heureux si le monde voulait m'y oublier comme je cherche à l'y oublier de mon côté.

Les ministres de la police et des cultes m'annoncent un prêtre italien fanatisé, fanatisant, et qui, comme le révolté de l'Ecriture, dit : *non serviam*. Ils me chargent de le guérir, mais je crains bien qu'il ne communique ici plus de mal qu'il n'y prendra de bien. Que de têtes ici conservent du vieux levain ! et combien celui-ci est facile à mettre en fermentation !

Où est Fouché ? Pourquoi y est-il ? Qu'y fait-il ? Envoyez-moi des réponses à ces questions. Comptez sur ma discrétion

---

(1) Le recteur Ordinaire, l'abbé Sirebon et le chanoine Labbey de Billy.

comme sur mon dévouement le plus sincère et le plus inviolable.

XXIV

Lecoz à Grégoire

Besançon, 6 mars 1811.

Monsieur et honoré collègue,

Vous aimez à faire de bons choix ; je vous proteste que vous en ferez un excellent, si par votre suffrage et par celui de vos amis, vous faites nommer au Corps Législatif le porteur de cette lettre, M. Lehir, de Brest, candidat digne par ses lumières, par ses talents et surtout par ses principes d'honneur, de figurer dans notre grand Aréopage. Faites-donc pour lui comme vous feriez pour moi-même.

Si vous connaissez le gouverneur ou quelque professeur de l'Ecole de Saint-Cyr, je vous prie de lui recommander François-Marie Daniélou, mon neveu, qui me coûte beaucoup et qui brûle du désir de se montrer dans une armée.

Que dites-vous de ces grandes affaires ? N'a-t-on pas l'air de revenir à ces principes antiques et sacrés, qui dans notre bouche ne trouveront que de fougueux improbateurs ? *O altitudo* ! L'Europe, à la vue de toutes ces *Adresses*, doit être dans l'attente d'un évènement nouveau et remarquable.

J'ai craint, pendant quelques jours, qu'on ne m'appelât à ces comités ecclésiastiques ; on ne m'en a point jugé digne. Oh ! que j'en remercie le Seigneur ! Le Spartiate Pédarite ne fut, certes, pas plus content de n'avoir point été admis au conseil des trois cents : s'y trouve-t-il quelques vieux enfants de la *Constitution* ?

A ma manière de voir, depuis au moins le IXe siècle, notre pauvre Eglise gémit captive sous une masse d'abus désolants, transmis de main en main, grossissant par les moyens mêmes pris pour les détruire, et fomentés par des vues évidemment contraires à celles de notre divin Sauveur. En méditant sur ces abus, sur ces scandales, constamment préférés aux intérêts les plus sacrés de notre Eglise, je me suis dit cent fois : certes

J.-Ch. est fidèle à sa parole. *Ecce vobiscum sum*, etc., autrement cette église aurait-elle *subsisté* si longtemps, malgré les efforts continus pour l'anéantir, de la part de ceux-là même aux mains de qui était confié le gouvernail de cet immense et précieux navire toujours environné de monstres dévorants, toujours près de l'abime et toujours empêchés d'y descendre.

Que vont faire ces Messieurs ? Sont-ils animés de l'esprit de lumière et de force qui dirigea nos pères en 1682 ? Je le souhaite et le demande à Dieu. Et néanmoins je me félicite d'être laissé chez moi. Ou ils feront les choses attendues des esprits sages, sans donner dans aucun extrême, et dans ce cas, à quelle meute de fanatiques et de chrétiens machiavélistes ne vont-ils pas être en butte ? Ou bien comme tant d'autres depuis neuf cents ans, leur main timide n'appliquera au mal que de misérables palliatifs ; et alors en leur chantera au nez le fameux vers *Parturient montes*, etc. Heureux donc encore une fois celui qui, sans avoir fui ce danger, se trouve exempt de le partager.

Pardonnez ces rêveries. On cause si rarement avec vous ! Si vous voulez me répondre *fuse ac libere*, remettez votre lettre ou au caissier du Conseil d'Etat, M. Doublet, imprimeur honnête et digne de toute votre confiance, rue Gît-le-Cœur, n° 7, ou à M. le comte Defermon. Salut cordial et souhaits heureux.

J'ai l'honneur de saluer M. et Mme Dubois.

XXV

Lecoz a Grégoire

Besançon, 26 février 1812.

Monsieur et cher collègue,

Il était bien noir le moment dans lequel vous m'avez écrit, de quelle bile vos idées m'ont paru teintes ! Etait-ce un effet du *Carême prenant ?* ou bien un reste de souvenir d'un carnaval fol et dissolu ? Gare la misanthropie ! La vie offre assez de maux, sans que celui-là vienne en noircir de ses tristes couleurs toute la carrière.

Vous commencez à voir que les gens de lettres étudient, écrivent, publient leurs œuvres, non pour devenir meilleurs, mais pour se faire connaître : oh ! la belle découverte que vous avez faite là ! L'auteur de l'*Imitation* est à peu près le seul, qui en faisant un ouvrage admirable, ait su se couvrir d'un voile impénétrable ; il y a longtemps qu'on l'a dit ; on pourra le dire encore longtemps : *Gaudent pronomine molles auriculae.*

Votre belle âme s'indigne des travers, des vices, des désordres de la société ; elle en est malade ; je vous admire, mon respectable ami ; néanmoins, gardez-vous de haïr les hommes parce que pour la plupart, ils sont si méchants ; n'entendez-vous pas une voix qui nous crie à tous : *O passi graviora dabit deus his quoque finem !*

Chaque jour vous resserrez de plus en plus votre estime et vos éloges, monnaie dont le cœur humain est si avide. Je crois que jamais vous n'en fûtes prodigue ; seulement l'hypocrisie et la mauvaise foi vous en ont surpris quelques fois des emprunts indiscrets ; toutefois, n'allez point dire comme un de mes vieux amis qui, compris pour une grosse somme dans la banqueroute d'un homme qui avait constamment joui de la réputation d'un homme probe, délicat et religieux, s'écria : Non, quand le Père Eternel viendrait sur la terre, je ne lui prêterais pas un écu. Il prêta cependant à ma prière et ne fut pas trompé. Vous ferez comme lui, j'en suis sûr, et vous direz avec un poète célèbre qui, certes, était bien moins scrupuleux que vous :

Le monde est médisant, vain, léger, envieux :
Le fuir est très bien fait ; le servir encore mieux.

Pardonnez-moi cette bouffée de morale ; nous sommes en carême ; je jeûne, je fais maigre tous les jours, et peut-être je m'en ressens. Mais pour vous dérider le front voici la strophe de la Prose de la Pentecôte, telle qu'elle se trouve dans le bréviaire imprimé à Besançon en 1761, sous M. de Choiseul : *Sine tuo numine = Nullum est in homine = Salutis auxilium.* Et ce qui vous offrira une autre singularité, dans le missel cette strophe est restée telle que vous l'avez dans le bréviaire de Paris. En sorte que orthodoxes en récitant notre office, nous nous trouvons hérétiques en célébrant la messe. *Quid indè ?*

L'aimable archevêque de Pavie a-t-il seul quitté Savone ? En a-t-il été renvoyé ? Sa discrétion ne vous en aura peut-être rien dit. Nous autres, moins discrets, nous osons du moins dire avec un célèbre cardinal : *L'horloge de Savone est bien retardée !* Quoi ! ne sonnera-t-elle pas même pour Pâques ? Voilà mon grand sujet de gémir !

M. Collet suit les écoles de mon séminaire. Votre mot, à son sujet, me donne quelqu'inquiétude ; je somme votre conscience de me communiquer tout ce qu'elle en sait.

Je vous prie d'achever l'adresse de cette lettre à M. Gravier ou de la lui faire porter par votre domestique.

M. Dorlodot qui, depuis cinq mois, demeure avec moi, MM. Demandre et Grappin vous disent les choses les plus affectueuses. Ne m'oubliez pas, s'il vous plaît, auprès de M. et de Mme Dubois, à qui je souhaite un éloignement de toute douleur, si la santé parfaite n'est point possible.

Je vous félicite de pouvoir jouir de la société de MM. Lanjuinais, de Sacy, et autres personnes de ce mérite : voilà de quoi vous réconcilier avec l'espèce humaine. L'or, le diamant, etc., sont produits par la même main qui permet l'existence et la végétation de la vipère et de l'arsenic.

Faites-moi la grâce de me rappeler à l'honorable souvenir de vos dignes amis et de les assurer de mon respectueux dévouement.

Nous avons perdu votre collègue à la Convention, le bon et estimable M. Seguin (1) : vous lui devez au moins une messe.

Adieu, croyez, mon cher collègue, à mon profond et inviolable dévouement.

XXVI

Lecoz a Grégoire

Besançon, 3 mars 1812.

Monsieur cher et honoré confrère,

Un de vos anciens collègues à la Convention, M. Fer-

(1) Seguin était mort le 23 janvier 1812 à la Vaivre, près de Vesoul, où

roux (1), que nous aimons tous ici et qui me paraît vous être bien attaché, doit, en vous embrassant pour lui et pour moi, vous remettre ce billet ; il devait être porteur d'une autre lettre dans laquelle en est insérée une pour M. Gravier au sujet du jeune Collet.

Par une étourderie qui me fait peine, mon secrétaire, M. Riduet, a fait mettre à la poste ce petit paquet, dont le port vous aura étonné, et que peut-être vous n'aurez point voulu recevoir, parce que l'écriture de l'adresse ne vous en est point connue.

Dans ce cas, mon très bon ami, je vous prie de faire demander à la poste la lettre dont je n'ose vous proposer de rembourser le port, quoique cela fut juste et facile ; parlez-en à M. Ferroux. N'oubliez pas de faire passer à M. Gravier la lettre incluse dans la vôtre.

Une lettre de Paris m'apprend :

1° Que toute la politique romaine s'est réfugiée à Savone, et que notre Père commun paraît décidé à sacrifier, s'il le faut, pour ravoir sa couronne *césarienne*, l'Eglise, ses ministres, toute la religion catholique.

2° Que le nouveau César est outré de la résistance, qu'il veut tout ou rien.

3° Qu'au jour de l'an, il tint aux députés de l'Université un discours qui semble nous menacer des plus grands orages, et nous rendre responsables de torts que, certes, nous n'approuvons pas (2).

---

il est inhumé. Il avait été successivement chanoine de l'ancien chapitre métropolitain, évêque assermenté du Doubs (démissionnaire en 1793), puis chanoine d'honneur du chapitre reconstitué.

(1) Député du Jura à la Convention et au Conseil des Anciens, alors directeur des contributions à Besançon. Né à Besançon le 25 avril 1751, mort à Salins le 12 mai 1834.

(2) L'oratorien Tabaraud, dans une lettre adressée à Lecoz le 6 février précédent, lui annonçait la suppression des deux seuls journaux religieux subsistants, les menaces proférées par l'empereur soit contre le personnel ecclésiastique enseignant, soit contre certaines tendances de l'enseignement des prêtres, la réimpression par son ordre de la *Guerre des Dieux* (de Parny) et du *Citateur* (de Pigault-Lebrun).

Avez-vous de tout cela quelque connaissance? Les ennemis de notre religion abusent-ils encore de quelques nuages pour porter à notre culte des coups qui pourraient bien retomber sur eux : *O cœcas hominum mentes! O pectora cœca !*

Si vous avez, à cet égard, quelques données, faites m'en part. Si l'on m'a mandé des faussetés, et je le désire de tout mon cœur, calmez mes noires inquiétudes par quelques mots de consolation. Adieu, puissiez-vous échapper aux rhumes! moi j'en suis en ce moment accablé, et la fièvre me fait trembler la main; mais mille fièvres ne pourraient affaiblir les sentiments d'amitié, d'estime, de vénération que mon cœur vous avoués.

MM. Demandre, Dorlodot, Grappin et Riduet vous présentent leurs hommages et leur dévouement.

XXVII

Grégoire a Lecoz

Paris, 2 juillet 1812.

Cher et honoré confrère.

Quoique je n'attache en général aucune importance aux lettres anonymes, je crois devoir vous envoyer celle qui est ci-incluse, portant l'inscription de lieu *Salins*, mais timbrée ***Besançon***, et dont la date est fausse car elle m'est arrivée ici précisément hier 1er juillet. Elle est sottement rédigée, elle parle d'un neveu à moi, et comme fils unique; je n'ai eu ni frère ni sœur ni conséquemment de neveu, mais tant de gens ont prétendu surtout depuis quelques années être mes frères, mes sœurs, mes neveux, qu'il n'est pas surprenant qu'il y en ait aussi dans votre pays. Je crois qu'il s'agit de quelqu'un qui est dans votre séminaire. Je ne puis croire que ce soit ce M. Collet sur lequel vous avez écrit à M Gravier et à moi et vous avez reçu nos réponses: dans la mienne je vous disais qu'il avait laissé une dette non acquittée au portier de la maison, 19 l. 6 s. J'ignore ce qu'il est devenu ce jeune homme et s'il est encore à Besançon.

Il m'est tombé entre les mains un ouvrage intitulé ***Méthode pour la direction des âmes***, 3e édit. ***Besançon***, 1811, et quoiqu'on

l'annonce comme 3e édition, elle me parait avoir besoin d'être retouchée. Dans le t. 2, chapitre 4 du mariage, on lit ces mots adressés je crois aux assistants : « Gardez-vous de prendre feu et de laisser échapper quelque parole trop vive ou mordante, vous gâteriez tout ». Ce style est bien niais.

P. 413, on lit : « Le sacrement que vous allez recevoir est un grand sacrement ». On voit là une allusion au texte de l'écriture sainte, *sacramentum hoc magnum est*, mais en l'isolant comme fait l'auteur, cela a l'air d'établir qu'il y a des sacrements grands et petits.

P. 436, il est dit que les fidèles sont dans l'usage de réciter soir et matin la belle prière *angeli Dei*, ce qui suppose qu'ils la récitent en latin et comment peuvent-ils la trouver belle s'ils ignorent cette langue? Même observation à faire sur la page 442, *Ad te de luce vigilo*, etc.

Notre collègue l'ancien évêque de Langres, le vénérable Wandelaincourt, a publié dernièrement un opuscule sur la durée du monde (1). Vous en aurez vu l'annonce dans les journaux ; il a un autre ouvrage auquel j'ai attaché plus d'intérêt, un traité sur les droits de l'Eglise et de son chef qui est reçu à la censure, mais j'ignore si on l'imprimera.

Hier on m'assurait que Houbigant (2) a osé élever des doutes sur la canonicité du Cantique des cantiques et que vous en aviez la certitude par la préface manuscrite. Cela est-il vrai ?

Notre ami M. Lanjuinais avait ces jours derniers deux de ces enfants dangereusement malades ; j'apprends qu'après une convalescence qui paraissoit bien établie ils sont retombés. J'ai des lettres de mon ami le digne prélat de Pavie et des évêques de Rimini et Citta della Pieve. Ce dernier imprime en ce moment un ouvrage contre le système impie de Dupuis. Demain, à la séance publique de notre classe, on lira la notice funèbre de

---

(1) Cet opuscule n'est pas mentionné dans la liste des ouvrages de l'auteur donnée par la *France Littéraire* de Quérard. Wandelaincourt a beaucoup écrit durant sa longue vie, notamment des livres d'éducation. Né le 28 avril 1731, mort le 30 décembre 1819.

(2) Cf. dans la *Correspondance de Lecoz*, t. II, les lettres du 5 septembre, 5 novembre et 4 décembre 1889, ainsi que la lettre suivante.

Dupuis par M. Dacier, mais d'après ce que j'entrevois, elle est rédigée de manière à repousser plutôt qu'à louer les rêves impies du défunt ; c'est du moins ce que m'a dit M. Dacier lui-même.

Je voudrais vous donner des détails de littérature ecclésiastique, mais dans ce moment elle produit peu. M. Oberthur de Wurtzbourg, théologien catholique, prépare une *Théologie biblique*. M. Staüdlin de Göttingue et M. Schirner de Leipzig commenceront incessamment un nouveau journal ecclésiastique.

M. Jipey, professeur à Harderwick, auteur d'une *Histoire ecclésiastique*, se propose de publier le supplément. Le *Dictionnaire historique* imprimé chez Prudhomme est achevé. Si vous avez occasion de le voir, lisez dans le t. 20 qui est supplément, les articles Audrein, Aventin, Bertelot, Clément, Clément des bois, Duffaut, Escobar, Gibrac, marquis Natali, Nicolas, Ricci, Schwarz, Sermet, Servaco, Sopransi, etc. Quelques-uns de ces articles ne sont pas de moi, mais j'ignore pourquoi et par quelle singularité, à l'article Ricci, on a ajouté les initiales de mon nom, ce qu'on n'a fait ni dû faire nulle part. J'ai en main les détails historiques de ce qu'on a appelé la rétractation de Ricci rédigés en italien par lui-même ; j'en ai extrait les faits principaux et rédigé une notice étendue ; je n'avais pas ces pièces lors de l'impression du dictionnaire, mais les faits sont à peu près concordants.

Le plaisir de jaser avec vous m'entraîne au risque de vous ennuyer. Mme Dubois malade et son mari très affaibli par l'âge vous présentent leurs salutations. J'adresse les miennes à nos vénérables évêques réunis dans votre diocèse, à M. Riduet et mon bon ami l'excellent M. Grappin. Qu'il me pardonne mon long silence, je me propose de lui écrire bientôt pour réparer le passé. Agréez, cher et vénérable confrère, mes tendres embrassements et donnez-moi de vos nouvelles.

XXVIII

Lecoz a Grégoire

Besançon, 26 juillet 1812.

Cher et honoré confrère,

J'eusse voulu répondre plus promptement à votre lettre du 2; vous verrez ci-après quelles raisons m'en ont empêché, et vous jugerez si elles sont légitimes.

J'ai communiqué à M. Collet votre charitable *anonyme* ; il m'a fait voir la fausseté des inculpations qu'elle articule ; c'est l'acte odieux d'une lâche vengeance.

Sur les recommandations de Mgr l'archevêque de Bordeaux et autres *ejusdem generis*, j'avais admis dans mon séminaire un soi-disant Père de la Foi : combien j'ai été puni de ma malheureuse complaisance ! Enfin le ministre des cultes a voulu que ce fanatique fut renvoyé : j'ai été loin de m'y opposer ! Quelques jeunes gens, à qui il a inoculé ses impacifiques opinions, ont osé aller chez notre Collet, le menacer comme auteur de la disgrâce de leur docteur. Collet n'a point été endurant, il a mis un peu brusquement ces étourdis hors de sa chambre, et moi j'ai menacé de les renvoyer de mon séminaire. Voilà, je pense, ce qui a produit la lettre anonyme que vous m'avez adressée [1].

Je suis content de M. Collet; à la Pentecôte je lui ai donné la tonsure ; au mois de septembre je compte l'élever au sous-diaconat, depuis quinze jours il s'y prépare dans le séminaire. Quoiqu'il n'ait pas l'honneur de vous appartenir, honneur dont il paraît qu'il s'était flatté, il serait digne de vous de venir à son secours. Du moins payez à votre portier les 19 fr. 6 c., que je lui ai bien reprochés, et dites à M. Bourgonin aîné, rue Saint-Denis, nº 228, de vous les remettre pour moi. Ne serait-il

---

(1) Sur ce Père de la Foi (Gloriot), et sa conduite comme directeur du Séminaire, V. la lettre de Lecoz au ministre des cultes du 2 juin 1812 (*Correspondance*, t. II, p. 345-348).

pas possible de ressuciter pour ce jeune homme vraiment intéressant les généreuses intentions de M. Gravier ?

S'il était vrai ce vieux mot : *Cum hoc, ergo propter hoc*, quel mauvais service vous m'auriez rendu ! Avec votre lettre, m'est arrivé un procès, le premier que j'eusse encore essuyé. Un prêtre de Lyon, habitant Paris, me pressa, il y a trois ans et demi, d'accepter 6,000 francs pour aider à établir le culte catholique à Neuchâtel ; je plaçai cet argent à 5 pour cent. J'envoyai à Neuchâtel un prêtre, mais par des raisons de prudence et de concert avec le Prince, je permis à ce prêtre de demeurer quelque temps avec le curé de Cressier, à une demi-lieue de la ville, où mon prêtre se rendait les dimanches et fêtes et même dans la semaine. Le donateur, séduit par des hommes de parti, a voulu ravoir ses 6,000 francs. Mon avocat, presque tout le barreau et moi, croyions que c'était là une affaire d'administration. Notre tribunal de première instance s'est jugé compétent et, après avoir déclaré que j'avais, pour ces 6,000 fr. et pour l'église de Neuchâtel, fait ce que je devais, n'a point laissé de me condamner aux frais sans m'obliger à rendre la somme.

Autre affaire d'une couleur bien plus noire encore ; sur une dénonciation mensongère et calomnieuse de deux fabriques des paroisses de la ville de Besançon, où il y en a six, on a fait croire à l'Empereur que *j'exigeais des contributions des fabriques* ; et par un décret daté de Gumbinnen, il me le défend, sous peine d'être traité comme *concussionnaire*. Et qu'ai-je fait ? ce que font tous les évêques français. Exécuter le décret qui nous ordonne de percevoir le sixième du produit des bancs et chaises d'église pour le soulagement des prêtres pauvres, vieux ou infirmes. Le ministre des cultes n'a point été moins que moi étonné de cet étrange décret qui, je l'espère, ne tardera point d'être révoqué.

A ces sujets d'*amusement*, joignez beaucoup de petites tracasseries que s'efforce de me susciter l'esprit de parti, réveillé, ranimé par les évènements du jour ; et jugez combien sont piquantes les roses sur lesquelles on nous croit assis !

Et enfin, vous le dirai-je ! Vous-même m'avez aussi donné quelque peine. A la réception de votre lettre on débitait ici,

avec affectation, l'arrivée du Saint-Père à Fontainebleau ; vous ne m'en disant pas le moindre mot, j'ai soutenu que cette nouvelle était fausse et semée par des malveillants. Et grâce à votre chien de silence, c'est moi qui ait soutenu une fausseté insigne. Vous pouviez me dire la chose sans y joindre aucune réflexion puisque vous voilà parvenu à une si haute discrétion.

La méthode qui vous a choqué avait été examinée en ma place par M. Grappin et M. Ravier, celui-ci ancien oratorien et chanoine ; mais, et vous et moi le savons, faire un livre parfait ce n'est pas chose facile. Voyez la fameuse théologie de Bailly même, que MM. vos censeurs ne veulent point permettre de réimprimer ; et ils n'ont pas tout à fait tort ; cependant ne vaut-il pas mieux corriger que de rayer ?

Il n'est que trop vrai ; Houbigant a élevé des doutes fort graves non pas sur la canonicité du Cantique des Cantiques, mais sur son inspiration. Il tâche de n'y voir qu'un poème profane, inutile ou même dangereux à la religion ; c'est dans ses notes. Il ne nie point que Salomon l'ait composé, ni que les Juifs l'aient placé dans leur canon ; mais c'est une des raisons qui nous ont empêchés de faire imprimer l'ouvrage d'Houbigant : il faut, hélas ! l'avouer avec le poète profane : *Vitiis nemo sine nascitur : optimus ille qui minimis urgetur.*

J'ai bien encore cinq volumes in-4o de conférences et discours tenus à Fribourg, en Suisse, en 1794, par des prêtres français, mais le temps de les compulser me manque. On tâchera de vous en donner une idée.

Toujours au milieu des savants de tous les pays, toujours sur une hauteur, dont nous autres pauvres *Rampants* ne pouvons approcher, vous n'annoncez de beaux ouvrages pour défendre notre religion. Dieu en soit loué ! Mais ce qui me semble nous manquer, c'est le céleste talent de la faire aimer et pratiquer. O nos Pères ! O nos Pères ! vous faisiez peu de livres, mais vous étiez sincèrement chrétiens.

Je tacherai de voir vos articles du dictionnaire. Moi j'ai souscrit chez Michaud : l'un vaut-il mieux que l'autre ? J'en doute.

Les droits de l'Eglise sont dans l'Evangile : en est il d'autres qu'elle puisse aujourd'hui réclamer ? En voulant tout avoir, nous

avons tout perdu ; Paul IV et autres voulurent disposer de toutes les couronnes ; et les couronnes se rendirent indépendantes de la tiare. Cette pensée, je la crois bien développée dans mon *Instruction sur quelques vérités chrétiennes.* Ecoutons la foi, elle nous consolera de toutes ces prétendues pertes.

MM. Demandre, Dorlodot, Grappin, Riduet, etc., vous présentent leurs hommages ; les miens, s'il vous plaît, à M. et Mme Dubois. Puisse cette saison vous ramener à tous une solide santé ! Adieu, je vous salue et embrasse cordialement.

Pourquoi le chanoine d'Amiens était-il à la Force ?

XXIX

Grégoire a Lecoz

Paris, 31 août 1812.

Cher et vénérable collègue,

J'ai reçu vos lettres des 26 juillet et 16 août, celle-ci par je ne sais quelle occasion dont vous payez le port à Besançon, dont on demande et l'on paye le port ici, ce qui entraîne d'ennuyeux pourparlers. Il est plus simple de m'écrire par la poste sans affranchir comme je le fais à votre égard. J'ai acquitté les 19 f. 6 s. dûs par M. Collet au portier. J'ai envoyé la lettre qui était à l'adresse de M. Tabaraud. M. le président Agier, près duquel j'ai fait votre commission, vous a répondu ou vous répondra incessamment. M. Delisle de Sales me prie de vous présenter ses complimens ; il se propose de vous envoyer un ouvrage quand il trouvera une occasion. J'ignore ce que c'est que ce chanoine d'Amiens dont vous me parlez. Lisez Amos chap. 5 et vous trouverez ma réponse au reproche de ne pas vous répondre. Si l'on ne peut pas et si l'on ne doit pas imprimer en entier Houbigant, ne pourrait-on pas du moins faire usage et tirer parti de ce qu'il y a de bon dans sa traduction de l'Ecriture Sainte ?

Je suis profondément affligé des peines que vous cause la méchanceté de l'esprit de parti qui n'est au fond que l'esprit jésuitique métamorphosé en sulpicianisme, en ultramontanisme. Je

vois avec douleur qu'une partie nombreuse du clergé actuel est imbue des prétentions absurdes de la défunte cour de Rome qui nous a fait tant de mal et que malheureusement nos fanatiques adversaires s'efforcent d'inoculer ce poison aussi nuisible à l'état qu'à la religion. Ne pouvant pas y remédier, je me borne à invoquer celui qui peut tout. Au lieu d'instruire solidement sur les grandes vérités de la religion, on les attire par un mélange hétérogène. Par exemple dernièrement on a réimprimé ici un livre traduit de l'italien en français avec le titre latin *Via crucis*. Ce sont des stations sur la Passion de Notre Seigneur ; ce point de vue général est excellent, mais malgré tout ce qu'a écrit sur ce sujet le savant bénédictin Pujol pour rectifier cette dévotion, on reproduit dans ce livre ce qu'il y a justement critiqué. On suppose que le Sauveur du monde tomba trois fois en allant au calvaire et l'on y répète la fable de la Véronique qui lui essuie le visage. La vérité n'a pas besoin de cet alliage.

A Chambéry on vient d'imprimer le *Modèle des ouvrières servantes* ou vie de S[te] Gite avec l'approbation du grand vicaire Bigex, opuscule rédigé d'une manière niaise, tandis qu'on pouvait le rendre vraiment édifiant. Dans je ne sais quelle circonstance, la sainte fait une aumône assez considérable du bien de son maître dont elle présume le consentement. Dira-t-on que cela est tiré des Bollandistes? Ceux-ci rapportent et publient toutes les pièces, mais une critique judicieuse doit ensuite faire le triage : avec des présomptions de consentement, des domestiques allongeant ou supposant le consentement iront fort loin.

Eh ! Seigneur, dans quel état nous voyons les études ecclésiastiques et surtout la pratique des vertus chrétiennes ! Vous luttez avec force contre l'erreur et contre le vice, vous le faites par vos écrits et par vos exemples ; que Dieu bénisse vos efforts ! Mon cher collègue, vous me reprochez de ne pas vous donner des détails, etc. Eh que pourrais-je vous dire ? je suis devenu par principes, par goût, par raison de santé, d'économie de temps et un peu par mélancolie, le plus grand anachorète de Paris ; étranger à toutes sociétés, fuyant même dans mes promenades solitaires la rencontre des humains. Je courrais à eux s'ils ressemblaient à l'archevêque de Besançon et à quelques autres

individus en très petit nombre à qui j'ai voué pour la vie estime et amitié chrétienne, conséquemment très cordiale. Mes complimens à nos confrères les dignes évêques résidents de Besançon, Vesoul, Morteau, etc., à M. Grappin, mon ancien ami, de qui j'ai reçu une lettre et un paquet par l'intermédiaire de M. Clément. M. et Mme Dubois me chargent de les rappeler à votre souvenir. Je vous embrasse de toute mon affection.

XXX

Lecoz a Grégoire

Besançon, le 12 septembre 1812.

Cher et honoré collègue,

Cette fois vous devez être content de mon courrier; c'èst un bel homme et un homme aimable; et quelque prix qu'il mette au port de ma lettre, je suis sûr que vous serez bien aise de le voir; il vous fera le tableau présent de notre Franche-Comté: puisse ce tableau, quoique les couleurs n'en soient pas de roses, adoucir un peu votre spleen! A quoi bon vous noircir, vous empoisonner d'une fumée de mélancolie! *Gaudete in Domino semper.* Ce que je vous conseille, je tâche de me l'appliquer à moi-même, et peut-être jugerez-vous que ce remède m'était bien nécessaire. Essuyer un procès de la part d'un prêtre, parce que j'ai mieux fait qu'il n'eût osé l'espérer; entendre un tribunal déclarer que j'ai au fond fait tout ce que je devais faire, et me voir néanmoins condamné aux frais de la procédure; obligé par un architecte du gouvernement à une avance de 9.000 fr., et déclaré par le gouvernement privé de ces 9.000 fr.; et, ce qui est au-dessus de tout, être signalé à toute la France impériale comme un concussionnaire punissable, pour avoir obéi à un décret et aux ordres d'un ministre; hein! qu'en dites-vous mon frère? Dois-je m'en heurter la tête contre les murs, ou tenir mes yeux bien fermés pour ne pas voir les hommes? Non en vérité: je m'écrie avec le poète de mon enfance: *O passi graviora dabit deus his quoque finem.* Je me bats les flancs; une indignation que je crois vertueuse ra-

nime mon courage, j'entends une voix qui me crie : *Tu ne cede malis ; sed contra audentiar ito quàm tua te fortuna venit.* Pardon ! Je vous ennuie, mais aussi pourquoi ce noble courage qui brava tant de tyrans et de morts, paraissez-vous l'abandonner ?

Nous penserons à Houbigant dans un autre temps : celui-ci n'y convient pas.

La Cour de Rome est morte : *Requiescat in pace !* Mais le Saint-Siège vit, et il vivra *usque ad consummationem sœculi.* Puisse-t-il n'être plus que l'inverse de la *fameuse Boîte !* que la charité, la paix, l'union, les plus douces espérances en coulent dans celles-ci, et que les querelles, les discordes, les haines, les scandales et tant d'autres maux y restent constamment enchaînés !

Quoi ! Vous devenez économe, avare de votre temps ; et vous sacrifiez une portion à la lecture des rhapsodies qui sortent de nos départements ! Vous entretenez une correspondance active avec tous les savants du monde et vous voulez encore épier tous les petits livrets de nos misérables écrivailleurs ! au moins permettez-moi de m'écrier : *O helluo librorum !*

Le jeune Collet (c'est ainsi, dit-il, que doit s'écrire son nom devenu un objet de reproche pour lui) étant dans mon séminaire depuis quelques mois, se dispose à recevoir le 19 de ce mois, le sous-diaconat : il s'est donné ou bien on lui a donné ici la réputation d'un menteur étrange : il rejette ces mensonges sur ses adversaires, sur ce qu'il s'est montré l'*ami des constitutionnels :* qu'en pensez-vous ? De grâce parlez-m'en avec toute franchise.

Je vais, le 21, reprendre mes visites ; c'est un peu tard, ma fausse complaisance en est la cause, je m'en reviendrai avec un rhume et des fatigues ; merveilleuses dispositions pour notre hiver ! Adieu : faites-moi savoir que vous avez retrouvé votre humeur gaie, aimable, autrement je prendrai la poste pour tâcher de vous faire rire : *Oportet lœtari et bene agere.*

Je vous salue, je vous embrasse de tout mon cœur et ambitionne le sort de notre ami M. Dorlodot, qui bientôt pourra le faire autrement que sur le papier.

Je présente mes hommages respectueux à M. et Mme Dubois et vous souhaite à tous la meilleure santé.

Ne vous scandalisez pas de mes citations profanes, je ne me les permettrais point avec un autre.

XXXI

Lecoz a Grégoire

Besançon, 8 novembre 1812.

Monsieur, cher et honoré collègue,

Vos principes, et surtout vos principes religieux, me sont trop bien connus pour que je vous soupçonne capable, je ne dis pas de tramer contre le gouvernement sous lequel Dieu vous a placé, mais même de n'en point désirer le bonheur et la gloire : comme tout vrai catholique, vous avez toujours cru et enseigné avec saint Paul : *Non est Potestas nisi a Deo; quæ autem sunt, a Deo ordinatæ sunt.* Néanmoins vos amis de ce pays, et moi surtout, nous sommes affligés d'un bruit qui circule savoir, que vous avez signé, comme secrétaire, l'atroce singerie de Malet et criminels associés.

Est-il possible que ces malheureux aient porté leur coupable effronterie jusqu'à mêler votre nom et ceux de plusieurs citoyens également estimables, dans les actes non moins bêtes qu'horribles de leur infernal complot ?

De grâce, instruisez-nous de ce qui en est, et tâchez de nous apprendre les détails de ce mariage monstrueux du crime et de la folie. Ce n'est point ici une simple curiosité ; c'est une arme que nous demandons contre les hommes noirs qui osent vous dire complice d'un attentat qui blesse le bon sens, la raison, la probité, l'honneur et la religion.

Agréez, Monsieur, cher et honorable collègue, mes sincères et cordiales salutations.

XXXII

Grégoire a Lecoz

Paris, 20 novembre 1812.

Monsieur et très honoré collègue,

Je reçois seulement aujourd'hui votre lettre du 8 de ce mois et quoique je sois très pressé je m'empresse de vous adresser une réponse que vous désirez, car les désirs des gens qu'on estime et qu'on aime équivalent à des ordres.

Si quelqu'un venait m'assurer que dans la forêt de Bondy, au milieu d'une bande de voleurs, on a trouvé l'archevêque actuel de Besançon occupé avec eux à dévaliser les voyageurs, je douterais s'il faut rire ou s'indigner, mais je n'en serais pas surpris, car y-a-t-il une imposture si atroce ou absurde qu'elle soit qu'on ne puisse inventer? Vos ennemis même n'y croiraient pas, mais ils simuleraient d'y croire afin d'accréditer l'accusation ; néanmoins celle dont vous me parlez et qui concerne encore d'autres de vos amis, n'a pu trouver ici (à ce que je sache) un seul individu assez crédule pour y ajouter foi, ni même élever des doutes. Si dans votre contrée certains hommes feignaient d'y croire, je ne pourrais les considérer que comme des scélérats ou des fous. Or de telles gens ne peuvent ni ne doivent jamais s'approcher de vous.

Assurément, mon cher collègue, la France serait bien tranquille, s'il n'y avait que des hommes pénétrés comme vous et moi de l'obligation de la soumission aux lois. Nous l'avons prêchée de parole et d'exemples, mais comme personne n'est à l'abri de la calomnie, nous lui avons payé malgré nous un contingent bien dur. Que Dieu pardonne aux méchants et qu'il les convertisse !

J'ai écrit dernièrement à notre vénérable confrère, M. l'ancien évêque de Laval. Je consigne ici des embrassements affectueux pour nos amis évêques et prêtres, et le digne prélat de Besançon voudra bien en prélever une très bonne part.

Avez-vous continué la correspondance avec M. Moulinié? Je lui dois depuis longtemps une réponse, je tâcherai d'acquitter cette dette sous peu de jours.

Vous m'avez fait espérer la communication ou du moins une notice raisonnée de la correspondance ecclésiastique dont vous m'avez parlé; trouvez bon que je réclame de votre part cet acte de bienveillance.

Mme Dubois, qui est dans la douleur et les embarras du veuvage, me charge de vous faire ses compliments. Elle recommande son époux décédé à vos prières et s'y recommande elle-même ainsi que l'interprète de ses sentiments.

XXXIII

Lecoz a Grégoire

Besançon, 30 novembre 1812.

Monsieur et très honoré collègue,

Quand bien même la scélératesse dont on m'avait dit que vous étiez l'objet, eût été réelle, encore je m'en serais consolé, connaissant l'intégrité de votre doctrine et la pureté de vos sentiments. Le fait est faux; je m'en réjouis et en bénis le Seigneur, parce que nous devons tenir compte aux méchants du mal même qu'ils ne nous font point, et à Dieu de celui qu'il détourne de nous.

Quand vous verrez votre aimable et honorable collègue à double titre M. le comte Lanjuinais, je vous prie de lui témoigner aussi ma joie sur la fausseté de ce bruit horriblement calomnieux.

Vous voulez absolument les *Conférences* tenues par nos prêtres émigrés en Suisse; je vous en envoie cinq volumes in-8o manuscrits. Je désire que vous y trouviez quelques articles dignes de vos croyances; du moins vous y verrez la doctrine du temps. Je vous recommande d'autant plus ces volumes qu'ils ne m'appartiennent pas, et qu'on peut, à tout moment, venir les réclamer.

Mes deux affaires non moins graves qu'étranges me semblent prendre de bonnes couleurs ; il faut bien que la voix de l'innocence, quand elle est un peu énergique, soit enfin entendue ; elle eût frappé les oreilles même de l'Empereur, si S. M. eut été en France.

Le seul homme qui ait dédaigné de répondre à mes justes plaintes, c'est celui-là même qui m'a jugé au Conseil d'Etat, votre collègue M. le comte Regnaud de St-Jean d'Angely ; quand vous le rencontrerez, dites-lui, si vous en avez le courage, que l'archevêque de Besançon lui pardonne son erreur, mais qu'il est étonné de son silence qui semble annoncer du mépris : rappelez-lui son Tacite ; condamner, sans l'entendre, même un homme accusé, c'est presque l'assassiner ; que sera-ce d'un homme qui possède une réputation de probité et d'honneur acquise par soixante-douze ans de travaux utiles, et peut-être de vertus ? *Inauditi atque indefensi, tanquam innocentes perierunt* (*Hist.*, L. 1). Cet outrage, Lecoz aurait pu l'oublier comme beaucoup d'autres essuyés dans des jours d'horreur, comme celui de ce prêtre qui imprima à Rome que j'étais mort janséniste, athée et enragé, etc., mais l'archevêque se croit obligé de se rappeler ces mots de l'Esprit Saint : *Curam habe de bono nomine*, surtout dans des jours qui doivent singulièrement contraster avec ceux dont nous disions de tout notre cœur : *Excidat illa dies nullo revocabilis ævo !*

M. Moulinié et son ami devaient venir me voir cet automne ; ils n'ont point paru à Besançon ; et de lettres depuis longtemps je n'en ai reçues.

Vos collègues et anciens amis, qui existent encore dans ce pays, me paraissent vous être toujours bien dévoués. Samedi prochain M. Dorlodot sera reçu à notre académie dans une séance publique qu'on a voulu que je présidasse : que ne pouvons-nous espérer le plaisir de vous y voir aussi !

Nous avons dit la messe pour M. Dubois ; nous prions tous les jours pour madame ; assurez-la de la part que je prends à son chagrin et des vœux que je fais pour son bonheur, comme pour le vôtre, et agréez, monsieur et honorable collègue, mes sincères et cordiales salutations.

XXXIV

Lecoz a Grégoire

12 janvier 1813.

Monsieur, très cher collègue,

Notre honnête voiturier prétend que vous devez lui remettre, à ce voyage, les cinq volumes de manuscrits ; je vous invite à les garder plus longtemps, car je doute qu'en si peu de jours vous ayiez pu les parcourir.

M. de Sales m'a envoyé son *Journalisme* (1). Cet ouvrage, plus qu'un autre de ses cent et un volumes, me semble signaler un fou ingénieux ; tout en assurant qu'il ne veut point parler de lui-même, c'est spécialement de lui et de ses chefs-d'œuvre qu'il parle depuis la première jusqu'à la dernière page ; et tout homme qui n'admire point quelqu'un de ses écrits est évidemment un sot : *O cœcas hominum mentes!* Que pensez-vous de ce livre? Que pensez-vous de son auteur? Il ne tient qu'à moi d'être dans une correspondance suivie avec mon philosophe : y-a-t-il chez lui autant de franchise que d'amour-propre ? J'en doute. Pourquoi nul journal n'a jusqu'ici dit un mot de son *Journalisme?* Est-ce un complot ? il serait cruel, quoique l'auteur semble le provoquer : que pensent de ce livre ceux de vos amis qui l'ont lu? Tout ceci pour vous seul.

Que pense-t-on de la *Théorie de la terre* de M. Cuvier? quel est son prix ? Et devons-nous y mettre ce prix?

MM. Dorlodot, Grappin, Demandre et Riduet vous présentent leurs hommages et se joignent à moi pour vous faire les plus heureux souhaits. Je vous salue et vous embrasse bien cordialement.

Je vous écris bien précipitamment, au milieu d'une foule que je reçois le mardi soir.

---

(1) Cet ouvrage datait de 1811 et cachait sous son titre (*Essai sur le journalisme*) une apologie du principal ouvrage de l'auteur, la *Philosophie de la nature*, sans cesse attaquée par les écrivains périodiques. Delisle de Sales publia ensuite, en 1813, une *Défense* de son *Essai*.

XXXV

Grégoire a Lecoz

Paris, 28 janvier 1813.

Cher et vénérable collègue,

Mon espérance a été déçue. Je m'attendais à trouver dans les 5 volumes msc. un ample détail historique concernant le séjour des ecclésiastiques émigrés de France en Suisse, tandis qu'ils ne contiennent en général que des dissertations et des discours assez médiocres, surtout concernant les discussions relatives au serment. Cependant la totalité des volumes m'a fourni quelques faits. En vous les renvoyant par l'intermédiaire du messager qui de votre part me les avait apportés, je les escorte de ma juste et sincère reconnaissance, et souvenez-vous que le port est payé. Vous aviez poussé l'attention jusqu'à l'acquitter vous-même pour le trajet de Besançon à Paris ; j'en étais presque indigné. Quoi ! En obligeant un ami, vous prétendez même le dispenser des frais de l'envoi !

J'adresse à M. Grappin un paquet d'opuscules pour lui, pour l'Académie et pour vous. Il contient l'annuaire de cette année. Lisez l'article sur les *Probabilités* et voyez où nous en sommes encore avec les savants. *Filius hominis veniens putas inveniet fidem in terra ?*

Quant à Delisle de Sales, je crois que son jugement sur son caractère est l'exacte vérité. S'il avait autant de talent que d'amour-propre, ce serait un génie sublime. Le *Journalisme* offrait un cadre piquant à remplir. Il aurait pu établir un parallèle savant et curieux entre les anciens journaux, dont plusieurs sont des collections précieuses, et les rhapsodies serviles et dégoûtantes qu'on publie actuellement en France sous le titre de journaux, gazettes, etc. S'il n'était pas *étranger* à la littérature *étrangère*, il aurait pu faire également un rapprochement curieux entre nos feuilles périodiques et celles qu'on publie dans diverses contrées, en Allemagne surtout, mais... mais passons à d'autres articles très différents.

Vous m'avez écrit avec éloge de M. Collet. J'ai reçu depuis des lettres de notre collègue l'ancien évêque de Laval et de M. Grappin qui chantent également les louanges de ce jeune homme. Pour le soustraire aux tracasseries ou plutôt aux fureurs des dissidents, on propose de lui procurer une place dans l'Université. Je souhaite que cette demande soit accueillie ; il n'est pas en mon pouvoir de la faire couronner de succès. Je vis ici en anachorète et plus que jamais je retranche, je coupe divers fils qui me rattachaient à la société ; mais il me semble que vouloir le placer ailleurs par la considération alléguée c'est mal raisonner et mal agir. Quoi ! l'ineptie de quelques prêtres fanatiques, le clabaudage de caillettes, les intrigues, les fureurs de quelques pervers feraient déplacer un homme dont on fait l'éloge ! Cet acte de complaisance, j'ai presque dit de lâcheté, préparerait et présagerait aux méchants de nouveaux triomphes. Une conséquence ultérieure serait pour eux qu'un très digne et respectable archevêque et ce qu'il y a de plus estimable dans son clergé doivent aussi donner leurs démissions. En pareil cas je n'ai jamais su que lutter intrépidement contre les pervers. Au surplus je n'ai pas droit de me mêler de cette affaire et je n'en parle que parce que vous et d'autres amis m'ont écrit à ce sujet.

Je n'ai pu jusqu'ici m'aboucher pour votre commission avec M. Regnaud Saint-Jean d'Angély, mais plusieurs fois j'ai vu M. Tabaraud, qui vous aura écrit sur l'objet de la *Théologie* de Bailly. M. Lanjuinais se charge de vous envoyer une analyse raisonnée sur l'ouvrage de M. Cuvier (1). M. Carrega est mourant à Gênes ; il a reçu tous ses sacrements. On me marque qu'il est tranquille et gai dans l'attente de l'éternité et c'est l'effet admirable de la religion dans les cœurs qui en sont possédés. Tel est aussi le caractère de M. Marentini qui a été longtemps en danger. M. l'évêque de Pavie se porte bien et fait beaucoup de bien dans son diocèse. Je reçois quelquefois des nouvelles de lui et des dignes prélats de Rimini, Citta della Pieve, Noli et Matera. Ce dernier (archevêque d'Acerenza et Matera, royaume

---

(1) Lanjuinais s'acquitta en huit lignes, dans une lettre du 18 février (Bibl. de Besançon, ms. 641, f. 98).

de Naples), me prie de lui procurer une notice, un tableau des honoraires exigibles sans l'autorisation du gouvernement pour les dispenses de mariage, ordinations et autres actes des secrétariats de diocèse. N'ayant pu l'avoir ici où j'ai trop peur de relations avec l'archevêché, je vous prie de me le faire copier pour lui.

Mme Dubois, sensible à votre souvenir chrétien pour elle et pour son mari, me charge de vous présenter ses respects et remerciements.

Les quatre pages sont couvertes. Il ne me reste d'espace, vénérable collègue, que pour vous embrasser avec respect et amitié.

On parle d'un nouveau Concordat signé avec le pape il y a trois jours. Vous garderez pour vous cette nouvelle que je ne garantis pas, mais qui, si elle est vraie, sera bientôt connue.

XXXVI

Grégoire a Lecoz

Paris, 30 septembre 1813.

Cher et respectable collègue,

Vous trouverez ci inclus un prospectus d'une édition stéréotype du Nouveau Testament, traduction de M. de Sacy. L'éditeur, M. Leo, est un luthérien allemand qui a publié une édition française de la traduction d'Osterwald. Actuellement, par zèle pour la propagation des Livres Saints, il va imprimer à l'usage des catholiques celle de Sacy. Aucune vue d'intérêt ne le stimule. Quand les frais d'édition seront couverts par les dons volontaires, il veut que les exemplaires répartis dans diverses contrées de la France entre les mains d'hommes religieux soient, les uns donnés gratuitement aux indigents, les autres cédés à un prix modique à ceux qui peuvent payer, sauf à faire retourner encore ce modique produit en bonnes œuvres de même nature. Les planches d'impression une fois bien corrigées et stéréotypées seront conservées pour des

tirages successifs comme au fameux Orphanotrophion de Halle et pourront fournir, dit-il, jusqu'à 260 mille exemplaires

M. Leo est un de ces hommes qui, nés dans le sein de l'erreur, n'adoptent pas à beaucoup près toutes celles de leur secte, rejettent les explications absurdes et scandaleuses des néologues d'Allemagne et ont une tendance à se rapprocher de l'Eglise catholique. Il n'est pas à Paris le seul dans ce genre. Je connais ici un calviniste hollandais animé de zèle religieux, qui invoque les saints, prie Dieu pour les défunts quoiqu'il ne soit pas encore catholique. Vous pensez bien que dans mes conversations je tâche de leur inculquer toutes les idées, les motifs, les raisons qui doivent les ramener à la vérité et qui sait, si touchés par la grâce de Dieu, ils ne seront pas un jour des vases d'élection? J'ai pensé que le plan de M. Leo méritait d'être encouragé et je lui ai promis de vous envoyer son prospectus. Veuillez bien me faire à cet égard une réponse ostensible et qui soit de nature à émouvoir son esprit et son cœur.

Trouvez bon que je réclame le livre les *Chrétiens anciens et modernes* qui est extrêmement rare. Si j'en trouvais d'autres exemplaires, j'en achèterais et vous serez le premier à qui j'en enverrai, mais cet ouvrage est presque introuvable.

Mme Dubois, souvent et presque toujours souffrante, me charge de vous saluer. Agréez, cher collègue, les embrassements de la respectueuse et tendre amitié.

XXXVII

Lecoz a Grégoire (1)

Besançon, 8 octobre 1813.

Monsieur et bien aimé collègue,

Votre lettre du 30 septembre vient de m'être remise par le bon M. Viguier. Votre souvenir amical me fait grand plaisir ;

(1) Cette lettre a été imprimée, à l'exception du *post-scriptum*, sous la date du 9 octobre, dans la *Correspondance de Lecoz*, t. II, p. 367. En la collationnant sur l'original, j'ai pu y introduire quelques variantes, d'ailleurs peu importantes.

votre zèle toujours ardent pour notre sainte religion y ajoute encore ; aussi, à la tête des nombreux motifs que j'ai de vous souhaiter une constante santé et une vie longue, se trouve ce zèle qui vous distingue éminemment chez tous les peuples.

Je n'ai point l'avantage de connaître M. Leo ; mais je tiens pour excellents son cœur et son esprit ; autrement feraient-ils leurs délices de choses aussi pures et aussi intéressantes pour l'humanité entière ? Non, mon ami, non. *Neque arbos mala potest bonos fructus facere.* Ce que vous me dites de cet étranger m'avait déjà frappé. La lecture de son *Prospectus* m'a jeté dans une sorte de ravissement et, tombant au pied de mon crucifix, je me suis écrié : Achevez de lui ouvrir les yeux, ô vous, Dieu de vraie lumière, qui ramenâtes à la religion de ses pères cet illustre magistrat de Strasbourg.

Je venais de lire un article concernant le savant Ulric Obrecht, que notre grand Bossuet, étonné de la vaste étude de ses connaissances, appelait *Epitome omnium scientiarum.* Né dans le luthérianisme, Ulric tenait fortement à ses erreurs. En lisant nos Saintes Ecritures et surtout les ouvrages des Pères des premiers siècles de l'Eglise, il semblait s'emporter ; il avoue que, chagrin de trouver dans ces écrits tant de choses contraires à ses préjugés et aux dogmes de sa religion, il les jeta souvent par terre. Enfin, réfléchissant sur la légèreté et la témérité avec laquelle il se permettait de taxer d'erreur et de superstition toute l'antiquité chrétienne, épouvanté de se voir réduit à dire que, malgré la solennité de ses promesses, un Dieu d'une sagesse et d'une bonté infinies avait si tôt et si longtemps abandonné son Eglise, il se décida à examiner de sang-froid les reproches et les griefs de Luther ; il resta étonné de les trouver si mal fondés, si évidemment en opposition avec la doctrine de Jésus-Christ, avec la tradition de son Eglise, même avec la patente économie de toute sa religion ; il compara la conduite de Luther avec celle des apôtres, ses écrits avec les leurs, ses variations avec leur constance, ses violences avec leur douceur. Il vit cet homme, deux ans après sa rupture avec Rome, s'écrier encore : « Qui osera nier qu'il ne se fasse encore aujourd'hui visiblement de grands miracles aux tombeaux des saints ? Je crois fermement avec toute la chrétienté

qu'il faut honorer et invoquer les saints », et peu de temps après traiter grossièrement d'idolâtres tous les fidèles catholiques qui persistaient à honorer les saints, comme ils l'avaient été dès les jours même de l'Ancien Testament. Frappé de ces observations et de beaucoup d'autres, M. Obrecht se fit un devoir de suivre la lumière qui brillait à ses yeux et de retourner au point d'où les déclamations de cet homme haineux et violent avaient arraché ses aïeux. Daigne le Ciel accorder la même lumière et le même courage à votre ami ! Ah ! qu'il ne reste point exposé à ce terrible reproche de notre Juge incorruptible : *Vœ vobis quia tulistis clavem scientiœ, ipsi autem non introistis!*

A l'occasion de ce texte fameux, Sacy, le traducteur lui-même, nous dit : « C'était autrefois une coutume parmi les Hébreux de mettre une clef dans les mains de celui à qui on donnait le pouvoir d'interpréter la loi et les Prophètes, comme pour marquer par cette cérémonie qu'on l'en mettait en possession. » Luther et Calvin ont prétendu mieux faire ; ils ont affecté de mettre cette clef céleste dans toutes les mains, même dans les plus grossières, et dès lors qu'en est-il résulté ? Votre livre des *Sectes* pourrait le dire, quoiqu'il soit encore loin de faire connaître toutes les belles interprétations produites par cette étrange communication de la clef doctrinale. Que de sectes l'on voit pulluler tous les jours du principe fondamental de la Réforme ! Aujourd'hui même, dans une longue lettre, d'après un terme grec qu'on se flatte d'avoir seul entendu, on m'assure que, depuis six cents ans, aucun soi-disant chrétien n'a été bien baptisé ; et cette admirable découverte, c'est encore à la clef luthérienne que nous la devons ; et combien d'autres elle va nous fournissant ! Jetez, messieurs, un coup d'œil sur l'état actuel des sciences chrétiennes et théologiques en Allemagne. Voulez-vous concourir efficacement à empêcher le christianisme et son admirable morale de s'étendre dans notre malheureuse Europe ? Appelez tous les hommes instruits et amis des divines vérités à se réunir à vous pour les défendre. Je parle de la doctrine et de la morale : ne nous y trompons pas, l'une ne peut aller sans l'autre ; la foi est nulle sans les œuvres, les œuvres sont vides sans la foi ; et permettez-moi d'user de l'expression

d'un poète païen : *Alterius sic altera... poscit opem res et conjurat amice.*

La vie chrétienne, nous disent les Saintes Ecritures, est comme un édifice spirituel. La foi en est le fondement : *in fide fundati*, nous dit saint Paul. Les œuvres en sont le corps ou le sommet. Si le fondement vient à manquer, où sera le soutien du corps? « Pour moi, disait dans l'éclat de son génie le grand Bossuet, pour moi, je me donne de tout mon cœur à ces saintes institutions. Les mœurs seules me feraient recevoir la foi. Je crois en tout à celui qui m'a si bien enseigné à vivre. La foi me prouve les mœurs, les mœurs me prouvent la foi. Les vérités de la foi et la doctrine des mœurs me sont choses connexes et si saintement alliées qu'il n'y a pas moyen de les séparer. Jésus-Christ a fondé les mœurs sur la foi et, après qu'il a si noblement élevé cet admirable édifice, serai-je assez téméraire pour dire à un si sage architecte qu'il a mal posé les fondements? Au contraire ne jugerai-je pas, par la seule beauté manifeste de ce qu'il me montre, que la même sagesse a disposé ce qu'il me cache? Celui-là est donc ennemi du genre humain qui contredit de si saintes lois. » Loin donc de nous cette folie de raison, cette ivresse d'opinions laquelle, voulant tout changer, refaire, perfectionner l'œuvre de l'éternelle sagesse, trouble, bouleverse, détruit tout et n'offre pour tout remplacer que les rêveries de cerveaux malades ou les écumes de passions fermentantes! Union, unité, voilà ce qu'il faut prêcher.

Craignons, nous qui aimons sincèrement nos frères, craignons qu'ils ne se réalisent ces terribles oracles : *Regnum contra se divisum desolabitur... Auferetur a vobis regnum et dabitur genti facienti fructum ejus.* La captivité de Babylone fut, outre une punition terrible, une figure bien parlante fournie par les coupables Juifs. Prenons garde d'en fournir à nos dépens une réalité plus terrible encore. A mon avis, la plus douloureuse des captivités, ce n'est point celle des corps. Tous les savants de bonne foi, et en particulier M. Leo, conviennent que la religion chrétienne a procuré au genre humain d'immenses bienfaits. Une ingratitude trop longue, trop générale ne pourrait-elle point déterminer un Dieu trop justement irrité, le

Dieu qui envoya les Juifs à Babylone, à retirer ces bienfaits et la religion dont ils émanent à des hommes qui depuis longtemps ne savent plus les apprécier? Nous, faibles mortels, nous abhorrons l'ingratitude, et nous voudrions...

Très-volontiers je concourrai de mes faibles moyens à la belle et touchante œuvre de M. Leo. Faites-moi savoir ce que l'on veut que je donne. Cette édition doit être un peu volumineuse. Mon édition actuelle, avec une *Explication tirée des Saints Pères et des auteurs ecclésiastiques*, est de 11 volumes in-8°. Je doute qu'on puisse la réduire à un moindre nombre, car sans doute l'intention du nouvel éditeur n'est point d'en retrancher cette précieuse explication. Tout au plus pourrait-on la retoucher, la perfectionner ; mais quelle main assez hardie, assez sûre, osera s'en charger? Que dis-je? Une montagne effrayante pour nous, que paraît-elle à des yeux accoutumés à planer au-dessus des difficultés? *Ergo macte animo*. Moi, si dans la grande capitale, je me voyais tranquille et maître de mon travail, voici, je crois, ce que j'entreprendrais : une édition de toute l'Ecriture Sainte dans laquelle *passim* seraient foudroyées les plus sérieuses objections inspirées à de prétendus philosophes par une vanité sacrilège ou par une haine noire contre la plus tendre et la plus active amie de tous les peuples. Cette idée était au moment de prendre du corps, lorsqu'un cruel procès vint faire sauter la tête au malheureux Lucet. Voyez entre vous si elle serait exécutable. A la première intuition elle pourrait effrayer des esprits ordinaires ; mais des yeux d'aigle, de quoi pourraient-ils s'épouvanter? Adieu. Je ne comptais point vous en écrire si long ; du moins faut-il respecter cette barrière finale ; mais le plaisir de causer avec un ami combien n'entraîne-t-il point? J'ai l'honneur de saluer Mme Dubois, de lui souhaiter une meilleure santé. MM. Dorlodot, Grappin, Riduet vous présentent leurs hommages, et moi, mon cher et respectable collègue, je m'avance pour vous embrasser *ex toto corde*.

P. S. (daté du 9 octobre). — Vos *Chrétiens anciens et modernes* sont en très bon état, vous les recevrez dans peu. Un

billet de ma main avertit, en cas d'événement, de vous les faire passer.

Au sortir de son ordination, je plaçai le sieur Collet chez un respectable curé de la Haute-Saône. Il y était allé avec quelque argent pour se nipper. Je l'y croyais encore quand votre lettre m'est venue dire qu'il étoit à Paris ; il est coupable d'avoir quitté son généreux curé sans mon agrément, même sans me prévenir ; plus coupable encore d'avoir, sans *Exeat*, accepté du service dans un autre diocèse, et je suis tenté de le signaler comme un punissable fugitif à M. le cardinal-archevêque. Jugez si je lui ai donné des recommandations. Il mériterait d'être par la police renvoyé chez son curé qui l'attend encore.

Je vous ai fait une longue lettre ; puisse-t-elle entrer dans vos vues ! Faites-moi savoir ce que vos *étrangers* en auront pensé, et vous-même aussi. Salut cordial.

XXXVIII

Grégoire a Lecoz

Paris, 13 décembre 1813.

Cher et vénérable collègue,

Trouvez bon que ma lettre soit communiquée à vous et à nos amis et surtout au respectable M. Demandre votre devancier immédiat, à raison de l'objet dont je vais vous parler. Il m'a transmis deux manuscrits du savant évêque de St-Claude (1) dont la mémoire nous est chère. J'ai communiqué ces manuscrits à M. Egron, ancien oratorien, imprimeur, qui les a soumis à la censure où ils n'ont pas éprouvé la moindre difficulté ; mais M. Egron n'ose entreprendre à ses frais l'impression, dans la crainte que la vente de l'ouvrage ne couvre pas les avances. J'ai parlé depuis à M. Doublet qui est aussi un homme bien pensant et que vous-même (je crois) m'aviez recommandé ; ses

---

(1) Moïse, qui était mort dans sa retraite des Gras, le 7 février précédent.

craintes sont les mêmes et avec raison que celles de M. Egron ; cependant M. Doublet, très zélé pour la religion, hasarderait l'impression, si un certain nombre de souscripteurs lui présentait à l'avance la certitude du débit d'une partie de l'édition. Malgré l'état de gêne où se trouvent les pasteurs, il en est qui ne se refuseraient pas à souscrire, vu surtout qu'il s'agit d'un volume in-octavo, d'un ouvrage utile et analogue à leur genre d'études et de lectures. Je pense que certains évêques provoqués à ce sujet pourraient seconder ce projet, tels que nos confrères de Dijon, Avignon, Valence, Cambrai, etc. Mais c'est surtout dans votre vaste diocèse, où M. Moïse a laissé des souvenirs chers aux amis de la religion et des sciences, que l'on pourrait trouver plus de zèle pour réaliser cette entreprise. Tel est le premier et principal objet de mon épître, sur lequel je vous prie de conférer avec M. Demandre. Il sentira que tout au plus l'imprimeur pourrait accorder quelques exemplaires aux héritiers, puisqu'il s'agit seulement de couvrir les dépenses à faire pour mettre au jour un bon ouvrage. Il y aurait quelques notes à faire sur ce qu'il dit de la fameuse bulle *Unigenitus*. On pourrait en tête du livre mettre la vie de l'auteur. Je vous prie de me donner incessamment une réponse que je puisse communiquer à M. Doublet. Si le plan préparé vous paraît adoptable, une circulaire de vous adressée à votre diocèse et à divers évêques dont j'ai parlé pourrait stimuler leur zèle.

J'arrive à M. Leo. Il y a quelques semaines que je ne l'ai pas vu, il est sans doute occupé de l'exécution de son plan. Je lui ai prêté divers ouvrages propres à dissiper ses préjugés protestants. Cette matière a été d'ailleurs l'objet de nos conversations ; j'ai insisté sur la nécessité de reconnaître une autorité infaillible non pas dans un individu, mais dans l'Eglise ; je lui ai exposé tous les funestes résultats du principe protestant, qui livre au caprice, aux passions de chacun l'interprétation de l'Ecriture Sainte. Dieu veuille achever la conversion de cet homme qui me paraît intéressant.

Son projet est d'imprimer seulement le texte de la traduction de Sacy, ce qui formera un bon volume. Quelques personnes, même des ecclésiastiques, avaient conçu des préven-

tions contre son entreprise ; leurs inquiétudes doivent disparaître en considérant que lui-même désire que des ecclésiastiques catholiques surveillent l'édition, corrigent les épreuves et constatent l'identité de la version de Sacy. J'ai cru devoir coopérer à ses vues et je lui ai donné cinquante francs. Croiriez-vous que parmi les donataires il y a même des protestants, qui s'intéressent à ce que le Nouveau Testament soit dans les mains des catholiques, d'après la traduction généralement avouée et reçue chez eux. Voilà, mon cher et vénérable collègue, un exposé d'après lequel vous vous déciderez.

J'applaudis à votre idée de publier une édition entière de la Sainte Ecriture, avec des notes où l'on battrait en ruine toutes les objections, tous les sophismes que l'incrédulité oppose à nos livres saints, mais vous savez qu'il faudra, pour exécuter ce projet, une réunion d'hommes à talents et religieux, puis des fonds pécuniaires assez étendus pour faire face aux dépenses.

Recevez les salutations cordiales de Mme Dubois, dont le mieux être n'est jamais qu'adoucissement d'épreuves et jamais cessation de douleurs. Elle se résigne à la volonté divine.

J'embrasse avec effusion de cœur nos amis évêques et prêtres, et surtout le vénérable archevêque de Besançon.

Avez-vous écrit à M. le Cardinal concernant ce petit Collet qui, à Belfort, s'était dit curé de Gérardmer, puis ami du curé de Gérardmer et qui se fait passer pour mon neveu, etc., etc.

M. le curé de Gérardmer, homme estimable et qui est allé dans votre diocèse pendant l'automne, aura pu vous donner des renseignements à ce sujet. N'est-il pas scandaleux que ce M Collet quitte, sans votre aveu et sans l'aveu de son curé, le poste où vous l'aviez envoyé ? Cette conduite anarchique et ses mensonges sont d'un fort mauvais augure. Je pense que le vénérable prélat qui lui a imposé les mains fera bien (et qu'il doit même) de loin comme de près, avoir les yeux fixés sur cet homme qui débute si mal.

XXXIX

Lecoz a Grégoire (1)

12 avril 1814.

Monsieur et très cher sénateur,

Peut-être me croyez-vous depuis longtemps dans l'autre monde; plusieurs même de nos diocésains en sont bien persuadés, tant la chose leur a été souvent assurée avec tous les serments de l'honneur. Et bien ! Monsieur et respectable ami, encore de l'autre monde je veux m'entretenir un moment avec vous ; n'en ayez pas peur, je ne vous aime pas moins depuis ma mort que je ne vous aimais de mon vivant.

Hier, le prince de Lichtenstein, général des Autrichiens qui nous bloquent depuis plus de trois mois, m'envoya, ainsi qu'à notre général commandant, trois imprimés soi-disant extraits du *Moniteur* des 1er et 4 avril présents.

D'après ces belles pièces vous avez, Messieurs les sénateurs, fait de terribles choses : 1° Vous avez dit anathème à Napoléon et à toute sa famille; après lui avoir arraché sa couronne, après l'avoir couvert de crachats et de boue, vous avez charitablement défendu à qui que ce soit de lui dire des injures. Jadis on faisait dire à un corps fameux : Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis ! Vous semblez vous réserver un droit un peu différent. 2° Vous avez créé un nouveau gouvernement et des gouverneurs provisoires. 3° Vous avez donné congé aux conscrits, d'où l'on conclut que vous ne voulez point d'armée et qu'avec une résignation étonnante vous vous livrez aux généreux sentiments des hautes parties contractantes. Dieu veuille que vous n'éprouviez point de leur part la même délicatesse que nous, qui chaque jour voyons nos pauvres citoyens, même nos pauvres ouvriers sans armes, assassinés, dépouillés par leurs bénignes mains, nos maisons, à une longue distance de la ville, livrées aux flammes, sans que nous puissions en

(1) Cette lettre a été imprimée dans la *Correspondance de Lecoz*, t. II, p. 398.

deviner les motifs, et cela même depuis que, par les imprimés ci-dessus, ils nous annoncent la paix plus d'à demi faite.

De grâce, mon très cher collègue, faites-moi savoir par notre officier(1), qui veut bien se charger de cette lettre, si tout cela est une histoire ou un roman et, dans le premier cas, de qui allons-nous porter le nom et les chaînes? Des Russes, des Prussiens? Ah Dieu! à quels jours avons-nous été réservés? Et nous qui jusqu'ici nous sommes si bien battus, quelle est la récompense qui [nous] est destinée? *Sicut Domino placuit ita factum est, sit nomen Domini benedictum.*

Vous rendriez à ma famille un grand service si vous aviez la bonté de faire passer ce billet à son adresse et de me donner sur les prodiges du jour tous les détails que vous pourrez. Je vous salue et vous embrasse de tout mon cœur.

XL

Lecoz a Grégoire

Besançon, 22 juin 1814.

Monsieur, cher et vénérable collègue,

Sur la fameuse liste des Grands Elus(2), j'ai cherché, recherché un nom qui m'est bien cher: hélas! il ne s'y trouve pas. Puisse cette divine religion, qui depuis si longtemps vous voit au nombre de ses plus zélés défenseurs, armer en cette épreuve votre âme d'une force supérieure à tous les évènements! Tous vos amis d'ici se joignent à moi pour vous faire les plus heureux souhaits; ils désirent comme moi que vous nous donniez de vos nouvelles.

Depuis deux jours, on dit tous nos Autrichiens partis: que le bon Dieu les conduise sains et saufs, mais loin, mais très loin! Par eux tout le pays est ruiné, et les habitants assommés de

(1) Sans doute Gendrecourt, aide-de-camp do Marulaz, gouverneur de Besançon, chargé le porter à Paris l'acte de capitulation de la ville et celui de sa soumission à Louis XVIII.

(2) C'est-à-dire des sénateurs introduits à la nouvelle Chambre des pairs.

traitements affreux. Ils n'ont rien épargné ni dans le physique ni dans le moral : les poissons mêmes dans les viviers et les étangs, ils les ont empoisonnés. Il paraît que l'arrivée de nos prisonniers en pays étrangers a accéléré la retraite de ces dévastateurs ; cinq à six français en ont fait fuir cinquante et davantage.

Cette lettre doit vous être remise par un jeune homme qui est mon neveu. Je ne sais qu'en faire. Si quelqu'un de votre connaissance voulait un jeune homme pour travailler dans un cabinet, dans un bureau, proposez-lui mon jeune homme. Il a par une étrange timidité presque perdu l'usage de la parole. Il ne distraira personne par sa conversation, il ne sait que travailler.

M. Primat est-il pair? Du moins le traitement vous est conservé.

Tous nos serpents de discordes, assoupis depuis plusieurs années, se sont réveillés il y a deux mois et sifflent plus que jamais ; ils ne tendent à rien moins qu'à nous dévorer ; des œuvres de làcheté, des écrits anonymes paraissent déjà contre moi. A mesure qu'ils me parviennent, je les jette dans un coin obscur, sans en lire même une page. La paix civile se proclame chez tous les peuples enchantés ; et dans l'Eglise de Jésus-Christ, asile sacré de la paix, des hommes qui se disent des ministres s'efforcent de rassembler tous les brandons de la discorde ! Je suis tenté de croire que nous avons encore des *possédés.*

D'autres sont furieux contre une autre chose : il semble que la Constitution soit comme une peau de loup contre laquelle ces chiens ne cessent d'aboyer. Le corps social, selon nos vieux émigrés, ne marchera point encore bien ; il faut lui casser les jambes pour le mettre à leur gré. Les malheureux, si on les laissait faire, ils le rendraient tout à fait estropié. Adieu ! Pardonnez mon bavardage et me croyez pour la vie votre dévoué serviteur et ami.

Tâchez de savoir ce que fait à Paris un ancien prêtre de ce diocèse, M. Breluque ; c'est lui qui a reparu ici pour rallumer le feu et qui, de Paris où il s'est retiré, s'efforce de l'entretenir. C'est un intrigant fanatique.

J'ai reçu votre 3e édition. Grand merci : *Audaces fortuna juvat.* Lisez jusqu'au bout ce petit écrit, peut-être y trouverez-vous aussi quelques traits de courage. Cependant composé, imprimé, distribué forcément dans les vingt-quatre heures, il demande quelque indulgence.

Adieu, notre divin maître nous dit : *Estote prudentes.* Puissions-nous ne cesser de l'être suivant son esprit !

Je me trouve ici *in angustiis* sous la férule d'un jeune commissaire dont bien des têtes voudraient aigrir le cœur et pousser la main (1). *Paratum cor meum, Paratum cor meum.*

XLI

Grégoire a Lecoz

Paris, 19 juillet 1814.

Cher et vénérable collègue,

Je crains que vous n'accueilliez fort mal la lettre d'un homme qui a tardé si longtemps à vous répondre ; certes il n'y a de ma part ni oubli, ni paresse, mais je vous assure que depuis bien des années je n'ai jamais été affligé de tant d'occupations que depuis le commencement de celle-ci, au point que ma santé en a souffert. Toute ma correspondance est arriérée ; je vais acquitter mes dettes épistolaires et il est bien juste que je commence par vous Si j'ai été à cet égard mauvais débiteur, soyez créancier indulgent.

D'après le conseil de M. Lanjuinais, je n'envoyai pas dans le temps à Quimper sa lettre que vous m'aviez transmise pour M. Daniélou ; elle est restée entre mes mains ; faut-il vous la renvoyer ?

Quand je publiai l'opuscule (2) que vous avez vu sur la Constitution, qui a eu quatre éditions et beaucoup de contrefaçons dans les départements, vous devez bien penser que j'en avais

---

(1) Le marquis de Champagne, de Lons-le-Saulnier, commissaire extraordinaire du roi dans les départements de l'ancienne Franche-Comté.

(2) Cette brochure, qui eut quatre éditions en quelques semaines, est intitulée *De la constitution de l'an 1814* et a pour objet de critiquer surtout la charte *octroyée.*

prévu tous les résultats personnels, mais j'acquittais le devoir de ma conscience. Et du moins je n'ai pas été dans le cas de fouler aux pieds les droits de la nation et les principes immuables qui les établissent. Assez d'autres par une conduite opposée se chargent devant Dieu et devant les hommes d'une immense responsabilité qu'ils prétendent concilier avec leurs devoirs. Vous pensez bien que l'aversion pour le clergé assermenté est un des motifs d'exclusion et cependant, sans ce clergé couvert encore des cicatrices de ce qu'il a souffert pour Jésus-Christ, la religion catholique eût pu être exilée de la France. Nous sommes les instruments dont Dieu a bien voulu se servir pour la perpétuer. Je vois avec douleur mais sans surprise que vos implacables ennemis recommencent leurs hostilités. Heureusement vous savez faire face à l'orage, et qu'importent leurs libelles anonymes? Quatre ou cinq ont été publiés contre moi; vingt écrivains que je ne connaissais pas sont intervenus pour écraser les libelles. Qu'il vous suffise d'avoir la certitude que vous remplissez vos devoirs en digne évêque. C'est la réputation qui vous est acquise depuis longtemps. J'ai cependant été peiné, je vous l'avoue, de voir un extrait de vos mandements dans la pièce plaisante et très répandue que sans doute vous connaissez : *Oraison funèbre de Bonaparte*(1).

J'ai fait des recherches sur votre fanatique Breluque. Depuis longtemps on m'a promis des renseignements que je n'ai pas encore obtenus et qui vous seront envoyés sans délai, si on me tient parole.

On dit M. Primat à Paris depuis environ six semaines; il ne m'a pas donné signe de vie.

Vous aurez su il y a longtemps la mort de M. l'évêque de Saint-Domingue(2). Une notice nécrologique a été insérée il y a trois mois dans les journaux. L'estimable curé de Gérardmer est mort également. Une foule de gens qui m'étaient connus

(1) Cet ouvrage eut cinq éditions, contenant toutes des additions ou des suppressions plus ou moins piquantes. Le titre porte... « par une société de gens de lettres, prononcée au Luxembourg, au Palais-Bourbon et aux Tuileries. »

(2) Mauviel, mort au mois de mars. V. la note 1 de la page 249.

ont pris la route de l'éternité et nous y attendent. Dieu veuille nous y réunir au sein du bonheur !

M. Leo se propose, les troubles étant finis, de commencer son édition du Nouveau Testament, traduction de Sacy. Que dois-je lui dire de votre part sur ce sujet ? M. Doublet pourrait publier l'ouvrage de M. Moïse sur la Vulgate, s'il y avait présomption bien établie de couvrir les dépenses par les rentrées ; je vous ai écrit il y a longtemps sur cet objet.

J'ai eu du plaisir à voir M. votre neveu, mais j'ai la douleur de n'avoir pu lui être aucunement utile. Le pavé de Paris est couvert d'hommes qui ont perdu leurs places et qui en sollicitent.

Mme Dubois, qui me charge de vous saluer, a cruellement souffert parce que ses douleurs habituelles ont été aggravées par tout ce que nous a fait éprouver le séjour des alliés. Réquisitions multiples, fournitures arbitraires, logements, etc. Que d'événements, et pour qui ? et pourquoi ? Pauvre espèce humaine, qu'il faudrait presqu'en totalité envoyer aux Incurables !

Agréez, cher et vénérable collègue, et partagez avec nos collègues, MM. Demandre, Dorlodot, etc., mes sentiments d'estime et de respectueux attachement.

XLII

Lecoz à Grégoire

Besançon, 22 août 1814.

Monsieur, très cher collègue,

A l'époque de votre dernière lettre, vous paraissiez surchargé d'embarras ; j'aime à croire que maintenant, soustrait aux grandes affaires de la politique, vous n'en avez plus que de votre goût, et dans la mesure qui vous convient. Et ce sera un grand avantage que vous aura procuré l'injustice des hommes. Oh ! combien, avec votre chrétienne et aimable philosophie, vous pouvez désormais vous trouver heureux !

Si déjà vous ne l'avez fait, jetez au feu la lettre à M. Daniélou.

Je ne puis deviner le motif de M. Lanjuinais de vous dissuader, dans le temps, de l'envoyer à son adresse.

Votre brochure *constitutionnelle* a fait du bruit même ici ; on m'a envoyé et *l'écrit d'une femme* qui en dit du bien, et le Déclamatoire de Barruel (1), qui, après vingt-six ans, conserve encore bien de la bile et des préjugés bien grossis. Est-il possible que cet énergumène ait encore trouvé des applaudisseurs? Peut-être vous aura-t-il aussi envoyé trois ou quatre pamphlets anonymes contre moi, imprimés dans cette ville et attribués à un prêtre marié, nommé Dormoy, qui, je crois, vous est connu (2). Je ne peux vous dire ce que contiennent ces *Barruelles*, car je n'en ai pas lu une ligne. Beaucoup d'honnêtes gens m'en ont paru indignés. Comment donc se fait-il que la charité et la vérité n'aient point d'ennemis plus violents que des hommes qui ont mission de les pratiquer et de les prêcher ? *Cœpit facere et docere.*

Je ne connais point l'*Oraison funèbre*. Scarron rendit Virgile burlesque ; Marmontel, Voltaire. Les Saintes Ecritures n'ont point été à l'abri des indécents sarcasmes ; dois-je m'étonner qu'on m'ait traité tout aussi indignement ? Que de Français et surtout que de soi-disants lettrés se sont rendus vils à mes yeux ! ils se couvrent eux-mêmes de la boue qu'ils destinaient à barbouiller un homme plus grand qu'Alexandre. Que nos neveux auront à rougir de leurs pères ! Savez-vous quel est mon grand crime? C'est d'avoir contribué à sauver des fureurs des Autrichiens notre ville qui serait maintenant totalement ruinée, si elle était tombée au pouvoir de ces généreux amis.

J'ai vu avec plaisir l'annonce de vos *Sectes*, si longtemps

---

(1) Ce *Déclamatoire* avait pour titre : *Du Principe et de l'obstination des Jacobins, en réponse au sénateur Grégoire.* L'auteur, l'abbé Augustin Barruel (1741-1820), avait été un des principaux publicistes de l'émigration.

(2) Dormoy, après avoir dirigé à Besançon le séminaire constitutionnel, avait renoncé à son état et était devenu un des chefs du parti jacobin. Pendant plusieurs années, dans son journal la *Vedette*, il avait été le principal délateur de la région. Sous le Consulat, il obtint, malgré Lecoz, de faire bénir son mariage par l'Eglise. Devenu ardent royaliste en 1814, il devait mourir fort âgé en 1846.

condamnées à un sommeil que je voudrais pour moi-même : cet ouvrage diffère-t-il beaucoup de celui imprimé dans les *Cérémonies religieuses?* Doit-il être ajouté à celui-ci?

J'applaudis au zèle de M. Leo ; son édition sera sûrement bien soignée ; mais déjà j'ai la traduction de M. de Sacy en onze volumes gros in 8° et sept in 4°, édition de Dom Calmet. D'ailleurs le blocus me coûte plus de douze mille francs. Et enfin le Gouvernement ne donne que de faibles à compte. J'ai vu le moment où j'allais me trouver sans place et sans argent. C'était le vœu de quelques personnes charitables. L'ouvrage auquel volontiers je concourrais de toute manière, ce serait une édition-traduction de toute l'Ecriture, dans laquelle on s'attacherait spécialement à faire disparaître les difficultés formées par l'ignorance et par l'incrédulité contre plusieurs passages de nos livres sacrés : voilà un ouvrage digne d'hommes savants et amis de notre religion. D'après le plan que je lui en avais donné, l'infortuné Lucet allait, avec diverses personnes, l'entreprendre, lorsque la tête lui partit. Parlez-en à votre société (1). Je pense qu'on trouverait facilement des souscripteurs. Et je doute qu'on puisse en librairie former une plus intéressante entreprise. Alors les ouvrages des Bullet, des Moïse et d'autres érudits de cette trempe pourraient être fondus dans celui-là.

Comme vous, je regrette nos amis, mais tout en songeant que nous les suivrons bientôt. Et tant mieux, si le Seigneur veut bien nous recevoir dans les bras de sa miséricorde.

Mes insermentés ont eu quelque temps la tête tellement montée, *ut tæderet nos etiam vivere*. L'accès commence à diminuer ; c'est contre Louis XVIII qu'à présent ils sont irrités. Notre bon Roi ! Dieu le préserve et lui donne des forces, il a encore bien plus de mal que nous.

Adieu, présentez à Mme Dubois mes ardents souhaits de santé et de contentement. M. Demandre qui a dîné avec nous, M. Dorlodot, qui mercredi prononcera devant notre Académie le panégyrique de saint Louis, M. Grappin qui, je crois, vous écrit et M. Riduet, le plus calme de nous, vous disent mille choses respectueuses et affectueuses ; et moi, travaillé d'un

---

(1) La Société de Philosophie chrétienne.

rhume, toussant, crachant sans cesse, je tends les bras et vous embrasse de toute mon âme.

Que dit-on du cardinal Maury? de qui parle-t-on pour le remplacer? O monstruosité d'ingratitude et de fanatisme! *insere nunc, Mœlibeæ, piros..... Pone ordine vites!*

XLIII

Lecoz a Grégoire

Besançon, 21 octobre 1814.

Où êtes-vous, Monsieur cher collègue? Qu'y faites-vous? Quel ouvrage avez-vous au métier? Conservez-vous tout votre traitement de sénateur? Occupez-vous votre hôtel, rue du Pot-de-fer? N'attribuez point ces questions à une impertinente curiosité : elles me sont inspirées par l'intérêt le plus vif pour votre bonheur et votre gloire.

Je relis avec un nouveau plaisir le discours préliminaire à la tête de l'édition in-8° de votre histoire des *Sectes*. Je doute que votre féconde plume ait rien produit de plus intéressant et de mieux écrit. J'aurais cependant quelques observations à vous faire sur ce beau morceau. Dans les mines de plomb j'ai vu de très bon or; dans ceux que vous appelez cordicoles, je pense qu'il se trouve aussi des personnes vraiment pieuses. Condamner en masse ce que vous ne connaissez que par quelques faibles côtés, n'est-ce point vous exposer à des erreurs, à des injustices même?

Vous en voulez beaucoup à Berruyer; je suis loin de le défendre sur tout. En général, son Nouveau Testament est très répréhensible. Mais son Ancien, surtout dans les éditions corrigées est, à mon gré, un ouvrage parfaitement écrit et propre à inspirer aux lecteurs les plus nobles sentiments de religion. Je suis tenté de croire que vous ne l'avez pas lu : avec votre goût et votre impartialité, vous en jugeriez plus avantageusement.

Je trouve encore dans le *Discours* des expressions un peu

trop dures. La vérité hérissée d'épines ou armée de dents n'est point celle qui se fait aimer et rechercher.

Depuis quelques mois, je me trouve ici en butte à tous les traits calomnieux et violents d'un *Club* de pharisiens et de saducéens, autrement de fanatiques et de mécréants, dirigés par un prêtre marié, qui leur prête sa grosse plume, à tant la page de noirceurs ; ils ont à Paris des correspondants qui déjà leur coûtent des sommes énormes. Tous, sous le masque de la religion catholique par excellence, ils cherchent comme des serpents à se glisser jusqu'au trône. Déjà ils avaient donné contre moi à notre bon Roi de très fâcheuses préventions. Un ministre, bien estimable, a eu le courage de présenter à Sa Majesté quelques-unes de mes lettres justificatives et lui joindre le témoignage que la vérité lui a permis de me rendre ; c'est le vertueux M. Beugnot. Si vous le voyez, témoignez ma grande sensibilité à ce trait de justice et de bienveillance.

La Providence semble avoir envoyé dans mes mains plusieurs lettres virulentes de ces honnêtes gens, dans lesquelles la fureur et les moyens de me perdre sont clairement exprimés. La dernière, du 12 de ce mois, annonce presque leur désespoir, le Roi ayant dit qu'il ne voulait point de changement dans le clergé de son royaume. Ils y parlent cependant de quelques nouvelles tentatives et d'une somme de dix mille francs qu'ils pourront encore y sacrifier. Ce qui m'étonne le plus, c'est de voir à la tête de leurs agents soudoyés un associé de notre Académie, un M. de Sainte-Croix (1). Dieu veuille que ce ne soit de sa part qu'un jeu pour déjouer ces turpitudes !

Nous attendons ici, lundi ou mardi, Monsieur : oh ! que de machines ils font jouer pour m'empêcher d'en approcher ! A Vesoul, j'ai été appelé le premier pour complimenter Mgr le duc de Berry ; ils ont omis mon nom dans le récit envoyé au *Moniteur*. Une bénédiction de drapeaux a été faite par moi ; mon discours est imprimé ; dans les relations envoyées au Gouvernement, pas un mot de ce discours ni de l'archevêque : que dites-vous de ces douceurs ?

---

(1) Renouard de Sainte-Croix, voyageur et économiste, né à Besançon le 12 février 1767, mort à Paris le 27 février 1840.

MM Dorlodot, Grappin, Demandre, Riduet vous saluent bien cordialement. M. Grappin dit vous avoir fait un envoi dont vous n'avez point accusé la réception, il n'en est pas content.

Qu'est-ce que ce mémoire de Carnot présenté au Roi et qui fait tant de bruit, même en Angleterre ?

Ah ! vivons en paix s'il est possible. Je suis tellement dégoûté du monde, de sa malice, de ses tourbillons, de ses tempêtes, que volontiers j'irais chercher des jours calmes dans mon ancienne prison.

J'ai l'honneur de saluer Mme Dubois ; je vous souhaite à tous une santé constante, une vie calme et quelques amis. Et je tends les bras, Monsieur et très cher collègue, pour vous embrasser de tout mon cœur.

Cette lettre pourra vous être remise par Fontanier, l'un de nos professeurs les plus instruits, les plus exacts au devoir, les plus chéris de leurs élèves, mais hélas ! prêtre marié. Tâchez de lui être utile.

XLIV

Lecoz a Grégoire

Besançon, 6 décembre 1814.

Monsieur et très honoré collègue, votre lettre et vos réflexions me sont parvenues avec beaucoup d'autres pièces dont je vous remercie. Je ne puis dans ce moment souscrire pour cette édition de la Bible; elle semble faite par et pour des protestants, à qui, certes, je ne veux que du bien, mais mon nom dans leur catalogue figurerait mal. Ce serait un nouveau crime à ajouter à beaucoup d'autres de cette force, excepté que ceux-ci ne sont pas moins improbables qu'absurdes.

Me voici à ma 54e année de fonctions publiques; celles-ci ont commencé par la guerre. Par ordre de mon évêque je pris au collège de Quimper la place d'un jésuite : à l'exception de quelques membres raisonnables, toute la société et ses nombreux affidés s'efforcèrent de me diffamer, moi qui pouvais me dire : *hélas ! si jeune encore, par quel crime ai-je pu commettre*

ces horreurs? A cette guerre il en succéda d'autres de la même couleur; et ma tranquillité c'est-à-dire mon bonheur, car j'aime singulièrement la paix, en fut plus ou moins altérée. Les accidents de la Révolution, vous les connaissez: l'affaire actuelle est une des plus graves qu'on m'ait suscitées. Tout y est, impostures, calomnies, atrocités; cela est démontré, mais entre la vérité et le public se trouve un *Grand*; on lui dira comme au lion: *vous lui fites, Seigneur, trop d'honneur en l'écrasant.* Et qui osera s'élever contre? Déjà un capitaine de gendarmerie, qui, plusieurs fois devant nous, avait avancé ses *faits* avec une franche loyauté, les a, dans sa déposition juridique, rendus comme l'aurait pu le député de la chambre, etc. Et puis comptez sur la véracité de ceux-là même qui font profession de mettre la vérité avant tout! J'ai aussi fait ma déposition; c'est, j'ose le dire, la vérité franche et noble; mais pour des raisons de haute politique, je ne dois point être cru, et je ne le serai pas.

Je dis, chaque jour, au Seigneur: *Paratum cor meum, Deus, Paratum cor meum.* Un démon vient néanmoins me crier intérieurement: tu dois te justifier. J'ai beau crier: *Vade retro Satanas*, il s'éloigne un moment, puis il vient répéter son instigation. Je me recommande à vos prières et à celles de Mme Dubois, qui, par un long usage de souffrances, me donnerait de bien bons conseils. Au moins qu'elle me demande le même courage que depuis tant d'années elle montre elle-même. J'ai l'honneur de la saluer et de la féliciter sur cette précieuse résignation.

M. Grappin vous envoie, je pense, des notes. Moi, occupé depuis six heures du matin jusqu'à onze heures du soir de mon pauvre diocèse, je donne à ma fatale affaire les rapides moments que j'y puis dérober: un jour, peut-être, vous fournirai-je mon petit contingent.

Le peuple de Besançon est furieux contre ceux qui ont osé dire qu'il était capable d'insulter un archevêque qu'il fait profession d'estimer ou de chérir. Oh! qu'ils ont été mal conseillés ceux qui ont cru sauver leurs dignes amis par des inculpations aussi noires et aussi bêtes! Ne devaient-ils point penser que

le cri d'indignation de deux cent mille hommes au moins étoufferait leur absurde calomnie?

Je vous quitte à regret, mais en voilà plus qu'il ne vous en faut de mes tristes fagots. Dans votre correspondance avec l'univers littéraire, puissiez-vous couler des jours plus doux!

Agréez, monsieur, très honorable collègue, la nouvelle assurance de mon éternel dévouement.

XLV

Lecoz a Grégoire

Besançon, 29 mars 1815.

Mon très honorable collègue, vous voilà rendu à votre Institut, d'où certes l'on avait eu grand tort de vous éloigner: vous voilà remis dans tous vos droits d'écrivain. Ouvrez votre portefeuille, laissez-en sortir ces vieilles productions, qui jusqu'ici ont été exclues du jour. Oh! que d'enfants avortés vont renaître à la vie! De quelle joie doit avoir retenti la république des lettres, en voyant tomber les barrières que lui avait données la *Liberté de la presse!* Prenez garde cependant que ces barrières ne soient relevées par les mains de la licence. Notre premier père abusa d'une liberté que nous regrettons encore. Tous les maux de ce monde, si nous y réfléchissions bien, n'ont d'autre source que *l'abus.*

Dans nos ordinations, après avoir invité le public à donner son avis sur ceux que nous allons ordonner, nous ajoutons: *Verumtamen memor sit conditionis suœ.*

Je voudrais que chaque écrivain, se respectant lui-même, et respectant le public dont il est une partie intégrante, se rappelât ces mots si sages, au moment de publier ses productions. Quel motif désormais pourrait vous empêcher de nous donner de vos nouvelles et un peu des nouvelles publiques dignes de vous et de nous? Jusqu'ici les motifs de votre discrétion nous les respections, désormais votre silence serait pris en mauvaise part.

M Fontanier, si vous le recevez, vous dira les nouvelles de ce pays-ci. Si vous avez quelque chose pour nous, il se chargera de nous le transmettre.

Adieu, j'ai l'honneur de saluer Mme Dubois, et de vous renouveler, mon cher et honorable collègue, mon cordial et inviolable dévouement.

MM. Demandre, Dorlodot, qui ont dîné avec nous se joignent à MM. Grappin et Riduet pour vous faire les meilleurs souhaits.

XLVI

Grégoire a Lecoz

Paris, 6 avril 1815.

Mon très cher collègue,

Je dois réponse à plusieurs de vos lettres ; vous êtes trop juste pour attribuer ce retard à ma négligence. Depuis quelque temps ma tête et ma main sont un peu pesantes, tandis que d'un autre côté la besogne s'accumule autour de moi ; mais, lorsqu'enfin je prends la plume pour répondre, je tâche d'épuiser la matière et l'on reçoit en gros ce que j'ai reçu en détail.

Je regrette que vous n'ayez pas encore répondu à M. l'archevêque d'Utrecht, vieillard vénérable que j'ai connu à Amersfort, lorsqu'il était dans cette ville curé et supérieur du séminaire. Je regrette également de n'avoir pas sous la main des opuscules que j'ai distribués, tels que *la catholicité de l'Eglise d'Utrecht*, petit ouvrage traduit de l'italien, la lettre à M. de Loménie de Brienne contre son rapport à l'assemblée du clergé en 1765, etc., mais je suis abondamment pourvu d'autres livres, dont l'envoi formerait un gros ballot et que je pourrais seulement vous prêter ; tels que l'histoire abrégée de l'église d'Utrecht (par M. Dupas de Bellegarde) 2 vol. in 8°, l'apologie de M. l'évêque de Babylone, les actes du concile national tenu à Utrecht, le recueil des témoignages rendus à cette église, etc., etc. Elle pourrait publier un beau supplément à ce dernier ouvrage en imprimant les adhésions des prélats des différentes parties du monde catholique, qui depuis la publication du premier recueil lui ont envoyé des lettres de communion, et qui étant morts sont désormais à l'abri des persécutions de ce bas-monde. Eh ! bon Dieu, inspirez au chef de l'Eglise de travailler à étouffer toutes

les divisions qui affligent le corps mystique de Jésus-Christ. Malheureusement ces divisions se sont multipliées et se perpétuent.

Je présume que vous n'avez guère que des notions vagues sur celles du *Blanchardisme*, ainsi appelées du nom de Blanchard, jadis curé de Saint-Hippolyte, diocèse de Lisieux, qui, devenu en Angleterre le complice des émigrés opposés aux démissions et au Concordat de 1801, a publié sur cet objet beaucoup d'écrits. Il a été soutenu par des évêque et surtout l'ancien évêque d'Uzès(1), [par] M. de Thémines, mon devancier à Blois, qui a publié sur le même objet cinq pièces formant deux volumes ; soutenu aussi par divers prêtres et entre autres votre compatriote Chateaugiron, décédé. Les évêques d'Irlande sont intervenus dans la querelle, ont censuré Blanchard et ses adhérents, etc., etc. Tout cela a fait éclore une foule d'écrits dont je possède la plupart. On m'a dit que Blanchard était revenu à Paris l'an dernier, mais sans doute les évènements récents l'auront forcé à retourner en Angleterre et la division continue. D'un autre côté, il y a division entre les catholiques d'Angleterre et ceux d'Irlande sur la concession ou le refus du *veto* au gouvernement anglais dans la nomination des évêques catholiques. C'est pour terminer cet objet que sont à Rome le docteur Poynter, évêque catholique de Londres, et le docteur Milner, aussi évêque catholique anglais, mais devenu le chef du parti irlandais opposé au *veto*. Je crois qu'en ce moment il soutient le bon parti ; cela n'empêche pas qu'il ne soit (je le présume) ultramontain. C'est le même Milner acrimonieux qui dans ses écrits a outragé le clergé assermenté de France; vous et moi y sommes désignés personnellement. On imprime deux journaux pour les catholiques dans les Iles Britanniques : l'un à Cork, en Irlande, l'autre à Londres ; ce dernier, rédigé par un laïc, est absolument dévoué à Milner, comme celui qui s'imprime ici chez Leclère est dévoué au parti dissident et il est rédigé par le sieur Picot, laïc, qui régente périodiquement notre Eglise de France.

Vous pensez bien qu'avec la dispersion des Bourbons a été

---

(1) De Béthisy, né en 1744, mort à Londres en 1817.

dissous le Comité ecclésiastique qui sous leur gouvernement avait été nommé, et dans lequel on n'avait eu garde d'appeler un seul assermenté. On prétend que le pape tient au Concordat de 1801.

Depuis quelques mois, ou plutôt depuis un an, ma correspondance ecclésiastique avec l'Italie a langui par l'effet des évènements politiques; notre vénérable évêque de Pavie a été malade. J'ai été affligé de la mort de celui de Citta della Pieve, bon apologiste de la religion et qui, après avoir écrit contre le clergé assermenté un gros livre anonyme, était bien revenu de ses préventions.

J'ai du regret que vous n'ayiez pas publié quelque chose sur les outrages dont vous avez été abreuvé à Besançon l'an dernier ; dans le même écrit vous auriez pu faire le tableau des menées ignobles, clandestines et antichrétiennes dirigées contre vous par des fanatiques. Cet ouvrage, rédigé sous les auspices de la vérité et de la charité (puisque vous auriez tenu la plume), eût produit un bon, un très bon effet, car il ne faut pas considérer comme personnelles les persécutions dont vous avez été spécialement l'objet. Votre cause est celle de tout le clergé vénérable, qui toujours fidèle à la religion et à la patrie, est en butte à tous les ultramontains, les émigrés, les fanatiques, les incrédules, etc.

Dans le *Journal de Paris* vous aurez lu un article qui vous désigne d'une manière honorable. Celui qui l'a fait insérer est un catholique allemand, homme de lettres, qui vient souvent chez moi. Un autre écrivain a pris votre défense dans l'*Examen rapide du gouvernement des Bourbons* ; l'auteur anonyme est un médecin (1) que je connais beaucoup, mais en répandant à pleines mains des vérités dans son écrit, je suis peiné (et je le lui ai dit), en lisant sur la religion et le clergé quelques phrases très déplacées. L'auteur est, à cela près, très louable. M. Fontanier doit venir ce matin chez moi, je lui remettrai un exemplaire de cet écrit pour vous.

Quelques personnes voudraient ici, comme vous, décorer

(1) Le Dr Ant. Fr. Jenin de Montègre. Cet ouvrage (72 p.) eut deux éditions. Cf. la lettre suivante.

d'épithètes honorables une personne à qui vous aviez donné celle d'*angélique*; mais combien d'autres en font un tableau très différent ! Le projet d'une Saint-Barthélemy dans laquelle je devais, dit-on, périr avec beaucoup d'autres, acquiert un nouveau degré de probabilité ou plutôt de certitude. Si, comme je le désire, nous nous revoyons bientôt à Paris, vous aurez des détails à ce sujet ; vous en apprendrez surtout de la bouche de M. et Mme Le Tourneur, qui vous saluent cordialement et qui vous aiment. C'est une famille bien estimable.

Depuis un an la France est empoisonnée des diatribes de Picot, rédacteur de l'*Ami de la religion et du roi*. S'il y avait ici des collaborateurs, on reprendrait la suite des *Annales de la religion* ; mon âge, mes travaux ne me laisseraient guère la faculté de le diriger, mais j'y coopérerais; nous verrons si la chose est possible.

Je vous écris très à la hâte, aurai-je le loisir d'écrire aussi à mon bon ami M. Grappin ? Veuillez bien lui communiquer les détails de ma longue épitre, ainsi qu'à nos dignes prélats MM. Demandre et Dorlodot. Je les salue cordialement ainsi que M. Riduet. Mme Dubois, toujours bonne, toujours sensible à votre souvenir, vous exprime son attachement, et moi, mon cher et vénérable collègue, je vous embrasse en Jésus-Christ avec une tendre effusion de cœur.

XLVII

Lecoz à Grégoire

Besançon, 11 avril 1815.

Cher et honorable collègue, je viens de lire votre intéressante épître du 6, comme vous me l'avez écrite, toute d'une haleine; mais avec plus de plaisir, peut-être que vous n'en goutâtes en me la faisant. Puisse ma réponse vous être également agréable! Je suis tenté de la commencer par notre cantique fameux : *Cantemus Domino; gloriose enim magnificatus est*, etc. A combien de dangers en effet nous voici encore échappés ! Et quel prodige que celui dont le ciel nous rend témoins! Car,

certes, *Digitus Dei hic est.* M. Dumolard (1) qui vient de dîner avec nous, et qui se trouvait à son petit village de Laffrey, lorsque Napoléon y passa pour se rendre à Grenoble, nous a donné de ce voyage des détails bien plus étonnants que ceux qui ont été recueillis par les journalistes.

Je vous remercie de votre *Examen rapide*, etc. Je l'ai lu avec beaucoup d'intérêt ; il fait honneur à votre médecin ; il lui en ferait encore davantage, s'il n'avait point, en quelque sorte, souillé son ouvrage par des déclamations aussi irréfléchies qu'injustes contre une religion évidemment divine, qu'il paraît ne pas connaître, mais dont l'auteur de l'*Esprit des Lois*, qui n'était ni un fanatique ni un imbécile, a dit à la face de l'Europe : Chose admirable ! La religion chrétienne, qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci ! J'ai dans ma vie rencontré beaucoup d'hommes qui déclamaient aussi contre le christianisme, j'ai voulu en raisonner avec eux : pas un ne m'a paru en avoir fait une étude passable ; je doute que votre docteur fasse ici une exception. Ce n'est point ici une récrimination, votre médecin annonce de l'esprit, des connaissances ; et, quoique sa brochure ne semble qu'un sommaire rapide des plus piquantes feuilles du *Censeur*, on y voit un vrai talent d'écrire : je lui dois une reconnaissance personnelle, mais qu'il me permette de le dire : j'ai un peu le tic de ces deux braves militaires qui rougissaient des éloges à eux prodigués dans des feuilles où leur général était traîné dans la boue.

Je pense et je dis avec quelques-uns de nos *imbéciles* collègues, et même avec quelques philosophes : Je ne me suis pas fait moi-même, il existe un être indépendant à qui je dois mon existence et les avantages qui l'accompagnent. Si je dois quelque chose à votre médecin pour son témoignage flatteur, que ne dois-je point à l'être de qui je tiens tant d'avantages ? Or ma religion, c'est de témoigner ma gratitude, mon amour, mon respect, etc. à ce grand être que j'appelle Dieu. Loin de

(1) Dumolard, né à Vizille en 1766, mort en 1819. Ancien député à l'Assemblée législative et au Conseil des Cinq-Cents, il ne fut employé par Napoléon qu'en 1815, comme commissaire extraordinaire dans la 6e division militaire.

moi d'ailleurs cette désespérante pensée que les hommes naissent comme des troupeaux pour paître également les champs de la nature, et mourir tout entier, après la courte apparition de la vie ! Si, dans toutes les conditions, des têtes insensées, des esprits brûlés d'orgueil, des âmes vendues à tous les vices s'efforcent de le croire et se le persuadent, le désirent au moins, et dans le doute se conduisent comme s'ils en avaient la certitude, le grand nombre des hommes, le très grand nombre, ce qu'on appelle la masse des nations, le fond du genre humain, ne le croira jamais, et se sera par la force invincible de la nature même, par le poids des traditions universelles de l'humanité, contenu dans la conviction d'une vie future. On peut en distraire des fous, des méchants, des imbéciles, des scélérats ; mais ce n'est point là proprement l'homme ; et à jamais s'élèvera, contre cette espèce de monstres, l'espèce entière le front levé vers le ciel, le genre humain adorateur nécessaire de la Divinité.

Donnez-moi un homme absolument sans religion, ou un athée pratique. Si pouvant me voler impunément il ne me vole pas ; si pouvant sans craindre les lois se procurer ma place, ma fortune, par une calomnie, par un poison, un poignard, etc., et qu'il ne le fasse pas, dites-moi par quel motif en sera-t-il empêché ? J'offre, malgré mon *ignorance* voulue par votre médecin, malgré même ma vieillesse, de lui démontrer que, dans ce cas, son homme sans religion ne sera qu'un sot et un imbécile. Aussi je partage entièrement le sentiment du savant de Luc, qui raisonnant sur des hommes de cette trempe, dit : « j'irais plutôt me mêler avec les anthropophages qu'avec certains honnêtes gens. »

Invitez votre éloquent docteur à lire ou relire au 1er vol. des ***Lettres Physiques*** etc. par de Luc : 1° les réflexions sur le fondement de la morale, page 23 bis ; 2° le discours sur la tolérance, 146 ; ou bien ***Réflexions Philosophiques sur le christianisme*** par Ch. Bonnet ; peut-être y verra-t-il que les ecclésiastiques *ignorants* ne sont pas les seuls qui jugent notre Religion bien fondée, bien utile, et même nécessaire. ***Si virtutis eras avidus, rectique bonique tam sitiens, quidquid religio tibi sancta nocebat ?***

Votre docteur paraît peu ami de notre dimanche : c'est cependant, sous beaucoup de rapports, un jour antique et vénérable. Sous le règne du fameux Décadi, j'ai fait voir que la division du temps par semaine paraît établie chez toutes les nations. On l'a trouvée chez les Indiens, les Perses, les Chaldéens, les Egyptiens, les Gaulois, les Romains même chez les Péruviens. Joseph Scaliger, Selden, Court de Gébelin, Bailly et beaucoup d'autres savants l'ont démontré. Linus, et après lui Homère, nous disent : le 7e jour, qui est un jour sacré, étant venu ; ce n'est point ici, dit le savant Philon parlant du sabbat ou 7e jour, une fête particulière à un peuple, à un pays, c'est une fête générale, la fête de la naissance du monde, et il le prouve. Les annales des Chinois nous disent : tous les anciens rois, au 7e jour appelé le Grand Jour, faisaient fermer les portes des maisons : ce jour-là on ne faisait aucun commerce et les magistrats ne jugeaient aucune affaire ; c'était l'ancien calendrier. Le savant auteur du livre *Arcana gentium religio* a trouvé chez tous les peuples quelques traces de vérités primitives révélées aux patriarches et publiées par Moïse, et prouve que le nombre septenaire a été presque partout un symbole de repos, de paix et d'expiation.

Il serait facile de prouver que même la société, comme la religion, réclame ce jour. En 1788, un homme d'Etat célèbre, parlant du dimanche comme jour de repos, disait : « On doit » considérer comme un service essentiel de la religion d'avoir » garanti le plus grand nombre des hommes d'un degré d'op- » pression au devant duquel ils iraient eux-mêmes aveuglé- » ment, s'ils étaient libres de faire un choix... Oui, loin de » faire à la religion un reproche de ce jour de repos consacré » chaque semaine au culte public, on doit reconnaître avec » plaisir qu'une telle institution est devenue un acte précieux » de bienfaisance envers cette classe nombreuse des habitants » de la terre, la plus digne d'intérêt et de protection ; envers » cette classe à qui l'on demande tant et à qui l'on rend si peu ; » envers cette classe infortunée dont la jeunesse et l'âge mûr » sont dévorés par les riches, et que l'on abandonne à elle- » même quand le moment est venu où elle n'a plus de forces » que pour prier et pour verser des larmes. »

Le même (Necker, *Opinions religieuses*), fait voir que le travail étendu au dimanche tournerait au profit des riches et au détriment des pauvres. O vous, dont les nobles fonctions tendent à diminuer les maux de l'humanité, sages et vertueux médecins, au lieu de déclamer contre le repos salutaire du dimanche, ne devriez-vous pas vous joindre à nous pour en recommander l'observation ? Qui mieux que vous pourrait savoir quel besoin en ont ces malheureux, dont vous travaillez par votre art précieux à rétablir les forces épuisées par des travaux excessifs !

Dans ces jours difficiles, quelques prêtres mal conseillés, tiraillés par les opinions diverses, peut-être séduits par de fausses lumières, ont donné dans quelques écarts, ont même perdu de vue les saintes maximes de l'Evangile ; c'est un tort. Il ne peut être excusé que par la faiblesse de l'humanité et par la singularité des événements. Mais la religion est-elle responsable de l'abus que les passions en font quelquefois ? N'a-t-on pas dit et ne dira-t-on point éternellement de cette religion divine : point de crime qu'elle n'abhorre ; point de vice qu'elle ne voulût corriger ; point de vertus qu'elle ne commande; point d'action grande, généreuse et bienfaisante qu'elle ne conseille. Les abus sont de l'homme ; le bien seul qu'elle opère lui appartient.

« Si, dit à ce sujet Montesquieu, si je voulais raconter tous » les maux qu'ont produits dans le monde les lois civiles, la » monarchie, le gouvernement républicain, je dirais des choses » effroyables. » — « Si les persécutions religieuses, ajoute de » Luc, ont été quelquefois aussi violentes que les guerres territoriales » et celles des partis politiques, c'est que les philosophes » ne se sont pas encore réunis pour imprimer le Christianisme » dans le cœur des puissants, et pour montrer à la » généralité des chrétiens que celui qui les invite à prendre les » armes au nom de Jésus est un fourbe ou un insensé. » Eclairer les hommes par la religion qu'ils respectent ; démasquer » ceux qui leur en imposent sous un manteau ; prêcher » l'amour mutuel qu'elle demande, prêcher surtout en son nom » la modestie et la défiance de soi-même, et la persécution » cessera. Voilà votre tâche, philosophes, si vous voulez être

» appelés les amis de l'humanité : gardez-vous surtout d'ima-
» giner qu'en écartant ces moyens à cause des abus, vous pour-
» riez en substituer de moins dangereux et de plus puissants
» sur l'esprit et sur le cœur des hommes... J'ai bien entendu
» alléguer des faits contre le christianisme, mais j'ai toujours
» trouvé qu'on pouvait répondre ceci : Cessez de confondre les
» vrais chrétiens avec les hypocrites et n'accusez pas la reli-
» gion de ce qu'elle défend partout. Quand la philosophie pour-
» rait sanctionner seule un code de morale, l'homme faux n'en
» abuserait-il pas également ? » Le même savant avait dit déjà dans ses *Réflexions sur les fondements de la morale* : « Voici ma profession fondamentale sur cet objet : Point de morale solide sans la religion. »

Vous trouverez ces citations bien multipliées et bien longues, je conviens de ce tort apparent. J'aurais pu en moins de mots exprimer les mêmes idées, les mêmes vérités ; mais votre docteur, ne voyant en nous que de pauvres ignorants, eût haussé les épaules, souri et plaint notre fanatisme, notre superstition. Mais les Montesquieu, les de Luc, les Bonnet, etc., osera-t-il les traiter aussi avec ce froid dédain ? Qu'il s'instruise, il en est capable ; et, comme ces écrivains célèbres, il finira par révérer cette religion que, sur parole, il ose croire et dire un objet méprisable.

Ce que, dans la page 16 de *son Examen*, il dit du pape et des sentiments du clergé catholique pour lui, semble indiquer un disciple de Luther ou de Jurieu. Il ne lui reste qu'à traiter d'Antechrist le chef de notre église. Pauvres égarés ! vous vous moquez de notre ignorance ! et nous, nous gémissons sur la vôtre. Je renvoie le docteur à votre *Histoire des sectes* : voudrait-il, en ajoutant à ces tristes monuments de la dégradation de l'esprit humain abandonné à lui-même, nous fournir une nouvelle preuve de la nécessité de reconnaître un chef dans le christianisme ? Combien, d'ailleurs, sont pitoyables les inculpations que dans cette même page il fait aux catholiques ! *O cœcas hominum mentes !* Pleins d'esprit et de talents en toute autre chose, ils sont comme frappés d'aveuglement, dès qu'ils veulent toucher à l'œuvre du Seigneur ! Par charité, faites bien sentir cela à votre estimable médecin !

Vous me reprochez de n'avoir point écrit dans mon affaire avec le comte d'Artois. Ignorez-vous donc qu'à cette époque la liberté d'imprimer nous était ôtée? J'avais commencé mes *Mémoires*. Ils eussent fait impression, et j'ose croire qu'on m'eût lu avec quelque plaisir. Mais il fallait aller à vingt feuilles, et je n'avais pas le temps de monter si haut. Peut-être reprendrai-je ce travail; mais vous, qui vous plaignez de vos occupations, que diriez-vous si vous vous trouviez à la tête d'un diocèse d'environ neuf cent mille âmes ? Si vous vous trouviez au milieu d'un très nombreux clergé égaré, indocile, turbulent, qu'il faut sans cesse ramener à la ligne du devoir, aux maximes évangéliques ? Bons Parisiens, sortez de ces beaux cabinets où, avec vos plumes, vous gouvernez le monde ; venez partager ou du moins voir par vous-mêmes les fatigues de ces pauvres provinciaux qu'à peine vous croyez des hommes, et osez ensuite vous parler de nos travaux !

L'idée de renouveler les *Annales de la religion* me plaît. Mais que la prudence, la modération, que la charité évangélique ne cessent d'en régler les articles ! Adieu. Obligé de dîner hier avec M. Dumolard, je ne pus donner cette lettre à l'homme de M. Fontanier que je vous recommande. Nous avons eu une courte joie en lisant que vous étiez associé au travail de la Constitution, mais hélas !

Tous ces Messieurs vous saluent cordialement. La santé de M. Dorlodot me donne des inquiétudes. Adieu ! Si vous avez le courage de me lire jusqu'au bout, vous y trouverez un cœur qui vous aime sincèrement et qui, contre son attente, pourra peut-être goûter encore une fois la joie de vous revoir et de vous embrasser.

~~J'ai l'honneur de saluer Mme Dubois et lui souhaite une meilleure santé.~~

Je n'ai point le temps de relire ma lettre, mes pauvres curés et succursalistes m'accablent par leurs étourderies. A chaque instant il m'arrive contre quelques-uns d'entre eux des plaintes très graves ; il faut écrire aux maires, aux sous-préfets, aux préfets, adoucir les torts, arrêter les coups de la police, etc. Quel temps ! quelle vie, Grand Dieu ! Si vous jugez à propos

de communiquer ma lettre à votre médecin, faites-moi le plaisir de me dire comment il l'aura prise. S'il fait de son *Examen* une nouvelle édition, engagez-le à corriger ses articles, je lui réponds que son ouvrage n'en sera que plus recherché. Mais le fût-il moins, un homme d'honneur peut-il se procurer des succès par des moyens injustes et contraires à l'intérêt même public ?

Engagez par un petit billet M. Fontanier à prendre chez vous ce paquet, qui doit vous être porté par un jeune et brave officier de mon diocèse qui, malgré sa jeunesse, s'est déjà fait glorieusement connaître. Il se nomme Compagny. Salut et bonne santé.

A cette lettre se trouve joint le billet suivant de Grappin :

Nous avons tout reçu, digne ami, je vous en remercie ; Guillaume (1) ne saurait comment vous exprimer sa sensibilité. Voilà enfin notre cahier de décembre 1814. Au moins pour cette fois vous n'y trouverez point de flagorneries. J'étais assez honteux du cahier (2) du mois d'août précédent ; je n'avais pu gagner sur l'esprit des plus vils adulateurs qui y ont figuré de retrancher ces sottises. Seulement j'obtins de l'un d'eux que j'adoucirais un peu ce qui allait de sa part donner des armes aux détracteurs des académies. Le *Journal de Paris* vous annonce comme l'un des architectes de la future Constitution. Dieu veuille que cela soit vrai : elle n'en sera que meilleure. Je pense bien que Napoléon aura repris à l'Institut la place d'où il avait été chassé en si bonne compagnie. Où en étions-nous ? hélas !

Respects à Mme Dubois. Je vous embrasse.

---

(1) Sans doute celui que Lecoz signale à cette époque comme « un des plus vertueux et des plus éclairés magistrats » de son diocèse (Lettre à Cambacerès du 8 août *Correspondance*, t. II, p. 478).

(2) Il s'agit ici d'un fascicule des publications de l'Académie de Besançon. Grappin était secrétaire perpétuel et Grégoire correspondant de cette Académie.

ERRATUM

Page 189, lignes 1 et 2 :

au lieu de *quarante-huit* lire *quarante-sept*.
au lieu de *22* lire *26* et au lieu de *26* lire *21*.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ (1905-1906)

Par le Département du Doubs........................ 300 f.

Par la Ville de Besançon........................ 400 f.

Par M. le Ministre de l'Instruction publique :

Congrès des Sociétés savantes à Alger en 1905, Discours. — *Bulletin du Comité des Sociétés savantes :* Archéologie, 1905 et 1906 ; Sc. économ. et sociales, 1905 ; Hist. et philologie, 1905 ; Congrès à Paris en 1905. — *Bibliographie des travaux hist. et scientifiques publiés par les Sociétés savantes de France,* t. IV et V, de 1902 à 1903. — *Catalogue des manuscrits des bibliothèques de France,* Tours (2e partie).

Bibliothèque de l'école des Chartes, 1905-1906.

Revue de l'Histoire des Religions, t. LI à LIV. — *Annales du Musée Guimet,* t. XII ; le *Népaul,* par M. E. Lévy ; les *livres sacrés du Cambodge,* 1re partie, par A. Lecler ; *Conférences du Musée Guimet,* t. XVII, XVIII et XIX.

Par MM.

Girardot (Albert), membre résidant : *Ses Etudes géologiques sur la Franche-Comté septentrionale, paléontostatique jurassique,* 1905.

L. Lebrun, membre résidant : *Notes préliminaires sur des recherches faites au lac de Clairvaux (Jura).*

Piette : *La collection Piette au musée Saint-Germain et études extraites de l'Anthropologie,* 4 notices ; *les écritures de l'âge glyptique ; gravures du maz d'Azil.*

Fischer (Henri) : *Edouard Piette,* 1827-1906 ; *Déplacements des glaces polaires, le chevêtre et la semi-domestication des animaux aux temps pleïstocènes,* brochures de M. Ed. Piette.

Le Préfet du Doubs : *Procès-verbaux et délibérations du Conseil général*, 1905 et 1906.

Febvre (Lucien), membre résidant : sa monographie, *les régions de la France*, IV, *la Franche-Comté.*

Maire (le Commandant), membre correspondant : son album sur le *Dahomey*, XXV planches.

Dufay (Jules), membre correspondant : son ouvrage intitulé : l'*Impôt progressif en France*, 1905.

Janet (Ch.) : *Description du matériel d'une petite installation scientifique*, 2 brochures.

Lebeuf, directeur de l'Observatoire national de Besançon : *Bulletins chronométriques et météorologiques*, 1900 à 1905.

Le Directeur de la Caisse d'épargne : *Exercice 1905.*

Marquiset (le Comte Alfred), membre correspondant : sa brochure intitulée : *La phrase et le mot de Waterloo*, 1906.

Bigeard (R.) : suppléments à la *Flore des Champignons les plus vulgaires*, 1905 et 1906.

Magnin (le Dr Ant.), membre résidant : *Archives de la Flore jurassienne*, nos 65-67, 1906.

Roux (Roger), membre correspondant : *A travers l'Alsace, la Franche-Comté et la Suisse* ; *Les Discours de rentrée*, 1906.

Parizot (A.) : Deux gravures de Guttenberg et Macret, d'après Moreau le Jeune : *Les dernières paroles de J.-J. Rousseau ; Arrivée de J.-J. Rousseau aux Champs-Elysées.*

Gazier (Georges) : *La mort de J.-J. Rousseau. Récit fait par Th. Levasseur à l'architecte Pâris*, à Ermenonville, 1906 ; *Le travail d'histoire moderne en province : Franche-Comté*, années 1900-1905.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (1905-1906)

Journal des Savants, 1905 et 1906.
Bulletin de la Société philomatique de Paris, t. VI et VII, 1906.
Bulletin et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, 1905-1906, 3.
Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1905-1906.
Société de botanique de France, session à Paris en 1904 ; Mémoires, 1905 ; bull., 1905 et 1906.
Société française de Physique, 1905-1906.
Spelunca, soc. de spéléologie, 1905-1906.
Bulletin et Mémoires de la Société des Antiquaires de France 7e série, t. IV, t. V, 1905. — Mettensia IV, 1905.
Revue épigraphique (M. Espérandieu), t. V. 2e série, 1906.
Annuaire de la Société philotechnique de Paris. 1904.
Mémoires de la Société zoologique de France, t. XVII, 1904.
Société des amis des sciences 1905.
Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, t. XXI, bulletin 31e année, 1904, t. XXXII, 1905.
Congrès archéologique de France, au Puy, 1904.
Revue des études historiques, 71e année, 1905.
Bulletin de la Société des Amis des sciences, 1906.
Revue des Etudes grecques, t. XVII et t. XIX, 1906.
Société de Saint-Jean : Notes d'art et d'archéologie, Paris, rue de Seine, 74, 1906.
Revue africaine, 1905.
Mémoires de la Société géologique de France, t. XVIII 1905.
Bulletin de la Soc. historique de Compiègne, t. XI, 1904.
Mémoires de la Soc. d'Emulation du Jura, 7e série, t. IV, 1905.
Bulletin de la Soc. pour la protection des paysages de France, 1905-1906, nos 17 et 18.
Société d'hist. naturelle du Doubs, 1904-1906. Archives de la flore jurassienne.

Revue viticole de la Franche-Comté et de Bourgogne, 1905.

Mémoires de la Société d'hist., d'archéol. et de litt. de Beaune, 1903 et 1904.

Bulletin de la Soc. d'agr., sc. et arts de la Haute-Saône, 4e série, nos 4 et 5.

Le Sillon (Vesoul), 1905 et 1906.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, 1905 ;— Bull. trim., 1906, 1-3.

Mémoires de la Soc. d'Emulation de Montbéliard, t. XXII, 1905.

Société Belfortaine d'Emulation, nos 24-25, 1906.

Bulletin de la Société Grayloise d'Emulation, no 8, 1905.

Revue Bourguignonne (Université de Dijon), t. XV, 1905 et t. XVI, 1906.

Mémoires de l'Académie des sc., b.-let. et arts de Dijon, t. IX.

Inventaire sommaire des archives de la Côte-d'Or, archives civiles, série 6 ; Clergé séculier, nos 1025 à 2120, t. II, 1905.

Bulletin de la Soc. philomatique Vosgienne, 1904-1906.

Annales de la Soc. d'Emulation des Vosges, 1905.

Mémoires de la Société bourguignonne d'hist. et de géographie, t. XXI, XXII, 1906.

Bulletin de la Soc. des Sc. naturelles de l'Ain, 1904-1906, 2.

Annales de la Soc. d'Emulation de l'Ain, 1905-1906.

Annales de l'Académie de Mâcon, 3e série, t. IX, 1904.

Bulletin de la Soc. des sc. nat. de Saône-et-Loire, 1906, t. XII.

Mémoires de la Soc. d'histoire et d'archéol. de Chalon-sur-Saône, 1906, 2e série, t. I.

Bulletin de la Soc. d'histoire naturelle de Mâcon, 1906.

Bulletin de la Soc. des sc. hist. et nat. de Semur, t. XXXIII, 1906.

Revue Savoisienne, 1905, 1906.

Bulletin de la Soc. d'hist. naturelle de Savoie, t. IX et X, 1903 et 1904.

Mémoires et documents publiés par la Soc. Savoisienne d'hist. et d'archéologie, t. XVIII et XIX, 1906, 1-2.

Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France, t. XIII, 1905.

Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais, t. XIII, 1905 et 1906.

Société de statistique de l'Isère, t. VIII, 1905.

Bulletin de la Soc. Delphinoise d'ethnologie et d'anthropologie, t. XI, 1904, t. XII, 1-2, 1905.

Annales de la Soc. d'agriculture de Saint-Etienne, t. XV, 1905, 1906-1.

Mémoires de l'Académie de Lyon, 3e série, t. VIII, 1905.

Société littéraire et archéol. de Lyon, 1905 et 1906, 3.

Annales de l'Université de Lyon, 1905 et 1906.

Annales de la Société d'agriculture de Lyon, 1905.

La Diana, t. XIV, Montbrison, 1905-1906.

Bulletin de la Soc. d'hist. nat. d'Autun, t. XVII, 1904, t. XVIII, 1905.

Bulletin de la Soc. d'agr. de Saint-Etienne, 1905.

Mémoires de la Société Eduenne, t. XXXII, 1904, t. XXXIII, 1905.

Bulletin de la Soc. des sciences de Nancy, 1905-1906, 1.

Société d'histoire naturelle de l'Yonne, 1905-1906.

Bulletin de la Société Dunoise, 1906, no 147.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, 1905.

Mémoires de la Soc. d'archéol. lorraine, 1904, 1905.

Bulletin de la Soc. hist. et archéol. de Langres, 1905, t. XV, 1906.

Mémoires de la Soc. d'agr., commerce et arts du département de la Marne, t. VI, 1. 1904.

Mémoires de la Soc. d'Emulation de Roubaix, 1904 et 1905

Mémoires et Bulletin de la Société archéologique et hist. de l'Orléanais, t. XXIX, 1905, t. XXX, 1906.

Bulletin de la Soc. de botanique des Deux-Sèvres, 1904 et 1905.

Bulletin trim. de la Soc. Dunoise 1905 et 1906, 1re série.

Bulletin de la Soc. hist. et archéol. du Limousin, t. LV, t. LVI, 1906.

Bulletin de la Soc. des Antiquaires de Picardie, 1905 et 1906, 1-2 ; — Documents inédits, t. XIV, 2 ; — Cartulaire du Chapitre de la cathédrale d'Amiens ; — Album archéologique, no 14 ; — La Picardie à l'Exposition des primitifs français, 7 pl. héliogr. ; — Fondation Soyez : la Picardie historique et monumentale, arrondissement d'Abbeville, t. III, 2, 1905, 27 pl. héliogr.

Mémoires de la Soc. d'Emulation d'Abbeville, 4e série, 1905 et 1906. Table générale, 1797-1904.

Société d'agriculture de la Sarthe, 1905 et 1906.

Société historique de Compiègne : Cartulaire de l'abbaye de Saint-Cornaille, t. 1 (877-1216).

Mémoires de l'Académie nationale de Caen, 1905.

La Diana, 1905, t. XIV.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sc., b.-let. et arts de Rouen, 1904-1905.

Bulletin de la Soc. académique de Brest, t. XXIX, 1903-1904.

Bulletin de la Com. des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. XIII, 1905 et 1906.

Société Polymathique du Morbihan, 1904.

Bulletin de la Soc. d'Emulation de la Seine-Inférieure, 1905.

Bulletin de la Soc. académique de Brest, 1904-1905.

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise, 7e année, 1905.

Mémoires de la Soc. des sc. nat. de Versailles, (t. XVI, 1905).

Bulletin de la Soc. industrielle d'Angers, 1905.

Revue de Saintonge et d'Aunis, t. XXV. 1905, t. XXVI, 1906.

Société archéol. et litt. du Vendômois, t. XLIV, 1905.

Bull. de la Soc. d'Etudes des Hautes-Alpes, 1905 et 1906.

Société agricole et littér. des Pyrénées-Orientales, t. XLVI.

Bulletin de la Société des sc. naturelles de l'Ouest de la France, t. VI, 3, 1906.

Bulletin des Antiquaires de l'Ouest de la France, 1905 et 1906, t. XXVIII, XXIX, 1906.

Annales des Facultés de droit et des lettres d'Aix, 1905-1906.

Bulletin et mémoires de la Société historique et archéologique de la Charente, 1904, 1905.

Revue hist. et archéol. du Maine, 1906, 1.

Société linnéenne de Bordeaux, 7-8, t. X.

Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux, t. XXVI et XXVII, 1905.

Bulletin de la Soc. des sc. physiques et nat. de Bordeaux. Tables, 1850 à 1900; séances et observations météorologiques, 1905.

Bull. de la Soc. des sc. lett. et arts de Pau, t. XXXIII, 1904-1905.

Société agricole des Pyrénées-Orientales, t. XLVIII.

Mémoires de l'Académie de Nimes, t. XXVII, 1904.

Société d'Etudes des sc. nat. de Nîmes, 1904.

Bulletin de la Soc. d'Etudes des sc. de Béziers, 1903 et 1904.

Bulletin de la Soc. archéologique du Midi de la France, 1905.

Mémoires de la Soc. académique d'ag. sc. et arts du département de l'Aube, 1905, t. XLII.

Annales des Facultés de droit et des lettres d'Aix, 1905-1906.

Mémoires de l'Académie sc. b.-l. et arts de Marseille, 1904-1905.

Annales de la soc. des sc. lettres et arts des Alpes-Maritimes, t. XIX, 1905.

Mémoires de la Soc. des lettres, sc. et arts de l'Aveyron, t. XVI, 1, 1905.

Bulletin de la Soc. d'histoire et d'archéologie de Genève, t. II, 9. Mémoires et documents, t. VIII, 2, 1904.

Antiquités suisses, (Anzeiger), nouvelle série, t. VII, 1905-1906, 2.

Bulletin de l'Institut national genevois, t. XXXVI, 1905. Cinquantenaire 1904.

Bulletin de la Soc. Neuchâteloise de géographie, t. XVI, 1906.

Bulletin de la Soc. Neuchâteloise des sc. nat., t. XXI, 1902-1903.

Antiquaires de Zurich, LXX, 1906.

Musée national suisse à Zurich, 13[e] et 14[e] rapports, 1905.

Société d'hist. naturelle de Zurich, (Viertel), 1905-1906, 1-2.

Société d'hist. natur. de Bâle (Verhandlungen), B. 1904, t. XVII.

Bulletin de la Soc. historique Vaudoise, 1905.

Société d'histoire naturelle de Berne (Mitheil.), 1904.

Archives de la Soc. Juras. d'Emulation de Porrentruy, 1905.

Société d'histoire suisse (Yahrbuch), 1905 et 1906.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 2[e] série, t. VII. Essai de toponymie..., p. 211, Henri JACQUARD.

Memorie della regia accademia, sc. let. ed arti in Modena, 5[e], 3, t. V, 1905.

Société des sc. agricoles de la Basse-Alsace (Strasbourg), 1905.

Bulletin de la Soc. d'hist. nat. de Colmar, 1903-1904.

Bulletin de la Soc. d'hist. nat. de Metz, 24[e] cah., 1905.

Institut grand-ducal de Luxembourg (sc. nat.), archives trimestrielles, 1906, 1 et 2.

Analacta bollandiana, t. XXXIV, 2-3, 1905; t. XXV, 1-3, 1906.

Académie royale de Belgique, mém. in-8°, sc. et let., Bulletin-mémoire 1905. — Nouvelle série in-8°, t. I, 6, 1906; Bull. *sc.* 1-4, *lettres* 1-3, 1906. — Annuaire, 1906.

Société géologique de Belgique, t. XXXII, 1906.

Annales de la Soc. d'archéologie de Bruxelles, t. XIX, 1905. — Annuaire 1905, 1906, t. XX, 1-2.

Annales de l'académie d'archéologie de Belgique (Anvers), t. VII et VIII et Bull. 1905-1906. 1-2.

Académie Suédoise des sciences : mémoires 1905 et 1906. — Les prix Nobel en 1902 et 1903, arkiv., géologie, botanique et zoologie, 1905-1906.

Geological institution Université d'Upsala, 1902-1905.

Mémoires de la Soc. d'hist. nat. de Boston, t. V et VI, proceed, t. XXXII ; occasionals papers, VII, 1-3.

Memorie and proceed of the Manchester litt. and philo-society, 1905-1906.

Bulletin of Lyod librairy of botany, n° 4, mycological notes, 10-18.

Université de Tubingue, 4 dissertations inaugurales, 1904-1905.

Société des sc. naturelles de Brême (abhandenl.), VIII, 1905 et 1906.

Société physique et économique de Kœnigsberg (Schriften), 1905.

Société géologique de l'empire d'Autriche (Vienne), 1905 et 1906.

Société physico-économique de Kœnigsberg (schriften), 1904.

Académie des sciences de Berlin (Sitzungsb.), 1905 et 1906, 1-300.

Annales (mémoires de la Société d'hist. nat. de Vienne).

Société des sc. nat. et médicales de la Haute-Hesse, 1904 à 1905.

Neue Heidelberger Jahrsbücher... zu Heidelberg, XIV, 2, 1906.

Académie des sciences de Munich (Sitzungs.), 1905-1906.

Direction générale (demographia), province de Buenos-Ayres, 1901-1904.

Anales del Museo nacional de Montevideo : flora Urugaya, t. II, 1905.

Missouri botanical garden, 14e rapport.

Communicacoes del commissao, géologie du Portugal, t. VI. Nouvelles données sur la zone littorale d'Angola et Polypide jurassique supérieur, par M. Paul Choffat.

Transactions of the Academy of Saint-Louis, t. XIV et XV, 1904-1905.

Annual report of the Smithsonian institution, 1904.

Bulletin of the geographical society of Philadelphia, t. IV, 1906.

Bulletin of the Visconsin nat. hist. society, 1906, 1-3.

Société d'histoire et des sc. naturelles de Fribourg en Brisgau (Berichte), 1906.

Société des sc. nat. de Giesen (Berichte), 1906.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 1er Décembre 1906.

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'année de sa réception dans la Société.

Les membres de la Société qui ont racheté leurs cotisations annuelles sont désignés par un astérisque (*) placé devant leur nom, conformément à l'article 21 du règlement.

Conseil d'administration pour 1906.

Président................ MM. MAGNIN (le Dr Ant.), doyen de la Faculté des Sciences ;

Premier Vice-Président.. A. PARIZOT, inspecteur honoraire des Enfants assistés ;

Deuxième Vice-Président. A. LECLERC, conseiller à la Cour.

Secrétaire décennal...... Georges GAZIER ;

Vice-Secrétaire.......... A. VAISSIER ;

Trésorier................ FAUQUIGNON ;

Archivistes.............. KIRCHNER et MALDINEY ;

Secrétaire honoraire.... MM. BAVOUX (Vital).

Membres honoraires (20).

MM.

LE GÉNÉRAL commandant le 7e corps d'armée (M. le général DECKHERR).

LE PREMIER PRÉSIDENT de la Cour d'appel de Besançon, (M. GOUGEON).

L'ARCHEVÊQUE DE BESANÇON (S. G. Mgr PETIT).

LE PRÉFET du département du Doubs (M. GODEFROY).

MM.

LE GOUVERNEUR de la place de Besançon (M. le général PETITBON).

LE RECTEUR de l'Académie de Besançon (M. ARDAILLON).

LE PROCUREUR GÉNÉRAL près la Cour d'appel de Besançon (M. MOLINES).

LE MAIRE de la ville de Besançon (M. GROSJEAN).

L'INSPECTEUR d'Académie à Besançon (M. GUYON), rue de Vittel.

DELISLE, Léopold, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien administrateur général de la Bibliothèque nationale; Paris, rue de Lille. — 1881.

WEIL, Henri, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon; Paris, rue Adolphe Yvon, 16. — 1890.

DUFOUR, Marc, docteur en médecine, à Lausanne, rue du Midi. — 1886. Membre honoraire, 1896.

PINGAUD, Léonce, correspondant de l'Institut, prof. d'histoire moderne à la Faculté des lettres de Besançon, rue Mégevand, 17. — 1874. Membre honoraire, 1896.

CHOFFAT, Paul, attaché à la direction des services géologiques du Portugal; à Bordeaux et à Lisbonne, rue do Arco a Jesu, 113. — 1869. Membre honoraire, 1896.

METZINGER (le général), ancien commandant du 15e corps d'armée, membre du Conseil supérieur de la Guerre, à Paris. — 1899.

ROLLAND, Henri-Marius, capitaine de vaisseau, ancien général de division du cadre auxiliaire en 1870-71, en retraite à Marseille, boulevard National, 20. — 1899.

BERGER, Philippe, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur du Haut-Rhin, professeur au collège de France. — 1899.

BERTRAND, Marcel, membre de l'Académie des sciences, inspecteur général des mines. — 1899.

BECQUET, Just, statuaire, rue de la Procession, 27, à Paris. — 1904.

COURBET, Ernest, receveur municipal de la Ville de Paris, rue de Lille, 1. — 1874. Membre honoraire, 1905.

Membres résidants (1) **(114).**

MM.

AUBERT, Louis, directeur des confections militaires, Grande-Rue, 121. — 1896.

BADER, bijoutier, rue des Granges, 21. — 1870.

BAIGUE (le docteur), professeur à l'école de médecine, rue de la Mouillère, 1. — 1897.

BAUDIN, Léon, docteur en médecine, directeur du Bureau d'hygiène de Besançon, Grande-Rue, 86 *bis*. — 1885.

* BAVOUX, Vital, receveur principal des douanes en retraite; Fontaine-Ecu, banlieue de Besançon. — 1853.

BEAUQUIER, Charles, archiviste-paléographe, député du Doubs; Montjoux, banlieue de Besançon. — 1879.

DE BEAUSÉJOUR, Gaston, ancien capitaine d'artillerie, place Saint-Jean, 6. — 1897.

* BERDELLÉ, ancien garde général des forêts, Grande-Rue, 112. — 1880.

BESANÇON, Paul, avocat, rue de la Préfecture, 20. — 1906.

* BESSON, Paul, colonel, directeur d'artillerie, à Besançon, rue Mégevand, 4. — 1894.

BÉVER, avocat, secrétaire général de la Mairie, rue Péclet, 7. — 1906.

BONAME, Alfred, photographe, rue de la Préfecture, 10. — 1874.

BONNET, Charles, pharmacien, ancien conseiller municipal, Grande-Rue, 35. — 1882.

BOURDIN (le docteur), médecin-major au 7e bataillon de forteresse, rue Charles Nodier, 30. — 1900.

* BOUSSEY, professeur honoraire, Grande-Rue, 116. — 1883.

BOUTTERIN, François-Marcel, architecte, professeur à l'Ecole municipale des Beaux-Arts, rue Emile Zola, 4. — 1874.

BOYSSON D'ECOLE, Alfred, rue de la Préfecture, 24. — 1891.

BRETENET, chef d'escadron d'artillerie, rue St-Pierre, 15. — 1885.

---

(1) Dans cette catégorie figurent plusieurs membres dont le domicile habituel est hors de Besançon, mais qui ont demandé le titre de *résidant* afin de payer le *maximum* de la cotisation et de contribuer ainsi d'une manière plus large aux travaux de la Société.

MM.

Bretillot, Maurice, banquier, membre de la Chambre de commerce, rue Charles Nodier, 9. — 1857.

Bretillot, Paul, propriétaire, rue de la Préfecture, 21. — 1857.

Burlet (l'abbé), vicaire général du diocèse de Besançon, rue du Clos. — 1881.

De Buyer, Jean, propriétaire, à Besançon et à Saint-Laurent (banlieue). — 1902.

Cellard, Camille, architecte, rue Saint-Pierre, 3. — 1902.

Cénay, pharmacien, avenue Carnot, 26. — 1897.

Chapoy, Léon (le docteur), ancien directeur de l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 11. — 1875.

de Chardonnet (le comte), ancien élève de l'Ecole polytechnique, à Besançon, rue du Perron, 20, et à Paris, rue Cambon, 43. — 1856.

Charlet, Alcide, avocat, rue des Granges, 72. — 1872.

Charmoillaux, Eugène, étudiant, à l'Université de Nancy. — 1904.

Chipon, Maurice, avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 25. — 1878.

Clavey, président de Chambre à la Cour d'appel, Grande-Rue, 62. — 1902.

Clerc, Edouard-Léon, représentant de commerce, rue du Chasnot, 12. — 1897.

Coillot, pharmacien, rue Battant, 2, et quai de Strasbourg, 1. — 1884.

Colsenet, Edmond, professeur de philosophie et doyen de la Faculté des lettres, ancien conseiller municipal, rue Granvelle, 4. — 1882.

Cordier, Palmyr, agent principal d'assurances, conseiller municipal, rue des Granges, 37. — 1885.

Cornet, Joseph, docteur en médecine, aux Chaprais, rue de la Cassotte, 11. — 1887.

Courgey, avoué, rue des Granges, 16. — 1873.

Courtot, Théodule, commis-greffier à la Cour d'appel ; à la Croix-d'Arènes (banlieue). — 1866.

Dayet, André, receveur d'enregistrement à Besançon ; Fontaine-Ecu. — 1901.

MM.

Dodivers, Joseph, imprimeur, Grande-Rue, 87. — 1875.

* Dreyfus, Victor-Marcel, doct. en médecine, avenue Carnot (aux Chaprais). — 1889.

Dubourg, Henri, industriel, rue Charles-Nodier, 28. — 1906.

Eydoux, Henri-Ernest, administrateur des magasins du Bon-Marché, Grande-Rue, 73. — 1899.

Fauquignon, Charles, ancien receveur des postes et télégraphes, rue des Chaprais, 5. — 1885.

Febvre, Lucien, professeur agrégé de l'Université, rue des Fontenottes, 6. — 1904.

Flusin, Georges, industriel, Grande-Rue, 23. — 1898.

Fournier, professeur de géologie à l'Université de Besançon. — 1899.

Francey, Edmond, avocat, membre du Conseil général du Doubs, ancien adjoint au maire, rue Moncey, 1. — 1884.

Gauderon (le docteur), Eugène, professeur de clinique à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 110. — 1886.

Gazier, Georges, conservateur de la Bibliothèque de la Ville, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de la Préfecture, 10. — 1903.

Girardot, Albert, géologue, docteur en médecine, rue Saint-Vincent, 15. — 1876.

Grenier, Alfred, inspecteur des forêts, Villas Bisontines, 5. — 1904.

* Gruter, médecin-dentiste, square Saint-Amour, 7. — 1880.

Guillemin, Victor, artiste peintre, rue des Granges, 21. — 1884.

Heitz (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 45. — 1888.

Henry, Jean, docteur ès sciences, Grande-Rue, 129. — 1857.

Hétier, François, botaniste; à Mesnay-Arbois (Jura). — 1895.

d'Hotelans, Octave, rue du Clos, 36. — 1890.

Jeanneney, capitaine au 60e de ligne, rue Proudhon. — 1904.

Kirchner, ancien négociant, quai Veil-Picard, 55. — 1895.

* Koller, propriétaire, ancien conseiller municipal, ancien membre du Conseil d'arrondissemt de Besançon; au Perron-Chaprais. — 1856.

Krug, Charles, notaire, Grande-Rue, 70. — 1906.

MM.

Lambert, Maurice, avocat, ancien magistrat, quai de Strasbourg, 13. — 1879.

Lanier, André, professeur au Lycée Victor Hugo, rue Morand, 9. — 1906.

Leclerc, Adrien, conseiller à la Cour d'appel de Besançon, rue de Lorraine, 4. — 1904.

Ledoux, Emile (le docteur), quai de Strasbourg, 13. — 1875.

Lieffroy, Aimé, propriétaire, conseiller général du Jura, rue Charles Nodier, 11. — 1864.

Lime, Claude-François, négociant, aux Chaprais. — 1883.

Limon, Maurice (le docteur), professeur suppléant à l'Ecole de Médecine, rue Morand, 10. — 1905.

Maes, Alexandre, serrurier-mécanicien, rue du Mont-Sainte-Marie, 10. — 1879.

Magnin (le docteur Ant.), professeur à l'Université, doyen de la Faculté des sciences, ancien directeur de l'Ecole de médecine, conseiller municipal, ancien adj. au maire, rue Proudhon, 8. — 1885.

Mairot, Henri, banquier, ancien conseiller municipal, président du Tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17. — 1881.

Maldiney, Jules, chef des travaux de physique à la Faculté des sciences. — 1889.

Mandrillon, avocat, Grande-Rue, 19. — 1894.

Marchand, Albert, ingénieur, administrateur délégué des Salines de Miserey. — 1888.

Maréchal (le docteur), à Saint-Claude, chemin du Tunnel. — 1906.

* Martin, Jules, manufacturier, rue Sainte-Anne, 8. — 1870.

Masson, Valery, avocat, Grande-Rue, 102. — 1878.

Matile, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Pierre, 7. — 1884.

Mauvillier, Pierre-Emile, photographe, rue de la Préfecture, 3. — 1897.

Métin, Georges, agent-voyer d'arrondissement ; à Canot. — 1868.

Michel, Henri, architecte-paysagiste, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts ; Fontaine-Ecu (banlieue). — 1886.

Miot, Camille, négociant, membre de la Chambre de commerce, Grande-Rue, 104. — 1872.

MM.

Miot, Louis, avoué à la Cour d'appel, rue d'Alsace. — 1897.

Montenoise, avocat, rue de la Madeleine, 2. — 1894.

Nardin, ancien pharmacien, rue de la Mouillère, 1. — 1900.

Nargaud, Arthur, docteur en médecine, quai Veil-Picard, 17. — 1875.

Nicklès, pharmacien de 1re classe, Grande-Rue, 128. — 1887.

Outhenin-Chalandre, directeur des Missionnaires d'Ecole; rue de la Préfecture, 24. — 1902.

* Ordinaire, Olivier, consul de France, en retraite; Maizières (Doubs). — 1876.

Party, Léon, comptable, à Tarragnoz. — 1905.

Pateu, entrepreneur, ancien conseiller municipal, avenue Carnot, 9. — 1894.

Petijean (l'abbé), curé de Venise (Doubs). — 1905.

Pidancet, avocat, quai Veil-Picard, 31. — 1905.

* Pingaud, Léonce, correspondant de l'Institut, professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres, rue Mégevand, 17. — 1874.

Rémond, Jules, notaire, Grande-Rue, 31. — 1881.

Rocardet, Jean, directeur des contributions indirectes; rue Charles-Nodier, 4. — 1903.

Roland (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, rue de l'Orme-de-Chamars, 10. — 1899.

* Rossignot (le chanoine), curé de Sainte-Madeleine, rue de la Madeleine, 6. — 1901.

Rouget, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs de Besançon; rue de la Madeleine, 6. — 1902.

Saillard, Albin (le docteur), sénateur, membre du conseil général du Doubs, place Victor Hugo, et à Paris, rue N.-D.-des-Champs, 75. — 1866.

de Sainte-Agathe (le comte Joseph), avocat, archiviste-paléographe, rue d'Anvers, 3. — 1880.

Sancey, Alfred, négociant, rue d'Alsace. — 1899.

Savoye, Henri, artiste peintre, à la Bouloie (banlieue). — 1901.

Simonin, architecte, rue du Lycée Victor Hugo, 13. — 1892.

MM.

Thouvenin, François-Maurice, pharmacien supérieur, professeur à l'Ecole de médecine et de pharmacie, Villa St-Yves, à la Croix d'Arènes. — 1890.

Thuriet, Maurice, avocat général à la Cour d'appel de Besançon, à la Butte (banlieue). — 1901.

* Truchi de Varennes (vicomte Albéric de), rue de la Lue, 9. — 1900

Vaissier, Alfred, conservateur du Musée archéologique, Grande-Rue, 109. — 1876.

Vaissier, Georges (le docteur), Grande-Rue, 109. — 1898.

* Vandel, Maurice, ingénieur des arts et manufactures, à Aubervilliers, rue Duvivier, 161. — — 1890.

* Vautherin, Raymond, ancien capitaine du génie, villa Sainte-Colombe, rue des Vieilles-Perrières. — 1897.

Vernier, Léon, professeur à la Faculté des lettres, rue Sainte-Anne, 10. — 1883.

Vieille, Gustave, architecte, inspecteur départemental des sapeurs-pompiers, rue des Fontenottes, sous Beauregard. — 1882.

Wehrlé, négociant, rue Battant, 11. — 1894.

Membres correspondants (94).

MM.

* ALMAND, Victor, capitaine du génie, officier d'ordonnance du général Carette; à Marseille.

ANDRÉ, Ernest, notaire; rue des Promenades, 17, Gray (Haute-Saône). — 1877.

* BARDET, juge de paix; à Brienne-le-Château (Aube). — 1886.

BARBEY. Frédéric, archiviste paléographe; rue de Luxembourg, 32, à Paris, et au château de Valleyres, canton de Vaud. — 1903.

BERTIN, Jules, médecin honoraire des hospices de Gray (Haute-Saône), à Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône). — 1897.

BETTEND, Abel, imprimeur-lithographe; Lure (Hte-Saône). — 1862.

BEY-ROZET, Charles, propriétaire et pépiniériste; à Marnay (Hte-Saône). — 1890.

BOISSELET, Joseph, avocat; Vesoul (Haute-Saône). — 1866.

BLONDEAU, procureur de la République, à Vesoul. — 1895.

BOUTON, René, juge au tribunal de Baume-les-Dames. — 1903.

* BREDIN, professeur honoraire; à Conflandey, par Port-sur-Saône (Haute-Saône). — 1857.

* BRIOT, docteur en médecine, membre du conseil général du Jura; Chaussin (Jura). — 1869.

DE BROISSIA (le vicomte Edouard FROISSARD); à Blandans, par Domblans (Jura). — 1892.

BRUNE (l'abbé), Paul, curé-doyen de Mont-sous-Vaudrey, correspondant des Comités des Travaux historiques et des Monuments historiques au Ministère de l'Instruction publique; Mont-sous-Vaudrey (Jura). — 1903.

* BRUAND, Léon, inspecteur des forêts; Paris, rue de la Planche, 11 *bis*. — 1881.

BURIN DU BUISSON, préfet honoraire; à Besançon, rue Moncey, 9, et à Cramans (Jura). — 1878.

CHAPOY, Henri, avocat à la Cour d'appel; Paris (VIe), rue Bonaparte, 33. — 1875.

* CLOZ, Louis, professeur de dessin; à Salins. — 1863.

* CONTEJEAN, Charles, géologue, professeur de Faculté honoraire et conservateur du musée d'histoire naturelle; à Paris, rue de Montessuis, 9. — 1851.

MM.

CONTET, Charles, professeur honoraire ; à Saint-Quentin et aux Arsures, près Arbois. — 1884.

CORDIER, Jules-Joseph, receveur principal des douanes ; Blamont (Doubs). — 1862.

COSTE, Louis, docteur en médecine et pharmacien de 1re classe, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Salins (Jura). — 1866.

DAUBIAN-DELISLE, Henri, ancien directeur des contributions directes, ancien président de la Société d'Emulation du Doubs ; Sauveterre-de-Béarn (Basses-Pyrénées). — 1874.

* DEROSNE, Charles, maître de forges ; à Ollans, par Cendrey. — 1880.

* DEULLIN, Eugène, banquier ; Epernay (Marne). — 1860.

DRUOT (l'abbé), Paul, curé de Voillans (Doubs). — 1901.

DRUOT (l'abbé), Herman, curé de Charmoille (Doubs). — 1901.

* DUFAY, Jules, notaire ; Salins (Jura). — 1875.

FEUVRIER (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Montbéliard (Doubs). — 1856.

FEUVRIER, Julien, professeur au collège de Dole, faubourg d'Azans. — 1893.

FROMOND (l'abbé), curé de Crissey (Jura). — 1902.

FILSJEAN (l'abbé), licencié en lettres, curé de Pelousey (Doubs). — 1896.

GAIFFE, Félix, professeur au lycée Ampère ; à Lyon. — 1904.

GASCON, Louis, profess. au lycée Ampère ; Lyon-Saint-Rambert. — 1889.

GAUTHIER, Léon, archiviste paléographe ; Paris, place de la Bastille, 5. — 1898.

GAUTHIER, docteur en médecine, sénateur de la Haute-Saône ; Luxeuil (Haute-Saône). — 1886.

* GENSOLLEN, Gabriel, juge d'instruction ; Gray (Hte-Saône). — 1902.

GEVREY, Alfred, conseiller à la Cour d'appel de Grenoble ; rue des Alpes, 9. — 1860.

GIRARDIER, notaire ; à Dole (Jura). — 1897.

GIROD, Paul, professeur, directeur de l'Ecole de médecine de Clermont-Ferrand ; rue Blatin, 26. — 1882.

MM.

* GRENIER, René (le docteur), médecin de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur; Paris, 36, rue Ballu. — 1902.

GUIGNARD, Fernand, archiviste paléographe; à Dole (Jura). — 1902.

* GUILLEMOT, Antoine, archiviste de la ville de Thiers (Puy-de-Dôme). — 1854.

D'HOTELANS, Raoul, ancien officier, maire de Novillars. — 1903.

HUART, Arthur, ancien avocat général; Versailles, rue de la Paroisse, 2. — 1870.

JEANNOLLE, Charles, pharmacien; Fontenay-le-Château (Vosges). — 1876.

JOLIET, Gaston ; à Dijon, rue Chabot-Charny. — 1877.

JOURDAIN, président du tribunal de Belfort. — 1903.

LAFOREST (Marcel PÉCON DE), capitaine d'infanterie coloniale; à Rochefort et à Besançon, rue du Chateur, 25. — 1895.

* LAPRET, Paul, artiste peintre; Paris, 17, rue de Châteaubriand. 1901.

LEBAULT, Armand, docteur en médecine; Saint-Vit (Doubs). — 1876.

LEBRUN, Louis, répétiteur au lycée de Lons-le-Saunier. — 1906.

LECHEVALIER, Emile, libraire-éditeur; Paris, 16, rue de Savoie. — 1888.

LE MIRE, Paul-Noël, avocat; Mirevent, près Pont-de-Poitte (Jura) et rue de la Préfecture, à Dijon. — 1876.

LONGIN, Emile, ancien magistrat; rue du Collège, 12, à Dole (Jura). — 1896.

LOUVOT (le chanoine Fernand), curé de Gray. — 1876.

MADIOT, Victor-François, pharmacien; Jussey (Haute-Saône). — 1880.

MAIRE, André, étudiant à la Sorbonne; Paris, rue de Sontay, 4. — 1903.

MAIRE, Victor-Louis, capitaine au 22e régiment colonial, breveté des langues orientales; rue Mégevand, 13, Besançon. — 1903.

MARQUISET (le comte Alfred), rue Malakoff, 32, à Paris. — 1897.

* MASSING, Camille, manufacturier à Puttelange-lez-Sarralbe (Lorraine allemande). — 1891.

MM.

DE MARMIER (le duc), membre du Conseil général de la Haute-Saône; au château de Ray-sur-Saône (Haute-Saône). — 1867.

DE MENTHON (le comte René); Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie), et château de Saint-Loup-lez-Gray, par Sauvigney-lez-Angirey (Haute-Saône). — 1854.

* DE MONTET, Albert; Chardonne-sur-Vevey (Suisse). — 1882.

DE MOUSTIER (le marquis), député et membre du Conseil général du Doubs; château Bournel, par Rougemont (Doubs), et Paris, avenue de l'Alma, 15. — 1874.

DE MOUSTIER (le Comte Lionel); château Bournel (Doubs) et avenue de l'Alma, 17, à Paris. — 1903.

PARIS, docteur en médecine; à Luxeuil, et Paris, rue du Cherche-Midi. — 1866.

* PERRONNE, Marcel, ancien conseiller de préfecture; Dijon, rue Devosges, 41. — 1903.

* PERROT (l'abbé), F.-Xavier, curé-doyen de Mandeure (Doubs). — 1902.

* PIAGET, Arthur, archiviste cantonal et professeur à l'Académie de Neuchâtel (Suisse). — 1899.

PIDOUX, André, archiviste paléographe, avocat, à Foucherans-les-Dole. — 1901.

PIQUARD, Léon, docteur en médecine; à Chalèze (Doubs). — 1890.

PIQUEREZ, Charles, explorateur; à Besançon, rue de Fontaine-Argent. — 1898.

PIROUTET, Maurice, géologue; à Salins. — 1898.

PRINET, Max, archiviste-paléographe; à Versailles, 18, rue Maurepas, et à Gouhenans (Haute-Saône). — 1895.

* REBOUL DE LA JULHIÈRE, au château du Grand-Vaire (Doubs). — 1903.

* REEB, E., membre correspondant de l'Académie des sciences, président honoraire de la Société de pharmacie d'Alsace-Lorraine; à Strasbourg. — 1901.

RENAULD, Ferdinand, botaniste, ancien commandant du palais de Monaco; Nice, rue Miron, 3. — 1875.

RICHARD, Auguste, pharmacien; Nice, rue Miron, 27, et Autet (Haute-Saône). — 1876.

MM.

* Richard, Louis, médecin-major de 1re classe à Belfort, 5, faubourg de Lyon. — 1878.

Rouzet, Charles-François, architecte; à Dole (Jura). — 1898.

Roux, Roger, substitut du procureur de la République; Vesoul. — 1903.

Roy, Emile, professeur à la faculté des lettres de Dijon, rue de Mirande, 9. — 1894.

Roy, Jules, professeur à l'Ecole des Chartes ; Paris, rue Spontini, 9. — 1867.

* Saillard, Armand, négociant; Villars-lez-Blamont (Doubs). — 1877.

Schlagdenhauffen, directeur honoraire de l'Ecole de pharmacie de Nancy, 63, rue de Metz. — 1901.

Thuriet, Charles, président honoraire du tribunal, via Ospedale; Turin.

Travelet, Nicolas, propriétaire, maire de Bourguignon-lez-Morey (Haute-Saône). — 1857.

* Travers, Emile, ancien archiviste du Doubs, ancien conseiller de préfecture; Caen (Calvados), rue des Chanoines, 18. — 1869.

* Tripplin, Julien, représentant de l'horlogerie bisontine et vice-président de l'Institut des horlogers; Londres : Bartlett's Buildings, 5 (Holborn Circus), E. C., et Belle-Vue (Heathfield Gardens, Chiswick, W). — 1868.

Tuetey, Alexandre, sous-chef de la section législative et judiciaire aux Archives nationales; Paris, quai de Bourbon, 45. 1863.

Vaissier, Jules, fabricant de papiers; Nice. — 1877.

Vendrely, ancien pharmacien ; Champagney (Haute-Saône). — 1863.

Vernerey, notaire, membre du Conseil général du Doubs ; Amancey (Doubs). — 1880.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS EN 1905-1906

MM.

Bixio (Maurice), agronome. 1866

Bizos (Gaston), recteur. 1874

Bouchot (Henri), membre de l'Institut, conservateur du cabinet des estampes à la Bibliothèque Nationale, membre honoraire. 1901

Diétrich (le docteur Bernard). 1892

Drouhard (le chanoine). 1883

Drouhard (Paul), ancien conservateur des hypothèques. 1879

Dubourg (Paul), industriel. 1891

Gascon (Edouard), conducteur des ponts et chaussées en retraite, président du comice agricole du canton de Fontaine-Française (Côte-d'Or). 1868

Gauthier (Jules), successivement archiviste du Doubs et de la Côte-d'Or, ancien secrétaire décennal de la Société d'Emulation. 1866

Macherez (A.). 1901

Meynier (le docteur), ancien secrétaire décennal de la Société d'Emulation. 1876

Parizot, inspecteur honoraire des Enfants assistés. 1892

Perruche de Velna, conseiller à la Cour. 1870

Prost (Bernard), inspecteur général des archives et bibliothèques, ancien archiviste du Jura, membre honoraire. 1901

Rambaud (Alfred), membre de l'Institut, ancien ministre de l'Instruction publique. 1881

Sire (Georges), correspondant de l'Institut, essayeur de la Garantie, membre honoraire. 1896

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (174)

Le millésime indique l'année dans laquelle ont commencé les relations.

FRANCE.

Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique *(cinq exemplaires des Mémoires)* 1856

Ain.

Société d'Emulation de l'Ain; Bourg. 1868
Société des sciences naturelles de l'Ain; Bourg. 1894

Aisne.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin 1862
Société historique et archéologique de Château-Thierry. 1898

Allier.

Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat 1851
Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais ; Moulins. 1860
Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France ; Moulins 1894

Alpes-Maritimes.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes ; Nice. 1867

Alpes (Hautes-).

Société d'études des Hautes-Alpes; Gap 1884

Aube.

Société académique de l'Aube ; Troyes 1867

Aveyron.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron; Rodez. 1876

Belfort (Territoire de).

Société belfortaine d'Emulation 1872

Bouches-du-Rhône.

Bibliothèque des Facultés d'Aix 1905
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. 1867
Société de statistique de Marseille 1867

Calvados.

Académie de Caen 1868

Charente.

Société historique et archéologique de la Charente ; Angoulême 1877

Charente-Inférieure.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis ; Saintes 1883

Cher.

Société des antiquaires du Centre ; Bourges 1876

Côte-d'Or.

Société d'archéologie, d'histoire, et de littérature de Beaune 1877
Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon . . 1856
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or ; Dijon 1869
Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur publiée par les professeurs de l'Université de Dijon 1891
Société bourguignonne de géographie et d'histoire ; Dijon. 1888

Société des sciences historiques et naturelles de Semur . 1880

Deux-Sèvres.

Société botanique des Deux-Sèvres; Niort 1901

Doubs.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon 1844
Société d'histoire naturelle du Doubs ; Besançon 1900
Société de lecture de Besançon 1865
Société de médecine de Besançon 1861
Société d'émulation de Montbéliard 1851

Eure-et-Loir.

Société dunoise ; Châteaudun 1867

Finistère.

Société académique de Brest 1875

Gard.

Académie de Nîmes 1866
Société d'études des sciences naturelles de Nîmes 1883

Garonne (Haute).

Société archéologique du Midi de la France ; Toulouse . . 1872

Gironde.

Société d'archéologie de Bordeaux 1878
Société Linnéenne de Bordeaux 1878
Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux 1867

Hérault.

Société d'étude des sciences naturelles de Béziers . . . 1878
Académie de Montpellier 1869
Société archéologique de Montpellier 1869

Isère.

Société de statistique et d'histoire naturelle du département de l'Isère ; Grenoble 1857
Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie ; Grenoble 1898

Jura.

Société d'Emulation du département du Jura; Lons-le-Saunier 1844
Revue viticole de Franche-Comté et de Bourgogne ; Poligny. 1895

Loir-et-Cher.

Société historique et archéologique du Vendomois; Vendôme 1898

Loire.

Société de la Diana, à Montbrison. 1895
Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire ; Saint-Etienne. . . 1866

Loire-Inférieure.

Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France ; Nantes 1891

Loiret.

Société archéologique de l'Orléanais ; Orléans 1851

Maine-et-Loire.

Bibliothèque de la Ville ; Angers 1857
Société industrielle et agricole d'Angers et du département de Maine-et-Loire; Angers 1855

Manche.

Société nationale académique ; Cherbourg 1890
Société des sciences naturelles de Cherbourg 1854

Marne.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne ; Châlons 1856

Marne (Haute-).

Société archéologique de Langres. 1874

Meurthe-et-Moselle.

Société d'archéologie lorraine, à Nancy 1886
Société des sciences de Nancy. 1866

Meuse.

Société polymathique de Verdun 1851

Morbihan.

Société philomathique du Morbihan; Vannes 1864

Nord.

Société d'émulation de Roubaix. 1895

Oise.

Société historique de Compiègne. 1886

Pyrénées (Basses-).

Société des sciences, arts et lettres de Pau. 1873

Pyrénées Orientales.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales; Perpignan. 1856

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon . . 1860
Annales de l'Université de Lyon, quai Claude-Bernard, 18. 1896
Société d'agriculture, sciences et industrie; quai Saint-Antoine, 30, Lyon 1850
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. . 1856

Saône-et-Loire.

Société Eduenne; Autun. 1846
Société d'histoire naturelle d'Autun 1888
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. . 1857
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire; Chalon-sur-Saône 1877

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Mâcon . 1902
Société d'histoire naturelle de Mâcon. 1896

Saône (Haute-).

Société grayloise d'Emulation; Gray 1898
Société d'agr., sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul 1861
Société d'encouragement à l'agriculture; Vesoul. 1881

Sarthe.

Société d'agricult., sciences et arts de la Sarthe; Le Mans. 1869
Société historique et archéologique du Maine; Le Mans . 1879

Savoie.

Académie de Savoie; Chambéry 1869
Société savoisienne d'histoire et d'archéologie; Chambéry. 1898
Société d'histoire naturelle; Chambéry. 1895

Savoie (Haute-).

Société Florimontane; Annecy 1871

Seine.

Association pour l'encouragement des études grecques en France; rue de l'Abbaye, 12, Paris. 1878
Institut de France; Paris. 1872
Musée Guimet; avenue du Trocadéro, 30 1880
Ornis, bulletin du comité ornithologique international; boulevard Saint-Germain, 120 1900
Polybiblion; rue Saint-Simon, 4 et 5 1894
Revue épigraphique, librairie E. Leroux, rue Bonaparte, 28 1900
Société des antiquaires de France; Paris. 1867
Société d'anthropologie, rue de l'Ecole de Médecine, 15 . 1883
Société de botanique de France; rue de Grenelle, 24. 1883
Société d'histoire de Paris et de l'Ile de France 1884
Société philomathique, rue des Grands-Augustins, 7 . . 1880
Société philotechnique, rue d'Orléans; Neuilly-sur-Seine. 1872
Société française de physique, rue de Rennes, 44. . . . 1887
Société de Saint-Jean; 74, rue de Seine. 1906
Société de secours des amis des sciences. 1858

Société de spéléologie, rue de Lille, 34 1897
Société zoologique de France, rue Serpente, 28 1880

Seine-Inférieure.

Société havraise d'études diverses; le Havre 1891
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen . 1879
Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure; Rouen 1869
Société libre d'Emulation de la Seine-Inférieure; Rouen. 1880

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, belles-lettres et arts, à Versailles 1896
Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise; Versailles 1861

Somme

Société d'Emulation d'Abbeville. 1894
Société des antiquaires de Picardie; Amiens. 1869

Vienne.

Société des antiquaires de l'Ouest; Poitiers 1867

Vienne (Haute-).

Société historique et archéolog. du Limousin; Limoges. 1852

Vosges.

Société d'Emulation du département des Vosges ; Epinal. 1855
Société philomathique vosgienne; Saint-Dié. 1876

Yonne.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; Auxerre 1852

ALGÉRIE.

Société historique algérienne; Alger 1870

ALLEMAGNE.

Académie impériale et royale des sciences (kais. kœnigl. Akad. der Wissenschaften) ; Berlin 1879

Société botanique de la province de Brandebourg (Botan. Verein der Provinz Brandenburg) ; Berlin . . . 1877
Société des sciences naturelles (Naturwissenschaftlicher Verein) ; Bremen 1866
Société des sciences naturelles de Fribourg en Brisgau (Bade) 1892
Société des sciences naturelles et médicales de la Haute-Hesse (Oberhessische Gesellschaft für Natur und Heilkunde) ; Giessen (Hesse). 1853
Société philosophique et littéraire (à la bibliothèque de l'Université) ; Heidelberg (Bade) 1898
Société royale physico-économique (kœnigliche physikalisch-œkonomische Gesellschaft) ; Kœnigsberg (Prusse). 1861
Académie royale des sciences (kœnigl. baier. Akademie der Wissenschaften) ; Munich (Bavière) 1865
Bibliothèque de l'Université de Tubingen (Wurtemberg) . 1901

ALSACE-LORRAINE

Société d'histoire naturelle de Colmar. 1860
Société d'histoire naturelle de Metz. 1895
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace ; Strasbourg 1880

ANGLETERRE.

Société littéraire et philosophique (Litterary and philosophical Society) ; Manchester 1859

AUTRICHE.

Institut impérial et royal de géologie de l'empire d'Autriche (Kaiserlich-kœniglich-geologische Reichsanstalt) ; Wien 1855
Muséum impérial et royal d'histoire naturelle de Vienne. 1889

BELGIQUE.

Académie royale d'archéologie ; rue Lozane, 22, Anvers . 1885
Académie royale de Belgique; Bruxelles 1868
Société d'archéologie ; rue Ravenstein, 11, Bruxelles . . 1891
Société des Bollandistes ; boulevard militaire, 775, Bruxelles 1888

Société géologique de Belgique; Liège 1876

ITALIE.

Académie des sciences, lettres et arts de Modène 1879
R. Deputazione sovra gli Studi di Storia Patria; Torino. . 1884

LUXEMBOURG.

Société des sciences naturelles du grand duché de Luxembourg; Luxembourg 1854

NORVÈGE.

Université royale de Christiania 1877

PORTUGAL.

Commission des travaux géologiques du Portugal ; rua do Arco a Jesu, 113, Lisbonne 1885

SUÈDE

Académie royale suédoise des sciences, Stockholm . . . 1869
Kongl. Vetterhets historie och antiquitets Akademian, Stockholm. 1898
The Geological Institution of the University of Upsala . . 1895

SUISSE.

Société des sciences naturelles ; Bâle. 1872
Société des sciences naturelles ; Berne 1855
Société générale d'histoire suisse (à la Bibl. de la Ville de Berne). 1880
Institut national de Genève. 1866
Société d'histoire et d'archéologie ; Genève 1863
Société vaudoise des sciences naturelles ; Lausanne . . . 1847
Société d'histoire de la Suisse romande; Lausanne . . . 1878
Société neuchateloise des sciences naturelles; Neuchatel. 1862
Société neuchateloise de géographie ; Neuchatel. 1891
Société jurassienne d'Emulation ; Porrentruy 1861
Société des sciences naturelles ; Zurich 1857
Société des antiquaires (à la Bibl. de la Ville); Zurich . . 1864
Musée national suisse (Anzeiger fur schweizerische Altertumskunde), Neue Folge, 1, Zurich 1899

AMÉRIQUE DU NORD.

Natural History Society ; Boston (Massachussetts). . . .	1865
Lloyd Library ; Cincinnati (Ohio).	1904
Geolog. and Natural History Survey; Madison (Wisconsin).	1901
Natural History Society; Milwaukee (Wisconsin) . . .	1901
Geographical Society of Philadelphia (Pensylvanie) . . .	1896
Academy of St-Louis (Missouri).	1897
Botanical Garden ; Saint-Louis (Missouri).	1890
Smithsonian Institution of Washington.	1869
United States Geological Survey; Washington.	1883

AMÉRIQUE DU SUD.

Musée national; Montevideo	1901

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (32)

Recevant les Mémoires.

Bibliothèque de la ville de Besançon.
Id. populaire de Besançon.
Id. de l'Ecole d'artillerie de Besançon.
Id. de l'Université de Besançon.
Id de l'Ecole de médecine de Besançon.
Id. du Chapitre métropolitain de Besançon.
Id. du Séminaire de Besançon.
Id. de l'Ecole normale des instituteurs de Besançon.
Id. du Cercle militaire de Besançon.
Id. de la ville de Montbéliard.
Id. de la ville de Pontarlier.
Id. de la ville de Baume-les-Dames.
Id. de la ville de Vesoul.
Id. de la ville de Gray.
Id. de la ville de Lure.
Id. de la ville de Luxeuil.
Id. de la ville de Lons-le-Saunier.
Id. de la ville de Dole.
Id. de la ville de Poligny.
Id. de la ville de Salins.
Id. de la ville d'Arbois.
Id. de la ville de Saint-Claude.
Id. du Musée national de Saint-Germain-en-Laye.
Id. Mazarine, à Paris.
Id. de la Sorbonne, à Paris.
Id. de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, à Fontainebleau.
Id. du Musée ethnographique du Trocadéro, à Paris.
Id. du British Museum, à Londres. (Librairie Dulau et Cie, Soho Square, 37.)
Archives départementales de la Côte-d'Or.
Id. du Doubs.
Id. de la Haute-Saône.
Id. du Jura.

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME

PROCÈS-VERBAUX.

MÉMOIRES.



BESANÇON. — TYP. ET LITH. DODIVERS

Le présent volume, dernier de la 7e série, ne contient pas de *table décennale,* mais il sera suivi d'un fascicule spécial donnant une *table générale récapitulative* par noms d'auteurs et par ordre de matières de tous les mémoires de la Société depuis son origine (1841) jusqu'en 1905.


BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

Extraits des statuts et du règlement de la Société d'Emulation du Doubs, fondée à Besançon le 1er juillet 1840.

Décret impérial du 22 *avril* 1863 : « La Société d'Emulation du Doubs, à Besançon, est reconnue comme établissement d'utilité publique...... »

Art. 1er *des statuts :* « Son but est de concourir activement aux progrès des sciences et des arts, et, pour en faciliter le développement, de coopérer à la formation des collections publiques et d'éditer les travaux utiles de ses membres.

» Elle encourage principalement les études relatives à la Franche-Comté. »

Art. 13 *des statuts :* « La Société pourvoit à ses dépenses au moyen :

» 1° D'une cotisation annuelle payable par chacun de ses membres résidants et par chacun de ses membres correspondants ; elle est exigible dès l'année même de leur admission.

» 2° De la somme de **deux francs** payable par les membres résidants et correspondants au moment de la remise du diplôme. ... »

Art. 17 *du règlement :* « La cotisation annuelle est fixée à **dix francs** pour les membres résidants et à **six francs** pour les membres correspondants. »

Art. 23 *des statuts :* « Les sociétaires ont la latitude de se libérer de leur cotisation annuelle en versant un capital dans la caisse de la Société.

» La somme exigée est de **cent francs** pour les membres résidants et de **soixante francs** pour les correspondants..... »

Art. 15 *des statuts :* « Tout membre qui aura cessé de payer sa cotisation pendant plus d'une année, pourra être considéré comme démissionnaire par le conseil d'administration. »

Art. 6 *du règlement :* « Les séances ordinaires se tiennent le second samedi de chaque mois..... »

Art. 9 *du règlement :* « La Société publie, chaque année,..... un bulletin de ses travaux, sous le titre de *Mémoires*..... »

Art. 13 *du règlement :* « Le bulletin est remis gratuitement :

» ..... A chacun des membres honoraires, résidants et correspondants de la Société..... »

Adresse du Trésorier de la Société : M. le Trésorier de la Société d'Emulation du Doubs, Palais Granvelle, à Besançon.

